TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 151 **24 PAGES DERNIÈRE ÉDITION** — DIMANCHE 18 - LUNDI 19 SEPTEMBRE 1977

L'ESPAGNE, LE PORTUGAL ET LA GRÈCE N'ENTRERAIENT DANS LA C.E.E. QU'APRÈS UNE LONGUE PÉRIODE DE TRANSITION

LIRE PAGE 5

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,60 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,20 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 12 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 35 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 12 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 15 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 16

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Un avertissement en Colombie

Le calme était, en fin de semaine, revenu à Bogota et dans les principales villes de la Colombie, violemment secouée par la grève générale du 14 septembre. Le couvre-feu, en vigueur pendant deux nuits, a été levé, la censure suspendue, et les manifestations à nouveau autorisées.

Le bilan économique et social de cet arrêt de travail national n'a encore été dressé ni par les syndicat ni par les officiels. Le chef de l'Etat, M. Alfonso Lopez Michelsen, a hâtivement qualifié la grève d'« échec total ». Il ne pouvait guère faire moins, puisque le mouvement avait été déclaré illégal par le gouvernement. Ses conséquences sur le plan de l'ordre public sont mieux connues. Elles apparaissent déjà très lourdes. Les affrontements entre grévistes et forces de l'ordre et la répression du pillage ont fait une vingtaine de morts et des centaines de blessés, essentiellement à Bogota et à Medellin. Cinq mille personnes ont, d'autre part, été arrêtées.

Ces événements exceptionnels donnent la mesure de la dégradation sociale et politique dans un pays dont la situation économique est plutôt florissante. Le paradoxe n'est qu'apparent. Les syndicats — tant les « officiels » rattachés aux deux partis traditionnels, libéral et conservateur, que ceux affiliés à la dynamique centrale communiste ou à la Confédération générale des travailleurs, d'inspiration chrétienne — entendaient, en effet, pour l'essentiel, protester contre la détérioration du pouvoir d'achat. L'inflation qui, en 1976, dépassait 25 % pourrait, cette année, atteindre 40 %. Or, l'une des causes du phénomène est, précisément, l'inondation de devises que connaît la Colombie en raison de la progression foudroyante de quelques-unes de ses exportations.

Les autorités ont pris des mesures pour limiter certaines conséquences néfastes de la « bonanza cafetera » — cette rentrée massive de dollars due au triplement du prix du café, dont la Colombie est un des principaux producteurs mondiaux. Mais à Bogota les lois sont aisément tournées. Et le café n'est que l'une des sources de rentrées de dollars. Les autres sont moins aisément maîtrisables, puisqu'il s'agit, en particulier, de... la drogue. Marijuana et coca, exportées à pleins avions vers les Etats-Unis, auraient rapporté, en 1976, l'équivalent de la moitié du budget de l'Etat.

La « bonanza cafetera » et les revenus de trafics moins avouables s'investissent volontiers dans une industrie en plein développement et dans une agriculture où les préoccupations sociales des auteurs de la réforme agraire de 1961 ont, depuis longtemps, cédé devant le souci de rentabilité capitaliste.

Les bienfaits de ce boom ne sont pas également répartis. L'oligarchie foncière, demeurée très puissante, y a trouvé une spectaculaire occasion de se mettre à l'heure du vingtième siècle. Les classes moyennes urbaines et les agriculteurs propriétaires d'un peu de terre ont reçu une part du gâteau. Mais la masse des paysans sans terre — souvent d'origine indienne — et les ouvriers sans qualification ont vu leurs revenus croître bien moins vite que les prix.

Jusqu'à présent, les deux formations qui alternent au pouvoir depuis le dix-neuvième siècle — le parti libéral de M. Lopez et le parti conservateur — ont réussi à « verrouiller » la vie politique et sociale du pays. Cette fois, sous la pression de la base, les centrales « officielles » se sont jointes à la grève.

La gauche, harcelée par le pouvoir et divisée, n'a pas su, jusqu'à présent, capitaliser à son profit la masse des mécontentements. Malgré les divisions du parti libéral et la relative faiblesse des conservateurs, on voit mal la présidence leur échapper l'année prochaine. L'armée, dont le soutien n'a jamais manqué au système, ne le permettrait sans doute pas. Mais le 14 septembre est un avertissement pour la classe politique colombienne.

WASHINGTON ET L'EUROPE

M. Carter déclare que la démocratie est le meilleur rempart contre le communisme

M. Raymond Barre, venant de Washington, était attendu samedi soir, 17 septembre, à Paris. Au cours de ses derniers entretiens, vendredi, avec les responsables de l'économie américaine, il a plaidé, en faveur d'une « liberté organisée » du commerce international. M. Carter a confirmé son intention de venir à Paris, et dans d'autres capitales européennes, avant la fin de l'année si un « créneau » peut être aménagé dans son emploi du temps.

Interrogé, au sujet d'une participation des communistes au gouvernement en France, il s'est déclaré confiant que « les forces démocratiques l'emporteront toujours en Europe ».

De notre correspondant

Washington. — M. Barre a terminé, samedi, son séjour à Washington en rencontrant les journalistes américains et français, poursuivant une opération de « relations publiques » qui semble avoir produit d'assez bons résultats malgré une performance sans grand éclat au National Press Club. Le président Carter, pour sa part, ne lui a pas ménagé les éloges, saluant non seulement « *l'une des personnes les plus compétentes du monde en matière d'économie internationale* », mais aussi ce qu'il considère comme le grand succès de la politique du premier ministre sur ce plan depuis un an. M. Burns, président de la Banque centrale américaine, que M. Barre a fait le soir, au cours d'un dîner à l'ambassade, commandeur de la Légion d'honneur, l'a félicité de son côté pour avoir maintenu le cours du franc sans changement depuis un an, et même de lui avoir fait gagner 1 % par rapport au dollar.

Le voyage en France du président américain

M. Barre aura rencontré les principaux responsables américains dans le domaine des finances, de l'économie (seul M. Lance, directeur du budget, n'a pas pu, pour des raisons bien compréhensibles, se joindre à M. Schultze, conseiller économique du président, comme il avait été envisagé à l'origine), de la défense et des transports. Ces échanges de vues n'ont conduit à aucune décision concrète ni fait apparaître de grandes nouveautés, mais ils ont permis une clarification sur quelques questions :

● *Sur le plan économique*, M. Barre a expliqué longuement que la formule française de « *liberté organisée des échanges* » ne signifiait pas un retour au protectionnisme, mais seulement une réaction de défense contre des perturbations trop brutales. Les Américains n'ont pas repris la formule à leur compte, mais se sont déclarés satisfaits des explications données. En ce qui concerne le soutien de l'économie, M. Barre préfère des mesures modestes prises en temps opportun à des décisions spectaculaires et tardives. Il estime qu'un rôle plus important devrait être joué à cet égard par les pays qui disposent de la plus grande marge de manœuvre, les Etats-Unis essentiellement. M. Blumenthal, secrétaire au Trésor, a répondu que la marge de manœuvres des Etats-Unis était moins importante qu'on le croyait, et M. Carter a exposé les soucis que lui cause la situation de l'emploi.

● *A propos de Concorde.* M. Barre ne semble pas avoir recueilli des informations très nouvelles. Le président américain a réaffirmé qu'il souhaitait voir appliquée la décision de son prédécesseur pour une période d'essai de seize mois à l'aéroport Kennedy de New-York. Pour ce qui est de la reconduction de l'expérience déjà tentée à l'aéroport Dulles de Washington, il se confirme que la décision de l'administration, la semaine prochaine, comportera deux parties : l'une portera spécifiquement sur Concorde, l'autre fixera les normes auxquelles devront se plier les supersoniques en général à une date relativement éloignée.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 5.)

M. Carrillo va présenter ses thèses aux États-Unis

M. Carrillo, secrétaire général du P.C. espagnol, compte présenter, en octobre ou en novembre, ses thèses aux Etats-Unis. Il a été invité à donner trois conférences à l'université Yale. A Moscou, les Izvestia, après avoir reproduit cette information, font état d'une rencontre à Madrid entre deux diplomates américains et des représentants du P.C. pour « définir le niveau des contacts ultérieurs ».

De notre correspondant

Madrid. — M. Carrillo traitera de trois thèses devant les étudiants américains : la politique européenne, la politique espagnole et l'eurocommunisme.

Interrogé sur les arguments qu'un tel voyage risque de fournir aux Soviétiques dans leur polémique contre l'eurocommunisme, un porte-parole du P.C.E. a répondu que c'était là « leur affaires ».

M. Carrillo n'a pas encore reçu son visa mais il est certain que l'université Yale ne l'aurait pas invité sans s'assurer qu'il serait autorisé à pénétrer en territoire américain. Le P.C.E. voit dans cette initiative la preuve du réalisme manifesté par le gouvernement Carter à l'égard de la politique suivie par les P.C. d'Europe occidentale. — Ch. V.

Croissance économique : + 3 % seulement en 1977

Le gouvernement français révise en baisse toutes ses prévisions

Le gouvernement vient de rectifier ses prévisions de croissance économique pour 1977 : + 3 % seulement contre + 4,8 % prévus en septembre 1976. Toutes les autres estimations sont revues en baisse, notamment la consommation des ménages (+ 3 % contre + 4,1 %) et les investissements (+ 0,6 % contre + 2,5 %). Cette révision d'ensemble traduit la médiocrité de la conjoncture française et internationale. Elle reflète aussi un autre phénomène important : le début d'un ralentissement de l'inflation des coûts de production.

L'année 1977 restera marquée sur le plan économique par la médiocrité de résultats qui traduisent les difficultés éprouvées par la France pour sortir d'une crise où elle s'est enfoncée, il y a trois ans, sous le double effet du prélèvement pétrolier dont l'Occident ressent maintenant les effets déflationnistes et de l'excès d'inflation des coûts de production ; crise dont les conséquences ont été longtemps sous-estimées par tous les pays occidentaux. C'est ainsi que le gouvernement français prévoyait il y a un an un taux de croissance économique de 4,8 % pour 1977, prévision dont l'optimisme ne fut pas complètement corrigé en juin dernier lors de la révision des comptes de la nation. Les experts officiels n'estimait-ils pas encore possible à cette époque un taux de croissance économique de 3,5 % pour cette année ?

Le rapport économique et financier annexé au projet de budget pour 1978 qu'examinera le Parlement à partir du 11 octobre, fait preuve — enfin — de plus de réalisme. La croissance économique de la France n'atteindra, selon ce document très officiel, que 3 % en 1977. Du coup, toutes les autres prévisions du gouvernement sont révisées en baisse. L'un des écarts les plus importants concerne la consommation des ménages qui ne progressera que de 3 % en 1977 contre 4,1 % prévus en septembre 1976, puis 3,6 % prévue en juin dernier.

La rectification est de taille aussi pour les investissements qui ne progresseront que de 0,6 % contre 2,5 % prévus il y a un an ; encore ce dernier chiffre recouvre-t-il des évolutions extrêmement diverses : recul de 2,2 % des investissements de l'Etat (contre + 2,7 % prévus) ; recul aussi de 1,2 % des investissements des ménages à cause notamment de la faiblesse des achats de logements ; progression de 2,2 % des investissements des entreprises (+ 10 % pour les seules grandes entreprises nationales).

Pour le commerce extérieur, les erreurs de prévision ont également été importantes concernant les importations, qui auront pratiquement stagné cette année par rapport à 1976 (+ 1,1 % en volume contre + 7,1 % prévus il y a un an). Une seule satisfaction : les exportations se sont assez bien comportées, progressant de 6,6 % en volume contre 9,3 % prévus il y a un an.

Un élément important a perturbé les prévisions officielles : les stocks des entreprises. Ceux-ci, qui avaient diminué de 10,9 milliards de francs en 1975, créant la récession qu'on sait, s'étaient nettement reconstitués en 1976 (+ 17,2 milliards de francs), provoquant une nette reprise de l'activité.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 21.)

Radioscopie de la gestion de Paris

La session d'automne du Conseil de Paris commence lundi 19 septembre.

M. Jack Lang, conseiller du deuxième secteur (P.S.), professeur de droit, ancien directeur du Théâtre de Chaillot, présente ici son point de vue sur six mois de la gestion de M. Chirac, maire de Paris.

par JACK LANG (*)

« Jacques Chirac, ami de la nature » : on représente le maire de Paris plantant un arbre... Jacques Chirac, protecteur des arts » : on le voit saluant la danseuse soviétique Maïa Plissetskaïa... Jacques Chirac, amuseur des personnes âgées » : on l'admire transportant sur la Seine des milliers de grands-pères et de dames seules qu'il réconforte ensuite à l'Hôtel de Ville par le plus plantureux des buffets... « Jacques Chirac défenseur des artisans » : on le surprend au secours d'une échoppe menacée de destruction...

Pas un pas, pas une exclamation, pas un soupir du maire de Paris qui ne soit reproduit, amplifié, commenté, glorifié par les hagiographes...

Peu importe que l'arbre meure pour avoir été planté à une saison inopportune (1). Aucun journaliste ne sera présent pour en pleurer l'agonie.

Peu importe qu'au nom de la culture, par un petit matin d'août, sur ordre du maire, la police chasse de leurs locaux les animateurs de la Maison des jeunes — théâtre des Deux-Portes, l'une des plus créatives de France. Aucun chroniqueur officiel n'en décrira le spectacle déshonorant. Peu importe que par amour des personnes âgées, on laisse des promoteurs terroriser les plus démunies d'entre elles.

Peu importe que les rénovations publiques ou privées s'accompagnent de la fermeture de petites entreprises ou du départ d'artisans et de commerçants — dépossédant un peu plus chaque jour Paris de sa substance vitale. La presse officielle gardera le silence.

Une seule préoccupation : que des moyens d'informations confectionnent sur lui une imagerie à épisodes pour éblouir les gogos : qu'ils sculptent de lui le portrait d'un maire, à la fois actif et généreux, omniprésent et populaire, attentif et raffiné.

A qui entend contrecarrer les ambitions nationales du chef du R.P.R., l'analyse de son activité municipale offre une précieuse collection d'enseignements. Aux somptueux lendemains qu'il promet à la France sous son éventuel futur gouvernement du pays, on peut trop souvent opposer la médiocre réalité de son présent gouvernement de la ville : aussi bien dans les formes d'exercice du pouvoir municipal que dans le choix des orientations.

(Lire la suite page 20.)

★ Conseiller P.S. de Paris.

(1) Comme le rappelait M. François Mitterrand à propos d'identiques plantations par le président de la République (*l'Unité* du 22 avril), la plantation des arbres obéit à des lois que l'on ne brave pas impunément. « *Planter en avril, d'heureuse l'idée devient fâcheuse. A tournebouler les saisons, les fruits ne passent pas les promesses des fleurs... Il est moins facile de toucher aux arbres qu'aux indices...* »

LA MORT DE MARIA CALLAS

La prima donna du siècle

La cantatrice Maria Callas est morte vendredi 16 septembre, à 13 h 30, des suites d'un accident cardiaque, à son domicile parisien situé 38, avenue Georges-Mandel, dans le seizième arrondissement (nos dernières éditions datées 17 septembre). Elle était âgée de cinquante-trois ans.

Les obsèques auront lieu mardi 20 septembre, à 16 h 30, à l'église orthodoxe grecque de la rue Georges-Bizet (XVIe arrondissement). Le corps sera ensuite incinéré au cimetière du Père-Lachaise, dans la plus stricte intimité.

Telle qu'elle repose sur ce lit à dossier peint, plus blanche que ce drap au point de Venise, les yeux clos comme le Paros antique, sans une ride sur le front, avec son teint de cire et sa bouche à jamais fermée, dont aucun son ne sortira plus, je songe, le cœur serré, au portrait de la Pasta dans les galeries intérieures de la Scala. Callas a été fauchée il y a tout juste cinq heures, à midi ce vendredi. Non pas couchée, mais morte debout; ainsi qu'il sied à une tragédienne grecque, d'un arrêt cardiaque, ou plutôt d'un arrêt du destin, qui veut que nous ne l'ayons pas vu vieillir, mais aujourd'hui statufiée vivante et d'une beauté inoubliable dans cette chambre dont le haut plafond, les lourdes tentures, le mobilier vénitien en bois sculpté composent, pour quelques intimes, un décor de théâtre à l'échelle de sa légende.

OLIVIER MERLIN.

(Lire la suite page 19 ainsi que le témoignage d'YVES SAINT-LAURENT.)

AU JOUR LE JOUR

Ils existent

Garder le silence durant le printemps et l'été tout en écoutant les balles siffler à leurs oreilles et en regardant les coups s'échanger par-dessus leurs têtes entre les deux grands partenaires de l'union de la gauche, voilà qui a dû certainement titiller les radicaux de gauche et qui explique peut-être en partie ce ras-le-bol que M. Fabre a décidé de laisser éclater au moment où il était sûr que tout le monde l'entendrait.

Les plus narquois évoqueront la grenouille qui a voulu se faire aussi grosse que le bœuf ; d'autres estimeront que la grenouille a fait un effet bœuf en rappelant à sa manière qu'on a toujours besoin d'un plus petit que soi.

Quoi qu'il en soit, MM. Marchais et Mitterrand pourront désormais dire : « Les radicaux de gauche existent, nous les avons rencontrés », *ce qui est peut-être un premier pas vers l'union de la gauche.*

BERNARD CHAPUIS.

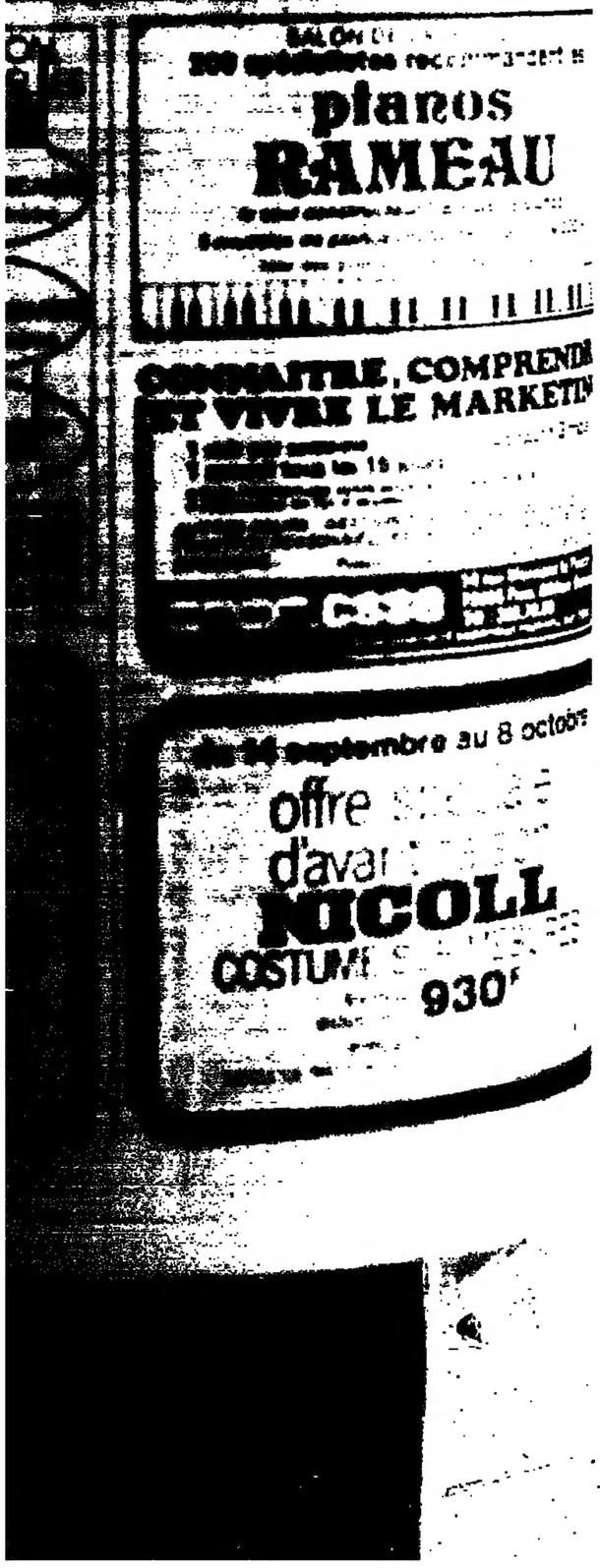

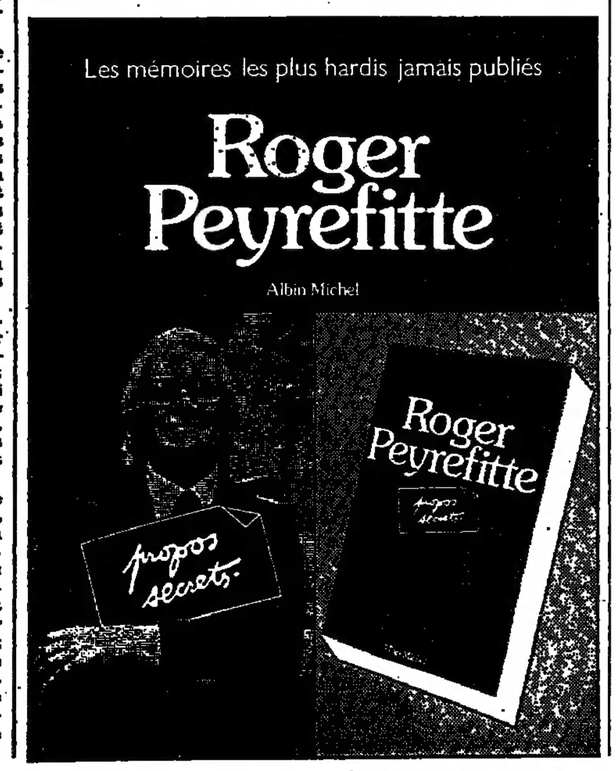

LE NOUVEAU LONGCHAMP

Tribunes panoramiques
Télévision couleur

RESTAURANT AERIEN
LON. 55-77

Location de places : tél. 359-06-25 et les jours de courses jusqu'à 12 h. : 506-21-51

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 1977
PRIX VERMEILLE

هكذا من الأصل

idées

L'administration et son pouvoir

Le point de vue de...

Michel CASTELLAN

Qui politise ?

Michel Castellan est secrétaire général de la Fédération des finances C.F.D.T.

LE gouvernement paraît soudain, à l'approche des élections, fort préoccupé de la politisation de l'administration. L'endoctrinement idéologique — qu'il dénonce d'autant mieux chez les autres qu'il en a une longue pratique — a toujours été l'envers d'une politique de répression. Chirac, premier ministre, a rappelé en octobre 1976 que « *les agents de l'Etat, en tant que fonctionnaires, ont un devoir de loyauté à l'égard du gouvernement* ». Il n'est pas seul à rêver de fonctionnaires « à la botte », propagandistes zélés d'une politique dont ils subissent quotidiennement les méfaits. Rappel à l' « obligation de réserve », mesures disciplinaires, licenciements, tout est mis en œuvre pour étouffer un discours critique qui trouve un écho croissant chez les personnels.

Usant de son pouvoir discrétionnaire de nomination aux postes de direction, le gouvernement y a placé des hommes de confiance, connus de tous pour leur adhésion sans réserve à la majorité (plutôt aux partis de la majorité et à leurs divisions), qui s'y comportent non en « serviteurs de l'Etat » mais en partisans d'une politique d'austérité pour les travailleurs et d'aide à l'accumulation du capital pour le patron. La politisation de l'administration est ainsi devenue sa loi.

Comment, dans ces conditions, le secrétaire d'Etat à la fonction publique et les députés de la majorité ne seraient-ils pas inquiets de voir la fédération des finances C.F.D.T. (1) pousser plus avant son travail syndical et engager les agents de l'Etat à réfléchir sur les transformations que cette politisation de l'administration impose ? Comme M. Haby dans l'enseignement, M. Ligot veut-il faire de cette politisation un bouclier contre un gouvernement de gauche ? Chercherait-il, en dénonçant une campagne d' « intoxication » qui n'existe que dans son imagination, à intoxiquer l'opinion publique, afin de mobiliser demain pour le maintien aux postes de responsabilité des hommes de l'actuelle majorité : armés de l'autorité hiérarchique et de l'obligation de se taire, veut-il faire de ceux-ci le refuge d'un pouvoir que le suffrage populaire aura condamné ? Peut-être rêve-t-il d'imiter le gouvernement Frei au Chili qui, quelques mois avant les élections qui portèrent Allende et l'Unité populaire au pouvoir, avait décrété les fonctionnaires de responsabilité « inamovibles » (2). La majorité actuelle se prépare-t-elle à prôner le sabotage administratif pour entraver la volonté populaire ?

* * *

L'administration a connu au cours des dix dernières années de profondes transformations, conséquence de la restructuration du capitalisme français et de son insertion nouvelle sur le marché mondial. Pour le travailleur, ces transformations ont pris la forme :

— D'une redéfinition des tâches : traditionnellement régies par la mise en œuvre de règles de droit dont le respect assurait la fameuse « neutralité » de l'administration dans ses interventions, les tâches administratives sont désormais définies en fonction des directives gouvernementales comme mise en œuvre de la politique économique dont elles reflètent les objectifs partisans mais aussi les dérogations qu'impose la conjoncture du moment, en particulier électorale ;

— D'une réorganisation du travail et des services sur la base d'une parcellisation des tâches, imposée dans les grands services (impôts, douanes, comptabilité publique, INSEE...) à l'occasion de l'introduction de l'informatique, elle a abouti à la privatisation de certaines activités jugées rentables (cadastre...), l'introduction de modes de rémunération au rendement et de travail posté, à la décentralisation de services centraux sur la province et le recours à un personnel d'auxiliaires et de vacataires ne bénéficiant d'aucune des garanties habituelles de la fonction publique.

Ces transformations sont de plus en plus vécues comme une politisation de l'administration, au sens de la subordination de son fonctionnement à une politique au service d'intérêts particuliers. Elles ont suscité de vives résistances d'un nombre croissant d'agents dont témoignent de multiples luttes mais aussi la crise d'identité professionnelle sensible à tous les niveaux de la hiérarchie. Les ministres successifs n'ont pas ménagé leurs efforts pour résorber cette dernière et ont consacré d'importants moyens financiers à organiser séminaires et journées d'étude pour extirper de la conscience des fonctionnaires une idéologie du « service public » devenue désuète et les convaincre que la recherche de la rentabilité répond à l'intérêt général d'aujourd'hui.

Face à une telle situation, seuls de profonds changements peuvent permettre de redéfinir une mission de service public correspondant aux intérêts des travailleurs de ce pays. Seule une lutte de masse permettra d'y parvenir, lutte qui doit être prise en charge par l'ensemble des travailleurs.

Les transformations de l'administration doivent se placer dans une perspective autogestionnaire, ce qui suppose :

— Une administration largement décentralisée tant au niveau des équipements que des fonctions dans la perspective de la « transparence des services » qui permettrait un réel contrôle des travailleurs par l'intermédiaire des élus locaux, des syndicats, des associations de quartier. Cette réforme suppose la levée de toutes les formes de secret sur l'activité administrative pour que le processus de planification repose sur des bases non contestables et puisse être suivi à tous les niveaux ;

— Une totale redéfinition des tâches au sein de l'administration qui passe notamment par un refus de l'actuelle division des fonctions et la remise en cause de la hiérarchie pour instaurer une responsabilité collective des travailleurs. Cela implique de repenser le statut de la fonction publique et toutes les structures de paritarisme (C.A.P., C.T.P...) qui constituent aujourd'hui un obstacle à la résolution des problèmes fondamentaux : privatisation, situation des non-titulaires...

La représentation des travailleurs de la fonction publique doit se faire par une extension des droits syndicaux, la transformation des structures de commandement et l'extension des pouvoirs de contrôle en liaison avec tous les autres travailleurs.

C'est à cette réflexion que la C.F.D.T. entend apporter sa contribution, consciente de l'enjeu que représente la transformation de l'administration pour le succès ou l'échec de la transition vers le socialisme autogestionnaire.

(1) Cf. *Le Monde* du 20 mai.

(2) Sans doute est-il plus facile de procéder comme M. Jacques Chirac, et de nommer, pour représenter le maire de Paris dans les arrondissements où la gauche l'a emporté, les anciens responsables de l'administration battus par le suffrage universel ! *(Note de l'auteur.)*

Bibliographie

Face à l'État et aux nations

ADMINISTRER est-il antinomique de simplifier ? Et la simplification n'est-elle jamais le synonyme du perfectionnement ? On peut le croire à la lecture de l'ouvrage de M. Philippe Galy, Gérer l'Etat, dont le sous-titre est encore plus évocateur : « Corriger la déviation bureaucratique ». Ancien élève de l'ENA, l'auteur établit plus un diagnostic qu'il ne prononce une condamnation. Mais son analyse des déformations de l'action administrative et des détournements de la finalité de l'administration ressemble parfois à un réquisitoire.

Son procès est nourri par des exemples concrets et par les descriptions vivantes de certaines tentatives telles que : la rationalisation des choix budgétaires, la fameuse R.C.B., panacée des années 65-70, ou la politique de décentralisation. Mais si M. Galy reconnaît à la R.C.B. la valeur d'une technique qu'il conviendrait de mieux utiliser, il est sceptique à l'égard des avantages de la décentralisation. Les défauts de l'actuelle gestion publique, l'autonomie acquise par l'administration tant à l'égard du pouvoir politique que des citoyens, sont dénoncés avec précision et conviction.

Ce problème touche, selon l'auteur, à la nature même de la civilisation puisqu'il conditionne la qualité des rapports mutuels entre les individus et les groupes et le degré d'arbitraire du pouvoir sur les citoyens. Mais ses propositions de réforme paraîtront encore un peu vagues avec l'instauration d'un « contrôle permanent et global » des services publics, une refonte de la justice administrative, la codification du droit administratif et surtout l'introduction de la notion de gestion. Il est vrai, comme l'écrit M. Michel Jobert dans sa préface, qu'existe « un roman d'amour et de haine entre la population et cet Alcazar » qu'est l'administration. Le mérite de M. Galy est d'avoir posé clairement le problème.

La fonction publique internationale

C'est à un essai de description d'une administration nouvelle que se consacre M. Alain Plantey, conseiller d'Etat, ancien ambassadeur à Madagascar, secrétaire général adjoint de l'U.E.O., dans son ouvrage Droit et pratique de la fonction publique internationale. *Les fonctionnaires internationaux ou supranationaux constituent déjà une caste, sinon une race nouvelle : cent mille personnes appartenant à une centaine de nationalités travaillant dans plus de deux cents institutions à travers presque tous les pays. Cette administration en cours de création n'a pas encore ses lois, ses règles, ses pesanteurs, mais elle a déjà ses habitudes, ses coutumes, ses rites.*

L'ouvrage de M. Plantey, bourré de références bibliographiques, jurisprudentielles et réglementaires est une contribution précieuse à l'établissement d'un premier droit administratif international. Il décrit avec précision les statuts politiques, les situations juridiques, les obligations professionnelles, les avantages financiers et sociaux des fonctionnaires internationaux dont le foisonnement est encore désordonné. Mais, à la différence de M. Galy, M. Plantey ne porte aucun jugement de valeur, ne prononce aucune condamnation et ne propose aucune réforme. Alors que l'administration nationale gère l'Etat, la fonction publique internationale est encore très soumise au pouvoir politique des organismes qu'elle sert. Il est vrai aussi que l'organisation internationale, à la différence des Etats, n'a pas encore vraiment, son histoire.

ANDRÉ PASSERON.

★ *Gérer l'Etat*, par Philippe Galy. Editions Berger-Levrault, 242 pages, 43 F.

★ *Droit et pratique de la fonction publique internationale*, par Alain Plantey. Editions du C.N.R.S., 499 pages, 80 F.

Correspondance

Sur un bulletin de santé

L'ADMINISTRATION française est-elle en bonne santé ? M. Gilbert Devaux, inspecteur général des finances, a établi, dans « le Monde » des 24, 25 et 26 août, un « bulletin » qui est discuté par plusieurs lecteurs. Est-elle politisée ou détient-elle un pouvoir politique ? Ainsi, les questions ont été posées — et des réponses données.

La quasi-totalité du pouvoir

Le docteur Marcel Goldstein, président du Syndicat unifié des médecins de Seine-et-Marne, écrit, en intitulant son texte « La calamité française » :

Il existe en France, quels que soient les autres clivages politiques et sociaux, deux catégories de citoyens. Ceux qui font partie de la fonction publique (et assimilés) et ceux qui n'en sont pas (....). La République craint moins, maintenant, les armes des prétoriens que les manettes, boutons et grèves-bouchons décisives qui suffisent à ses serviteurs comme moyens de pression péremptoires. Les serviteurs de la collectivité nationale, incrustés avec suffisance dans une banquise stratifiée d'avantages acquis et auto-accumulables, ont érigé une nouvelle féodalité aux dépens de tous les autres constituants de la collectivité. Non contents de s'être emparés totalement du *pouvoir administratif*, disposant par l'intermédiaire de syndicats catégorisés, d'un *contre-pouvoir social* à leur profit exclusif, ils sont en train d'acquérir, en plus, la quasi-totalité du *pouvoir politique*.

En effet, jouissant, semble-t-il, d'une *disponibilité* inconnue des autres catégories socio-professionnelles, d'une *invulnérabilité* dans leur profil d'activité et de carrière (le revenu n'étant pas proportionnel au travail fourni, au client satisfait et à la bonne marche ultérieure de l'entreprise), ils deviennent de plus en plus les seuls à être en mesure de pratiquer le jeu politique, à l'échelle individuelle et collective. Il n'est que de voir l'origine des dirigeants politiques et des candidats aux élections qui viennent de se dérouler pour apprécier l'accroissement et l'étendue formidable du phénomène.

On voit de moins en moins sur ces listes des entrepreneurs, des artisans, des commerçants, des professions libérales et des vrais salariés, mais on constate une large prédominance de fonctionnaires et assimilés de tous poils, avec les gros bataillons de l'enseignement, de l'E.D.F. des P. et T. des impôts, etc... *Ils étaient une partie de la société. Ils s'érigent peu à peu en contre-société qui, sécrétant ses thèmes, ses méthodes et son exemple, tend à devenir « La société ».* En clair, une société d'assistés, de maternés, de « pris en charge » irresponsables.

Cette constatation est inquiétante. La qualité individuelle, la bonne volonté, l'honnêteté de ces hommes ou de ces femmes, ne sont pas en cause. Mais le choix personnel ou de circonstance qu'ils ont fait de la sécurité, aux dépens de l'esprit d'entreprise, d'un profil de carrière tracé à l'avance en place d'initiative volontaire, l'état d'esprit d'invulnérabilité, où le risque n'est pas pris et de toute façon non sanctionné quand les conséquences sont mauvaises, tous ces éléments, à la fois *congénitaux* et *fonctionnels*, ne peuvent être créateurs de richesse, de percées matérielles et culturelles.

Comme d'habitude, les bonnes âmes allégueront le manichéisme apparent de la pensée et l'outrance du vocabulaire, pour s'éviter la réflexion sur le fond, sans être réveillé par la forme. Elles oublieront, une fois de plus, qu'en fin de compte, les grands choix sont difficiles, mais nécessairement clairs. Ce qui est sécrété par un ensemble bureaucratique et hiérarchisé ne peut être qu'un système bureaucratique et hiérarchisé où la « prise en charge » généralisée aboutit fatalement au contrôle permanent, à l'irresponsabilité et à l'engourdissement mortel. C'est une escroquerie politique de prétendre le contraire. C'est une erreur complice, consciente ou inconsciente, de le croire. C'est un devoir de le dénoncer clairement.

Profondément malade

Mme Béatrice Bourret, attachée d'administration universitaire (Toulouse) :

M. Gilbert Devaux (...) s'évertue à nous persuader que l'administration n'est pas « malade », mais simplement « fatiguée ». (...) L'administration est *malade*, profondément malade.

Je ne reviendrai pas sur l'abus du secret et la pratique de l'exception, si justement dénoncés par Jacques Ellul. Ce que je sais, par l'expérience que j'ai vécue depuis bientôt dix ans dans différents services administratifs, c'est que les procédures n'ont cessé de se multiplier, de s'alourdir et ainsi de se compliquer ; comparons deux numéros du *Bulletin officiel de l'éducation* (bible hebdomadaire de la plupart des fonctionnaires de l'éducation) des années 1966 et 1976 : en dix ans, cette brochure n'a fait que doubler de volume.

La multiplication des services, l'accroissement considérable des imprimés (qui restent encore trop souvent confus malgré des progrès), les informations toujours plus nombreuses et diffuses, sont la conséquence logique d'un système centralisateur à l'excès. Contrairement à ce que prétend M. Devaux, si la France a vécu pendant des centaines d'années en harmonie avec une organisation administrative centralisée (mais je suis persuadée que l'Etat n'intervenait pas aussi souvent que maintenant dans la vie de chaque citoyen), l'harmonie fait désormais place à la lourdeur et à la lenteur excessives des procédures, à l'exaspération et à l'indignation des administrés et des administrateurs.

Pour ma part, je souhaiterais que les hauts fonctionnaires de l'administration centrale viennent en province, visitent les services, dialoguent avec les fonctionnaires de toute catégorie ; ils auraient, je pense, un aperçu plus précis des problèmes que soulèvent les systèmes en place (...)

Le secteur privé : pas si rose

M. Gilbert Ciavatti, consultant (Paris) :

J'exerce moi-même depuis quinze ans dans la fonction « Personnel », et j'ai quotidiennement l'occasion, pour des opérations de recrutement, de m'entretenir avec des cadres moyens et supérieurs. Il ne m'est jamais apparu, ni en 1960 ni en 1977, à travers les expériences professionnelles dont j'entends la narration, que les cadres du secteur privés, simples décisionnaires, chefs de service, ou directeurs, aient, en général, une vie de travail paisible avec des horaires leur permettant de se consacrer largement aux loisirs et à la vie familiale.

A vrai dire, j'ai même tout à fait le sentiment inverse. Puis-je ajouter qu'il suffit à un cadre en cours de recrutement de s'intéresser à son futur horaire de travail autrement que de manière allusive, pour voir ses chances d'être l'heureux élu rétrograder immédiatement de plusieurs échelons.

L'allusion aux régimes de retraite prête également le flanc à la critique : s'il est vrai que les salaires du secteur privé sont, à responsabilité égale, généralement supérieurs à ceux de la fonction publique et que ce décalage se retrouve nécessairement au niveau des retraites, il est cependant, à ce moment-là, très fortement atténué. C'est même un argument traditionnellement avancé par le secteur public ou para-public lorsqu'il cherche à recruter des élèves des grandes écoles, que de comparer les rémunérations, non seulement à l'embauche mais sur une période incluant le temps de retraite. Ainsi, un écart qui pouvait être de l'ordre de 2 tend à s'annuler, voire à s'inverser, notamment pour les élèves de l'X.

Services extérieurs et cabinets ministériels

Un lecteur, qui nous a demandé l'anonymat, tout en approuvant les articles de M. Devaux y ajoute notamment les observations suivantes :

Il n'est pratiquement question que des administrations centrales — ce qui est, il est vrai, essentiel pour la conduite de l'Etat — et très peu des services extérieurs — avec lesquels le public est en contact. Cependant, *in fine*, il est fait allusion à la décentralisation, qui se trouve condamnée d'un seul trait de plume ; il s'agit là d'un problème d'une extrême gravité, lequel, posé généralement en termes de postulats, ne peut que recevoir d'intéressantes solutions. Tout s'y mêlange en effet, déconcentration, régionalisation, décentralisation, et l'on pense décentraliser en régionalisant, déconcentrer en décentralisant, et l'administration, au niveau des services extérieurs, patauge plus qu'elle n'administre.

Pour ce qui est du rôle actuel des cabinets ministériels, l'on ne soulignera jamais assez combien leur caractère pléthorique non seulement fausse le jeu de l'administration mais met en échec la conduite des affaires publiques : trop nombreux les membres des cabinets ministériels le sont pour les débouchés et les postes d'avancement et celui qui n'en fait point partie pour des motivations morales et politiques n'aura, au mieux, que les miettes ; pour faire carrière il faut donc être membre de cabinet et la coupure politique de l'administration, qui s'agrandit à chaque nomination, n'a point d'autre origine. Trop nombreux, les membres des cabinets ministériels n'ont généralement aucun lien affectif avec leur patron ; ils ne peuvent se permettre de lui dire tout net leur façon de voir et de penser, raison d'être du collaborateur de ministre, car ils perdraient leur poste et avec lui tout espoir de carrière : comment, dans ces conditions, le ministre et le gouvernement sont-ils informés, comment, dans ces conditions, ne vont-ils pas au-devant de l'erreur ?

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1976

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57427.

هكذا من الأصل

Le Monde étranger

LE POUVOIR CENTRAL ET LES RÉGIONS EN ESPAGNE

La gauche catalane multiplie ses critiques à l'égard du président de la Généralité

Barcelone. — Le durcissement des socialistes et communistes catalans, qui ont enlevé la majorité des sièges aux Cortès lors des élections du 15 juin, pourrait remettre en question le rétablissement du régime provisoire d'autonomie pour la Catalogne et le retour de M. Josep Tarradellas, président en exil de la Généralité. La gauche a rejeté l'accord intervenu il y a quinze jours entre ce dernier et M. Adolfo Suarez, président du gouvernement espagnol. Elle n'est pas disposée, semble-t-il, à transiger sur la question du Parlement catalan.

« Nous exigeons la reconnaissance par Madrid de l'Assemblée des parlements régionaux », nous a dit M. Joan Reventos, premier secrétaire du Parti socialiste catalan (P.S.C.), qui, allié au Parti socialiste ouvrier espagnol (P.S.O.E.), a obtenu 30 % des suffrages. « Si Madrid n'y consent pas, nous voterons contre le projet de Généralité provisoire qui nous sera soumis. » Dans ces conditions, il y a lieu de se demander si M. Tarradellas accepterait de revenir pour présider effectivement la Généralité. Il assurerait en effet ces fonctions contre l'avis des représentants de la majorité.

De notre envoyé spécial

Le problème catalan a deux aspects : l'autonomie et la démocratie. De ce fait les lignes de clivage politique ne sont pas, en un premier temps, apparues avec netteté. Malgré la réserve que les dirigeants catalans de toutes tendances ont jusqu'à présent observée sur leurs divisions, celles-ci commencent à ressortir. Pour les leaders de la gauche, l'autonomie ne saurait aller sans la démocratie. C'est pourquoi ils sont hostiles au projet de statut provisoire d'autonomie qui ne prévoit pas le rétablissement des quatre organes de la Généralité telle qu'elle existait jusqu'en 1938 : la présidence, le conseil ou gouvernement, l'Assemblée des parlements et le tribunal de cassation. Il est seulement question de rétablir les deux premiers, si bien que les élus ne pourraient exercer un contrôle démocratique sur le président désigné par le gouvernement espagnol et le conseil dont les membres — douze au maximum — seraient nommés par le président.

Qualifiée à gauche de « présidentialiste », cette Généralité est toutefois approuvée par le Pacte démocratique, la troisième force politique de la Catalogne, dont les dirigeants, et en particulier M. Jordi Pujol, font passer les revendications autonomistes avant toutes autres. « *Une telle position*, explique ce dernier, *heurte la sensibilité des socialistes et des conservateurs.* » L'Union du centre démocratique (U.C.D.) de M. Suarez, reléguée en Catalogne — avec 17 % seulement des voix — à la quatrième place, pèse de tout le poids que lui confère le pouvoir madrilène afin de faire accepter une Généralité sous tutelle.

En proposant en juillet de rétablir la Généralité, le président du gouvernement espagnol est allé sinon plus loin du moins plus vite que ne le prévoyaient la majorité des Catalans. Il entend maintenant tirer les bénéfices politiques de son geste. Ses partisans dans la région, « catalanistes » de dernière heure, qui, déjà, préparent les élections municipales prévues avant la fin de l'année, n'ont cure de l' « unité catalane », qui est le premier des soucis de M. Pujol. « *Je m'efforce encore par tous les moyens d'obtenir l'approbation de la gauche*, dit ce dernier, *mais je doute maintenant que le rétablissement de la Généralité soit le résultat d'un consensus.* »

L'accord conclu avec M. Suarez

La seule habileté de M. Suarez n'aurait pas suffi à conduire le Front catalan au bord de la rupture, s'il n'avait pas trouvé M. Tarradellas un partenaire pour la négociation et, peut-être, un allié. Les deux hommes se sont entendus aux dépens des principaux dirigeants politiques pour rétablir provisoirement un statut d'autonomie largement symbolique qui ne retranche rien aux pouvoirs du chef du gouvernement à Madrid et assure au président de la Généralité une autorité sans contrepoids.

La gauche, qui conteste à mi-voix la personnalité du président en exil, se contente, pour le moment, de faire publiquement, au projet de statut, des critiques de principe.

A droite et même au centre tout le monde est « tarradelliste ». La grande presse de Barcelone, *la Vanguardia* en tête, encense le vieil homme, laissant aux quotidiens et hebdomadaires nés depuis la fin du franquisme le soin de rapporter les querelles qu'il provoque parmi les Catalans.

Homme de cabinet, solitaire et madré, hostile comme il l'était autrefois aux dirigeants des partis, résistant, autoritaire et anti-parlementaire : tel est le portrait que la gauche trace de M. Tarradellas. « *Il ignore par trop la réalité catalane d'aujourd'hui*, dit de lui le sénateur Josep Benet, *et il pourrait nous conduire au chaos sur le plan politique et économique.* » Le sénateur indépendant, figure de proue du catalanisme de l'intérieur, qui a recueilli près de 1 400 000 voix le 15 juin, fait état de la différence entre les « *combattants de l'intérieur et ceux de l'extérieur* ».

Pourquoi alors avoir réclamé le retour de M. Tarradellas. Ce mot d'ordre, comme celui du rétablissement de l' « Estatut » faisait l'unanimité peu avant les élections. La question posée au leader de la gauche sonne comme un reproche. Il admet l'erreur. Nous pensions, explique-t-il, que le rétablissement du statut d'autonomie et du président de la Généralité dans ses fonctions, ne nous seraient pas si facilement accordés. En donnant satisfaction sur le papier à une revendication « maximale », M. Suarez nous a pris de court.

L'opposition désorientée

L'évolution institutionnelle de l'Espagne a été plus rapide que prévu. L'opposition est désorientée et ses rapports avec le pouvoir restent ambigus. Lorsque M. Felipe Gonzalez, premier secrétaire du P.S.O.E., s'entretient avec M. Suarez, c'est pour « *renforcer le processus de démocratisation* », mais en sortant, lundi 5 septembre, du palais de la Moncloa, il a tenu à dissiper les rumeurs de crise au sein du gouvernement. La prudence inspire une attitude encore plus modérée aux communistes qui n'en reviennent pas encore d'avoir pignon sur rue. « *Il y a cinq mois, nous étions clandestins...* »

Mais ce qui est vrai à Madrid ne l'est pas nécessairement à Barcelone. Les Catalans n'ont pas voté comme le reste de leurs concitoyens. Les résultats du scrutin du 15 juin amènent les partis à réviser leur tactique. D'abord parce que la gauche, socialiste et communiste, peut aspirer au pouvoir dans le cadre d'un régime d'autonomie et que, de fait, elle y prétend ; ensuite parce que l'U.C.D. défaite entend occuper au plus vite le terrain à droite. Selon M. Carlos Sentis, l'homme de confiance de M. Suarez à Barcelone, les démocrates-chrétiens et d'autres petites formations qui, en Catalogne, s'étaient présentés isolément, sont déjà prêts à rallier les rangs de la coalition gouvernementale. Il en est de même, croit-on, pour M. Ramon Trias Fargas, un des principaux dirigeants du Pacte démocratique, plus anticommuniste que catalaniste.

Les dirigeants catalans qui, le 11 septembre, jour de la fête nationale, avaient défilé des heures durant au coude à coude, précédant plus d'un million de leurs compatriotes, sont-ils maintenant au bord de la rupture ? Certes, ils se sont réunis jeudi pour examiner ensemble la réponse de Madrid à leurs revendications, et prévoient de se retrouver lundi. Mais « *notre unité est purement formelle*, reconnaît M. Reventos, *il n'y a rien là d'étonnant, la Catalogne est plus proche de l'Europe que de Madrid et la politique y a toujours reflété les conflits de classes de façon plus intense que dans le reste de l'Espagne* ». Les socialistes catalans ne prétendent pas pour autant gouverner seuls avec les communistes. (Peut-on d'ailleurs concevoir simultanément un gouvernement de gauche à Barcelone et un gouvernement de centre droit à Madrid ?) Mais ils souhaitent jouer au sein d'une coalition catalaniste « un rôle de protagoniste ». Les communistes du Parti socialiste unifié de Catalogne (P.S.U.C.) ne tiennent pas un autre langage. Ils font même preuve d'une plus grande souplesse que leurs partenaires.

La prudence des capitalistes

« *Nous sommes condamnés à nous entendre avec M. Tarradellas et nous devrons tous sacrifier quelque chose...* » Conciliant, M. Gregorio Lopez Raymundo, premier secrétaire du P.S.U.C., paraît cependant mieux assuré que M. Santiago Carrillo, leader du P.C.E. Et pour cause : le P.S.U.C. a recueilli, en pourcentage, presque deux fois plus de voix que le P.C.E. dans toute l'Espagne. Il entretient de ce fait avec les socialistes de Catalogne des relations différentes.

Peut-on éviter la division entre la gauche et la droite dans la région la plus industrialisée d'Espagne où, situation économique et votes, se correspondent plus rigoureusement que dans le reste du pays ? M. Pujol l'espère encore, mais il est pessimiste. « *On ne peut rien changer dans la société avec 51 % des voix* », dit-il dans l'espoir d'être entendu à gauche, par les communistes surtout. L'affrontement politique actuel semble le dépasser. Promoteur de la Banque catalane, il s'est efforcé de défendre le pouvoir de décision des entrepreneurs régionaux, petits et moyens, surtout aux prises avec l'Etat espagnol, le grand capital financier qui opère à Madrid, et les multinationales. « *Nous avons fait quelque chose pour l'entreprise catalane, mais trop peu encore* », reconnaît M. Pujol. Les industriels catalans sont aujourd'hui plus dépendants de Madrid qu'ils ne l'étaient avant la guerre civile. Le Pacte démocratique a sans doute fait le plein des voix de la bourgeoisie catalane mais, bien que celle-ci ait montré un visage réformiste, et plaidé avec des titres solides la cause et l'efficacité administrative, le gros de l'électorat s'est détourné du parti de M. Pujol pour voter socialiste ou communiste. « *Il a su faire la distinction entre l'intérêt privé et l'intérêt public* », explique M. Esteban Pinilla de las Heras, sociologue, pour qui cette attitude est « *une preuve de maturité politique* ».

Les inquiétudes des militaires

Les capitalistes catalans ne sont pas moins prudents. Ils recherchent maintenant la protection de Madrid, veulent le retour de M. Tarradellas et le rétablissement d'une Généralité dépourvue de pouvoirs réels. Mais l'écrasement du centre risque de raviver en Catalogne de vieux conflits. La guerre civile !

Les mots lâchés suscitent un silence. On pense, sans le plus souvent les nommer, aux militaires. « *Tous les chefs de régions militaires ont reçu les parlementaires de leur zone, sauf le général Coloma Gallegos, dont la juridiction s'étend à toute la Catalogne* », nous a dit un des principaux dirigeants politiques catalans. Ancien ministre de la guerre, désigné à son poste actuel par Franco, le général Coloma Gallegos et son état-major seraient, dit-on, hostiles au rétablissement de la Généralité. M. Suarez, qui en a pris l'initiative, ne s'est pas senti assez fort pour le limoger ou le muter. « *L'armée*, nous a dit un des proches collaborateurs du président du gouvernement à Barcelone, *s'oppose à ce qu'il soit relevé de ses fonctions au moment du rétablissement de la Généralité.* » Un problème délicat que tous, à gauche comme à droite, examinent en ayant conscience de leur responsabilité. M. Tarradellas, soutiennent ses partisans, est la seule personnalité qui puisse, en tant que président de la Généralité, calmer les inquiétudes des militaires. C'est, affirment-ils, « *un homme d'Etat* ». Mais de quel « Etat » demandent ses adversaires, qui voient en lui un homme de Madrid. Et un homme de droite.

PHILIPPE LABREVEUX.

Le gouvernement est prêt à négocier un statut d'autonomie provisoire pour le Pays basque

De notre correspondant

Madrid. — Le gouvernement espagnol est prêt à négocier un régime de « pré-autonomie » pour le Pays basque. C'est ce qu'a affirmé, vendredi 16 septembre, M. Manuel Clavero Arevalo, ministre chargé des régions. M. Clavero a indiqué qu'il assisterait, dans quelques jours, à une réunion des parlementaires basques et qu'il transmettrait leurs propositions au président du gouvernement. M. Adolfo Suarez.

Les deux partis majoritaires dans la région, le parti nationaliste (P.N.V.) et le parti socialiste (P.S.O.E.) — ils occupent à eux deux vingt-quatre des trente-huit sièges de parlementaires dans les quatre provinces — ont fini par se mettre d'accord sur un premier projet d'autonomie qui prévoit le rétablissement des Juntes générales, c'est-à-dire des assemblées locales, qui, au dix-neuvième siècle, administraient les affaires du Guipuzcoa, de la Biscaye et de l'Alava — la Navarre ayant un régime particulier.

Le ministre des régions a indiqué que Madrid discuterait d'un statut d'autonomie provisoire avec toutes les forces politiques représentées au Parlement, à l'exclusion, donc, des groupes extra-parlementaires, dont certains sont liés à l'organisation de guérilla ETA, et réclament l'indépendance. L'un de ces groupes l'E.L.A. (Parti pour la révolution basque) a élaboré son propre projet. Il prévoit, dans une première étape, la constitution d'une assemblée formée par les représentants de toutes les municipalités, lesquelles seraient chargées d'élaborer un statut définitif d'autonomie.

Dans l'entourage présidentiel on indique que le problème basque a mûri depuis les premiers sondages faits au mois d'août, à Saint-Sébastien, par le ministre des affaires étrangères. M. Marcelino Oreja, Basque lui-même. A la suite de ces premiers contacts, le parti nationaliste avait annoncé l'envoi d'un émissaire de Madrid auprès de M. Leizaola, président de la République basque en exil, qui vit actuellement à Bayonne. Aucun émissaire n'a jamais été envoyé. Les Basques ont affirmé que le gouvernement Suarez avait fait machine en arrière ; ce dernier a déclaré que la situation n'était pas encore propice à l'ouverture de pourparlers.

Depuis, les porte-parole officiels du gouvernement ont affirmé plusieurs fois que le problème basque doit être bloqué à cause de la léthargie des partis majoritaires, qui avaient laissé les groupes extrémistes maîtres de la rue. En quelques jours, et sans que le parti nationaliste ni le parti socialiste aient démontré qu'ils avaient repris le contrôle politique de la région, le gouvernement Suarez a changé de point de vue. Il explique son revirement par le fait que les deux formations majoritaires ne sont plus décidées à se laisser intimider par les groupes extra-parlementaires et qu'elles ont rompu avec eux. C'est ainsi que le P.N.V., dans un communiqué publié jeudi, a demandé à l'ETA de cesser ses activités de racket auprès des industriels basques, de qui sont exigés des « impôts révolutionnaires » sous menaces de mort.

Le gouvernement va prendre une autre intitiative destinée à satisfaire l'une des revendications des nationalistes, encore qu'il ne se fasse pas beaucoup d'illusions sur ses effets pratiques : il se dit prêt à décréter une amnistie générale (les amnisties décidées jusqu'à maintenant n'ont été que partielles). Lors d'un débat aux Cortès, M. Sanchez Teran, porte-parole du parti gouvernemental, a indiqué que l'Union du centre était disposée à recevoir une motion présentée à la Chambre par le groupe parlementaire basco-catalan. Cette motion demandait une amnistie générale pour tous les délits, dont les auteurs avaient des motifs politiques, quelles qu'aient été leurs conséquences, commis jusqu'au 13 septembre 1977.

Au cabinet de M. Suarez, on indique qu'une telle mesure d'amnistie sera probablement adoptée, du moins pour les délits commis avant le 15 juin dernier, date des élections législatives. Elle permettra de régulariser la situation de la dizaine de militants basques qui avaient été bannis et qui sont revenus illégalement en Espagne. Elle aura aussi pour effet de faire libérer plusieurs militants extrémistes, auteurs de « délits de sang », c'est-à-dire d'attentats meurtriers. L'amnistie pourra être décrétée ou faire l'objet d'un projet de loi envoyé aux Cortès.

CHARLES VANHECKE.

A TRAVERS LE MONDE

Danemark

● LE TRENTE-DEUXIÈME CONGRÈS DU PARTI SOCIAL-DÉMOCRATE DANOIS s'ouvre, ce samedi 17 septembre, à Copenhague, pour adopter un nouveau « *programme de principe* » afin de remplacer celui datant de 1961. Le congrès pourrait être mouvementé. La fraction de gauche du parti reproche en particulier au gouvernement d'avoir accepté, sous la pression des partis de droite, de retirer du récent plan d'assainissement économique le projet d'instauration d'une taxe sur les plus-values des propriétés immobilières. — *(A.F.P.)*

Éthiopie

● LA JUNTE D'ADDIS-ABEBA a appelé vendredi 16 septembre tous les militaires en retraite âgés de moins de soixante ans à se présenter dans les centres de mobilisation. Les véhicules de transport et de travaux publics ont d'autre part été réquisitionnés. — *(A.F.P.)*

Iles Salomon

● LES ILES SALOMON, protectorat autonome britannique depuis 1893, accéderont à l'indépendance en juillet 1978. L'archipel, d'une superficie de 29 785 kilomètres carrés, et qui compte environ deux cent mille habitants, deviendra une monarchie et adhérera au Commonwealth dont il deviendra le trente-septième membre. L'archipel, dont la fameuse île de Guadalcanal, possède d'importantes ressources dont des minerais, du coprah et du bois dont l'exploitation n'est encore qu'à ses débuts, ainsi qu'une petite industrie de pêche. Il recevra une aide financière britannique de 28 millions de livres. — *(A.F.P.)*

Italie

● M. CLAUDIO VOLONTE, père de l'acteur Gian-Maria Volonte, s'est suicidé dans la soirée du 16 septembre à la prison de Rome où il était incarcéré depuis le début d'août pour avoir tué un jeune électricien. — *(A.F.P.)*

Pays-Bas

● LE COLLECTIONNEUR PIETER MENTEN a obtenu satisfaction dans le procès en diffamation qui l'opposait au journaliste Hans Knopp, dont les révélations ont été à l'origine du procès qui lui a été intenté pour crimes de guerre commis contre des citoyens polonais, pendant la deuxième guerre mondiale. La cour d'appel d'Amsterdam vient d'ordonner à M. Knoop et à son éditeur de « *mettre fin à toute diffusion d'informations tendancieuses sur Menten, jusqu'à ce que le tribunal spécial d'Amsterdam chargé du procès rende son verdict* ». Elle ordonne à M. Knoop de s'abstenir de qualificatifs tels que « *criminels de guerre, tueur, brigand, gredin, et autres expressions identiques* » à l'égard de Menten. *(A.F.P.)*

Pologne

● LE CARDINAL WYSZYNSKI, primat de Pologne depuis 1948, hospitalisé le 8 septembre pour une jaunisse, a subi, vendredi 16 septembre, une intervention chirurgicale qu'il a « bien supportée ». Le bulletin médical publié ne précise pas la nature de l'intervention et indique seulement que le primat « *souffre de troubles de l'appareil digestif* ». En février dernier, il avait subi l'ablation de la vésicule biliaire. — *(A.F.P.)*

Portugal

● LE CONSEIL DE LA RÉVOLUTION a approuvé la nouvelle loi sur la réforme agraire connue sous le nom de loi Barreto, qui pourra donc être promulguée d'ici à lundi 19 septembre par le président Ramalho Eanes. En revanche, la loi sur les commissions de travailleurs a été déclarée anticonstitutionnelle et devra revenir devant l'Assemblée de la République. — *(A.F.P.)*

République d'Irlande

● M. DAVID O'CONNELL, vice-président du Sinn Fein, organe politique de l'IRA provisoire, a été remis en liberté vendredi 16 septembre à la prison de Portaloise. L'ancien « chef d'état-major » des provos, condamné l'an dernier à dix-huit mois de prison, a fait l'objet d'une mesure de grâce du gouvernement irlandais.

Seychelles

● TROIS FRANÇAIS ARRÊTÉS mercredi 14 septembre ont été expulsés jeudi des Seychelles pour espionnage. Selon la police, les trois Français, MM. Jacques Duchemin, Christian Paris et Sylvain Baron, qui se prétendaient envoyés par une chaîne de télévision française, ont filmé des installations stratégiques. M. Duchemin serait un familier des milieux politiques de l'archipel et aurait, selon la police, « *joué un rôle* » au sein de l'O.A.S., servi de conseiller à Moïse Tshombe pendant la guerre du Katanga et participé au recrutement de mercenaires pendant les événements du Liban. — *(A.F.P.)*

Sri-Lanka

● « PLUSIEURS DIZAINES, VOIRE DES CENTAINES DE PERSONNES, *ont été massacrées (et pendues à des arbres au bord des routes, tandis que leurs biens étaient pillés ou brûlés* », affirme la Fédération internationale des droits de l'homme (1) dans une lettre adressée au premier ministre de Sri-Lanka, à propos des affrontements entre communautés, en août. « *Ces massacres*, poursuit le document, *ont été suivis d'importants transferts de population tamoule regroupée dans différents camps où les conditions de vie et d'hygiène sont extrêmement préoccupantes* ». La Fédération cite le témoignage d'un de ses observateurs, Me C. Rostoker, qui s'est rendu sur place au début de septembre et y a constaté un « *profond racisme antitamoul* ».

(1) 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris.

Union soviétique

● UN TOURISTE FRANÇAIS DE VINGT-DEUX ANS, M. Jean-Jacques Pole, a été expulsé vendredi 16 septembre d'U.R.S.S., pour avoir distribué en Géorgie des tracts contenant des « calomnies antisoviétiques » et émanant, selon l'agence Tass, du N.T.S. (Union populaire du travail), organisation d'émigrés russes établie en Allemagne fédérale. — *(A.F.P.)*

● LE SCÉNARISTE JUIF SOVIETIQUE FELIX KANDELKAMOV a appris, jeudi 15 septembre, qu'il allait être autorisé à émigrer en Israël, quatre ans après en avoir fait la demande. L'auteur d'une série de dessins animés célèbres en U.R.S.S., « *Attends donc un peu !* », avait participé à deux grèves de la faim pour attirer l'attention sur son cas. *(A.F.P.)*

Vietnam

● LES CORPS DE VINGT-DEUX SOLDATS AMÉRICAINS TUÉS AU VIETNAM seront remis aux Etats-Unis le 30 septembre à l'aéroport de Hanoï, a annoncé l'agence de presse vietnamienne A.V.I. Cette décision a été rendue publique au moment même où le département d'Etat américain annonçait qu'il était prêt à reprendre n'importe où et n'importe quand les négociations avec le Vietnam pour la normalisation des relations entre les deux pays. — *(A.F.P., A.P.)*

Zaïre

● UN NOUVEAU PARTI POLITIQUE, le Parti pour la conscience nationale (PACONA), opposé au régime du président Mobutu, a été créé au Zaïre, selon une lettre reçue de Kinshasa par l'agence Belga. Parmi les objectifs que s'assigne le nouveau parti, dont le président est M. Tharcisse Mutena Mbaw'O-Mpyp, figurent le rétablissement du système bicaméral, la reconnaissance de l'autorité traditionnelle des chefs coutumiers zaïrois, la réhabilitation des Eglises chrétiennes au Zaïre. — *(A.F.P.)*

مكبرة من الأصل

EUROPE

Allemagne fédérale

L'armée ne relèvera pas la police dans la défense contre le terrorisme

M. Helmut Schmidt, chanceller fédéral ouest-allemand, a décidé, vendredi 16 septembre, d'ajourner le voyage officiel qu'il devait faire en Pologne à partir du lundi 19 (nos dernières éditions). M. Jimmy Carter l'a, d'autre part, assuré par téléphone de son « soutien moral » dans l'affaire Schleyer.

Dans une interview que publie ce samedi le quotidien « Die Tat », de Zurich, l'écrivain suisse Friedrich Dürrenmatt estime que cette affaire doit être abordée par l'Etat fédéral ouest-allemand « sur le plan criminel et non politique ». Il ajoute : « Même s'il est cruel de le dire, Hanns-Martin Schleyer doit être sacrifié. Si on l'échangeait, l'Etat affaiblirait sa position. »

De notre correspondant

Bonn. — Si l'impression se répand dans la capitale ouest-allemande que le dénouement de l'affaire Schleyer pourrait ne plus tarder, l'incertitude demeure. Cela n'empêche d'ailleurs pas la vie quotidienne de suivre son cours. Vendredi soir, devant l'hôtel de ville de Bonn, les autorités offraient à la population un spectacle de danses folkloriques qui devait marquer la journée « portes ouvertes » organisée dans la capitale fédérale. Le programme traditionnel de cette journée a quand même subi cette année une entorse : le public ne peut plus visiter la chancellerie et le palais présidentiel, où l'on avait encore renforcé vendredi les mesures de protection.

Le gouvernement a toutefois rejeté de façon catégorique une suggestion — qui avait la sympathie des chrétiens-démocrates — selon laquelle la Bundeswehr pourrait relever les policiers lorsqu'il s'agit simplement de protéger des immeubles contre l'éventualité d'une attaque terroriste. Une telle initiative aurait, certes, l'avantage de libérer des forces de police susceptibles de remplir une tâche plus utile que la faction devant les domiciles des ministres. Mais le gouvernement semble estimer que l'intervention visible de l'armée aurait un effet psychologique regrettable.

En ce qui concerne les contacts entre le gouvernement et les ravisseurs de M. Schleyer, la plus stricte discrétion est toujours maintenue. L'avocat suisse, Me Payot, qui joue dans cette affaire le rôle d'intermédiaire, a cependant fait savoir dans la soirée de vendredi à Genève qu'il avait reçu de nouvelles communications des deux parties. A Bonn, M. Schmidt a, une nouvelle fois, convoqué son « grand état-major de crise ». Rien de ce qui a pu être dit ou décidé à la chancellerie n'a filtré au dehors.

M. Schmidt, qui a pris la parole quelques heures plus tard à Hambourg, s'est contenté de dire qu'aucun effort n'était négligé pour retrouver M. Schleyer et que les citoyens ne devraient céder pas plus à la panique qu'à l'hystérie.

Un développement d'ordre diplomatique intrigue, d'autre part, les observateurs. On a appris vendredi que M. Wischnewski, ministre d'Etat à la chancellerie, était apparu ces jours-ci sur les écrans de la télévision algérienne. Cet homme politique jouissant de nombreuses amitiés dans le monde arabe — on l'appelle familièrement « Ben Wisch » — se serait-il rendu secrètement auprès du président Boumediène?

Les terroristes emprisonnés que les ravisseurs de M. Schleyer veulent faire remettre en liberté auraient-ils demandé à être envoyés en Algérie? Une interprétation peut-être plus vraisemblable de ce voyage mystérieux suggère que M. Wischnewski tenterait de faire appel aux dirigeants des pays arabes pour que ceux-ci fassent connaître à l'avance leur refus de recevoir chez eux les membres de la bande à Baader, ce qui affaiblirait la position du commando terroriste dans ses négociations avec les autorités ouest-allemandes.

JEAN WETZ.

Italie

Le P.C.I. supprimerait dans ses statuts la référence au marxisme-léninisme

De notre correspondant

Rome. — Le parti communiste italien examinera, probablement au cours de son prochain congrès, la suppression de l'article 5 de ses statuts, qui engage chaque inscrit à « *acquérir et approfondir (...) la connaissance du marxisme-léninisme et à en appliquer l'enseignement dans la solution des questions concrètes* ». L'article deuxième des mêmes statuts ne précise-t-il pas que l'adhésion au P.C.I. est indépendante des convictions philosophiques et religieuses ?

Le père Bartolomeo Sorge, directeur de la revue jésuite *Civiltà Cattolica*, avait souligné cette contradiction dans une interview à la *Stampa*. Une réponse officielle lui a été faite, ce samedi 17 septembre, par M. Gianni Cervetti, membre du secrétariat et de la direction du P.C.I., dans une déclaration au *Corriere della Serra*.

« *Je pense qu'il faudra effectivement repenser la formulation de l'article 5* », affirme M. Cervetti, qui est considéré comme l'une des étoiles montantes du parti. *Mais avec beaucoup d'attention, car c'est un problème vraiment sérieux. Il s'agit, en fait, de retirer des statuts quelque chose qui peut apparaître comme imposant une obéissance philosophique. Cependant*, les idées de Marx, de Lénine et toute celles qui relèvent de cette pensée (...) *appartiennent à un patrimoine auquel le mouvement ouvrier et le P.C.I. ne peuvent renoncer* (...) *On ne doit pas se réclamer d'une doctrine ankylosée et d'un ensemble d'idées clos, mais d'une pensée vivante.* » .

Déjà accusés par l'extrême gauche de trahir la révolution, les dirigeants communistes italiens ne veulent pas donner aux militants l'impression de brader le marxisme, même s'ils sont également aiguillonnés par les socialistes et les catholiques, qui les pressent de se débarrasser de dogmes rigides et de vestiges du stalinisme. Et ils doivent tenir compte de l'élargissement de leur base électorale, de moins en moins homogène sur le plan idéologique. Tout cela les incite à avancer avec prudence.

ROBERT SOLÉ.

AMÉRIQUES

États-Unis

S'EXPLIQUANT DEVANT UNE COMMISSION SÉNATORIALE

Le directeur du budget s'efforce de gagner la sympathie du public

De notre correspondant

Washington. — Les débats de la commission d'enquête sur le Watergate avaient été un des grands moments du scandale qui coûta sa présidence à M. Nixon. Il manquait à l'« affaire Lance » la « grande explication » télévisée, le débat contradictoire qui doit permettre au public de « *se faire une opinion en toute clarté* ». Cette lacune est maintenant comblée : les Américains peuvent depuis deux jours suivre en direct à la télévision, à longueur de journée et sans même les habituelles interruptions publicitaires, la déposition du directeur du budget devant la commission des affaires gouvernementales du Sénat.

Malheureusement, ce flot de paroles ne clarifie pas toujours les questions en litige. M. Lance a certes campé un personnage plutôt sympathique au grand public, qui le connaissait peu jusqu'à présent : celui du pauvre employé ambitieux qui a commencé sa carrière il y a vingt-cinq ans derrière un guichet de banque de la petite ville de Calhoun, en Georgie, et qui est devenu onze ans plus tard président de cet établissement (il avait épousé, il est vrai, la fille du patron). Il a quadruplé le volume des dépôts en quelques années, fermant les yeux sur les découverts que s'autorisent les clients, surtout et y compris lui-même. Il est monté d'un cran en prenant la présidence d'une banque plus importante de Georgie et d'un autre encore en entrant en politique, même si la première tentative — l'élection au poste de gouverneur de Georgie — se solde par un échec. Il devient enfin, dès 1966, l'ami intime du futur président des États-Unis. Qui, parmi les gens qui travaillent aujourd'hui pour M. Carter, peut en dire autant ?

M. Lance a fait vibrer une autre corde en s'en prenant, d'une part, en termes très vifs, à la presse et à sa « *campagne d'insinuations* », et, d'autre part, à certains sénateurs de la commission d'enquête qui ont, a-t-il dit, « *délibérément ignoré le principe de justice et de fair play fondamental pour l'Amérique* ». Les droits de l'homme, justement mis en avant lorsqu'il s'agit de « *certains pays totalitaires* », ont été, selon M. Lance, foulés au pied en ce qui le concerne.

L'attaque était un peu excessive, mais elle a porté. M. Lance a exploité la légèreté avec laquelle deux membres importants de la commission — son président, le sénateur Ribicoff, et M. Percy — avaient fait savoir à la presse le 6 septembre, avant même l'ouverture des débats sur l'affaire, que le directeur du budget était condamné à démissionner. M. Percy avait commis un autre impair en annonçant que M. Lance avait antidaté deux chèques à la fin de 1976 pour échapper à l'impôt. Il a dû présenter des excuses, l'« accusé » ayant pu aisément réfuter ces allégations.

Quelques conclusions peuvent être tirées à l'issue des deux premières journées d'enquête.

M. Lance a indiscutablement remonté la pente. La Maison Blanche a pu faire état d'un net renversement de tendance depuis jeudi en faveur de M. Lance parmi les appels téléphoniques qui lui parviennent sur l'affaire. Fait plus important, plusieurs sénateurs, notamment parmi les jeunes, ont vivement pris la défense de M. Lance et se sont dressés contre leurs collègues. M. Eagleton, sénateur démocrate du Wisconsin, n'a pas hésité à faire un rapprochement avec le maccarthysme.

Le directeur du budget n'est pas complètement blanchi pour autant. Il a réfuté l'accusation principale — portant sur l'émission de chèques à découvert, par lui ou les membres de sa famille, pour un montant allant par moments jusqu'à 450 000 dollars — en disant qu'il s'agissait d'une politique délibérément libérale de sa banque, que celle-ci profitait à tout le monde et que pas un client n'a essuyé la moindre perte de ce fait. Or cette pratique continue d'être contestée par les banquiers « sérieux ». Un sénateur a pu dire à propos de l'absence de pertes : « *Cela me rappelle un chauffeur qui a grillé un feu rouge, mais pour qui, puisqu'il n'y a pas eu d'accident, tout va bien.* »

Il n'est pas encore tout à fait établi, d'autre part, que M. Lance a payé des intérêts pour ses découverts, du moins pour les mêmes montants et dans les mêmes délais que ceux qui étaient imposés aux autres clients dans ce cas. Enfin, il avait promis, dans une lettre écrite en 1973, d'abandonner ces pratiques. Il n'en a rien fait.

Le président prend ses distances

M. Carter a pris de sérieuses distances à l'égard de son ami et confident. Il y a un mois, le président arguait d'un rapport, pourtant passablement mitigé, d'un contrôleur pour renouveler sa confiance à son directeur du budget et enterrer l'affaire. Aujourd'hui, il déclare que son esprit est « ouvert » et qu'il prendra une décision sur le maintien ou non de M. Lance dans ses fonctions à l'issue des « hearings » de la commission. D'autre part, alors que le directeur du budget justifiait la pratique des découverts, le président disait y voir dans tous les cas une « faute ». Les critiques adressées à la presse par M. Lance n'ont pas été appuyées par M. Carter. Le président a estimé au contraire que celle-ci, tout en exagérant certains détails, avait été « *correcte* » dans l'ensemble.

Même si M. Lance se tire d'affaire, des doutes subsisteront sur sa capacité d'exercer ses fonctions de directeur du budget. Sans doute l'intéressé dit-il qu'il n'a pas l'intention de démissionner. Mais beaucoup partagent l'avis de M. Reston : M. Lance a trop défié les sénateurs au cours de sa déposition pour pouvoir coopérer dans de bonnes conditions avec eux pour la préparation des budgets. On peut se demander, avec le commentateur du *New York Times*, si M. Lance ne cherche pas à sauver, plus que son poste actuel, sa réputation de banquier local qui aura besoin de reprendre sous peu sa vie d'antan à Atlanta.

Une dernière leçon devra être tirée de l'affaire par les sénateurs. La commission des affaires gouvernementales est passée d'un extrême à l'autre entre sa session de janvier, au cours de laquelle la candidature de M. Lance fut approuvée comme une formalité, et celle d'aujourd'hui où le moindre centime dépensé par M. Lance, tous ses contacts d'affaires et ses voyages en avion sont passés au peigne fin. Or, la commission n'est pas équipée pour ce travail. Les sénateurs eux-mêmes, qui siègent tous dans deux, trois commissions ou davantage, ont du mal à trouver le temps nécessaire pour délibérer à longueur de journée sur cette seule affaire. Certains répugnent tout simplement aux tâches de police qui leur sont demandées. « *Ce n'est pas un crime* », a dû avertir le sénateur Ribicoff dans un moment de confusion. Cela aurait dû aller sans dire. Mais cette vérité n'était pas toujours évidente à tout le monde ces jours-ci.

MICHEL TATU.

LE CONGRÈS A OBLIGÉ M. CARTER A AJOURNER UN « OUI » A CONCORDE

(De notre correspondant.)

New-York. — L'administration Carter devait annoncer vendredi 16 septembre sa décision d'autoriser Concorde à se poser de façon permanente à l'aéroport Dulles de Washington. Elle a été obligée de renvoyer sa décision après que le General Accounting Office (GAO), organe du Congrès chargé de superviser les opérations du gouvernement et de vérifier ses comptes, eut publié un rapport virulent selon lequel le « oui » à Concorde ferait faire un pas en arrière au programme national contre la pollution sonore.

Un porte-parole de la sous-commission du Congrès pour l'environnement a révélé aussi qu'une étude de l'Académie nationale des sciences (qui abonde dans le même sens) devait être publiée incessamment. Le GAO estime que l'étude faite par la FAA (Federa Aviation Administration) sur les réactions du public « *est défectueuse et ne devrait pas être utilisée dans la formulation d'une politique nationale* ». Le GAO estime que le bruit de Concorde lorsqu'il décolle est deux fois plus fort que celui du Boeing-707 et quatre fois plus intense que celui d'un 747.

M. Carter, qui espérait pouvoir annoncer une bonne nouvelle concernant Concorde pendant le voyage de M. Barre, a été obligé de renvoyer sa décision au 24 septembre. Il n'est pas impossible qu'il impose alors à Concorde un nouveau délai : le temps pour une commission fédérale d'établir de nouvelles normes sonores pour les aéroports.

LOUIS WIZNITZER.

AFRIQUE

TRIBUNE INTERNATIONALE

L'Afrique face au drame érythréen

par NAFI KURDI (*)

Au moment où le combat libérateur du peuple érythréen touche à son terme, la restauration d'un Etat national démocratique, le régime militaire éthiopien cherche à commettre un véritable génocide.

D'emblée nous tenons à affirmer, face à une campagne cynique, que nous sommes contre le démembrement de l'Ethiopie, son asphyxie ou sa mort. Cependant nous tenons également à rappeler que l'Erythrée n'a jamais vraiment fait partie de l'Ethiopie. La lutte de notre peuple n'est pas une sécession dans la mesure où les frontières coloniales déclarées intangibles par l'O.U.A. destinaient l'Erythrée à être indépendante comme la Somalie ou la Libye.

Premier territoire africain libéré, dès 1941, du fascisme italien, notre pays aurait pu devenir, dès 1950, le premier Etat décolonisé d'Afrique si l'O.N.U., alors manipulée par l'impérialisme américain, avait tenu compte de la volonté exprimée sans équivoque par notre peuple en faveur de l'indépendance.

Le drame érythréen découle directement de la résolution 390 A.V. de l'O.N.U. et de la Fédération entre l'Erythrée et l'Ethiopie qu'elle instaurait en 1952. En annexant arbitrairement notre pays en 1962, l'empereur Hailé Selassié a violé le principe dont il allait se faire le champion l'année suivante lors de la création de l'O.U.A. à Addis-Abeba. Comment donc notre lutte pouvait-elle être taxée de « séparatisme » ?

Longtemps abusée par la propagande éthiopienne, l'O.U.A. reste indifférente au calvaire du peuple érythréen qui, avant tout, se considère comme africain. L'unité africaine, en tant qu'unité des peuples d'Afrique émancipés, doit surgir de leur volonté librement consentie et refléter les aspirations les plus profondes des masses africaines à la liberté, au progrès social et à la paix. L'union ne se fera jamais par la baïonnette et la tyrannie.

Le droit à l'indépendance est inaliénable. Le peuple érythréen l'a suffisamment prouvé, par les immenses sacrifices qu'il a consentis : 100 000 morts, 1 000 villages rasés, 700 000 déracinés dont 200 000 réfugiés au Soudan, des milliers d'hectares de cultures réduits en cendres et des centaines de milliers de têtes de bétail tuées. Le peuple érythréen ne porte aucune haine au peuple éthiopien. Au contraire, il souhaite et agit pour le succès de la lutte des masses éthiopiennes opprimées. Les patriotes et les progressistes éthiopiens qui sont massacrés par le Derg savent mieux aujourd'hui que la lutte du peuple érythréen, qui a tant contribué à renverser le régime féodal, reste le grand soutien de leur combat contre la juste fasciste.

Plutôt que de chercher à résoudre le conflit entre les deux pays pacifiquement, comme le demandent le F.P.L.E. et le F.L.E., représentants légitimes du peuple érythréen, le Derg, qui se veut marxiste-léniniste, fait table rase de nos droits nationaux et poursuit résolument l'entreprise de génocide commencée par le régime rétrograde du Négus. Pour en finir avec l'Erythrée, il a embrigadé trois cent mille « miliciens-paysans » encadrés par quarante mille soldats équipés d'armements soviétiques sophistiqués : chars, canons, lance-roquettes, bombes, Kalachnikov, missiles...

En rééditant son entreprise criminelle, le Derg vise à nous imposer le choix entre une « autonomie régionale » (largement en retrait sur la Fédération) ou l'extermination. A travers seize années de lutte sous la direction du F.P.L.E. et du F.L.E. (qui coordonnent désormais leurs efforts militaires), le peuple érythréen a déjà opté pour l'indépendance. Ce ne sont pas les armements soviétiques et les conseillers de certains autres pays socialistes qui le feront reculer.

AUJOURD'HUI, nos combattants solidement unis aux masses ont libéré plus de 90 % du territoire national. Seule la capitale Asmara, les deux portes Massouah et Assab restent encore occupés, mais l'étau se resserre chaque jour. Les succès remportés au cours des derniers combats prouvent que notre victoire finale est proche. Aucune force brutale ne pourra l'empêcher.

* * *

Si le « socialisme éthiopien » correspond par miracle à une réalité ; alors, le Derg — pour épargner des morts inutiles — doit accepter les exigences de notre révolution afin de régler pacifiquement une guerre cruelle qui n'a que trop duré.

1) Le Derg doit arrêter sa marche des « miliciens-paysans », cesser tout bombardement contre les zones libérées et tout acte de guerre.

2) Reconnaître le F.P.L.E. et le F.L.E. comme seuls représentants légitimes du peuple érythréen et engager avec eux des négociations sincères.

3) Si ces deux premières conditions sont remplies, des pourparlers pourront s'entamer dans un pays africain en présence des délégués de l'ONU et de l'O.U.A.

Tous ceux qui sont épris de justice, de liberté et de progrès doivent condamner le génocide du Derg contre le peuple érythréen, exiger la reconnaissance du droit inaliénable de notre peuple à l'autodétermination et à l'indépendance et lui apporter un secours humanitaire urgent.

(*) Représentant en France du Front populaire de libération de l'Erythrée (F.P.L.E.).

République Sud-Africaine

Après le décès suspect de Steve Biko en prison

L'opposition exige la démission du ministre de la justice

Alors que M. Jimmy Kruger, ministre sud-africain de la justice, de la police et des prisons, démentait, vendredi 16 septembre à Johannesburg, avoir jamais déclaré que Steve Biko, dirigeant de la Conscience noire, soit mort des suites d'une grève de la faim, Mme Helen Suzman, député de l'opposition, a exigé la démission du ministre.

Donnant une nouvelle version du décès du jeune dirigeant noir, M. Kruger a dit : « *Je n'ai jamais laissé entendre que M. Biko se soit laissé mourir de faim. J'ai fait état du fait qu'il avait entrepris une grève de la faim, comme cela me l'avait été signalé par la police. Mais je n'ai jamais dit que cette grève avait provoqué sa mort. Agir ainsi eût été préjuger des examens posthumes. Ceux-ci n'ont pas encore été portés à ma connaissance et j'ignore quand ils le seront.* »

M. Kruger avait annoncé, la veille, que M. Biko avait été nourri par piqûres intraveineuses avant sa mort. Deux jours auparavant, il avait déclaré au congrès du Parti national que la police n'avait pas alimenté M. Biko de force. Il avait également fait état du « droit démocratique » de M. Biko à faire la grève de la faim, provoquant les éclats de rire des délégués.

Ces changements successifs de version ont été sévèrement commentés par Mme Suzman. A Johannesburg, M. Donald Woods, rédacteur en chef du *Daily Dispatch* et proche ami du disparu, a mis au défi M. James Kruger de « dire la vérité » au sujet de la mort de Steve Biko. Celui-ci, a-t-il assuré, lui avait dit qu'il ne ferait pas la grève de la faim s'il était arrêté.

Le journal *Die Transvaal*, organe du parti de M. Vorster, s'inquiète, sous la plume de son commentateur William de Klerk, de cette « grave affaire ». « *Il est essentiel qu'une enquête soit effectuée de la façon la plus minutieuse* », écrit-il.

A Bonn, M. Juergen Moellemann, membre du parti libéral, a demandé au gouvernement sud-africain d'ouvrir une enquête « publique » sur les circonstances de la mort de Steve Biko, dans une lettre adressée à M. James Kruger.

A Genève, M. Philip Potter, secrétaire général du conseil œcuménique des Eglises, a estimé que Steve Biko, « *symbole des espoirs de l'Afrique du Sud en un avenir juste et pacifique, avait été officieusement, mais à coup sûr, mis à mort en 1977* ». — (A.F.P., Reuter, U.P.I.).

SELON UN RAPPORT DE LA
L'action de la Grèce, de l'Espagne
ne devait intervenir qu'après une
AMIE
Une nouve

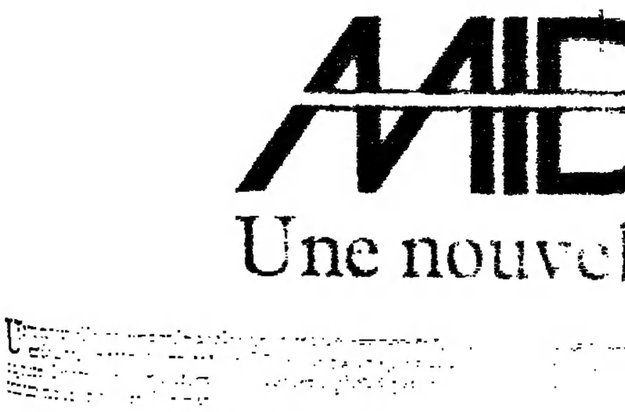

هكذا من الأصل

DIPLOMATIE

SELON UN RAPPORT DE LA C.E.E.

L'adhésion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal ne devrait intervenir qu'après une longue transition

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — *La Commission européenne se réunit samedi 17 et dimanche 18 septembre en conclave à La Roche, dans les Ardennes, afin de délibérer des orientations à donner à la politique économique et monétaire européenne, ainsi qu'à sa propre action au cours des années à venir. Les problèmes soulevés par l'élargissement de la Communauté à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne devront occuper la première place dans ces réflexions.*

Le rapport sur l'élargissement de la C.E.E., qui sert de base au débat des commissaires, se place dans la perspective de « *l'adhésion au cours de la prochaine décennie de trois nouveaux Etats à la Communauté* » et s'attache à analyser « *un certain nombre de problèmes et d'objectifs à atteindre qui sont communs aux trois candidats* ». L'objectif prioritaire sera de réduire aussi vite que possible l'écart existant entre le niveau de développement actuel des Etats candidats et celui de la C.E.E. (aujourd'hui de 1 à 4). « *Il serait illusoire de penser qu'un tel écart pourrait être comblé en l'espace de dix ans.* » Cette appréciation sceptique conduit les auteurs du rapport à suggérer une approche prudente, dont la signification pourrait être de reporter à une date lointaine l'adhésion pleine et entière des postulants : ils envisagent « *de définir une négociation par étapes, chaque étape n'étant franchie que lorsqu'un certain nombre de critères et d'objectifs ont été atteints. A la fin de ce processus, le nouvel Etat deviendrait membre à part entière de la Communauté et une période de transition d'une longueur adéquate permettrait de résoudre les derniers problèmes subsistants* ».

Comment réduire l'écart ? L'expérience a montré que la dynamique du Marché commun ne suffit pas pour atténuer les différences de développement entre régions riches et régions pauvres. Il faut donc chercher des moyens et des instruments nouveaux. Le secteur agricole déjà hypertrophié dans les pays candidats et source de graves préoccupations en raison de la concurrence avec les régions méditerranéennes de l'actuelle C.E.E. « *ne peut être l'élément moteur de l'expansion recherchée* ». Il reste donc à favoriser « *une expansion rapide d'une industrie qui s'intègre dans le contexte communautaire plutôt qu'elle n'aggrave les problèmes sectoriels existants* ». En clair, il convient d'éviter que les pays candidats investissent dans des secteurs tels les textiles, les chantiers navals ou la sidérurgie. En admettant que la complémentarité ainsi recherchée soit possible, la C.E.E. devrait participer activement à cet effort d'industrialisation ce qui, note le rapport, pourrait contribuer à donner du travail à ses propres entreprises. Afin de créer un environnement favorable à des investissements nationaux et étrangers « *il serait nécessaire d'étayer les politiques d'assainissement, que ces pays sont en train de mettre en œuvre, par un soutien monétaire international important, principalement d'origine communautaire* ». Le rapport s'interroge sur l'opportunité de mettre en place, au moins pendant la période d'adhésion, un fonds dont les crédits seraient exclusivement affectés à la modernisation et à la restructuration de la région méditerranéenne. Son action, est-il précisé, ne se limiterait pas aux Etats candidats mais permettrait aussi « *d'accélérer les efforts de restructuration nécessaires dans les régions méditerranéennes actuelles de la C.E.E. ainsi que dans les autres Etats de la Méditerranée, liés par des accords de libre-échange et de coopération avec la C.E.E.* ».

L'avenir de l'agriculture méditerranéenne

Les idées exprimées ne vont que particulièrement à la rencontre des demandes présentées par la France et l'Italie. Ces deux pays considèrent que les productions méditerranéennes sont les enfants pauvres de l'Europe verte réclament à leur profit un soutien communautaire accru conçu d'une manière voisine de celui dont bénéficient les productions septentrionales. La Commission répond négativement. Aujourd'hui l'objectif prioritaire, explique-t-elle en substance, est de parvenir à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande, de réduire la surproduction chronique. Serait-il politiquement cohérent, au moment où l'on impose aux « *producteurs du Nord* » (en particulier aux producteurs de lait) un effort dans ce sens, d'accroître les garanties de prix et d'écoulement consenties aux viticulteurs ou aux horticulteurs ? « *Le renforcement d'une politique essentiellement axée sur le soutien des prix ne risque-t-il pas, dans une Communauté à douze, d'entraîner l'apparition d'excédents massifs ?* »

La Commission écarte également la demande française visant à imposer des prix minimaux dans les échanges intracommunautaires de fruits et légumes et de vin.

Les difficultés de l'agriculture méditerranéenne ne sont néanmoins pas méconnues. Il est d'autant plus nécessaire d'y remédier, reconnaît-on à Bruxelles, que les possibilités d'emplois alternatifs dans les régions concernées sont limitées et que l'agriculture « *y constituera encore pour longtemps un élément indispensable* ». Alors que faire ? La Commission met l'accent sur les actions structurelles : appui communautaire à la politique de qualité, à la politique de diversification lorsqu'elle est possible (la C.E.E. pourrait ainsi contribuer au financement de la conversion des vignobles de mauvaise qualité dans le Languedoc-Roussillon), au développement de l'industrie agro-alimentaire, à la modernisation des infrastructures. Elle n'écarte pas l'idée d'aides directes aux revenus, au moins pendant la mise en place de réformes structurelles.

Le rapport sur l'élargissement ne croit pas utile d'envisager une réforme en profondeur des institutions de la Communauté et de leurs compétences, considérant sans doute que ce serait là un exercice politiquement dangereux. On raisonne donc avec l'idée que le dispositif en place depuis 1958 peut être maintenu dans une Communauté à douze et ainsi, par la force des choses, les aménagements envisagés sont d'une portée limitée. Les auteurs s'interrogent néanmoins sur l'opportunité d'introduire dans l'ordre communautaire des dispositions qui permettraient d'expulser de la Communauté ou de « suspendre » un Etat membre qui viendrait à se doter d'un régime totalitaire ou tolérerait de graves atteintes aux droits de l'homme.

PHILIPPE LEMAITRE.

● M. WANG YU-PING, ambassadeur de Chine populaire à Moscou, a présenté ses lettres de créances, jeudi 8 septembre, au Kremlin à M. Makhmadoul Kholov, vice-président du présidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S. M. Wang Yu-Ping, qui est âgé de soixante-sept ans, est arrivé à Moscou le 30 août dernier ; il remplace, dans la capitale soviétique, M. Lin Hsin-chuan, qui avait regagné Pékin en 1976. — *(A.F.P.)*

LES SOCIALISTES ESPAGNOLS SOUHAITENT QUE LEUR PAYS ENTRE DANS UNE EUROPE « MÊME MALADE »

Bruxelles (A.F.P.). — M. Felipe Gonzalez, premier secrétaire du parti socialiste ouvrier espagnol, a déclaré vendredi 16 septembre, à Bruxelles, que l'Espagne devait s'intégrer politiquement à la Communauté européenne avant d'y adopter son économie. L'entrée de l'Espagne dans une Europe « même malade » permettra à la démocratie espagnole de se consolider, a-t-il dit. M. Gonzalez s'est étonné du durcissement des gaullistes et des communistes français au sujet de la candidature espagnole. Il a indiqué que, si son parti devait négocier l'entrée de son pays dans la Communauté, il serait plus ferme que l'actuel gouvernement de M. Suarez.

LA VISITE DE M. BARRE A WASHINGTON

M. Carter déclare que la démocratie est le meilleur rempart contre le communisme

(Suite de la première page.)

● *La perspective d'un voyage de M. Carter en France* est devenue un peu plus probable à la suite des remarques faites en public par le président, après avoir pris congé de M. Barre : « *Nous essayons de mettre sur pied un calendrier pour fixer la date d'une visite*, a-t-il dit ; *mais cela dépendra de la date d'ajournement du Congrès et d'autres questions encore incertaines.* » Comme le Congrès doit s'ajourner en octobre et que, de l'avis général, une telle visite ne pourrait plus intervenir après Noël, en raison des élections françaises, c'est entre ces deux dates que les diplomates devront trouver un créneau. Il se confirme aussi que, si le projet prend corps, le président se rendra aussi dans plusieurs autres capitales européennes.

● *Sur la situation intérieure française*, M. Carter a été un peu plus explicite. C'était le seul sujet qui, avec Concorde, intéressait un tant soit peu la presse américaine à l'occasion de cette visite. Comme on lui demandait si une participation des communistes au pouvoir à Paris affecterait les relations franco-américaines, M. Carter a commencé par répondre que les liens entre les deux pays sont si forts « *que rien, à mon avis, ne pourrait ébranler cette amitié* ». Il a poursuivi : « *Nous espérons que les forces démocratiques l'emporteront toujours en Europe ; nous faisons confiance aux Européens pour prendre leurs propres décisions. La force des gouvernements démocratiques est actuellement le meilleur facteur de nature à empêcher les communistes de jouer un rôle plus important.* » « *Nous préférons une victoire des partis démocratiques* », dit encore le président, qui a pris soin d'exclure toute interférence des Etats-Unis.

M. Barre avait été plus évasif sur le sujet lorsque la question lui fut posée au National Press Club. Il s'est borné à dire que la situation politique française était « fluide », qu'elle le sera encore plus jusqu'en mars 1978 et qu'il se gardait de faire des prévisions. A propos des droits de l'homme, le premier ministre a souligné une nuance dans les positions des deux pays, déclarant qu'il est « *parfois plus efficace d'agir discrètement et d'éviter de donner l'impression d'une ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays* ».

MICHEL TATU.

● *La 31e session* de l'Assemblée générale des Nations unies (commencée en septembre 1976 et reprise mardi 13 septembre), qui se consacrait à l'évaluation du dialogue Nord-Sud après l'échec de la conférence de Paris, tient ce samedi 17 septembre sa dernière séance. Les consultations à huis clos n'avaient abouti vendredi soir à aucun accord entre les pays en développement et les pays industrialisés. La 32e session annuelle, qui commencera mardi 20 septembre, reprendra la discussion. — *(A.F.P.)*

ASIE

Pakistan

M. BHUTTO A ÉTÉ DE NOUVEAU ARRÊTÉ

L'ancien premier ministre, M. Zulfica Ali Bhutto, a été de nouveau arrêté par les autorités militaires, a annoncé samedi 17 septembre la radio pakistanaise. Accusé de meurtre, M. Bhutto avait déjà été arrêté le 3 septembre puis relâché le 13 septembre. Aucune explication n'a encore été donnée sur les raisons de cette nouvelle arrestation. L'ancien ministre des finances de M. Bhutto, M. Abdul Hafez Pirzada, et l'ancien ministre des communications, qui est son cousin, M. Mumtaz Bhutto, ont également été incarcérés.

La radio n'a pas précisé où et jusqu'à quand M. Bhutto sera détenu. En vertu de la loi martiale imposée par le général Zia depuis le coup d'Etat de juillet dernier, la police peut arrêter toute personne dangereuse pour la sécurité et l'ordre.

Les militaires ont néanmoins levé les restrictions sur les activités politiques pour le déroulement normal de la campagne électorale. Les élections générales restent prévues pour le 18 octobre. M. Bhutto devait prendre la parole lundi à Rawalpindi au cours d'un meeting de son parti du peuple. — (Reuter, A.P.)

MIDAIR

Une nouvelle façon de voyager.

Une nouvelle compagnie aérienne, c'est un événement. La création de MIDAIR en est un. Mais pas parce que MIDAIR s'ajoute désormais aux autres compagnies : plutôt parce que MIDAIR ne leur ressemble pas.

Les avions

Aller où l'on veut, quand on veut, 24 heures sur 24, à bord d'avions performants, aussi sûrs et confortables que ceux des lignes régulières, ça existe. Grâce à MIDAIR, ces avions cessent d'être l'apanage d'une minorité. Avec MIDAIR, vous voyagez à bord de luxueux jetprop,* dont la pressurisation vous permet de vous détendre loin au-dessus des turbulences. Avec un équipage de deux pilotes et d'une hôtesse, aussi qualifiés que sur les gros porteurs, au service de 5 à 8 passagers privilégiés.

Ces appareils, ces équipages peuvent être à vous, grâce à MIDAIR.

Les prix

— Tout de même, tout ça doit coûter très cher! direz-vous.

MIDAIR répond non. Vous payez une cotisation annuelle, tout à fait raisonnable, qui donne droit en plus à une personne de votre entourage de profiter elle aussi des mêmes avantages que vous. Vous pouvez avoir des invités, par exemple des clients, des collaborateurs, ou vos enfants. Ensuite, vous payez uniquement la distance parcourue par chaque personne, exactement comme sur un vol régulier, au tarif première classe. Rien de plus.

Rien de plus... mais ce sont tous les avantages précieux et prestigieux du jet privé qui vous sont offerts. Y avez-vous songé?

Les avantages

— Vous proposez votre horaire d'arrivée, 24 heures sur 24. MIDAIR organise votre départ en conséquence. Vous vous posez directement tout près de là où vous allez. Rien qu'en France, il y a 300 aérodromes qui peuvent vous accueillir, dont une centaine par tout temps et à toute heure du jour et de la nuit : c'est dix fois plus que d'aéroports régulièrement desservis par les grandes compagnies aériennes.

Vous vous posez rarement à plus d'une trentaine de kilomètres de votre lieu de rendez-vous. A l'inverse, MIDAIR, où que vous habitiez, met à votre porte, en direct et sans souci, les grands aéroports internationaux et assure votre correspondance avec les vols intercontinentaux.

— Paris-Tokyo, c'est facile : c'est direct. Mais Paris-Périgueux? Mais Paris-Baden-Baden? Rotterdam-Bergerac?

MIDAIR, c'est le porte-à-porte. La France, l'Europe en travers, en moins d'une journée aller et retour, au jour et à l'heure qui vous conviennent.

— Plus de précipitation, de délai exorbitant pour vous rendre à l'aéroport, de peur de rater l'avion.

Avec MIDAIR, on vous attend pour décoller, votre voiture vient se ranger à quelques mètres de l'appareil.

— Plus d'avions complets. Plus de liste d'attente.

MIDAIR sera toujours en mesure de vous transporter.

— Plus de bagages égarés (ça arrive), au contraire c'est en toute quiétude que vous emportez avec vous des échantillons, des maquettes, un tableau de valeur sous le bras, ou encore votre sac de golf, votre paire de skis.

— Vous pouvez emmener votre chien avec vous. Finies les affreuses soutes, nos compagnons ont droit, aussi, à la qualité de la vie.

— Vous travaillez dans l'avion comme à votre bureau, entouré de vos collaborateurs. Ou bien vous prenez un repas à bord, qui ne manquera jamais de vous être agréable.

— Vous êtes chez vous. Tout au plus, si vous n'occupez pas tout l'avion, y rencontrerez-vous un autre habitué de MIDAIR qui allait dans la même direction. Et comme vous détendu, comme vous entouré des soins attentifs et souriants d'une hôtesse qui n'a jamais plus de 8 passagers à s'occuper.

— Tout cela, MIDAIR vous l'offre pour un prix compétitif qui vous surprendra. Vous séduira. Vous aurez découvert une nouvelle façon de voyager dont vous ne pourrez plus vous passer.

Vous voulez en savoir plus sur MIDAIR? Alors retournez-nous le coupon-réponse ci-joint : vous recevrez une documentation complète et les conditions d'adhésion.

*SWEARINGEN FAIRCHILD MERLIN III A et METRO II

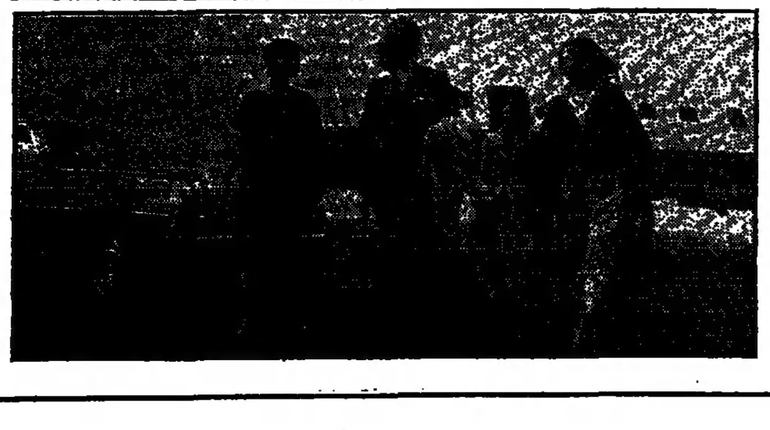

J'aimerais recevoir votre documentation complète. MO 6

NOM..... FONCTION .....

PRÉNOM..... ADRESSE .....

SOCIÉTÉ ..... TÉL.....

Envoyez ce coupon à : MIDAIR, Tour Gan cedex 13. 92082 Paris La Défense.
TÉL. 774.50.17

MIDAIR®
Une nouvelle façon de voyager.

هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

Liban

La situation dans le Sud s'est subitement aggravée

De notre correspondant

Beyrouth. — La situation s'est nettement aggravée, vendredi 16 septembre, dans la zone frontalière sud. Non seulement les bombardements se sont intensifiés, mais selon des sources palestiniennes, les conservateurs chrétiens tenteraient une offensive en direction de Khyam, avec l'appui de l'aviation israélienne. Le F.P.L.P. (Front du refus) affirme que des chars israéliens sont entrés dans plusieurs villages du Sud. Tout en admettant que l'objectif de l'opération israélienne demeurait limité sur le terrain, le porte-parole du F.P.L.P. a affirmé que cette dernière était montée de *« connivence avec les forces conservatrices chrétiennes à la veille de la visite, samedi, de M. Camille Chamoun à Damas ». Ces combats, qui* auraient fait six morts et dix-huit blessés en vingt-quatre heures, constituent un élément nouveau dans la mesure où, depuis des mois, aucune tentative destinée à gagner des positions sur le terrain n'avait été signalée ; la *« guerre du Sud »* se limitant à des duels d'artillerie sporadiques.

M. Yasser Arafat a demandé aux représentants de l'O.L.P. dans les pays arabes d'informer les dirigeants de ces Etats de l'*« agression perpétrée contre le Liban du sud »*. L'O.L.P. avait déjà tenté de saisir la Ligue arabe de la situation au Sud, mais le Liban s'y était opposé lors de la dernière réunion des ministres des affaires étrangères.

Le ministre des affaires étrangères libanais, M. Fouard Boutros, a rencontré pour la troisième fois en quatre jours le chargé d'affaires américain, M. George Lane. Sans grand résultat, puisque M. Boutros a déclaré que *« la situation dans le Sud n'était pas propice à l'entrée des troupes libanaises dans cette région »*. Tout en étant en principe positifs dans la mesure où les Etats-Unis se prononcent favorables à l'instauration de l'autorité libanaise dans le Sud et prêts à y contribuer, les contacts libano-américains n'ont toujours pas donné les résultats décisifs escomptés par Beyrouth. Washington s'abstient en effet de fournir des garanties concrètes, se contentant de promettre une pression modératrice auprès d'Israël. Les Américains ont, en particulier, informé Beyrouth qu'Israël ne s'opposerait plus à l'entrée de l'armée libanaise dans la zone frontalière. Selon des informations non confirmées, Tel-Aviv exigerait cependant que le retrait palestinien dans cette région soit de 15 à 30 kilomètres (au-delà du fleuve Litani), au lieu de 10 à 15 comme convenu aux termes de l'accord libano-syro-palestinien de Chtaura.

Les Palestiniens, qui étaient prêts à se retirer du Sud il y a un mois et avaient donné des gages de bonne volonté en opérant des regroupements symboliques de leurs troupes, déclarent aujourd'hui qu'ils ne sont plus en état de le faire, aucune disposition n'ayant été prise pour les remplacer par des forces libanaises.

LUCIEN GEORGE.

Israël

Le Likoud a renoncé à l'entrée du Dash dans le gouvernement

De notre correspondant

Jérusalem. — Après trois mois de négociations entre la coalition gouvernementale et le Dash, le Likoud (le parti majoritaire de M. Begin) a décidé, jeudi 15 septembre, de couper les ponts et de renoncer à l'entrée dans le cabinet du Mouvement démocratique pour le changement de M. Igael Yadin.

Les négociations ont notamment buté sur la question de la réforme du système électoral qui avait constitué l'un des principaux arguments électoraux du Dash. Le passage du scrutin de liste à la proportionnelle à un système régional uninominal mixte avait été accepté par tous les membres de la coalition, mais le litige portait sur le nombre de circonscriptions. Le Dash en exigeait seize, alors que le Parti national religieux, que le nouveau système risque de rayer de la carte politique, n'était prêt à en accepter que cinq ou six. Le compromis de M. Begin, qui proposait dix circonscriptions, a été rejeté par le Dash. Mais le désaccord portait également sur la politique étrangère. Le Dash réclamait la liberté de vote en commission des affaires étrangères du Parlement à ce sujet. Enfin, la question de la répartition des portefeuilles avait dès le départ posé des problèmes très délicats. M. Yadin briguait les affaires étrangères et non pas l'un des trois portefeuilles que M. Begin a laissés sans titulaire jusqu'à ce jour : les affaires sociales, le travail et les transports et télécommunications.

La discussion a été âpre au sein du groupe parlementaire du Likoud. De nombreuses voix se sont élevées, en particulier dans la fraction libérale, reprochant à l'équipe des négociateurs du Likoud d'avoir manqué de souplesse.

M. Begin a conscience des risques que comporte pour son gouvernement le maintien d'une majorité restreinte (soixante-trois députés sur cent vingt). Le parti Agoudat-Israël (religieux orthodoxe) qui a posé comme condition à la poursuite de sa présence au sein de la coalition le vote par la Knesset d'un amendement à la loi du retour excluant les « mal convertis », risque de mettre le gouvernement en minorité s'il quitte la coalition. Le chef du gouvernement s'est déclaré prêt à retourner, dans ce cas, devant les électeurs. Il est convaincu de remporter de nouvelles élections.

Si la majorité du Dash préfère s'installer dans l'opposition, un tiers environ de ses militants sont déçus. Ils désireraient voir le Mouvement démocratique entrer au gouvernement pour infléchir sa position « de l'intérieur ».

(Intérim.)

(Publicité)

EN DEHORS DE LA MAJORITÉ

ET DE

L'ALLIANCE SOCIALISTE-COMMUNISTE

LA 3e VOIE SOCIALISTE DÉMOCRATE

ADHÉSIONS, DOCUMENTATION et RENSEIGNEMENTS

PARTI SOCIALISTE DÉMOCRATE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : ERIC HINTERMANN

8, rue Saint-Marc,

75002 PARIS

Téléphone : 236-26-70

POLITIQUE

APRÈS L'INTERRUPTION DES NÉGOCIATIONS SUR L'ACTUALISATION DU PROGRAMME COMMUN

LE BUREAU POLITIQUE DU P.C.F. : toutes les propositions sont négociables.

Le bureau politique du P.C.F. a indiqué vendredi 16 septembre à propos des discussions sur l'actualisation du programme commun qu'il était *« prêt à faire les efforts nécessaires pour aboutir, dès lors que ses partenaires observeraient la même attitude »*.

« En cette heure grave, déclare-t-il dans un communiqué, *le bureau politique tient à réaffirmer que le P.C.F. est prêt à reprendre à tout moment, sans aucun préalable, la négociation en vue de parvenir à l'accord. » « Dans une telle discussion,* ajoute-t-il, *toutes les propositions peuvent et doivent être examinées, toutes sont négociables. »*

Le communiqué précise : *« Le bureau politique regrette profondément la situation créée par la décision du Mouvement des radicaux de gauche. Depuis des mois, le P.C.F. a eu pour seul objectif de travailler sérieusement à l'actualisation du programme commun pour conserver sa portée et son efficacité et répondre à l'attente du peuple et aux problèmes du pays. Il continue à être animé du même esprit positif. A quelques mois d'une échéance politique décisive, une immense espérance anime les millions et les millions de Français qui veulent une vie plus douce et plus libre. Il ne faut absolument pas les décevoir. »*

M. LEROY : tout nouveau retard serait gravement préjudiciable.

M. Roland Leroy, membre du secrétariat du P.C.F., directeur de *l'Humanité*, écrit dans l'éditorial du numéro du 17 septembre : *« Pendant des semaines, des mois (...) nos partenaires ont dit « il faudrait discuter tranquillement » et, alors que la discussion est à peine commencée, l'un d'eux s'en va. Comment conduire le débat indispensable ? (...) Pour discuter, il faut se rencontrer. (...) Deux jours ont déjà été perdus. C'est trop. Tout nouveau retard serait gravement préjudiciable. »*

Il ajoute : *« Ceux qui aspirent au changement en France veulent qu'on mette fin à la « politique politicienne », à la manœuvre, à des pratiques si néfastes dans le passé. Se faire élire à gauche pour gouverner à droite, limiter la portée du changement, ménager le grand capital : ce sont là des comportements connus, mais insupportables... »*

M. Leroy commente également les réactions de « la droite » : *« La Bourse frémissante, Lecanuet trépignant, Chirac et Soisson jubilant, Edgar Faure enveloppant, Servan-Schreiber quettant, tous sont là, dans la ligne du discours du chef de la droite, M. Giscard d'Estaing, à Carpentras : prêts à édifier une nouvelle construction politique. »*

« Et pourtant, conclut-il, *il n'y a rien de plus simple et de plus fort que notre position (...), parce que de bon sens et de profonde raison, de ferme volonté et d'audace unitaire. »*

● M. ANDRE BERGERON, secrétaire général de Force ouvrière, a déclaré le 16 septembre à Antenne 2 : *« Les nationalisations peuvent aboutir à des sortes de tribunaux populaires. »* M. Bergeron a exprimé la crainte que *« revienne une situation où les salariés seraient amenés à se prononcer à main levée sur ceci ou cela, comme dans les années 1945-1947 (...). Nous redoutons l'action des cellules communistes dans les entreprises nationalisées ».*

M. Fabre a-t-il eu raison ou tort ?

Selon une enquête de l'institut Louis Harris-France, publiée par *le Matin*, 47 % des personnes interrogées estiment que M. Robert Fabre a eu raison d'interrompre la négociation, 23 % qu'il a eu tort et 30 % ne se prononcent pas. Sur la suppression de la phrase du programme commun ouvrant la possibilité au personnel d'une entreprise de demander la nationalisation de celle-ci (la décision appartenant au Parlement sur proposition du gouvernement), 50 % des personnes interrogées estiment que le M.R.G. a raison de vouloir la supprimer, 28 % qu'il a tort et 21 % ne se prononcent pas ; 38 % des personnes interrogées ont une meilleure opinion du M.R.G. et 21 % une moins bonne opinion.

Ce sondage a été effectué les 15 et 16 septembre auprès d'un échantillon national de six cent dix-huit personnes. L'enquête précise l'appartenance politique des personnes interrogées, et c'est bien nécessaire, car il apparaît que les jugements portés sur une affaire interne de la gauche sont fortement influencés par l'opinion de gens se réclamant de la majorité. C'est ainsi que 71 % des personnes interrogées qui se situent dans le camp majoritaire donnent raison à M. Fabre : il y en a seulement 37 % au P.S. et 11 % au P.C. pour avoir le même avis ; 53 % des électeurs de la majorité ont une meilleure opinion du M.R.G., de même que 37 % de socialistes et 9 % de communistes. En revanche, 67 % des communistes et 25 % des socialistes ont une moins bonne opinion. C'est donc au sein de la majorité que le coup d'éclat de M. Robert Fabre a eu le plus de succès. Si M. Servan-Schreiber proposait, dans le camp majoritaire, l'extension des nationalisations, il serait sans doute largement approuvé par une grande partie de l'opinion... de gauche.

M. LONCLE : tout peut être réglé.

M. François Loncle, secrétaire national du Mouvement des radicaux de gauche, a notamment déclaré, vendredi soir 16 septembre, à Angers : *« Ce soir, les radicaux de gauche envisagent, par les contacts pris, les choses avec plus d'optimisme. Logiquement, il nous paraît impensable qu'une réunion de la gauche ne se tienne pas dans les jours qui viennent.*

» Pas d'optimisme béat, rien n'est réglé, a-t-il ajouté, *mais tout peut être réglé. »*

M. Loncle avait eu des contacts dans l'après-midi et en début de soirée, avec des représentants du parti communiste.

● M. JEAN-JACQUES SERVAN-SCHREIBER, président du parti radical, a déclaré, vendredi soir 16 septembre, à Toulon : *« J'attends de M. Mitterrand qu'il ne plie pas devant les exigences du parti communiste. La clarté qu'apporterait ce courage difficile et exemplaire serait pour le débat tout à fait essentielle. »*

● M. STIRN, vice-président, s'est félicité *« de la volonté qui s'est manifestée chez les radicaux de gauche de refuser un choix difficile et artificiel ».* Selon lui *« M. Robert Fabre semble désormais vouloir se séparer du camp collectiviste et donne ainsi un leçon de courage à M. François Mitterrand ».*

● M. BERNARD STASI, vice-président du Centre des démocrates sociaux, a déclaré, vendredi 16 septembre, à Lyon : *« Je suis surpris que M. Fabre ait attendu le 14 septembre pour découvrir que le P.C. voulait instaurer en France une société collectiviste. Le président du M.R.G. est un peu présomptueux de vouloir faire accepter par le P.C. une société fondée sur la liberté d'entreprise, l'esprit d'initiative et la propriété privée : s'il parvenait à convaincre Georges Marchais, nous lui tirerions notre chapeau. Mais ce serait injurier le secrétaire général du P.C.F. que de penser qu'il pourrait céder. Nous devons compter sur notre propre force et notre propre dynamisme... »*

Les commentaires de la presse étrangère

DIE WELT (groupe Springer, Bonn) : une salutaire préfiguration.

« François Mitterrand n'est pas à envier. On imagine quelle violence ce bourgeois de gauche a dû se faire pour poursuivre l'alliance avec les communistes, après le départ du radical Fabre. Mais avait-il le choix ? L'espace de jeu politique de l'éminent stratège est désespérément étroit. Il n'aurait pas pu suivre son ami Fabre. Cela aurait constitué la fin du front populaire et la fin de sa carrière. Mais n'est-il pas ainsi de plus en plus prisonnier des communistes, qui vont maintenant tenter de l'entraîner dans l'enfer des « espoirs des masses » en réclamant de plus en plus de socialisations ? Mais s'il cède, il perdra ses électeurs bourgeois, et le résultat serait le même que s'il avait suivi M. Fabre. C'est sans doute un pénible dilemme, mais c'est également la salutaire préfiguration de ce qui attendrait la France après une victoire du front populaire. »

GENERAL ANZEIGER (libéral, Bonn) : les socialistes pourraient gouverner avec Giscard d'Estaing.

« Les socialistes se trouvent maintenant confrontés à un choix difficile. Ils sont conscients des dangers d'une rupture définitive avec les communistes et du rude combat contre eux qu'entraînerait cette rupture. Cependant, ils sont également tentés par la perspective de faire cavaliers seuls et de proposer aux Français, contre les communistes, un changement véritablement démocratique, socialiste et réaliste. Ils pourraient ainsi obtenir une victoire importante et gouverner avec le président Giscard d'Estaing. Beaucoup de socialistes, et non des moindres, pensent que cette solution est la meilleure. »

RUDE PRAVO (organe du P.C. tchécoslovaque) : un sens bizarre.

« Le mouvement des radicaux de gauche est l'héritier du républicanisme du siècle passé, parti de petits et moyens bourgeois (...). Les déclarations de son leader, Robert Fabre, sur la défense d'une démocratie réelle, plus juste, plus humanitaire, plus solidaire et plus libre, par lesquelles il justifiait son opposition à la nationalisation des monopoles de l'acier, prennent sans doute un sens bizarre dans les oreilles des ouvriers des aciéries du Nord et de l'Ouest de la France, dont vingt mille doivent être licenciés ...)

THE TIMES (Londres, indépendant) : une crédibilité difficile à restaurer.

« Le comportement des communistes tout au long de l'été montre qu'ils veulent à tout prix empêcher leurs « alliés » socialistes de passer devant eux dans trop de circonscriptions lors du premier tour des législatives, même si cela signifie qu'au second tour la gauche perdra les élections. La plupart de leurs propositions rendues publiques semblent expressément destinées à effaroucher les électeurs indécis. Mais, d'autre part, les communistes ne souhaitent sûrement pas que leurs propres électeurs puissent leur reprocher d'avoir brisé l'alliance (...). D'une manière ou d'une autre, dans les quelques semaines qui viennent, il faudra bien se raccommoder. Mais la crédibilité de la gauche en tant qu'équipe gouvernementale cohérente ne sera pas aussi aisément restaurée. »

A Nice

M. Dominati aux rapatriés : « Vous jugerez sur pièces »

De notre envoyé spécial

Nice. — M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat auprès des rapatriés d'Afrique du Nord, n'a pas hésité à hausser le ton, vendredi 16 septembre, à Nice, au cours de la réunion de travail organisée à la préfecture, afin de convaincre les représentants des associations de « pieds-noirs » — une centaine de personnes — que le gouvernement était décidé à régler une fois pour toutes leurs problèmes essentiels et les assurer qu'il le ferait sans aucune préoccupation électorale. *« Je m'efforce de faire passer un message pour effacer les quinze années de souffrance et de misère qu'ont connues de nombreux rapatriés. Je ne me mêle pas à la bataille politique, »* a-t-il répondu à ses interlocuteurs qui estimaient que sa venue dans les Alpes-Maritimes avait essentiellement pour but de renforcer la position politique du maire de Nice, M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat au tourisme, position quelque peu ébranlée lors des dernières élections municipales, à la suite notamment de l'opposition d'une grande partie des soixante-dix mille rapatriés de la ville.

Le secrétaire d'Etat a mis en garde les rapatriés contre les surenchères politiques visant à s'attirer les faveurs de leurs suffrages aux prochaines élections législatives : *« Si certaines formations politiques peuvent vous nourrir d'illusions, le gouvernement, pour sa part, ne cherche pas à vous faire de promesses »*, a-t-il déclaré.

M. Jacques Dominati a précisé que le gouvernement cherchait actuellement à déterminer la formule d'indemnisation qui soit la plus *« supportable pour la collectivité nationale et la plus rentable, la plus crédible pour les rapatriés »*. Le problème est d'étaler dans le temps la charge budgétaire annuelle qui devra être affectée à l'indemnisation des biens perdus par les rapatriés en Afrique du Nord. Plusieurs « variantes » sont à l'étude. « Vous jugerez sur pièces », a dit M. Jacques Dominati à son auditoire, qui n'a pas été, semble-t-il, insensible à ce langage direct, parfois passionné. — A. R.

Libres opinions

Les « harkis de l'économie »

par GUY GENNESSEAUX (*)

REDUIRE le débat actuel sur le problème des cadres à un débat sur la hiérarchie des salaires nous paraît être le type même du faux débat. Pourquoi 1 à 5, 1 à 8, 1 à 12..., pourquoi imposer un écart plutôt qu'un autre, au nom de quoi, de quelle justice sociale ?

Rétrécir la hiérarchie, est-il un but en soi ?

Nous pensons, au contraire, que ce qui compte avant tout, c'est élever les salaires les plus bas, c'est relever les salaires des tâches les plus difficiles, les plus pénibles, c'est reprendre et redistribuer par l'impôt ce qui est acquis sans risque, sans peine, sans mérite, sans justice ; ce qui est sérieusement mesurable et justement nécessaire, c'est de traiter au fond le problème de la fiscalité des revenus de tous ordres.

Au nom de quoi imposerait-on un écart plutôt qu'un autre avant d'avoir traité l'ensemble des problèmes de la fiscalité française ?

Lorsqu'un gouvernement de gauche aura traité et résolu dans le sens d'une grande justice fiscale ce problème, alors il pourra s'attaquer sérieusement, valablement, justement, à la hiérarchie des salaires ; pas avant. C'est pourquoi le M.R.G. ne veut pas que, dans le programme commun de 1977, soit fixé artificiellement un chiffre plutôt qu'un autre, d'autant qu'il y a risque de réduire certaines injustices en en créant d'autres.

N'oublions pas aussi que ces problèmes pour importants qu'ils soient ne peuvent être analysés sans avoir préalablement déterminé la place des cadres dans la société d'aujourd'hui, et dans celle de demain, où leur rôle sera primordial au côté de la gauche au pouvoir, car rien ne pourra se faire sans eux ou contre eux.

Loin de leur donner des cauchemars, comme le croit ou le souhaiterait le patronat, l'arrivée de la gauche au pouvoir doit permettre aux cadres de mieux s'épanouir dans la société, et leur société.

Les cadres auront un rôle historique à jouer dans la perspective que la gauche veut tracer, rôle qu'ils ne sont plus à même de jouer aujourd'hui sans malaise ; coincés entre le patronat et la base, suspects, de part et d'autre, coupés en fin de compte de la réalité, celle du pouvoir dans l'entreprise et celle de sa vie sociale, les cadres se trouvent aujourd'hui devenus des espèces de « harkis de l'économie », position qui ne leur permet plus de s'exprimer totalement, et de se libérer.

Au problème de la hiérarchie des salaires, du rôle du cadre dans l'entreprise, s'ajoute enfin l'interrogation concernant le régime des retraites.

Le programme commun a prévu d'instaurer un régime unique de retraite pour tous les Français, mais nous avons précisé qu'il s'agit là d'un objectif qui ne pourra être atteint que par étapes. C'est là un objectif dont personne ne peut contester l'équité, mais qui ne doit pas être atteint au détriment des intéressés et des cadres en particulier. C'est pourquoi, nous avons prévu que cet objectif ne sera réalisé que lorsqu'il sera possible d'assurer à chaque Français, dès soixante ans, une retraite au moins égale au trois quarts de son salaire réel des meilleures années.

Il n'y a rien d'apocalyptique dans un tel dessein, et il est bien évident que, dans un tel schéma, les régimes particuliers n'auront plus la même justification. Mais tant que cette condition n'aura pas été remplie, les régimes complémentaires actuels seront maintenus et la part de la cotisation de la Sécurité sociale, qui finance le risque, ne sera pas déplafonnée.

Soulignons aussi au passage que, d'ores et déjà, la coordination des régimes complémentaires devrait permettre une sensible amélioration des retraites des cadres.

Mais rien ne doit être imposé arbitrairement, c'est pourquoi, dès son arrivée au pouvoir, il faut que le gouvernement organise une « table ronde » avec tous les partis intéressés pour étudier, moduler, préciser les modalités d'application, le calendrier d'exécution et le financement de telles propositions.

Le sens de telles réformes n'est donc pas, comme certains veulent le faire croire, de casser la hiérarchie, de réduire le rôle des cadres pour le transformer en O.S. d'un type nouveau, mais bien, au contraire, de proposer une meilleure intégration de cette classe importante dans le tissu social et économique, en leur permettant de jouer leur rôle indispensable et d'accéder à des responsabilités incontestées.

(*) Secrétaire national du M.R.G., conseiller de Paris.

هكذا من الأصل

POLITIQUE

La préparation des élections sénatoriales

PARIS : une liste de la majorité et deux listes de l'opposition s'affrontent

L'inscription des candidats aux élections sénatoriales a été close, dans toutes les préfectures, le vendredi 16 septembre à minuit. A Paris, où douze sièges sont à pourvoir au scrutin proportionnel, trois listes ont été déposées : l'une regroupe les candidats de la majorité, l'autre ceux du parti socialiste et du Mouvement des radicaux de gauche, la dernière ayant été constituée par le parti communiste.

Onze conseillers de Paris, au total, sont candidats, dont cinq membres du R.P.R., un indépendant, un radical, deux communistes, un socialiste et un radical de gauche. Quatre sénateurs sortants sont candidats : MM. Jean-Louis Vigier (R.P.R.), Dominique Pado (C.D.S.), Pierre-Christian Taittinger (P.R.), remplacé par M. Jacques Sanglier (R.P.R.) lors de son entrée au gouvernement, et Serge Boucheny (P.C.F.). La liste communiste comprend cinq femmes, celle du P.S. et du M.R.G. en compte deux et celle de la majorité, une.

Les candidats de la majorité (que nous avions cités dans nos dernières éditions datées du 17 septembre) sont, dans l'ordre, MM. Christian de La Malène, premier adjoint au maire de Paris, député (R.P.R.) du quatorzième arrondissement, ancien ministre, Jean-Louis Vigier, sénateur sortant (app. R.P.R.), Dominique Pado, sénateur sortant (C.D.S.), Raymond Bourgine (C.N.I.P.), adjoint chargé de l'urbanisme, Roger Romani (R.P.R.), adjoint chargé de la questure, Jean Chérioux (R.P.R.), adjoint chargé de la vie locale, ancien président du conseil de Paris, Michel Caldaguès (R.P.R.), ancien président du conseil de Paris, ancien député, Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, sénateur (P.R.) jusqu'à son entrée au gouvernement, François Collet (R.P.R.), adjoint chargé de l'enseignement, ainsi que Mme Jacqueline Nebout (parti radical), adjoint chargé de l'environnement, MM. Bernard Guyomard (C.D.S.), directeur du cabinet du président du Sénat, et Albert Marcenet, ancien député U.D.R.

Sur les douze sièges à pourvoir, la majorité peut en obtenir huit, soit cinq pour le R.P.R., un pour le C.N.I.P., un pour le C.D.S., et un pour le P.R., dont le représentant, M. Taittinger, est le dernier des candidats susceptibles d'être élus le 25 septembre.

La liste socialiste et radicale de gauche, soutenue par la Fédération des républicains de progrès, est composée de MM. Bernard Parmentier, candidat du P.S. aux élections législatives de 1973, puis aux dernières élections municipales, dans le quatorzième arrondissement, Georges Dayan, membre du comité directeur du P.S., conseiller de Paris, ancien député, Mme Cécile Goldet (P.S.), M. Pierre-Louis Mattei, président de la fédération de Paris du M.R.G., conseiller de Paris ; Mme Thérèse Auriel (P.S.), MM. Pierre Guidoni, membre du bureau exécutif du P.S. et conseiller de Paris ; Claude-Maurice Bernet, Bernard Constantin, Henri Villain, André-Marie Roques et Louis-Paul Letonturier, tous les cinq candidats du P.S., et Maurice Lempereur (M.R.G.).

Le parti communiste présente M. Serge Boucheny, devenu sénateur le 26 juin 1969 en remplacement de M. Raymond Bossus, Mmes Rolande Perlican et Anne Fontes ; MM. Bernard Gibaud et Alfred Gerson, Mme Simone Goenvic, M. Jean-Pierre Marchand, Mme Louisette Da Silva, M. Roland Porona, Mmes Rolande Autissier et Christiane Schwartzbard, conseiller de Paris, et M. André Vouguet, conseiller de Paris.

HAUTS-DE-SEINE : un septième siège très convoité

Nanterre. — Dans les Hauts-de-Seine, département de contrastes entre les tours de la Défense et les paysages de Ville-d'Avray, entre la grisaille des zones industrielles et la verdure des quartiers résidentiels, la bataille sénatoriale prend un relief particulier en raison des noms et du nombre des candidats. Depuis plusieurs années, le département a montré une assez grande stabilité politique. Aux élections municipales de 1971, la majorité perdait les communes de Châtenay-Malabry et de Sèvres, mais confirmait son implantation à Puteaux et regagnait la commune de Meudon. En 1976, elle parvenait à conserver une avance confortable au conseil général. En mars 1977, l'union de la gauche réalisait un résultat très en retrait de son score national et devait se contenter de faire basculer la seule commune d'Antony.

Les spécialistes du « pointage » (relativement aisé dans un département qui ne compte que trente-six communes) des cinq listes en présence conviennent que *« la gauche devrait emporter trois sièges et la majorité quatre »*, ce qui signifierait une reconduction de la situation actuelle.

Le parti communiste s'attend à retrouver les deux sièges que détenaient MM. Guy Schmaus, conseiller général, conseiller régional, et André Aubry, le vainqueur de M. Suant (modéré majorité) aux élections cantonales municipales d'Antony.

M. Schmaus conduira de nouveau la liste communiste tendis que M. Aubry, qui sera candidat aux prochaines élections législatives dans la treizième circonscription (Antony - Montrouge), ne sollicite pas le renouvellement de son mandat. C'est l'occasion pour M. Anicet Le Pors, quarante-six ans, chargé de mission à la direction de la prévision du ministère de l'économie et des finances, de tenter de concrétiser l'action militante qu'il mène depuis 1958 dans le département et d'effacer ses trois échecs consécutifs à Saint-Cloud en 1971, 1976 et 1977. Membre de la section économique du comité central du P.C.F., M. Le Pors a été l'un des responsables du « chiffrage » des propositions communistes en vue d'actualiser le programme commun.

Le parti socialiste, quant à lui, compte bien reprendre le siège de M. Georges Dardel, élu sur la liste socialiste en 1968, mais exclu en 1970, et sénateur non-inscrit depuis cette date. Cette liste sera conduite par M. Robert Pontillon, conseiller général et maire de Suresnes. Agé de cinquante-six ans, licencié en droit, M. Pontillon a commencé sa carrière comme rédacteur de politique étrangère au journal *le Populaire*, spécialité qu'il n'a jamais abandonnée puisqu'il est aujourd'hui chargé des relations internationales au secrétariat national du P.C.

La gauche attend le scrutin avec sérénité, soulignant cependant que, au cas où le Conseil d'Etat confirmerait l'invalidation des élections municipales d'Issy-les-Moulineaux, prononcée le 13 juin dernier par le tribunal administratif, les grands électeurs de cette commune auraient une légitimité bien provisoire...

Si dans l'opposition les ambitions de chacun sont clairement délimitées, il n'en va pas de même dans la majorité, où l'on pourrait bien assister à une lutte sans merci pour le « septième siège ».

Les quatre siège de la majorité appartiennent actuellement à MM. Jean Fleury, R.P.R., qui, compte tenu de son âge, ne se représente pas ; Michel Maurice-Bokanowski, ancien ministre et maire d'Asnières, qui conduit la liste du R.P.R. ; Jean Fonteneau, C.D.S., maire de Clamart, qui avait succédé à M. André Fosset lors de la nomination de ce dernier comme ministre de la qualité de la vie ; Robert Parenty, président de l'Office public H.L.M. des Hauts-de-Seine, qui a remplacé Edmond Barrachin, indépendant proche de la majorité, décédé.

R.P.R. et C.D.S. se seraient volontiers partagé les quatre sièges à pourvoir si M. Jean-Pierre Fourcade, maire et conseiller général de Saint-Cloud, n'était venu créer la surprise dans les rangs de la majorité en annonçant sa candidature à la tête d'une liste d'union du parti républicain. Premier point de désaccord : le bien-fondé de la candidature du ministre de l'équipement. M. Robert Parenty, second de la liste C.D.S. derrière M. Fosset et qui craint de se voir ravir son siège par le maire de Saint-Cloud, considère que *« cette candidature ne s'imposait pas »*. Le C.D.S. aurait d'ailleurs souhaité que la majorité se présentât unie, mais selon M. Parenty, *« la candidature de M. Fourcade a compromis cette union »*.

« Non, c'est le R.P.R. qui a refusé l'union », rétorque M. Fourcade, qui explique par ailleurs : *« J'aurais préféré être candidat aux élections législatives, mais M. Jacques Baumel — maire R.P.R. de Rueil et président du conseil général, — actuel député de ma circonscription, n'a pas envisagé de s'effacer. »* Le ministre de l'équipement a donc opté pour un mandat de sénateur, qu'il affirme vouloir conserver en cas de victoire, quittant dès lors le gouvernement. Il entend du même coup prouver que *« le parti républicain représente une force politique dans le département »*, laissant entendre, ici où là, que le siège d'Edmond Barrachin, indépendant, revient logiquement aux « ex-républicains indépendants ».

Quant au R.P.R., il admet effectivement n'avoir jamais souhaité l'union, à laquelle il pense n'avoir rien à gagner.

Quant au septième siège, si M. Parenty estime pouvoir, « bien que de justesse », le conserver, M. Charles Pasqua, ancien président du conseil général, second de la liste du R.P.R., admet certes que le *« septième siège se jouera sans doute à dix voix près »*, mais considère comme *« tout à fait vraisemblable que M. Paul Graziani*, député de la dixième circonscription (Boulogne-Billancourt), troisième candidat du R.P.R., *mette tout le monde d'accord »* en gagnant le siège litigieux. Pour sa part, M. Pasqua, qui a perdu tous ses mandats locaux, espère profiter de sa position de sénateur pour se consacrer à la direction de la fédération départementale de son parti et continuer à travailler, avec M. Jacques Chirac, à la tête du mouvement.

FRANÇOIS ROLLIN.

HAUTE-SAVOIE : rivalités majoritaires

De notre correspondant régional

ANNECY. — Ce n'est pas tant entre l'opposition et la majorité, mais bien plutôt au sein de cette dernière, qu'aura lieu la bataille sénatoriale où trois sièges sont à pourvoir, soit un de plus qu'en 1968.

La gauche, malgré une progression régulière qui a été marquée aux élections municipales de mars dernier par son succès dans des communes importantes comme Annemasse, Bonneville, Cran-Gévrier, Meythet, ne semble pas en mesure d'enlever un siège de sénateur dans un département où M. Valéry Giscard d'Estaing avait recueilli 59,3 % des suffrages au second tour de l'élection présidentielle de mai 1974. Même si le rapport de forces lui est défavorable, elle sera présente le 25 septembre. Le parti communiste compte à la fois sur des candidats qui ont acquis récemment des responsabilités, comme M. Albert Alla, le nouveau maire de Passy, et sur des élus plus confirmés, comme MM. Serge Revuz, maire de La Tour, conseiller général du canton de Saint-Jeoire depuis 1973, et Floréal Dablanc, conseiller municipal de Chamonix et conseiller général depuis 1976. Le parti socialiste présente une liste composée d'un conseiller municipal de Sciez, M. Claude Mazar, d'un adjoint de la nouvelle municipalité de Cran-Gévrier, M. Pierre Manneville et, comme tête de liste, M. Jean Cambefort, conseiller général du canton d'Annemasse-sud, adjoint au maire d'Annemasse depuis mars dernier.

Une situation peu claire

Du côté de la majorité, la situation apparaît beaucoup moins claire. Pourtant, la décision d'un des deux sénateurs sortants, M. Arthur Lavy (P.R.), président du conseil général depuis 1958, année de son élection à la Haute Assemblée de ne pas se représenter en raison de son âge, et l'attribution d'un siège supplémentaire dans ce département, autorisaient *a priori* une répartition harmonieuse des candidatures tenant compte des équilibres géographique, sociologique, économique et politique de la Haute-Savoie. Sur aucun de ces points, l'objectif ne paraît avoir été atteint. Sans doute une place revenait-elle d'emblée à M. Charles Bosson, ancien député, ancien maire d'Annecy — il a donné sa démission au printemps 1975 après vingt années de gestion municipale, — sénateur sortant et porte-drapeau du C.D.S. En revanche, le parti républicain s'est montré plus exigeant en désignant deux des siens comme candidats : MM. Bernard Pellarin, maire de Cruseilles, conseiller général, suppléant de M. Lavy, et M. Georges Pianta, député, maire de Thonon-les-Bains, que l'âge — il est né le 12 mars 1912 — incite à préférer la « Chambre de réflexion ». Le retrait de M. Pianta dans la deuxième circonscription de la Haute-Savoie (Evian) pourrait entraîner la candidature de M. Jacques Dominati, ancien député de Paris, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre.

Ces trois candidatures, rendues publiques le 15 juin, ont été diversement appréciées. Pour les uns, elles traduisent un rapprochement satisfaisant entre deux formations au passé plus chargé de conflits que d'ententes sur le plan départemental. Pour les autres, elles ne sont que le fameux mariage de la carpe et du lapin. Au premier rang des mécontents se trouve le R.P.R. En application des directives nationales, la fédération départementale a aussitôt contesté cette désignation par un communiqué de presse, alors que les responsables locaux, M. Maurice Herzog, député de la troisième circonscription et deux dirigeants de la fédération, avaient participé, le 21 avril, à la réunion au cours de laquelle furent avancés les trois noms en question. *« Il s'agissait de propositions de désignation à soumettre aux militants »*, explique M. Jacques Sollier, secrétaire départemental du R.P.R. *« La réorganisation de notre formation, notre retrait des comités de liaison de la majorité ne nous ont pas permis de présenter ces propositions à la base. La publication des noms n'avait d'autre but que de nous couper l'herbe sous les pieds »*, explique-t-il. Le R.P.R. a donc cherché à former sa propre liste, mais il n'a pas réussi à compléter celle dont M. Louis Dagand, conseiller général et maire de Rumilly, était prêt à prendre la tête. M. Gilbert Le Bescond, conseiller général de Megève, minoritaire depuis les élections municipales de mars dernier au sein du conseil municipal de Megève, a décliné l'offre d'investiture, comme il a refusé d'ailleurs d'être le suppléant de M. Pianta. M. Le Bescond a décidé de se présenter individuellement, à la fois pour protester contre *« cette manière désinvolte des mandarins de se partager le gâteau »* — *« un sentiment partagé par pas mal d'élus du département »*, dit-il — et pour que soit mieux représentés le Faucigny et la vallée de l'Arve. De son côté, le maire de Megève, M. Emile Honoré, a décidé d'être candidat.

Mieux représenter les professions manuelles

Restent deux candidats dont les chances ne sont pas négligeables : MM. Raymond Bouvier et Adelin Malgrand, qui refusent de porter une étiquette politique précise, mais se reconnaissent dans le courant majoritaire. Le premier, maire de Bogève, conseiller général, a été pendant neuf ans le suppléant de M. Bosson. Président de la chambre d'agriculture de Haute-Savoie depuis 1967, M. Bouvier estime que, dans un département qui compte quelque deux cent soixante-dix communes rurales, celles-ci sont insuffisamment représentées. Autre raison de sa candidature : la manque de représentation des professions manuelles : agriculteur exploitant, il a donc choisi à desseln un artisan tailleur comme suppléant.

C'est une analyse à peine différente que fait M. Malgrand, maire de Samoëns, conseiller général, mais en privilégiant un autre aspect : le tourisme. Président de l'Association touristique départementale et de l'Union départementale des syndicats d'initiative, vice-président au comité régional du tourisme, il siège également au conseil supérieur du tourisme. Partisan d'un Sénat « *vivant et actif* », il plaide aussi pour une meilleure répartition géographique des sénateurs.

BERNARD ELIE.

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

M. Leenhardt ne se représente pas

M. Francis Leenhardt (P.S.), a annoncé qu'il ne solliciterai pas le renouvellement de son mandat de député dans la deuxième circonscription du Vaucluse (Carpentras). Dans une lettre adressée à ses électeurs, M. Leenhardt évoque « *la création en collaboration avec M. Jacques Richard, premier secrétaire de la fédération départementale, de nombreuses sections* » du P.S., dont le nombre, dit-il, est passé de onze à vingt-six. M. Leenhart écrit également : « *Pour faire face à ses multiples tâches de législateur, propagandiste, assistant social et défenseur des intérêts du terroir, le député doit avoir une solide santé. Mon devoir est donc de remettre mon mandat à la disposition de ma fédération.* »

Né le 24 avril 1908 à Marseille, M. Francis Leenhardt, vice-président-directeur général du *Provençal* et du *Soir*, président-directeur général de *la République de Toulon*, a été, en 1943, chargé de la création des comités de libération clandestins pour l'ensemble de la France. Président du comité de libération des Bouches-du-Rhône en 1944, il a participé à la fondation de l'U.D.S.R. en 1945 comme secrétaire général. Conseiller municipal de Marseille de 1965 à 1973, M. Leenhardt a siégé aux deux Assemblées nationales constituantes, puis à l'Assemblée nationale jusqu'en 1958 comme représentant des Bouches-du-Rhône, puis comme élu de la sixième circonscription des Bouches-du-Rhône de 1958 à 1962 — période pendant laquelle il a présidé le groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Battu par M. Edmond Garcin (P.C.) en 1962, M. Leenhardt a enlevé, au second tour des élections législatives de mars 1973, le siège de la deuxième circonscription du Vaucluse, détenu par M. Georges Santoni (U.D.R.) par 29 303 voix contre 27 149.

● *M. Edgar Faure*, président de l'Assemblée nationale, qui a décidé de se représenter à Pontarlier (*le Monde* du 17 septembre) après avoir envisagé d'être candidat dans le XVIIe arrondissement de Paris, a précisé qu'il avait été tenté par cette dernière solution « en raison de la possibilité qui lui était offerte d'organiser d'une façon plus rationnelle ses diverses activités. Il avait demandé un délai de réflexion au terme duquel il a estimé qu'il lui était affectivement impossible de rompre ses attaches avec la province de Franche-Comté, où s'est déroulée toute sa carrière politique et où il préside le conseil régional ». M. Edgar Faure ajoute qu'il avait reçu l'assurance de recevoir l'investiture de toutes les formations de la majorité.

● *M. Joseph-Henri Maujoüan du Gasset (P.R.)* a annoncé qu'il sera de nouveau candidat dans la quatrième circonscription de la Loire-Atlantique (Ancenis) dont il est député depuis 1967. Conseiller général, maire de Gordes, M. Maujoüan du Gasset avait été réélu au second tour des élections législatives de mars 1973 avec 34 295 voix, contre 14 666 à M. Jean Natiez (P.S.) et 12 185 à M. Patrick Mareschal (réf.-rad.).

DÉFENSE

Des observateurs du pacte de Varsovie vont assister aux plus grandes manœuvres jamais organisées par l'OTAN

Des observateurs militaires de pays membres du pacte de Varsovie ont accepté d'assister à certaines phases des grandes manœuvres automnales de l'OTAN en Europe, particulièrement en République fédérale d'Allemagne. Cet exercice est l'un des plus importants jamais organisés puisqu'il doit durer jusqu'en novembre prochain et mettre en œuvre, au total, plus de deux cent mille hommes (dont soixante mille soldats américains), mille deux cents avions de combat et de transport, ainsi que deux cent cinquante navires de guerre.

A ce jour, un officier général soviétique et un officier supérieur polonais ont accepté — en compagnie de quarante-cinq observateurs des puissances alliées — l'invitation de l'OTAN, en vertu des accords d'Helsinki de 1975 qui prévoient l'échange d'observateurs du pacte de Varsovie et de l'OTAN aux grandes manœuvres organisées par les deux blocs.

Cette série d'exercices, outre la particularité d'avoir attiré, pour la première fois, un observateur soviétique sur le territoire ouest-allemand, a ceci d'intéressant qu'elle a pour principal objectif de mettre à l'épreuve le dispositif de renfort de l'OTAN en cas d'une agression extérieure. Ce n'est pas la première fois que des manœuvres de renfort sont organisées par l'OTAN, des Etats-Unis vers l'Europe, mais c'est la première fois que seront utilisés les moyens militaires les plus modernes, comme l'avion de supériorité aérienne F-15, l'avion d'attaque au sol A-10, des équipements nouveaux de guerre électronique, les bombes dites « intelligentes » (smarts bombs) de l'armée de l'air américaine.

Quelque douze mille soldats américains et quarante-cinq chasseurs-bombardiers F-4 Phantom viennent déjà d'arriver des Etats-Unis en Europe pour y compléter les forces américaines stationnées en permanence. L'état-major de l'OTAN ne cache pas ses préférences pour un dispositif militaire fondé sur le stationnement en permanence de troupes américaines en Europe, s'il avait la libre détermination du choix de sa stratégie. Mais, à défaut, il admet le renfort, depuis les Etats-Unis et le Canada, par des troupes et des matériels qui auraient à traverser l'Atlantique nord le plus rapidement possible en cas de crise, et la préparation de bases capables de les accueillir en Europe.

Les exercices sont donc destinés à expérimenter ce renforcement et la mobilisation sur place, dans l'espoir d'accroître l'efficacité instantanée d'une réplique de l'OTAN sur le champ de bataille. Cela suppose l'amélioration des moyens de transmissions et une meilleure coordination — sur le terrain — des unités aériennes, terrestres et navales.

Au quartier général de l'OTAN, en Belgique, on estime que l'équilibre des forces entre le pacte de Varsovie et l'Europe occidentale est menacé du fait de l'effort soviétique dans le domaine aérien.

Selon les experts américains, en effet, les forces aériennes du pacte de Varsovie sont désormais capables d'actions offensives bien au-delà des frontières des pays membres de ce pacte. C'est ainsi que le dernier modèle de monoréacteur d'appui tactique et d'interception à flèche variable, le Mig-23, peut atteindre des cibles en France et en Grande-Bretagne depuis une base située dans la partie occidentale de l'U.R.S.S.

Dans leur très grande majorité, les avions de conception soviétique sont, désormais, capables à la fois de missions classiques et nucléaires, comme les nouveaux appareils américains, le F-111, le F-15 ou le F-16. On estime généralement que le pacte de Varsovie maintient actuellement en Europe un ensemble de quatre mille avions de combat et cinq cents bombardiers légers. L'Union soviétique produit, chaque année, un millier de ces différents avions et environ quatre mille chars de combat. — J. I.

A l'occasion de l'exercice Datex

NOMBREUX VOLS D'AVIONS MILITAIRES AU-DESSUS DE LA FRANCE

De nombreuses missions, en vol supersonique en haute altitude et à vitesse subsonique à basse altitude, seront exécutées les mardi 27 et mercredi 28 septembre, au-dessus du territoire national, à l'occasion d'un important exercice de défense aérienne.

Baptisé Datex-77, cet exercice a pour but d'entraîner les équipages de la défense aérienne du territoire et les organismes de commandement et de détection.

Selon le ministère de la défense, toutes les précautions ont été prises pour éviter les nuisances qui pourraient résulter de cette activité aérienne exceptionnelle. Le nombre des vols à basse altitude a été limité au minimum indispensable à la bonne marche de l'exercice. Aucun vol supersonique de nuit ne sera effectué entre 20 heures et 8 heures.

LA RÉDUCTION DU BUDGET MILITAIRE BRITANNIQUE VIVEMENT CRITIQUÉE PAR M. LUNS

M. Luns, secrétaire général de l'OTAN, critique sévèrement dans une lettre au ministre britannique de la défense la décision de son gouvernement (annoncée ces jours derniers au comité des plans de défense de l'alliance atlantique) de réduire de 230 millions de livres (1,9 milliard de francs) son prochain budget militaire

« *Toute nouvelle réduction décidée par le Royaume-Uni ne serait pas comprise par ses alliés et ne recueillerait aucun soutien de leur part* », écrit M. Luns. Il ajoute : « *Il faut souligner que l'OTAN, face à une menace croissante, ne peut se permettre aucune réduction des efforts de défense de ses pays membres.* » « *On relève depuis quelques semaines*, conclut-il, *des indices de plus en plus nombreux d'un avenir meilleur pour l'économie britannique* », ce qui devrait permettre, selon lui, de ramener le budget de défense à un niveau plus convenable.

Dans une déclaration publiée vendredi 16 septembre 1977, le ministre britannique répond que la Grande-Bretagne consacre à la défense une part de son produit national supérieure à celle de ses alliés.— (*A.F.P.*)

LES EXPORTATIONS D'ARMES SUISSES ONT PLUS QUE DOUBLÉ DEPUIS 1975

Berne (*A.F.P.*). — Les exportations suisses de matériels de guerre ont atteint 241 millions de francs suisses (490 millions de francs français) pour le premier semestre de 1977, soit 21 millions de plus qu'au semestre correspondant de 1976, selon des statistiques communiquées par une association privée et confirmées de source officielle.

Selon la Communauté de travail pour le contrôle de l'armement et l'interdiction d'exportation d'armes, les exportations ont plus que doublé en deux ans et demi. Le département militaire fédéral (l'équivalent du ministère suisse de la défense) explique cette hausse par l'exportation d'armes chères, notamment des canons pour la défense antiaérienne équipés de radar. On estime, de source bien informée, que plus d'un cinquième du matériel de guerre exporté par la Suisse a été livré à des pays en voie de développement.

هكذا من الأصل

MÉDECINE

Mme Veil insiste sur le caractère de solidarité sociale de son projet de budget

Le projet de budget du ministère de la santé et de la Sécurité sociale a été présenté, vendredi 16 septembre, par Mme Simone Veil. Ce budget sera en augmentation de 14,59 % par rapport à celui de 1977 (24 % par rapport au budget proposé en 1976) passant de 17,41 milliards de francs à 21,67 milliards. Dans le même temps, le budget de l'Etat a augmenté de 12,47 %, soit environ 2 % moins vite.

Le ministre a souligné les points forts de son projet, qu'elle a qualifié de *« budget de solidarité social »*, en ce qui concerne sa tie sociale, et de *« budget qui prépare l'avenir »*, en ce qui concerne sa composante sanitaire.

Les principaux thèmes prioritaires retenus sont : l'aide aux personnes âgées (accélération du programme de maintien au domicile et d'assistance, amélioration des conditions de logement), l'aide aux handicapés (actions sociales et information, application de la loi d'orientation de 1975 sur les handicapés) et des subventions aux divers régimes de Sécurité sociale, notamment le régime minier.

En ce qui concerne la santé, un effort particulier est consenti en faveur de la prévention et de l'éducation sanitaire (en augmentation de 23 % sur 1977). C'est la protection maternelle et infantile (+ 124 millions) et la prophylaxie des maladies mentales (+ 131 millions) qui bénéficient en priorité de cette croissance. En matière de crédits d'équipement sanitaire et social, le ministre estime que le niveau actuel est satisfaisant : des économies sensibles sont donc prévues dans le budget de construction de nouveaux lits hospitaliers et de centres médico-sociaux (qui diminuent de 307 à 283 millions). Les efforts porteront sur l'amélioration qualitative de l'équipement existant (humanisation des hôpitaux) et sur la formation des personnels sanitaires (les dotations de bourses pour les infirmières augmentent d'environ 20 % cette année encore).

Enfin, le budget de la recherche médicale devrait s'accroître d'environ 16 % au bénéfice de l'INSERM (où cent quarante-six emplois seront créés) et de l'Institut Pasteur, où la dotation de 50 millions votée l'année dernière devrait être reconduite cette année.

La protection des non-fumeurs

En complément de la présentation du projet de budget, Mme Veil a précisé quelques points importants de la politique qu'elle entend poursuivre cette année :

● **Lancement d'une nouvelle campagne anti-tabac.**

Le ministre de la santé estime que les résultats apportés par la première campagne et les témoignages de popularité auprès du public sont assez encourageants pour déclencher une nouvelle offensive. Cette deuxième phase sera caractérisée par une meilleure protection des non-fumeurs. L'usage du tabac sera interdit dans les lieux à usage collectif à partir du 17 octobre prochain. (Le décret d'application relatif à cette interdiction est paru au *Journal officiel* du 17 septembre). Cette mesure sera particulièrement appliquée dans les endroits fréquentés par des jeunes. Une campagne d'affichage, dont le slogan est « Ne fumez plus, n'enfumez plus », doit être organisée, sous l'animation du comité d'éducation pour la santé.

● **Campagne pour une meilleure hygiène alimentaire.**

Une priorité sera donnée au cours de l'année à des programmes d'hygiène alimentaire, qui toucheront d'abord l'alimentation des enfants et des adolescents, avant de prendre l'ampleur d'un vaste programme en faveur d'une nutrition plus conforme à des impératifs de santé publique.

● **Refonte des visites prénuptiales.**

Une révision de la réglementation actuelle du certificat prénuptial a été annoncée. La radioscopie obligatoire en sera supprimée. Par contre, le prélèvement sanguin qui servait jusqu'ici au dépistage des maladies vénériennes sera complété par une recherche systématique d'une immunisation contre la rubéole et la toxoplasmose, et d'un groupe sanguin.

Par ailleurs, les mairies distribuent à cette occasion une brochure spéciale d'éducation sanitaire destinée aux femmes mettant l'accent sur la prévention et le dépistage de certaines maladies, notamment les cancers génitaux.

La Sécurité sociale : un équilibre précaire

En ce qui concerne la Sécurité sociale, le ministre a commenté la révélation récente des prévisions de l'exercice 1977 en attribuant le comblement possible du déficit à la hausse des cotisations et au ralentissement de la croissance de la consommation médicale. Elle a cependant indiqué combien cet équilibre était précaire, puisqu'il suffit d'une épidémie de grippe pour augmenter les dépenses de plusieurs centaines de millions de francs. L'équilibre actuel du budget aura cependant permis l'octroi d'une « allocation de rentrée scolaire » de 300 francs qui sera versée avec les prestations familiales de sptembre. Mme Veil a laissé entendre qu'une nouvelle augmentation des cotisations sociales était improbable au cours de l'année 1978.

De même, aucune modification à la réglementation sur l'absentéisme ne sera appliquée cette année, comme pouvait le laisser prévoir la parution du rapport de l'inspection des finances sur ce thème. Le ministre a, dans le même esprit, insisté sur la nécessité d'accentuer la « rationalisation de la consommation médicale », en particulier en utilisant plus intensivement les renseignements fournis par les « profils d'activité des médecins » mis en place par les caisses de Sécurité sociale. Elle a enfin annoncé le développement accéléré des « plateaux techniques hospitaliers », qui permettent de concentrer des ressources instrumentales modernes et centralisées. Plusieurs dizaines de millions de francs seront affectés à cet objectif.

[Ce projet de budget ne représente en réalité qu'une faible partie de l'ensemble des sources de financement du secteur santé-Sécurité sociale (moins de 10 %). Le vrai budget « santé », dont le montant global est voisin du budget de l'Etat, résulte directement de la production des organismes sanitaires et sociaux, et sa répartition est indépendante des décisions budgétaires annuelles.

Par ailleurs, l'essentiel du budget du ministère de la santé et de la Sécurité sociale est obligatoirement affecté à la reconduction d'actions antérieurement prévues (administration du ministère et des agences gouvernementales, actions à long terme...). Au total, le ministre n'a qu'une marge de manœuvre limitée pour le choix de priorités nouvelles. Ce budget se place donc d'abord, en continuité avec les budgets précédents (vis-à-vis de la recherche, de la formation des personnels et du renforcement de l'administration). Il témoigne aussi d'une volonté de poursuivre la politique des « grands programmes », qui a fait la popularité de ce ministère, en poursuivant cette année la campagne anti-tabac, et en lançant de nouveaux thèmes tels que celui de la nutrition et celui, encore en projet, du « bon usage de la médecine ».]

Dr J.-F. LACRONIQUE.

En 1978, le tiers des salariés seront informés sur le montant des charges patronales

Deux expériences sur l'amélioration de l'information des assurés va être lancée en 1978, sur l'initiative de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale.

Dans le courant de l'année prochaine, les caisses d'assurance-maladie et les hôpitaux vont fournir aux malades qui ignorent le coût de l'hospitalisation (quand les frais sont couverts par un tiers) une feuille de renseignements qui leur indiquera le coût de leur traitement. Cette première expérience ne sera appliquée que progressivement en raison d'impératifs techniques et administratifs.

La seconde sera lancée en mars 1978 : elle consiste à donner aux salariés une fiche qui leur détaillera le montant des cotisations versées à la Sécurité sociale par le salarié, mais aussi par l'employeur : le tiers des salariés du secteur privé seront concernés. En effet, le C.N.P.F. a accepté d'adresser une recommandation aux entreprises — non financières, non agricoles et imposées au bénéfice réel — qui emploient plus de mille personnes afin qu'elles fassent connaître à leur personnel le coût des charges patronales. Les chefs d'entreprise indiqueront le montant exact des cotisations obligatoires versées pour la maladie, la vieillesse, la famille. Ils pourront, s'ils le souhaitent, ajouter les cotisations consacrées aux accidents du travail et assurances complémentaires.

Pourquoi ne pas compléter ces informations par des précisions sur les frais de santé engagés par chaque malade ? Mme Veil y est opposée pour le moment. « Cette mesure nous a paru dangereuse et aller d'une certaine façon à l'encontre même de l'esprit de solidarité » N'oublions pas, affirme Mme Veil, que 20 % des assurés dépensent 80 % des ressources de l'assurance-maladie. Certes l'information complète est délicate, votre dangereuse. Et pourtant certains organismes ont été jusqu'au bout : c'est le cas de la C.F.T.C. à l'égard de son personnel et d'une caisse de la Mutualité sociale agricole dans l'Hérault. Alors pourquoi ne pas étendre ce système à tous ?

JEAN-PIERRE DUMONT.

Pomme d'api hors série

TOUT SUR L'ENTRÉE EN MATERNELLE

un guide pratique pour les parents + des jeux, des histoires pour les enfants

En vente chez votre marchand de journaux, 12 F ou : Pomme d'Api, 3 rue Bayard 75008 Paris.

ÉDUCATION

Le projet de budget de 1978

Universités : légères améliorations pour les carrières des personnels

Avec 11,5 milliards de francs, le projet de budget pour 1978 du secrétariat d'Etat aux universités sera en augmentation de 8,8 % par rapport à celui de 1977. Compte tenu du rythme actuel de l'inflation, le secrétariat d'Etat disposera l'an prochain de moins de moyens que cette année : 77 % des dépenses seront consacrées à la rémunération des personnels (contre 64,7 % l'an dernier). En 1978, les universités recruteront peu de personnel, mais une partie des enseignants en poste pourront bénéficier d'une promotion.

Deux secteurs échapperont à l'austérité et aux limitations imposées par le premier ministre : les crédits d'équipement des universités, qui seront, comme en 1977, surtout consacrés à la sécurité des établissements ; la réalisation de la carte précise des emplois et des matériels de recherche. Aux économies permises par la constitution d'un inventaire et une meilleure répartition entre les universités, s'ajouteront les subventions destinées à amorcer le « rééquilibrage » ultérieur des créations et des transformations d'emplois.

Le budget du secrétariat d'Etat aux universités est caractérisé d'abord par la chute brutale des crédits d'équipement (hors recherche), qui passent de 350 millions de francs à 300 millions. Aucune opération importante n'est prévue, et le ministère des finances a limité les autorisations de programme destinées à des centres hospitalo-universitaires. Les services de la Rue de Rivoli justifient ces restrictions par la baisse globale du nombre d'étudiants. En 1976-1977, déjà, les effectifs avaient diminué, et le nombre des inscrits n'avait été maintenu que par l'afflux d'étudiants étrangers. A la prochaine rentrée, ce nombre devrait encore être inférieur de 0,4 % à celui de 1975-1976 pour les étudiants français; ainsi, quatre-vingt-dix mille places sont d'ores et déjà libres dans les universités scientifiques.

Comme l'an dernier, les dépenses en capital seront en grande partie consacrées à l'entretien et à la sécurité des équipements existants. Une somme de 125 millions de francs est réservée à ce chapitre (contre 115 millions au budget 1977). Les constructions ayant presque disparu, le secrétariat d'Etat envisage de consacrer l'essentiel des crédits au renouvellement des matériels des universités. Une somme de 38 millions de francs sera attribuée au matériel d'informatique. Ce budget permettra notamment de moderniser les installations des centres de calcul d'Orsay et de Grenoble.

La diminution des crédits d'équipement ne sera pas compensée par l'accroissement du budget de fonctionnement des universités. Ce chapitre passe de 8 920 à 9 953 millions de francs (soit une augmentation de 11,6 %). Toutefois, les subventions aux établissements ne seront que rarement majorées. La somme forfaitaire dite « au mètre carré » reste fixée à 47 francs. Le secrétariat d'Etat envisage plutôt de modifier le calcul de répartition de la subvention d'« encadrement pédagogique ». Une étude lancée en 1976 sera achevée dans les prochains mois. Elle devrait permettre de mieux répartir les vacances de postes d'enseignement entre les départements d'une même université, voire entre plusieurs établissements. D'ici là, seules les universités en difficulté devraient obtenir des moyens accrus.

Le blocage des carrières

Ces mêmes établissements bénéficieront en priorité de l'accélération de la « stabilisation des plois demeure des plus modiques : L'enveloppe des créations d'emploi demeure des plus modiques : quatre-vingt-onze postes nouveaux pour les enseignants, dans les universités médicales et pour couvrir certains des besoins créés par de nouveaux diplômes de second cycle. Cependant, le secrétariat d'Etat a décidé d'accroître le nombre de transformations d'emplois ATOS (administratifs, techniques, d'ouvriers de service). Mille deux cent trente-neuf employés « hors statut » de l'enseignement supérieur (contre sept cent cinquante en 1977) seront intégrés au budget de l'Etat et cesseront d'être directement à la charge des universités.

Les crédits prévus pour 1978 ne permettront pas non plus de rééquilibrer complètement la pyramide des carrières d'enseignants. Le nombre des départs à la retraite est tombé à moins de cent cinquante par an et ne devrait pas dépasser la centaine en 1982. Cette chute entraîne le blocage des possibilités de promotion des maîtres-assistants et, dans une moindre mesure, des maîtres de conférences. La paralysie du système a déjà produit de curieuses anomalies : l'âge moyen des maîtres-assistants tend à être plus élevé que celui des maîtres de conférences. Aucune augmentation du nombre des départs en retraite de maîtres de conférences et de professeurs n'interviendra avant 1985. Or, six cents maîtres assistants ont actuellement les diplômes et titres requis pour changer de catégorie.

Le projet de budget 1978 ne permettra une transformation d'emploi que pour deux cent cinquante d'entre eux. Encore s'agit-il, dans la plupart des cas, d'avancements à « titre personnel » ; cela signifie que si l'enseignant promu quitte son université, l'établissement ne récupère qu'un poste de maître-assistant. Quatre cent cinquante emplois d'assistants sont aussi convertis en emplois de maîtres-assistants : ils seront affectés principalement aux instituts universitaires de technologie (I.U.T.) ou réservés aux enseignants coopérants qui rentrent en France. Ces deux mesures avaient été annoncées au printemps par Mme Alice Saunier-Seïté. Les services du secrétaire d'Etat comptent davantage, pour calmer le mécontentement des enseignants, sur l'augmentation de 20 % du taux des heures complémentaires, qui prendra effet à cette rentrée.

Ce redressement n'est toutefois que la réparation d'une injustice : le taux moyen de l'heure complémentaire dans les universités était inférieur à celui de l'heure supplémentaire de l'agrégé du plus bas échelon de l'enseignement secondaire. En outre, il n'avait pas été relevé depuis 1971.

Le projet de budget permettra d'autre part, de convertir une partie des huit cent cinquante postes de lecteurs étrangers en postes d'assistants-associés. Ces emplois, initialement occupés par des étudiants étrangers, sont de plus en plus souvent utilisés pour payer des enseignants. Trente-cinq des cent postes concernés seront transformés en postes d'assistants.

La recherche universitaire conserve, approximativement, le niveau de ses crédits pour 1977. La subvention de fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) passe de 1 840 millions à 2 100 millions de francs (soit une augmentation de 14 %). Cet accroissement sera partiellement absorbé par la création de deux cent trente emplois de chercheurs et de cent quatre emplois d'ingénieurs et par la transformation de deux cent trente et un emplois de personnels « hors statut ».

PHILIPPE BOGGIO.

SELON LES PRÉSIDENTS ET LES CHANCELIERS

La capacité d'accueil des universités de Paris n'est limitée que dans une discipline

La capacité d'accueil des universités de la région Ile-de-France n'est globalement limitée, pour la prochaine rentrée, que dans une seul discipline : les sciences de la nature et de la vie. C'est ce qui ressort d'une réunion qui a eu lieu vendredi 16 septembre, au rectorat de Paris, entre les présidents des universités et les chanceliers des universités. A l'issue de cette réunion, le communiqué suivant a été publié :

« La réunion a permis de prendre la mesure exacte des premières inscriptions dans les universités de la région Ile-de-France. La capacité d'accueil globale dans les universités de la région autorise encore à ce jour des inscriptions par dérogation individuelle à la date réglementaire du 31 juillet, sur proposition des présidents, y compris dans des disciplines comme le droit, les sciences économiques, l'administration économique et sociale, les sciences des structures et de la matière.

» La seule formation pour laquelle les candidatures sont excédentaires est celle des sciences de la nature et de la vie. Un recensement précis des candidatures est en cours pour assurer leur accueil par une concertation entre les présidents et les chanceliers.

» En ce qui concerne les étudiants étrangers, rappel a été fait de la réglementation en vigueur : aucune première inscription ne peut être prise pour les étudiants étrangers s'ils n'ont adressé une demande avant le 1er mai, sauf autorisation individuelle accordée par le recteur sur proposition du président d'université. »

D'autre part, une centaine de militants de l'UNEF (ex-Renouveau) ont manifesté, vendredi, pour demander la réouverture des inscriptions dans les universités parisiennes. Ils se sont rendus devant les portes du secrétariat d'Etat aux universités, mais n'ont pas été reçus. La police a dispersé les manifestants qui étaient parvenus à pénétrer dans le hall pour y distribuer des tracts et y coller des affiches.

[Le communiqué du 16 septembre fait référence à la capacité globale des treize universités de Paris. Il ne signifie donc pas que les étudiants pourront, s'ils obtiennent une dérogation, s'inscrire dans l'université de leur choix, mais qu'ils seront accueillis dans l'une des universités. Pour ceux qui souhaitent s'engager dans la filière sciences de la nature et de la vie — et qui avaient déposé une demande avant le 31 juillet — il est possible que la capacité d'accueil des universités soit renforcée pour les accueillir.]

Dans l'académie de Paris

SIX CENTS MAITRES AUXILIAIRES ATTENDENT LEUR NOMINATION

A l'appel du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES), deux cent cinquante maîtres auxiliaires se sont rendus, le vendredi 16 septembre, devant les portes des services du rectorat de Paris, rue Curial (19e arrondissement). Ils devaient soutenir les responsables syndicaux reçus par M. Maurice Claudel, directeur des enseignements. Sur les mille deux cent quatre-vingts maîtres auxiliaires qui, l'an dernier, avaient assuré des services dans l'académie, six cents n'avaient pas encore été nommés à ce jour. Quelques instants avant l'entrevue, M. Joseph Harari, secrétaire adjoint de la section de Paris du SNES, a exposé aux maîtres auxiliaires rassemblés les actions envisagées par le syndicat : refuser les heures supplémentaires, exiger les dédoublements de classes dans les établissements, demander à la Fédération de l'éducation nationale de rencontrer la C.G.T. et la C.F.D.T., pour organiser — comme le 24 mai dernier — un mouvement revendicatif dans la fonction publique.

Ces modalités d'action ont soulevé la désapprobation de plusieurs maîtres auxiliaires, plus inquiets dans l'immédiat pour leur emploi que séduits par la perspective d'une « journée unitaire ». « *Nous voulons des postes tout de suite.* » De vives discussions ont, alors opposé les représentants syndicaux aux maîtres auxiliaires, qui leur demandaient de régler au moins le sort de ceux qui se trouvaient là. Ils n'étaient pas mandatés pour revendiquer sur les cas individuels.

A 18 heures, la délégation annonçait que tous les maîtres auxiliaires de l'académie de Paris qui rentrent dans la définition de la circulaire du 6 septembre (*le Monde* du 9 septembre) retrouveront un emploi dans les jours prochains et que le cas de ceux qui, l'an dernier, n'avaient obtenu que des suppléances — ils seraient deux cent cinquante — sera « *examiné avec bienveillance* ».

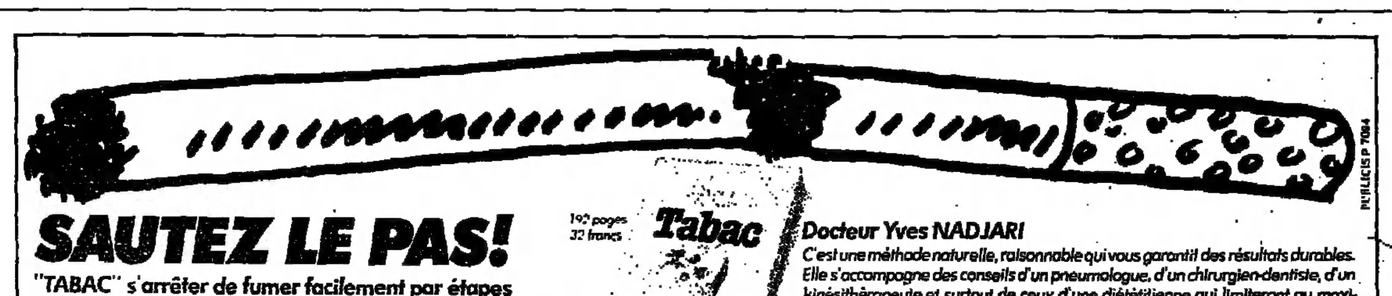

Le Monde aujourd'hui

Marie-Laure est-elle

Le fil de la semaine

هكذا من الأصل

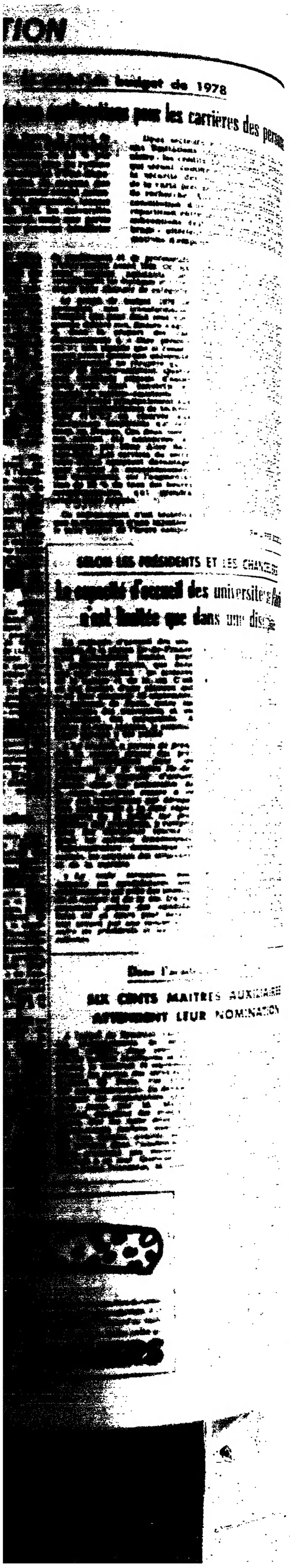

Le Monde aujourd'hui

INADAPTÉS

Marie-Laure est-elle « normale » ?

MARIE-LAURE a vingt-deux ans. Pour obtenir en fin d'année universitaire sa licence de philo, il lui fallait choisir une U.V. complémentaire, hors du programme. Elle opta pour un stage d'éducation spécialisée destiné aux étudiants qui se consacreront à l'enfance inadaptée. Histoire de voir, par là, comment ça se passe, et puis aussi parce que Marie-Laure, les enfants inadaptés, elle les connaît un peu.

C'est à cause de l'un de ces gosses qu'elle a remis en question son gauchisme quasi inconditionnel. Elle militait pour « Il est interdit d'interdire » jusqu'au jour où elle s'est retrouvée avec Dédé dans une boulangerie. Il était moins une que Dédé ne pille la boulangerie pour prendre les gâteaux qui lui plaisaient. Elle a dit : *« Non, mon vieux, ça c'est défendu ! »* Et comme Dédé insistait, elle s'est fâchée et l'a grondé. Il a mangé son éclair au chocolat et a laissé le reste de son désir à l'étalage. C'est à partir de ce moment-là que Marie-Laure a commencé à s'intéresser vraiment à ces gosses-là et aux questions qu'ils posent pour les « normaux ».

Elle partit donc à son stage, toutes portes ouvertes sur ce qu'elle trouverait. Elle trouva des étudiants en stage de formation. Répartis en plusieurs groupes de travail, ils avaient d'abord à répondre à un certain nombre de questions. La première, bien évidemment, était : *« Qu'est-ce que c'est qu'un enfant anormal ? »*

Débat entre les étudiants. Que répondre ?

« Eh bien, on met c'est un enfant qui n'est pas comme les autres. »

— *Qu'est-ce que cela veut dire « ne pas être comme les autres ? »* demanda Marie-Laure.

— Ça veut dire qu'ils sont pas comme tout le monde.

— *Et ça veut dire quoi, tout le monde ?* dit Marie-Laure

— Tu nous casses les pieds avec tes questions. On n'en sait rien, nous, et il faut bien qu'on réponde.

— On pourrait peut-être mettre, suggéra quelqu'un, qu'un enfant anormal est un enfant qui a quelque chose de dérangé au niveau du cerveau.

— C'est ça, dit Marie-Laure. *Quand on ne sait pas, on fait appel aux définitions médicales ou biologiques.*

— Tu es marrante, toi ! Dis-le nous ce que tu mettrais, si tu sais.

— *Je mettrais que je ne sais pas ce que c'est qu'un enfant anormal et que je ne m'autorise pas à juger de ce que je ne sais pas. Et que je me méfie en tout cas des préjugés que j'ai dans ma tête sur la question.*

— Non mais ça ne va pas ! On ne va tout-de même pas écrire qu'on n'en sait rien.

— *Pourquoi pas ?*

— Parce qu'on est en fin d'études et qu'on aura le diplôme si on sait quelque chose, pas si on ne sait rien !

— *Et vous estimez que ce que vous avez appris vous autorise à vous occuper de ces enfants ?*

— Mais oui ! On a la formation pour cela ! »

« Je voudrais qu'on s'interroge »

Marie-Laure a encore la chaude main de Dédé dans la sienne. Elle l'imagine confié à des gens qui pensent de lui qu'il est dérangé du cerveau et qu'il est « pas comme les autres », cet enfant bien vivant, qui n'avait d'anormal que de vouloir tout casser dans la vitrine pour manger tous les gâteaux. Elle supporte mal l'idée que ces étudiants qui auront bientôt la responsabilité de ces gosses en soient où ils en sont. C'est viscéral. Elle continue, sur un ton agressif, à contester ce qui se dit.

Au chapitre « Loisirs », elle demande ce que veut dire « prévoir et organiser des loisirs » pour ces gosses.

« Il faut bien qu'on les occupe, sinon qu'est-ce qu'on ferait d'eux toute une journée ? Surtout qu'il y en a qui ne sont pas faciles à supporter.

— *Mais pourquoi voulez-vous les « occuper » ? Est-ce bien ce qui leur est nécessaire ?*

— Toi, tu commences à nous embêter. Tu discutes tout, tu critiques tout, tu fous en l'air tout ce qu'on a appris et tu ne nous offres rien à la place. Propose, propose.

— *Je n'ai rien à offrir, je voudrais seulement qu'on s'interroge ici en oubliant ce qu'on a appris.*

— C'est théorique, ce que tu dis. Ce n'est pas comme cela qu'on va déboucher sur un boulot et un diplôme. C'est bien joli de s'interroger, mais après ? »

Le soir, au lieu d'assister à la veillée, avec les autres, Marie-Laure prend sa moto et part faire un tour en forêt. Pour se calmer, pour crier très fort n'importe quoi au vent et aux arbres, pour oublier la main de Dédé, oublier l'instant où pour la première fois, parce qu'il se sentait bien et aimé, il a parlé. Il a dit : *« Je veux du beurre ! »* Tout le monde, dans la pièce, s'est tu. C'était dans une salle de ferme où chacun vaquait à ses occupations, personne ne se sentait obligé d'organiser les « loisirs » de Dédé. Quand il a dit ces quatre mots, la pièce a pris des proportions de cathédrale. Ce n'est pas rien la parole. Quand elle a bien crié, hurlé, dans la forêt, sur sa moto, Marie-Laure rentre se coucher en souhaitant que les autres soient déjà au lit. Demain, il fera jour

Le stage dure huit jours. Huit jours où elle attrape quelques coups de sang et de révolte. A la fin, chaque groupe doit dire ce qu'il pense des autres. On dira d'elle qu'elle est bonne à enfermer, qu'elle est tout à fait folle et qu'elle ne devrait ni faire des enfants ni s'occuper d'enfants inadaptés. On dit aussi qu'elle a fait exprès de venir en moto pour se faire remarquer alors que tous les autres sont « normalement » venus en car.

Elle dit d'eux : *« Ils ont mon âge. Tu te rends compte ! Des gens de mon âge et de ma génération. Des adultes, je supporterais qu'ils soient comme cela, mais ils ont mon âge, c'est ma génération. »*

Le dernier jour, à l'heure du départ, quelqu'un est chargé de fermer les portes et rendre les clés.

« Plus personne dans cette pièce ? Je peux boucler ?

— Non, attends ! Marie-Laure n'a pas encore pris ses vêtements dans le placard.

— Celle-là, je m'en moque, c'est une cinglée. »

Et on ferma la porte. Quand Marie-Laure voulut faire ses bagages, elle se heurta à la porte fermée et on lui dit ce qui venait de se passer. Alors, alors quoi ? Alors, cette fois, réellement folle, avec la rage qui décuple les forces, elle défonça la porte. Puis elle prit ses vêtements et rentra chez elle.

Assise, en face de moi, elle raconte son histoire : *« J'en suis venue à la violence. Et cela fait pour moi terriblement question. Si, moi, j'en arrive à défoncer une porte, alors les gosses, eux, tu les vois, coincés là-dedans, expliqués, interprétés, jugés, occupés, administrés, hein ? Tu les vois ? »*

PAULE GIRON.

LA DERNIÈRE RENTRÉE DE M. LOUIS

L'HOMME se dirige vers la petite mairie, cernée de platanes. Sur le côté gauche du bâtiment l'inscription « Ecole » se délave, s'efface, témoignant que la République instruit désormais les enfants ailleurs ; cet « ailleurs » est voisin, sur la même place, sous la forme d'un groupe moderne et confortable.

« Monsieur Louis, par exemple ! Quelle bonne surprise... »

En sortant de son bureau, le maire vient de rencontrer son ancien « instit » pour lequel il a une véritable vénération. Aussi sa voix, outre la joie, recèle-t-elle de la déférence.

L'homme à cheveux blancs sourit :

« Salut Jacques, je suis content de te rencontrer. Tu es maire et devenu quelqu'un à ce qu'on dit. »

L'autre devient rouge d'émotion. Entre les deux interlocuteurs quarante années s'effacent. Le maire sent remonter à ses oreilles la chaleur qu'y mettaient les vigoureuses calottes dont M. Louis était prodigue pour inculquer les quatre opérations et l'accord du verbe avoir.

« Au fond, il a bien fait, se dit-il, j'étais feignant comme une couleuvre... »

Aujourd'hui sa comptabilité de cultivateur, il la tient tout seul et ses lettres surprennent parce qu'elles ont le charme suranné d'une orthographe châtiée. Chaque fois qu'il a un problème grammatical, la formule vigoureusement enseignée par M. Louis revient à sa mémoire.

« Votre aimable lettre, que j'ai bien reçue... « REÇU-e ». Complément d'objet direct placé avant... »

« Jacques, s'il te plaît, je voudrais que tu me donnes la clef de « ma » classe. Je fais un pèlerinage... »

Le maire s'exécute et s'éloigne discrètement en hochant la tête.

M. Louis reste seul dans l'ancienne école. La pièce n'a pas beaucoup changé. Maintenant on y met le cadastre, un gros meuble chargé de cartes et de plans, protégés par d'épaisses couvertures en contre-plaqué. Les vieux pupitres scolaires taillades d'initiales, vernis par le frottement, incrustés d'encre sont gerbés dans un coin et voisinent avec le drapeau des anciens combattants et les casques des pompiers.

L'estrade magistrale est dressée près de la porte, à la verticale, mais le bureau de poirier noirci a disparu, ainsi que le tableau noir dont il ne reste que le chevalet.

L'enseignant a un choc en apercevant le couvercle luisant et orné d'une licorne du poêle à bois, émergeant d'une pile d'archives municipales jaunies. Il éprouve une extraordinaire émotion en retrouvant, sur le mur du fond, les deux cartes de géographie :

« La France est un pays au climat tempéré... »

M. Louis s'assoit, les jambes coupées. Il y a quarante ans, il était ici, jeune maître plein d'ardeur et nouvel époux amoureux. Il ne s'est pas méfié assez de cette réminiscence brutale qu'il a voulue par ce retour aux sources et qui le fait, à la seconde, se rejoindre tel qu'il était en 1937. Il soupire. Un encrier de porcelaine a roulé sur le parquet. Il se lève et le remet dans l'alvéole vide d'une table d'étude. Cela lui rappelle sa toute première leçon de morale :

« Une place pour chaque chose, chaque chose à sa place... »

Il avait calligraphié cette phrase à la craie rose, avant l'entrée des élèves.

Le goût de farine sucrée des « petits beurre », que Jeanne lui enveloppait pour qu'il les mange à 10 heures le matin, lui remonte aux lèvres avec amertume. Son épouse est morte il y a un an.

M. Louis regarde les vitres poussiéreuses de la fenêtre. A travers elles, il a vu se succéder des saisons et des saisons. L'hiver, le givre scintillant y fondait dès qu'avançaient les leçons pour devenir halo de buée ; l'été, le soleil torride qui y dardait, annonçait les grandes vacances du « quatorze ». Là il a observé la mélancolie des rentrées d'octobre sur l'or des platanes jaunissants. Une part de sa vie défile sur la croûte grisâtre des carreaux. Il pense aux centaines d'écoliers qui se sont assis en face de lui. Que sont-ils devenus ? Il les a pris, petits êtres incultes, et s'est battu au fil des mois et des « programmes » scadémiques pour les restituer à la société, forts du « certif » et d'une éducation que voulait la IIIe République.

SERGE GRAFTEAUX.

(Lire la suite page 15.)

Au fil de la semaine

« La plus haute des solitudes »

par PIERRE VIANSSON-PONTÉ

LE travailleur immigré nord-africain, c'est une force de travail, et rien de plus. Un outil doit être entretenu : on devrait le mieux payer, le mieux loger, le mieux traiter. On n'est pas raciste, que diable ! Et ce travailleur-là est bien utile. Evidemment, une machine usée, cassée, qui ne peut plus servir, on la jette : ainsi de l'immigré. C'est normal : il est tacitement entendu qu'il est sans cœur, sans sexe, sans désirs, sans famille, à peine un homme. D'ailleurs, on le croise dans la rue sans le voir. Le regard indifférent le perce sans que l'œil enregistre sa silhouette, son visage. Inconsciemment on le pousse dans son monde à lui, dans son ghetto, avec ses semblables. Il est littéralement transparent.

Mais cette vision, cette absence de vision plutôt, qui fait de l'immigré nord-africain un non-être, coexiste avec une autre image, exactement contraire. Là, il n'est plus invisible et transparent, mais terriblement présent, obsédant même, et menaçant. C'est un violent, un violeur à l'occasion, un obsédé sexuel à coup sûr. Tout d'un coup, le regard le découvre et l'indifférence cède aussitôt devant la peur. Agression, enlèvement, violences : l'immigré nord-africain sera le premier à être soupçonné. Il est dangereux, c'est bien connu.

Il y a d'autres travailleurs étrangers. Ceux-là, espagnols, portugais, yougoslaves, d'ailleurs moins nombreux, ce sont des hommes et des femmes comme nous, enfin presque. Bien sûr, ils ont leur langage, leurs coutumes, leurs habitudes, qui ne sont pas les nôtres. Nous le savons, nous les connaissons d'ailleurs, ces coutumes et ces habitudes. Et si ces étrangers peuvent nous déranger, nous exaspérer parfois, nous surprendre à l'occasion, ils ne nous font pas peur : ce sont nos cousins en somme, dans la grande famille judéo-chrétienne. Les Noirs eux-mêmes, ces grands enfants, inspirent la pitié ou provoquent le rire ; mais on les voit, ils ne sont pas transparents et, en général, ils n'effraient guère.

« L'Arabe » — on le nommera ainsi, qu'il soit Kabyle ou Berbère, qu'il vienne de Tunisie, du Maroc ou d'Algérie — c'est autre chose. Il n'appartient pas à notre univers, il arrive d'une autre planète, d'un autre siècle. Tout en lui est étrange et comme il a souvent franchi lui-même, en quelques jours, en quelques heures même, plusieurs années-lumière pour venir jusqu'à nous, tout en nous lui paraît étrange. Il est plus étranger encore que les autres étrangers, plus déraciné que les autres exilés. Et plus indéchiffrable aussi : or l'incompréhensible inquiète, angoisse.

Cette double image contradictoire qui fait de « l'Arabe » à la fois une force de travail et un péril social, un non-être et un violeur en puissance, pèse très lourd sur l'immigré qui se sent, se sait, se voit à la fois rejeté et redouté. Elle imprègne profondément notre subconscient, même quand nous essayons de la chasser, de dominer aussi bien l'indifférence que la crainte. Alors la vie intime de ces hommes que nous ne voyons pas ou qui nous font peur, de ces êtres tombés d'une autre galaxie — où, précisément, l'affectivité, la sexualité, occupent une place et revêtent un caractère tout autre que chez nous, — comment parviendrions-nous à l'imaginer ? Leur misère matérielle, on peut la constater et même la mesurer. Leur misère affective et sexuelle, on ne peut que la supposer, la deviner, non la connaître.

A moins d'être à la fois l'un d'entre eux et l'un d'entre nous ; et aussi de savoir, dans la communauté de langage, à travers la connaissance concrète de leurs mœurs, de leurs fantasmes et de leurs tabous, entendre et interpréter l'inexprimé. Des conditions quasi irréalisables et que pourtant l'un d'eux, qui est aussi l'un de nous, Tahar Ben Jelloun, se trouve précisément remplir.

TAHAR BEN JELLOUN (dont les lecteurs du « Monde », dans « le Monde aujourd'hui » et dans « le Monde des livres » en particulier, ont souvent lu les articles) est d'abord un poète. Un poète maghrébin qui garde les pieds solidement plantés sur le sol marocain, qui a besoin, pour vivre et créer, du soleil et de l'air, des odeurs et des chants, des hommes et des traditions de son pays. C'est de ce côté-là qu'il se tient, résolument, et toutes les savantes analyses sur le déchirement entre les deux cultures ne sont pas pour lui. Et, néanmoins, il est aussi des nôtres : à trente-trois ans, il a déjà derrière lui une œuvre, comme on dit. Une œuvre dont les titres à eux seuls ont une remarquable puissance évocatrice : un roman : « Harrouda » (1) ; des poèmes et des nouvelles : « Les Amandiers sont morts de leurs blessures », suivi de « Cicatrices du soleil » et « le Discours du chameau » (2) ; un autre roman : « la Réclusion solitaire » (3) ; une anthologie de la nouvelle poésie du Maroc : « la Mémoire future » (4).

Le poète, l'écrivain exilé dix mois par an sur les rives de la Seine, est aussi un chercheur et, dans le domaine de sa recherche, un praticien. Vacataire dans un centre de médecine psychosomatique pour les travailleurs immigrés nord-africains, il a écouté pendant trois ans la plainte de ses compatriotes, comme lui émigrés. « Toi tu me comprendras, tu es un frère », lui disaient ces hommes que l'isolement et la souffrance avaient précipités de l'exil dans la maladie, du chantier ou de la chaîne dans l'engrenage hospitalier, de la domination coloniale de jadis dans la mutilation de l'être. Enfin, voici que, dans ce monde hostile, ils trouvaient à confier leurs angoisses, leurs maux, leurs peines. Ces entretiens, cette relation privilégiée, faute de mieux, Ben Jelloun la nomme modestement « une psychothérapie analytique contrôlée et quelque peu trébuchante ». Il en a tiré d'abord une thèse de doctorat de troisième cycle en psychiatrie sociale, soutenue en 1975 à l'université de Paris-VII, puis, aujourd'hui, ce livre bouleversant dont le titre dit tout : « la Plus Haute des solitudes » (5).

POUR la première fois, nous pénétrons ainsi par effraction dans la tête et le cœur de ces hommes que nous croisons sans les voir ou bien dont nous nous détournons avec crainte. Sans prétendre résumer leur état d'esprit, il faut savoir que, pour eux, la maladie mentale n'existe pas, sauf la grande folie, abandon total de l'être, qui est du domaine des saints et du ressort de Dieu. Seul le corps peut être atteint, et la sexualité est directement liée à la force physique, non au psychisme. Les troubles de cette sexualité, l'impuissance en particulier qui leur est hantise — « je ne suis plus un homme » — et aussi la stérilité provoquent, chez eux, l'angoisse, la honte, le désespoir. Certes, ils ne sont pas les seuls à connaître ces souffrances-là, mais elles les écrasent plus que tous les autres.

Leur lot, en effet, leur seul recours « normal », ce sont les plus misérables des prostituées, 30 francs, trois minutes, pour échanger, dans le désespoir, un rapport avilissant. Au Maghreb, la fréquentation d'une putain est méprisée et condamnée, la masturbation culpabilisante et inavouable, l'homosexualité de pratique assez répandue mais recouverte par un tabou et jamais évoquée, la maladie vénérienne, enfin, vécue comme un châtiment de l'une ou l'autre de ces « fautes ».

Et puis il faut compter aussi avec les blocages et les inhibitions de toutes sortes : l'accident de travail, hélas trop fréquent, est aussi comme une atteinte à la force, donc à la virilité. La maladie devient le substitut d'une demande inconsciente de retour au pays en même temps que ce retour est déclaré impossible (« Si mon père savait ce que je suis devenu, il se tuerait. Si ma mère apprenait que je ne pourrai plus lui donner de petits-enfants, elle s'enterrerait vivante. Si ma femme s'apercevait que mon âme m'a quitté, elle rirait de moi... »).

Alors le malheureux se tourne, avec une foi aveugle, vers la science, vers cette médecine occidentale qui, croit-il, peut faire des miracles. Il réclame des radiographies — intervention magique : on regarde à l'intérieur du corps et on voit ce qui ne va pas, — des médicaments et, de préférence, des piqûres — le cachet est trop banal, — une opération pour aller retirer le mal, rendre la santé, c'est-à-dire la force, la capacité sexuelle perdue. Ecrasé par le poids des symptômes qu'il ne sait comment décrire, sa demande est totale. On lui répond un peu au hasard, ici par des soins et des remèdes, là par une tentative psychothérapique évidemment inadaptée à sa culture puisqu'elle exclut d'emblée la différence.

Il s'épuise à expliquer que c'est son corps, non son esprit, qui est malade, que tout a commencé avec cette blennorragie qu'il a contractée, cet accident qui lui a fait perdre deux doigts, ce mauvais sort qui lui a été jeté, même « ces yaourts glacés qu'il n'a pas digérés ». Il soupçonne : on ne veut pas lui donner le remède qui le guérirait, parce qu'il est Arabe.

Le procès qu'il fait en esprit à la terre d'exil se double du procès de la « science », image de marque d'un Occident dominant et triomphant. Il ne croit plus à rien. C'est bien, pour lui, « la plus haute des solitudes ».

(1) Denoël, 1973, et « Rallre », 1977.
(2) Maspéro, 1976.
(3) Denoël, collection « Les lettres nouvelles », 1976.
(4) Maspéro, collection « Voix », 1976.
(5) Seuil, collection « Combats », 175 p., 22 F.

هكذا من الأصل

ETRANGER

REFLETS DU MONDE ENTIER

EL MOUDJAHID

Prix-plafonds pour vitesses au plancher

Les vieilles voitures ont un bel avenir en Algérie si l'on en croit le quotidien *EL MOUDJAHID* :

« A la date du 31 juillet, les services statistiques de la douane ont enregistré trente-deux mille entrées de véhicules dans les ports d'Algérie.

» Chiffre record. L'an dernier, vingt mille voitures ont été importées à titre individuel. La demande continue de manifester pourtant un appétit vorace.

» Ainsi, une certaine marque, vedette de la saison, a atteint le plafond de 36 millions de centimes (360 000 dinars). Mais, actuellement, il semble que ce soit la « 504 vitesses au plancher » qui attire le plus de demandeurs. (...)

» Les « 604 », les « BMW 528 » ou les « Mercedes » dernier modèle, dont on parle tant, ne semblent être que l'arbre qui cache la forêt. En effet, on ne parle que très peu de la masse des vieilles « 404 », « Renault 16 », « 8 » ou « 12 », « VW 1300 », « Simca » vieux modèles, etc., achetées à des prix relativement bas outre-Méditerranée et versées au parc national déjà encombré de véhicules en service et ayant, parfois, très largement passé le cap de la réforme. »

TIME

16 ans, 15 000 heures de TV

La commission d'enquête Carnegie sur les enfants américains fait, dans l'hebdomadaire *TIME*, ces révélations :

« Depuis le début du siècle, le nombre des enfants issus de familles de divorcés a augmenté de 700 % ; 54 % des mères d'enfants d'âge scolaire travaillent aujourd'hui en dehors du foyer (contre 26 % en 1948) ; sur mille enfants nés dans des familles riches, trois cent vingt-six seront dans la même situation financière à l'âge adulte, tandis que sur mille enfants de familles pauvres, quatre seulement parviendront au sommet de l'échelle sociale ; à l'âge de seize ans, l'enfant américain moyen a regardé la télévision entre douze mille et quinze mille heures, soit plus de temps qu'il n'en a passé à l'école ou avec ses parents.

» Tandis qu'au dix-huitième siècle les enfants aidaient, en participant aux travaux agricoles, au bien-être de la famille, on estime, aujourd'hui, qu'il faut dépenser 35 000 dollars, au minimum (175 000 F), pour mener un enfant jusqu'à la fin de l'école secondaire. »

Enfin, *« dans la mesure où les enfants passent aujourd'hui de plus en plus de temps en dehors de la maison, les parents sont de plus en plus réduits au rôle de coordonnateurs sans voix au chapitre ni autorité ».*

AL-BAYANE

Un emploi hors de prix

Le quotidien communiste marocain *AL BAYANE* publie cette lettre d'un chômeur scandalisé :

« Après avoir été l'objet d'un licenciement arbitraire, je vous écris pour vous exposer le cas unique en son genre d'un employeur qui a créé sa propre législation du travail.

» Le jour de mon recrutement par la société industrielle connue sous le nom de Société des poules de Souissi, comme agent technico-commercial au salaire mensuel de 900 DH (1 000 F français), le patron m'avait demandé de fournir, comme c'est le cas dans les autres établissements, mon extrait d'acte de naissance, une copie de mon casier judiciaire, une copie de mes certificats et diplômes, etc. Il m'a demandé, en contrepartie, une attestation de signature légalisée et un chèque signé en blanc.

» Très surpris, j'ai voulu retirer immédiatement le chèque, mais le patron avait déjà tiré le tiroir de son bureau pour sortir les chèques en blanc des autres agents travaillant dans sa société pour me les montrer et me dire : « Si vous êtes » honnête, votre chèque vous sera retourné le jour de votre » départ définitif de la société. En cas de détournement, de » vol, d'escroquerie, etc., je serai obligé de le remplir du » montant détourné ou volé, et de le remettre à votre banque. » Vous avez à choisir entre le chômage et le travail. »

Daily Mail

L'ulcère démodé

Le *DAILY MAIL* annonce une bonne nouvelle : *« L'ulcère a rejoint les maladies qui ont cessé d'être à la mode. Une très sérieuse compagnie d'assurances a, en effet, fait effectuer une étude qui prouve qu'aujourd'hui moins de trois hommes d'affaires sur dix se plaignent de souffrir d'un ulcère, alors qu'il y en avait huit sur dix il y a dix ans.*

» Ce n'est pas, souligne le quotidien londonien, *que les traitements soient devenus particulièrement efficaces : c'est seulement que, sociologiquement, l'ulcère est fini. Comme la migraine, la hernie discale et la bonne vieille goutte. (...) Il fut un temps où l'ulcère était une marque de standing, la preuve de l'activité et du dévouement d'un cadre supérieur à son entreprise.*

» Malheureusement, l'ulcère a un remplaçant : l'infarctus. C'est, bien sûr, une grave menace, mais c'est aussi — un peu — une mode. Sociologiquement — et peut-être thérapeutiquement — il doit être analysé dans une certaine perspective. Voilà, par exemple, le jugement d'un homme qui connaît mieux, peut-être, le sujet que quiconque : le professeur Christian Barnard. Le docteur Barnard dit que l'homme le moins sujet à l'infarctus serait un « employé municipal, quelque peu efféminé, manquant de vigueur physique et mentale, et totalement dépourvu d'initiative, d'ambition ou d'esprit de compétition. »

Lettre de Bom Jésus de Lapa

Images du sertao

Si vous rencontrez un jour, sur une piste sans ombre et sans eau du *sertao* bahianais, un homme portant une croix, une lourde croix sommairement taillée à la mesure de son épaule, il y a des chances pour que ce pèlerin soit en route pour Bom Jésus de Lapa.

Une seule piste y conduit. Elle se casse le nez sur cet étonnant *morro* qu'enlace le rio San-Francisco et qui dresse sa masse sombre et tourmentée au milieu de la plaine immense. L'eau qui fait tant défaut ailleurs a fait là un surprenant travail de sape. A l'extérieur du rocher, elle a creusé de longues et étroites cheminées, si nombreuses que, de loin, on croirait voir une procession innombrable de moines encapuchonnés et de pèlerins à leur suite. A l'intérieur, elle a creusé une bonne douzaine de grottes, de la dimension, chacune, d'une chapelle, sinon d'une église. Découvert au seizième siècle par la première *bandeira* de Tomé de Souza, habité au siècle suivant par un saint ermite, le *morro* n'a pas cessé depuis lors de susciter la ferveur populaire. La flamme vacillante de mille bougies y fait miroiter la calcite et s'animer des formes auxquelles on a prêté des noms de saints.

Il n'est pas un paysan du *sertao* qui n'ait fait ou rêvé de faire le pèlerinage. Il y vient à cheval, à dos de mulet ou, pour les plus aisés, entassés sur les plates-formes de camions brinquebalants.

PÈLERIIN du *sertao*, je t'ai entrevu et déjà tu disparaissais dans le nuage de poussière que soulevait notre véhicule.

Tu habites le pays dit de la « *misère blanche* ». Car, en majorité, toi et les tiens vous êtes les descendants des *bandeirantes* constitués de Portugais et de Hollandais. En fait de misère, pour avoir foulé quatre continents, j'en ai vu de toutes les couleurs. Mais il n'est pas si courant de voir des enfants blonds, le ventre gonflé par la malnutrition et les parasitoses. Tu es quelquefois noir. Bien que le *sertao* ne se soit jamais prêté au mode de production esclavagiste (les terres n'y sont pas favorables à la culture de la canne à sucre), il a bien dû abriter des *quilombos* de nègres fuyards, et l'éphémère époque de la *mineração* y a attiré les esclaves récemment libérés. Souvent, bien souvent, tu es métissé d'Indien. Ce pays était le sien.

Ta maison est un abri précaire, construit de tes mains : murs de *taipa* (terre battue) et toit de tuiles rondes. Intérieur modeste et souvent pauvre, avec pour seule décoration des images pieuses (en ai-je vu des sacrés-cœurs les yeux levés au ciel !...). A la porte, sur les fenêtres aussi, tu as laissé l'affiche électorale de l'Arena, le parti gouvernemental, souvenir des élections municipales qui ont agité ta terre en novembre dernier. Toi qui n'as rien à conserver, sinon les vertus de frugalité et d'opiniâtreté de tes pères, tu as voté pour le parti de l'ordre, et tu préfères qu'on le sache. Dans les intérieurs les plus aisés, j'ai vu des photographies encadrées de paysans qui te ressemblent, traits figés et regard dur sous l'œil de l'objectif. Ce sont tes parents. Ils t'ont légué cette terre sèche et pleine d'épineux, mais dont tu dis inlassablement : « *Ou'il pleuve, et cette terre est bonne...* » Le problème est qu'il n'y pleut pas. Justement. Ton pays fait partie de ce que les géographes ont nommé « *polygone de la sécheresse* », mais toi, chaque année, tu espères le miracle.

QUELQUEFOIS, c'est la catastrophe, comme l'an dernier. Parlant de l'année dernière vous disiez tous : « *Elle a été cruelle* », et c'est comme si j'avais découvert pour la première fois la tragique sonorité de ce mot.

Tu as vu sécher tes champs, se tarir les pauvres *riachos*, tu as vu ton troupeau mourir de faim et de soif. On t'a rencontré quelquefois, sur les routes, refaisant avec ta famille l'éternel exode des *llageiados* que l'art populaire de maître Vitalino a une fois pour toutes fixé dans la glaise : l'aïeule, montés sur un âne, la pipe à la bouche et le perroquet sur l'épaule, conduit le triste cortège des malheureux chassés de leur terre et qui n'ont plus de lendemain. Les hommes suivent, portant, jetés sur le dos, les derniers sacs de grains, tandis que les femmes ferment la marche, les bras chargés d'enfants et de brebis.

Avec le troupeau, ta seule richesse sont les enfants. Tu ne sais pas toujours combien tu en as perdu. Ta femme, elle, n'a pas oublié. Tu en as perdu le tiers. Il t'en reste encore beaucoup. Dans le *sertao*, une famille de douze à quinze enfants, ce n'est pas l'exception. Pourtant, je t'ai souvent trouvé seul dans tes champs, ne pouvant compter que sur l'aide de ta femme.

La terre ne peut nourrir tant de monde. Alors, tes fils, tu les envoies chercher leur vie partout où l'on réclame des bras, et c'est toujours ailleurs, et c'est toujours bien loin. Comme toi, ils vont à Sao-Paulo se placer dans les plantations ou travailler dans le bâtiment. Ils reviendront avec le petit pécule qui leur permettra de prendre femme. Ils te réclameront leur part du lopin familial, et ce qui nourrissait mal une famille devra en nourrir une deuxième. Et ainsi de suite. Alors, tu brûles un nouveau pan de forêt pour ouvrir un nouveau champ. Et tu espères une récolte que la sécheresse te refusera.

J'AI vu travailler ta femme et tes enfants. L'argent que tu ne pouvais tirer de tes récoltes, tu le cherchais ailleurs.

Dans la région de Piripa, j'ai vu un *engenho*, la plus curieuse des usines, la plus archaïque aussi. On y fabriquait la *cachaça*, cet alcool de canne dont on fait la *batida*, la boisson la moins chère et la plus populaire du Brésil.

C'était au bord d'un *riacho*, un endroit frais et tout bruissant du vent qui se faufilait, cherchant son chemin dans le champ de cannes à sucre. On oubliait qu'on était encore au cœur du *sertao*. C'était une usine sans moteur, sans bruit et sans pollution. Deux bœufs solides attelés à une énorme pièce de bois tournaient inlassablement, actionnant deux cylindres qui broyaient les cannes. Le jus était recueilli dans un tronc d'arbre creusé et conduit de tronc d'arbre en tronc d'arbre disposés le long de la pente, jusqu'à de grands réservoirs de bois. Là, il fermentait quelques jours, puis était chauffé dans un alambic très archaïque refroidi à l'eau du *riacho* tout proche. Tout cela était très simple. A un bout de la chaîne, les cannes coupées dans le champ voisin, et, à l'autre bout, la *cachaça* si claire et qui vous tournait un peu la tête.

Tout était allègre, et le paysage si vert qu'on en oubliait la *caatinga*. Mais je pensais qu'à la place des bœufs s'étaient longtemps trouvés des esclaves, attelés à une *noria* longue comme le jour et à une pièce de bois si lourde que le prédicateur jésuite Antonio Vieyra, s'adressant à eux dans une plantation comme celle-ci, leur disait : « *Dans le moulin de sucre, vous revivez la crucifixion du Christ... Le Christ était torturé, et vous aussi, vous êtes torturés...* » Sermon dont on ne sait plus, après deux siècles, s'il était révolutionnaire ou seulement révoltant, car il incitait à la résignation.

UNE autre fois, c'était à Agua-Quenta. C'était encore un moulin. Mais celui-ci broyait de la terre mouillée dont on faisait des tuiles. Une femme travaillait au moulin. La même grosse pièce de bois tirée par deux bœufs que poussait, de toute sa voix, une adorable fillette de six ans, boucles blondes et mollets tout ronds. Sa sœur aînée — huit ans — allait sans cesse emplir au minuscule étang voisin une boîte de conserve dont elle reversait le contenu aux pieds de sa mère, dans un réservoir plus grand. La mère, une paysanne forte et jolie, malaxait la terre et l'eau, en faisait de lourdes mottes qu'elle tassait sans cesse dans le moulin. Puis, elle passait rapidement de l'autre côté recueillir le mélange plus fin qu'elle présentait à un jeune homme. Lui, d'un geste rapide et sûr, étalait cette pâte sur une forme et en faisait une tuile.

Sans jamais interrompre son travail — il ne faut pas laisser sécher la pâte et le travail presse — la jeune femme a répondu à nos questions. Oui, le moulin lui appartient, ainsi que les bœufs et aussi le bâtiment qui abrite son matériel et où elle prépare sur place les repas. Mais le terrain, lui, ne lui appartient pas. Elle devra donc partager son profit avec le propriétaire du sol. Les mille tuiles lui sont payées 100 cruzeiros (30 francs). Elle remettra la moitié de cette somme au propriétaire et devra encore rétribuer l'employé qui travaille avec elle. Non, elle ne travaille pas tous les jours au moulin. Comment le pourrait-elle, alors qu'elle cultive aussi les champs de son mari ? De temps à autre, elle interpellait ses filles, qui auraient bien voulu s'attarder un peu à dévisager les étrangers : « *Ma fille, il ne faut pas dormir.* »

Mais j'ai aussi rencontré des paysans heureux. C'était dans un petit fond de vallée, au bord d'un *riacho* qui, cette année, n'avait pas séché. Le paysan avait planté du riz, une grande rizière où couraient des diguettes, comme au Tonkin de mon enfance. L'an dernier, il avait planté maïs et haricots, mais n'avait rien récolté. Il s'était endetté. Alors, il a misé sur le riz cette année, et il a gagné. Il avait une récolte si belle qu'il ne savait plus où l'engranger. En riant, sa femme et lui nous invitaient à entrer dans leur chambre. Il avait entreposé son riz d'abord dans un coin, puis autour du lit et puis, comme il récoltait encore mais ne pouvait plus sortir son lit, il avait continué d'engranger, si bien qu'ils n'avaient plus de lit, mais une récolte qui les faisait rire aux larmes.

Pèlerin du *sertao*, je ne sais quel péché inexplable t'a ainsi jeté sur les routes sans ombre et sans eau, vers la lumière de la grotte de Bom Jésus de Lapa. A ajouter à la soif et à la faim, la fatigue, la poussière et les dangers d'un long chemin solitaire. Aurais-tu péché contre l'espérance et douté de ta terre ? Qu'il pleuve, et cette terre est bonne, disaient-ils tous.

CLAUDETTE SAVONNET GUYOT.

TÉMOIGNAGE

Coopérant à Inezgane

Gilles Gauthier, trente-trois ans, professeur d'espagnol, vient de passer quatre années dans un lycée d'Inezgane, près d'Agadir, dans le sud du Maroc. Il a été expulsé le 28 mai 1977, ainsi que six autres coopérants accusés, comme lui, d'avoir eu des contacts avec des opposants. Il livre ici son témoignage sur la situation dans le sud du royaume.

SEPTEMBRE 1973 : voici Agadir. Inezgane où je viens d'être nommé professeur d'espagnol. On traverse les chaînes du Haut Atlas et c'est un autre Maroc, où le bruit du monde ne parvient pas. Une vallée fertile peuplée de Berbères industrieux et pauvres. Dans cette vallée une ville — enclave d'un autre monde — pour les étrangers et ceux qui leur ressemblent. Autour : des bidonvilles, des cités satellites. A Inezgane se trouve le lycée du Sud. Le Sud, c'est-à-dire Tiznit, les montagnes de l'Anti-Atlas, Goulimine, les oasis de Foum-El-Hassan, de Tata, d'Akka, la petite ville endormie d'Ifni et sa région à demi insoumise. Au sud de Goulimine la population est arabe, nomade et parle le hassania, mais ce n'est qu'au sud de l'oued Draa que passe véritablement la frontière. Au sud de l'oued Draa il n'y a plus rien qu'une piste mal goudronnée et des casernes. La frontière administrative — elle — passe 200 kilomètres plus bas, près de Tarfaya.

C'est de ces régions que viennent mes élèves : une partie berbères, une partie arabes. Arabes, c'est-à-dire sahraouis. Ils vivent dans la région de Goulimine et de Tan Tan ou bien n'importe où ailleurs, à Anza, à Tiznit, dans les bidonvilles d'Agadir, là où les ont amenés les besoins de la survie. Certains sont nés dans le pays, d'autres sont des fils de réfugiés de la guerre de libération. C'est un peuple qui est en train de mourir, victime de la sécheresse et de la politique. Sa terre, encore colonisée, est convoitée par des voisins prêt à la dépecer.

Mais, dans les écoles de Tan-Tan, puis au petit collège de Bou Izakarne et maintenant à la faculté de Rabat, quelques rares, très rares fils de nomades commencent à se poser des questions. Septembre 1973 : depuis six mois le Front Polisario est né. Personne ne s'en soucie alors, encore moins à Alger qu'ailleurs.

Mes élèves de Tan-Tan m'amènent chez eux, me parlent de leur pays en train de renaître, me font boire du thé à longueur de journée et m'amènent sous les tentes, dans les maisons parler à leur peuple. A partir de ce moment-là, je suis le témoin de cette révolution qui allait catapulter des tribus égarées et dispersées à l'avant-scène de l'histoire, transmuter une race qui s'enfonçait dans la nuit en ce peuple frère, camarade et solidaire.

Silence et méfiance

La première année ils vont de maison en maison, de tente en tente et expliquent inlassablement aux vieillards sceptiques, aux femmes et aux jeunes enthousiastes que la lutte a commencé. On boit du lait, on mange une bouillie d'orge et on fait entendre sur des cassettes les premières chansons révolutionnaires que militantes et militants ont ensemble composées.

Le soir ils se réunissent pour écouter la radio, parler des combats et faire des exposés sur la Révolution française, la révolution russe, le problème basque ou toute autre lutte dont ils se sentent solidaires. A peine ont-ils ouvert les yeux sur le monde qu'ils en partagent révoltes et espoirs.

Puis l'histoire s'accélère. Les prétentions marocaines se font plus pressantes. Agadir se trouve désormais au centre de l'actualité. En été 1975 on y reçoit une commission de l'ONU et on y organise des manifestations de Marocains déguisés en Sahraouis. On peuple d'ouvriers et de chômeurs réquisitionnés un faux camp de réfugiés à Ameskroud (la déléguée cubaine, flairant la supercherie, demande à voir le dépôt d'ordures, qui — bien sûr — n'existe pas). Ensuite c'est par Agadir que passe la marche verte. Enthousiasme mi-réel, mi-forcé. Retour sans fanfares et dispersion rapide. Les marcheurs ont maintenant des cartes et des médailles et... une certaine amertume. On envoie de force des Sahraouis manifester contre leur propre cause.

Bientôt c'est la guerre. Les cortèges de camions et de chars sur la route d'Inezgane. Les hélicoptères et les avions qui couvrent nos voix pendant les cours. Les blessés qui reviennent. Les premiers morts dont on ne parle pas. La vie qui augmente à toute allure. Les jeunes qui cherchent par tous les moyens à fuir la conscription.

Mais pour le peuple sahraoui la guerre c'est aussi la grande vague d'arrestations qui suit le début des combats. Femmes, adolescents, adultes, vieillards, personne n'est épargné. Quels critères ? Il suffit d'avoir un fils au front, d'avoir trop parlé, d'avoir manifesté à Tan-Tan en 1973, ou d'avoir chez soi des livres marxistes, même s'ils sont en vente libre dans les librairies. Cinq de mes amis sont arrêtés dans la semaine qui précède les vacances de Pâques.

Chacun désormais se replie dans son silence. Les regards se ferment. La méfiance s'installe. Les enfants dans la rue lorsqu'ils voient une femme habillée à la façon des nomades disent : « Polisario, Polisario ». Et d'une certaine façon ils ne se trompent pas. Chacun, le soir, toutes portes fermées, prend la radio du Front comme on prenait Londres pendant la guerre. On les appelle « les Hommes » ou « les Héros » (Er Rajala). Les Sahraouis où qu'ils se trouvent sur le territoire marocain sont des otages, mais la répression n'a fait que renforcer leur prise de conscience et leur détermination. Il n'y en a plus un, dans cet immense bagne, qui ne se sente concerné par la lutte que mène son peuple.

Ces quatre années de témoignage se sont terminées pour moi par quatre jours d'interrogatoires dans un centre spécialisé. Ce n'était pas payer cher le crime d'avoir vu. La très étroite alliance franco-marocaine nous a permis d'être vite libérés. Mais mes amis, connus ou inconnus, sahraouis ou marocains, continuent à souffrir dans la maison de tortures de Moulay-Cherif. Ils n'ont ni presse ni opinion publique pour prendre leur défense. Ils me disaient qu'ils savaient ce qui les attendait, mais qu'il n'y avait pas, pour eux, d'autre chemin possible.

هكذا من الأصل

RADIO-TELEVISION

Et si les radios libres n'étaient plus « pirates » ?

Point de vue

EN DROIT ET EN FAIT

par J.-L. BESSIS (*)

LE conflit est désormais ouvert. Jusqu'à présent, face aux émissions dites « pirates », l'Etat feignait l'indifférence. Télédiffusion de France (T.D.F.), qui joue le rôle de police des ondes, brouillait Radio-Verte, Radio-Fessenheim, Radio-Larzac, etc., sans le reconnaître publiquement et en mettant même en doute que les émissions aient effectivement eu lieu. On parlait en milieu officiel de « campagnes d'intoxication »...

La plainte contre X déposée par T.D.F.; l'audition par la police judiciaire des animateurs de Radio-Verte marquent un tournant dans la politique du gouvernement : la machine judiciaire s'est mise en marche, l'Etat manifeste sa détermination de faire respecter le monopole et la « loi ».

Ce ne sera pas une petite affaire. Le printemps dernier, une quinzaine de radios pirates ont percé. On peut prévoir qu'après la rentrée elles fleuriront en bien plus grand nombre sur tout le territoire. Le matériel de diffusion est si peu coûteux (il suffit de 1 000 francs pour acquérir un équipement capable de « couvrir » un quartier de Paris), la technique est si simple, le désir d'expression si profond que les juges d'instruction devront retrousser leurs manches : beaucoup de travail les attend pour maintenir un système mis en place par un législateur et des gouvernements qui semblent avoir toujours voulu faire en même temps une chose et son contraire.

Pour interpréter une loi et des pratiques confuses, les juges vont avoir à choisir entre deux doctrines opposées. Selon la première le principe du monopole est fondamental ; il a toujours été réaffirmé jusque dans les statuts successifs de l'O.R.T.F., et l'article L 39 du code des P.T.T. punit d'un mois à un an de prison sans compter l'amende « quiconque transmet sans autorisation des signaux d'un lieu à un autre soit à l'aide d'appareils de télécommunication soit par tout autre moyen ».

Voilà un délit bien étrange, constatent les anti-monopolistes, qui trouble l'ordre public au point de justifier un an de prison, mais que n'importe qui peut commettre pourvu qu'il y soit autorisé. D'ailleurs jusqu'en 1945 les postes privés prospèrent (Poste parisien, Radio-Agen, Radio-Lyon, Radio-Toulouse). On parle alors d' « utilisation privative du domaine public ».

Les techniques changent. Les émetteurs qui se reconnaissaient par « des installations géantes dans de vastes bâtiments, aux appareils mystérieux et aux antennes imposantes » (Berliat dans un article de la revue internationale de criminologie, 1951), se portent aujourd'hui dans une serviette.

A la Libération, toutes les autorisations sont révoquées, le principe du monopole devient une réalité, l'Etat ne tolère plus une seule exception.

Cette impressionnante fermeté sera balancée par les postes périphériques privés qui, parce qu'ils plantent leurs antennes à la frontière, non seulement « transmettent des signaux » sur le territoire, mais surpassent souvent l'écoute des postes monopolisés. L'Etat fournit des câbles qui relient les centres de production parisiens aux émetteurs et admet même l'existence de l'émetteur Radio-Monte-Carlo sur le territoire national. Un jugement avait pourtant déclaré cette situation illégale, donnant raison au monopole, mais le ministre compétent refusa de l'exécuter, couvrant là une violation beaucoup plus franche de la loi.

Donc, concluent les adversaires du statu quo, le monopole est bien un mythe.

Cette deuxième doctrine sans doute moins naïve ne traduit pas davantage la réalité. En fait, l'Etat n'a jamais renoncé à protéger son monopole ; et pour y parvenir, il a créé ce personnage obscur mais essentiel qu'est la SOFIRAD.

Organisme à double visage, ni public ni privé, la société financière de radio exerce un contrôle déterminant sur les postes périphériques (sauf R.T.L. où la tutelle étatique s'exerce principalement à travers Havas). En droit, c'est une société anonyme ordinaire. En fait, l'Etat en possède 99 %, le reste est distribué, pour répondre aux dispositions légales, à quelques figurants ; certains siègent de même dans un conseil d'administration pour l'essentiel nommé par décret. Que d'efforts. En somme, les pouvoirs publics se prêtent à des pratiques douteuses en vue de violer un principe de droit (les postes périphériques sont contraires au monopole) tout en le maintenant (la SOFIRAD c'est l'Etat ; donc le monopole, quant au fond, subsiste).

Avant de brouiller les émissions de radios pirates l'Etat a, depuis longtemps, brouillé le monopole. Mais la question se complique encore avec les possibilités de dérogation admises par les textes actuels (lois du 3 juillet 1972 et du 7 août 1974). L'un des cas de dérogation au monopole qui tolère « la diffusion de programmes à des publics déterminés » pourrait parfaitement être appliqué aux « radios libres » : les écologistes, les jeunes, les habitants du XVIIIe arrondissement, les Parisiens, même, sont des « publics déterminés ». Mais lorsqu'on sollicite les pouvoirs publics pour l'exercice de ce droit, ils se retranchent derrière « l'absence de décrets d'application ».

Mis à part qu'il est grave de paralyser indéfiniment l'application de lois en ne prenant pas les décrets d'application qu'elles prévoient, l'argument est fragile et maladroit. Fragile : les dérogations ont toujours existé. Maladroit : si l'on admet que les décrets d'application sont indispensables dans ce cas, il faut également l'admettre pour l'ensemble des textes et, en particulier, pour les dispositions pénales, ce qui prive de tout fondement les poursuites contre « les pirates des ondes ».

En fait, l'appareil judiciaire est appelé à juger non un délit, mais une situation politique. De toute part des pressions s'exercent pour la libre expression sur les ondes. Elles sont désormais irrépressibles tant la volonté est grande d'utiliser les moyens techniques légers qui permettent à des groupes démunis de « prendre la parole ». De l'émetteur à 300 F au satellite qui se répand sur des continents, les conditions de diffusion sont déjà bouleversées alors que nos lois se réfèrent à la préhistoire de la radio et de la démocratie.

Le gouvernement peut tolérer les radios libres et laisser des coutumes s'instaurer, il peut les légaliser et régler enfin l'un des domaines les plus incohérents de notre droit. Il ne peut plus réprimer.

(*) Avocat, assistant à l'université de Paris-Nord (Paris-XIII).

L'ébauche d'un code

AU moment de leurs premières émissions en juillet dernier, les animateurs de Radio Fil bleu, à Montpellier avaient élaboré un document sur la liberté d'information et sur la liberté des ondes en modulation de fréquence. Ils entendaient, à cette époque, le soumettre aux parlementaires. Par la suite, après des rencontres avec des animateurs d'autres émetteurs, notamment « Beau Délire » et « Campus » de Lille, le projet a été repris et concrétisé. Ses auteurs espèrent voir se rapprocher d'eux les écologistes parisiens. De leur côté, les responsables montpelliérains de Fil Bleu ont envoyé la documentation qu'ils avaient eux-mêmes réunie à M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général du parti républicain.

Nous publions les grandes lignes de ce projet « giscardien » visant à légaliser les dérogations au monopole de diffusion.

LE projet, qui assimile dans son préliminaire le droit d'accès aux ondes au principe de la liberté d'expression et aux droits de l'homme, réglemente des dérogations intéressant les émetteurs d'une puissance inférieure à 1 kilowatt, d'une portée maximale de 50 kilomètres, et dont la différence de niveau entre la zone d'exploitation et le relais ne pourrait dépasser 600 mètres. Il n'envisage que la libération des ondes « à modulation de fréquence », chaque longueur d'onde étant séparée des autres par, au moins, 200 kilocycles.

« *L'attribution d'une longueur d'onde radio est faite sur simple demande à l'intérieur de chaque ressort de cour d'appel par une commission ad hoc, comprenant le premier président de la cour d'appel, le président du tribunal administratif, un représentant des attributaires de longueur d'onde* », poursuit le texte.

« *La commission doit obligatoirement consulter, avant toute décision, un représentant de l'Union européenne de la radio.*

» *Seules des associations (loi 1901) peuvent être attributaires de longueurs d'onde. Les dirigeants des associations doivent être majeurs, Français, et produire un casier judiciaire vierge et en justifier lors de la saisine de la commission.*

» *L'usage des ondes est attribué par ordre d'inscription sur une liste tenue à la disposition du public, déposée au secrétariat du premier président de la cour d'appel, dans la limite des places disponibles.*

» *L'usage des ondes est attribué dans la limite des places disponibles déterminées par la commission.*

» *(...) L'attribution d'une longueur d'onde par la commission est précédée d'un examen technique des appareils d'émission dont chaque demandeur va se servir, examen réalisé par un technicien mandaté par la commission aux frais du demandeur.*

» *L'examen portera sur la stabilité, la qualité technique de l'émission, l'absence d'interférences, la mesure de la puissance.*

» *Un contrôle technique sur ces différents points devra, en outre, être effectué une fois par an au moins, et ce sans avertissement préalable du contrôle.*

» *La non-conformité constatée lors du contrôle, aura pour conséquence immédiate la suspension de l'autorisation jusqu'à ce que le demandeur justifie du respect des règles techniques ci-dessus précisées.*

» *La longueur d'onde attribuée doit être utilisée, au plus tard, le trentième jour suivant l'attribution et au moins une heure par jour pendant les trois premiers mois, trois heures par jour pendant les six mois suivants, et quatre heures par jour ensuite, et au moins vingt jours par mois (ceci pour éviter qu'une personne physique ou morale se voie attribuer une longueur d'ondes et ne l'utilise pas, dans le but d'interdire, en fait, la liberté d'expression pour d'autres demandeurs).*

» *Le non-respect de ces règles entraînera le retrait de l'autorisation, après mise en demeure par la commission, restée infructueuse pendant plus de huit jours ou lorsque plus de cinq infractions auront été commises dans le délai d'un an.* »

— Les animateurs de Radio Fil bleu précisent, dans une note subsidiaire, que « *le coût d'installation des émissions concernées varie entre 8 000 et 50 000 F* », et que « *le nombre de longueurs d'onde susceptibles d'être attribuées en modulation de fréquence, à l'intérieur de chaque zone d'émission, est, en retenant la norme de 200 kilocycles (distance entre deux longueurs d'onde) de l'ordre de 30.* »

— Ce projet ne réglemente pas l'usage de la publicité, « *chaque association devant fixer ses propres règles dans ce domaine, et l'auditeur restant le seul maître* ».

« *Les craintes avancées en ce qui concerne la gêne apportée à l'usage de certaines longueurs d'onde (radio, aérodrome, police, ambulance, radio-taxi, etc.) sont inexactes* », signalent encore les auteurs du projet.

« *Ces émissions se font en effet non seulement sur des longueurs d'ondes différentes, mais encore sur des bandes différentes. Il est donc techniquement impossible que des émissions entre 88 et 104 mégahertz puissent interférer avec d'autres émissions sur les longueurs d'onde différentes.* »

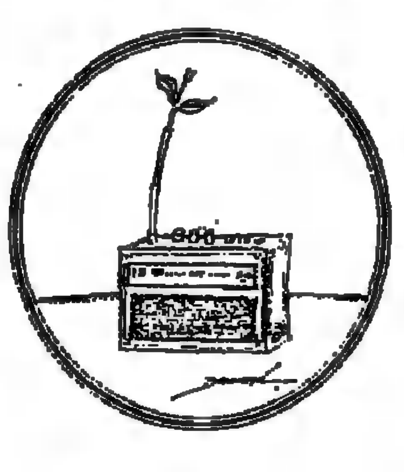

UNE ASSOCIATION ET UNE « JOURNÉE NATIONALE »

L'ASSOCIATION pour la libération des ondes (ALO), qui vient de se créer sous le patronage d'intellectuels et qui tient désormais une permanence dans une librairie parisienne (« le Monde » du 16 septembre), précise, dans un manifeste, son objet et ses projets.

Il est de plus en plus difficile de vérifier l'existence du monopole. Les radios périphériques ridiculisent un appareil législatif désuet auquel tout le monde fait pourtant référence... : TDF, qui dépose des plaintes pour « *infraction aux lois radiophoniques* », la 6e section de la police judiciaire qui convoque les témoins des premières émissions de Radio Verte.

Cependant, les postes libres prolifèrent et posent le problème avec l'urgence qu'il requiert : Radio Campus, Radio Active, Radio Verte, Radio Verte Fessenheim, Abbesses Echo XVIIIe, Radio Beau-Délire, Radio Libre 44, Radio Libre Toulouse, Radio Fil Bleu, Radio 93, etc.

Les pouvoirs publics préfèrent pourtant se taire et réitèrent, à propos des radios libres, le seul geste dont ils sont capables lorsqu'un besoin nouveau dépasse leurs capacités d'assimilation : l'effacement, le brouillage ; et maintenant les procédures judiciaires.

Afin d'exprimer et de défendre la liberté d'expression radiophonique se crée l'Association pour la libération des ondes (ALO).

Une des ses premières tâches sera d'assurer la défense juridique et politique de ces expériences autonomes et fragiles, ainsi que leur essentielle coordination. L'ALO demandera la reconnaissance de l'existence des radios libres face au monopole, sans se borner à la lutte contre ce dernier.

L'ALO regroupe, pour le moment, des créateurs, des hommes des médias, des intellectuels et des représentants des radios libres déjà existantes et en train de se former. Leur confrontation sera certainement très utile à un moment où ces dernières doivent affronter des problèmes multiples. L'ALO est également en contact avec ses équivalents étrangers, la FRED en Italie, Communauty Communication en Grande-Bretagne, et d'autres groupes dont les expériences peuvent aider à consolider cette tendance à la communication locale qui se développe dans le monde.

Déjà se prépare une journée nationale des radios libres où toutes les stations émettraient, à la même heure, chacune un programme différent.

Ce qui a été signalé par les différentes émissions « locales » réapparaîtra alors sous une forme que les pouvoirs publics ne pourront plus maîtriser s'ils ne considèrent pas le phénomène dans toute son ampleur et dans toute son urgence.

La loi est caduque lorsque plus personne n'en veut.

LE PARTI SOCIALISTE ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION

Que seraient les « unités de programmes » ?

PARMI les propositions présentées par M. François-Régis Bastide dans son rapport sur la radio-télévision, la mise en place d' « unités de programmes » est sans doute celle qui a suscité le plus d'intérêt (le Monde du 6 septembre). *Le porte-parole du P.S. répond ci-dessous à M. Jean-Charles Edeline, président-directeur général de la Société française de production, qui a critiqué ses propositions* (le Monde du 14 septembre). *L'analyse des documents de travail qui ont nourri le rapport — encore confidentiel — de M. Bastide permet de se faire une idée plus précise du système préconisé.*

Le principe qui commande cette réforme est de subordonner toutes les activités du service public de l'audio-visuel aux exigences de la production des programmes, et non pas aux soucis de rentabilité de gestion ou à une volonté de contrôle autoritaire. Les unités de programmes auraient pour fonction première de concevoir ou faire concevoir, produire ou faire produire des programmes de télévision ou de radio conformément à un cahier des charges et à une dotation en moyens négociés avec les autres instances du service audio-visuel. Elles seraient constituées par des équipes pluridisciplinaires formées par choix réciproque entre leurs membres. Chaque équipe proposerait un ensemble de projets de programmes et une évaluation des moyens nécessaires.

L'organisme de coordination chargé de « coiffer » les diverses sociétés nationales décidera ou refusera, sur proposition d'un conseil collégial de planification des programmes, la création de l'unité de programme. La durée de fonctionnement de chaque unité sera fixée par ce conseil collégial dans le cahier des charges. Les unités devront être en nombre au moins égal dans les régions et à Paris.

Le conseil collégial veillera à ce que des soirées ou des après-midi entiers soient confiés à la responsabilité d'une même unité. D'autre part, le volume de production confié à un même auteur sera limité.

Chacune de ces unités fera appel à un service commun de gestion des personnels et des moyens techniques, qui comportera un échelon national et des échelons régionaux. Ce service ne pourra imposer aux unités le choix d'un support ni la désignation des techniciens.

Enfin, les responsables des chaînes n'auront aucun pouvoir de contrôle sur le contenu des programmes ni d'interdiction de leur diffusion. Cette dernière prérogative appartiendra seulement à l'organisme de coordination.

Réponse à M. Jean-Charles Edeline

JE me mets à la place de M. Edeline : c'est désagréable de présider une société, la S.F.P., largement déficitaire (combien, au fait ?), boiteuse dès l'origine (la loi d'août 1974), épuisée par des guérillas incessantes avec TF 1 et A 2, qui trouvent la S.F.P. « *trop chère* », le tout dans le gâchis général du budget de la Radio-Télévision. Car enfin : en 1977, le montant des ressources du budget consolidé des sept sociétés issues de l'O.R.T.F. dépasse de 52 % celui de 1974, alors que les prix n'auront augmenté que (si j'ose dire) de 34 % pendant cette période... Là-dessus, M. Edeline apprend (cf. *le Monde* du 6 septembre) que « *les partis de gauche envisagent la disparition de la S.F.P.* ».

Au récent colloque d'Aix-en-Provence, ni François Loncle (M.R.G.), un des quinze négociateurs de l'actualisation du programme commun, ni Jack Ralite (P.C.), ni moi-même n'avons évoqué cette « *disparition* », qui serait absurde. M. Edeline n'a pas besoin de brandir le « *partage de 50 menuisiers* ». Nous savons qu'il y aurait aussi (chiffres de 1976), à partager 93 scriptes, 13 dessinateurs de génériques, 73 éclairagistes, 25 travellistes, 49 directeurs de la photo, 35 maquilleuses, etc. J'ai choisi à dessein des chiffres impairs, bien entendu.

Il se trouve seulement que le samedi 3, à Aix, j'ai pendant quatre heures essayé de présenter loyalement à un groupe de professionnels, dont beaucoup sont des amis, les grandes lignes d'un rapport général sur la Radio-Télévision, demandé par le premier secrétaire de mon parti. Ce rapport émane, M. Edeline le sait, de militants et de syndicalistes, très attachés à la S.F.P., de créateurs de tous ordres et de hauts fonctionnaires ayant occupé ou occupant des fonctions importantes à la Radio ou à la Télévision. Il se trouve que l'auteur de l'article qui a fait bondir M. Edeline n'était pas à Aix ce jour-là. Il était aux Journées du cinéma d'Hyères (cf. *le Monde* du 6 septembre). « *Et on ne peut être à la fois à Hyères et en Aix.* » (Vieux proverbe provençal.)

M. Edeline, s'il veut bien lire les articles rendant compte de mon intervention (*le Figaro, le Quotidien de Paris, le Matin*, etc.), n'entendra pas parler de « disparition ». Je cite, au hasard, *le Matin* du 6 septembre, qui m'attribue les propos (exacts) suivants : « *On ne peut pas faire l'économie d'un service public puissant, ne serait-ce que pour donner un contrepoids efficace aux concurrents, notamment américains.* » Avec quoi faire ce service public, si ce n'est avec la puissance de la S.F.P. (trois mille deux cents travailleurs), dont M. Edeline a raison de souligner qu'elle est « *unique au monde* » ?

Du coup, et je le comprends de mieux en mieux, M. Edeline voit rouge quand il parle des unités de programmes, et, là, il invente n'importe quoi, puisqu'il les imagine placées « sous l'autorité d'une seule personne », alors que j'ai parlé d'un conseil collégial de programmes (cf. *le Figaro* du 5 septembre).

En réalité, notre rapport, travail collectif, n'est ni définitif ni péremptoire. Nous avons, c'est vrai, je l'ai dit entre parenthèses, imaginé plusieurs solutions possibles. Je peux dire, à titre personnel, que même après la signature d'une convention collective nationale pour les personnels de l'audio-visuel (priorité capitale), je vois mal, encore aujourd'hui, comment scinder la S.F.P. En revanche, et c'est une autre priorité, il faudra sûrement donner aux régions de vrais moyens pour faire une vraie télévision régionale. Et il faudra aussi développer une autre politique cinéma-télévision, grâce à la S.F.P.

M. Edeline fait de son mieux dans le cadre pervers de la loi d'août 1974. Libre à lui d'affirmer que la réforme marque « *une tentative de libération de la créativité* ». Nous pensons le contraire. Les téléspectateurs aussi. Nous avons en vue une télévision de rupture, de liberté, mais de gestion rigoureuse, libérée de l'argent, ce qui ne veut pas dire pauvre et de plein emploi, où nous ferons tout pour que les travailleurs vivent autrement que dans la panique. Je ne peux pas tout dire aujourd'hui. Mais ce que M. Edeline appelle pudiquement « *le moral des personnels* », nous connaissons, hélas ! Et la gauche n'y est vraiment pour rien.

FRANÇOIS-RÉGIS BASTIDE,

rapporteur spécial pour l'audiovisuel (P.S.).

[Quel que soit l'intérêt probable du rapport de M. François-Régis Bastide (rapport dont il nous a refusé communication à Aix-en-Provence), nous avons jugé plus important de tenter de préciser la position commune des trois partis de gauche que d'exposer les résultats d'un travail propre au parti socialiste et qui n'est, selon les termes mêmes de son auteur, « ni définitif ni péremptoire ». Voilà pourquoi nous avons choisi d'assister au débat public, dimanche 4 septembre, au cours duquel les porte-parole des formations signataires du programme commun ont présenté leurs propositions. Parmi celles-ci figure la création d'un organisme de coordination qui serait chargé, selon M. Jack Ralite (P.C.), de gérer les moyens de production lourds, les moyens dits légers étant attribués aux diverses sociétés de programme. Interrogés par nous, à l'issue de la réunion, sur le sort réservé dans cette perspective à la S.F.P., M. Jack Ralite, ainsi que François Loncle (rad. gauche), nous ont confirmé qu'elle serait, en tant que telle, supprimée. Si nous les avons mal compris, qu'ils veuillent bien nous en excuser. — T. F.]

مكبر من الأصل

RADIO-TELEVISION

AU CINÉMA DE MINUIT

Mankiewicz et les femmes

JOSEPH LEO MANKIEWICZ a commencé sa carrière à Hollywood comme scénariste et producteur. Il a débuté dans la réalisation en 1946 avec « le Château du dragon » et tourné, depuis, une vingtaine de films, ce qui ne fait pas beaucoup tout compte fait. Mais, à part peut-être, « Blanches colombes et Vilains messieurs », une comédie musicale qui ne lui convenait pas, et la machinerie historique de « Cléopâtre », il a réussi, à l'intérieur du système hollywoodien des grandes compagnies, à marquer chacun de ses films d'un cachet bien à lui, de recherches de thèmes et de style par lesquelles on peut reconnaître facilement un auteur.

« J'ai la conviction très forte, a dit Mankiewicz, qu'il ne devrait pas y avoir de réelle différence entre l'écriture pour le théâtre et l'écriture pour le cinéma, excepté qu'on peut écrire plus pleinement et plus librement pour le théâtre que pour le cinéma. » En fait, les œuvres de Mankiewicz sont autant à écouter qu'à regarder. Les dialogues y ont une extrême importance et ses personnages se définissent autant en parlant qu'en agissant. D'où, finalement, un cinéma psychologique à travers lequel Mankiewicz recherche — quel que soit le genre qu'il ait abordé — la vérité des êtres et des choses.

Dans un cimetière

« The late George Apley », qui a inauguré, le 28 août, le cycle Mankiewicz de FR 3 au « Cinéma de minuit », était inspiré d'une pièce de théâtre, tirée, elle-même, d'un roman. Resté inédit en France depuis trente ans, ce film fut une belle surprise. Par une alliance très serrée du dialogue et de l'image, Mankiewicz décrivait, d'une façon magistrale, le caractère d'un grand bourgeois bostonien des années 1910 (il y avait là de quoi découvrir Ronald Colman), enfermé dans ses principes de classe, les traditions de sa ville et de sa société, et tenté, pourtant, par l'évolution d'un monde à laquelle participaient ses enfants.

Un personnage de Mankiewicz se reconnaît ainsi — souvent — à une dualité d'idées et de sentiments qui lui donne une réalité sociale. Les autres films du cycle, tous déjà diffusés, sont pourtant fondamentaux, révélateurs d'une thématique axée, cette fois, sur la femme. De la douce et romantique Lucy Muir (« l'Aventure de Mme Muir »), jeune veuve anglaise partagée entre une réalité prosaïque et son amour pour un fantôme, à Maria Vargas, « la Comtesse aux pieds nus », Mankiewicz a maintes fois exploré le caractère féminin, et cela à une époque où Hollywood traversait une période misogyne, en détruisant le personnage social de la femme au profit de la star-objet sexuel. Avec « Chaînes conjugales » et « Eve », Mankiewicz a suivi le mouvement, mais en essayant de comprendre ce qui pouvait bien créer, dans la société américaine contemporaine, le désaccord des sexes. Dans « Chaînes conjugales », examen de conscience de trois épouses américaines, le récit, par retours en arrière, révèle les diverses facettes de trois femmes qui, finalement, n'en font qu'une, un type féminin — bourgeois — dans le mariage, marqué par l'instinct de domination, la frigidité et l'impuissance d'aimer. Véritable document sociologique, « Chaînes conjugales » précède « Eve », brillante et corrosive étude des milieux du théâtre à Broadway. Ici, la recherche de la vérité sur Eve Harrington, jeune ambitieuse déboulonnant la grande actrice Margo Channings pour prendre sa place et sa gloire, résume en somme tout le mal qu'un Américain pouvait alors penser des femmes. Réglé par Mankiewicz, le duel Anne Baxter-Bette Davis prend l'aspect féroce d'un combat d'ambition dans lequel les hommes n'ont plus qu'à compter les coups.

« La Comtesse aux pieds nus », par contre, rend à la femme une dignité perdue, à travers la splendide énigme que représente Maria Vargas (Ava Gardner), danseuse espagnole découverte à Madrid par un producteur et devenue star d'Hollywood. C'est le plus pirandellien des films de Mankiewicz. Dans un cimetière italien, sous la pluie, quelques témoins de la vie de Maria Vargas revivent ce qu'ils ont pu saisir de sa personnalité complexe. Le point de vue subjectif de la jeune femme manque. Au-dessus de la tombe, sa statue garde la bouche deux fois close sur le mystère. Qu'il y ait aussi, dans ce film, un tableau assez effrayant d'Hollywood (Mankiewicz avait, alors, tourné dans les studios italiens pour une production indépendante), n'est que la touche sociologique ajoutée à ce portrait dans un miroir brisé d'une femme qui ne s'est pas résignée à son destin de mythe. Ce film, d'une richesse et d'une subtilité psychologique très rares, clôture le cycle sur la fascination d'Ava Gardner. Le personnage romanesque et le personnage réel de la star se fondent en un seul être. Aujourd'hui encore, Ava Gardner, vue par Mankiewicz, berce nos rêves.

JACQUES SICLIER.

L'AVENIR DE FRANCE-MUSIQUE

Interdits d'antenne

par CHRIS MARKER

Outre les soixante producteurs qui ont cessé de collaborer aux programmes de France-Musique après la démission de M. Louis Dandrel, responsable de la chaîne, des artistes ont manifesté leur espoir de voir se perpétuer l'esprit de la réforme. (« le Monde » du 17 septembre). *Le cinéaste Chris Marker nous a fait à son tour, parvenir son témoignage.*

LES cimetières sont, comme chacun sait, peuplés de gens irremplaçables : est-ce une raison pour les y enterrer vivants ? C'est la question que l'auditeur naïf peut se poser entre deux salves de communiqués et de contre-communiqués dans cette crise ouverte (ou plus vraisemblablement couronnée) par la démission de Louis Dandrel. Il ne s'agit pas seulement de l'estime et de la sympathie que l'on peut éprouver pour un homme et son travail : tous les auditeurs de France-Musique savent à quel point l'homme en question s'identifiait à un esprit, à un espace de recherches, à l'élargissement d'une équipe. Aussi quand on veut nous rassurer d'un ton bénin en affirmant que rien de tout cela ne changera, le seul choix laissé à notre interprétation oscille entre l'hypocrisie du pouvoir qui s'exprime là, et son illogisme.

Lorsque le bilan d'une réforme, dont l'ampleur et l'originalité sont attestées par tous (y compris, car ils en sont la preuve, par ceux qui la contestent), se traduit par une augmentation de l'indice d'écoute — ce fameux indice d'écoute qui fait loi lorsqu'il est négatif et entraîne, par exemple, la suppression d'une émission de TV aussi intelligente que les « kaléidoscopes » de l'INA, — on se sent moins égoïste à en réclamer la poursuite.

Et alors, de deux choses l'une : ou cette réforme est menacée, et la direction de Radio-France fait bon marché de la fidélité d'un public et de la conquête d'un autre, dont ses propres chiffres témoignent ; ou bien elle ne l'est pas, et quel sens attribuer à la désinvolture avec laquelle elle se prive de l'homme qui en a été l'inspirateur et, selon le terme des producteurs solidaires, le « garant » ?

A mesurer ce que France-Musique était devenue pour beaucoup d'entre nous, ce réseau continuel de découvertes, de curiosité, de provocation parfois (et merci de nous traiter en adultes qui n'ont pas peur d'être provoqués) au sein duquel la pure délectation musicale, et la plus « classique », continuait d'avoir une place assez large pour satisfaire les plus difficiles, à savourer ce paradoxe enrichissant qui en faisait la seule radio nationale pouvant être écoutée comme une radio-pirate, comment ne pas affirmer sa solidarité avec Dandrel et son équipe, comment ne pas se sentir, d'une certaine façon, interdit d'antenne ?

625-819 lignes

INFORMATIONS

T.F. 1 : 13 h., Le journal d'Yves Mourousi ; 20 h., Le journal de Roger Gicquel (le dimanche, Jean-Claude Bourret reçoit un invité à 19 h. 45) ; vers 23 h., TF 1 dernière, par Jean-Pierre Pernaud. Pour les jeunes : « Les infos », de Claude Pierrard (le mercredi, 17 h. 15).

A 2 : 13 h., Journal (le samedi à 12 h. 30 ; magazine Samedi et demi ; 18 h. 45 (sauf samedi et dimanche), « Flash » ; 20 h., et vers 23 h., Journal.

FR 3 : 19 h. 55, « Flashes » (sauf le dimanche) ; vers 22 h., Journal.

RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES

TF 1 : (le dimanche) : 9 h. 15, A Bible ouverte ; 9 h. 30, Foi et traditions des chrétiens orientaux ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le Jour du Seigneur : « Discrets d'aujourd'hui (le 17) ; 11 h., Messe en l'église Saint-Samson, dans l'Oise (le 17).

MÉTÉOROLOGIE

FRANCE-INTER (météo marine) : 7 h. 55 et vers 19 h. 55.
FRANCE-CULTURE : 9 h. 5, 12 h. 30, 19 h. 30 et 23 h. 55.

Écouter-voir

● **PORTRAIT : JE T'AIME, TU DANSES. — Lundi 19 septembre, TF 1, 22 h. 5.**

Auteur d'un *Film sur quelqu'un* dont le prétexte — plutôt que le sujet — était le compositeur de musique électro-acoustique Pierre Henry, le jeune cinéaste François Weyergans, présent au récent Festival de Trouville, se raconte à nouveau, à travers l'un des « beaux monstres » de la danse internationale, Maurice Béjart. Tout sauf l'iconographie traditionnelle, dans ce portrait où le « je » n'est pas celui qu'on pense. Mais une réflexion sur les fatigues, les épreuves, le travail que nécessite l'art du geste — comme tout art.

● **PEINTURE : ZIG-ZAG (LE PEINTRE ROBERT MOTHERWELL). — Lundi 19 septembre, A 2, 23 h. 5.**

Dans l'excellente série *Zig-zag*, naguère intégrée aux *Fenêtre sur...*, à 18 h., puis déplacée (c'est une promotion !) à 23 h. 5, Teri Wehn-Damisch, aidé du réalisateur Yves Kovacs, permet à chacun d'aborder aux nuances « atmosphériques » d'un peintre californien qui se dit « mozartien » et — accessoirement — « *plus abstrait qu'Utrillo et moins que Mondrian* ». Un des très grands, dont le Musée d'art moderne de la Ville de Paris propose une rétrospective de tableaux et de collages.

● **MONDE SANS FRONTIÈRES : DES ALLEMANDS TRANQUILLES. — Mardi 20 septembre, TF 1, 21 h. 30.**

Promenade à Hambourg. Des Allemands d'aujourd'hui ou presque (le reportage date de quelques mois) se racontent au jour le jour. Le témoignage d'un avocat, qui a pris la défense de terroristes, met une note d'actualité dans cette ballade impressionniste. Rien n'est dit, à chacun de conclure, après cette seconde émission de la série « Monde sans frontières ».

● **DOCUMENTAIRE DE CRÉATION : LES GRANDS FLEUVES DE L'HISTOIRE... LA VOLGA. — Vendredi 23 septembre, FR 3, 21 h. 30.**

La géante Volga : lente et violente à la fois. Une rivière énorme comme le pays qu'elle symbolise, de l'ancienne Russie à l'Union des républiques socialistes soviétiques. Avant, elle s'appelait le fleuve Râ. Les Tartares l'ont rebaptisée Aethel.

Chantée, peinte, célébrée tout au long de la littérature — Gorki, Gogol, Dostoïevski, Tolstoï sont nés sur ses rives, — la Volga traverse aussi Oriianovsk, la ville natale de Vladimir Illitch Oulianov Lénine, qui y vécut les dix-sept premières années de sa vie. Un autre héros russe, Youri Gagarine, a atterri à Saratov, sur la Volga.

Mais la Volga, c'est aussi le souvenir des invasions successives : Yvan le Terrible, arrêta les Tartares à Kazan, l'Armée rouge repoussa les Allemands en 1942 avec, toujours, la Volga ainsi qu'un rempart. Jalonnée d'églises et de monastères, la rivière, navigable, est la plus importante des voies de communication. Elle est aussi source d'énergie et a permis l'implantation d'usines. George Barski, qui a travaillé pour Frédéric Rossif et pour Henri de Turenne, a voulu tout montrer. Voulant être exhaustive, cette émission donne parfois l'impression d'être trop rapide ou un peu brouillonne. Mais il faut la regarder — ne serait-ce que pour revoir de longs extraits d'*Ivan le Terrible* d'Eisenstein ou d'*Andréi Roublev* de Tarkovski. Elle est bien belle, la Volga.

● **MUSIQUE : FRIEDRICH GULDA. — Dimanche 25 septembre, A 2, 22 h. 30.**

Il aurait pu compter parmi les vedettes internationales du clavier. Mais il a ruè dans les brancards. Non content d'étudier les classiques, il s'est mis au jazz, à la « free music » et — plus grave — il a appliqué au répertoire traditionnel une technique héritée d'Erroll Garner et d'Art Tatum. Devenu, ainsi, doublement marginal, il a cependant fait carrière (les Parisiens l'ont entendu, voici longtemps, salle Pleyel) avant de mettre fin, sans crier gare, à toute activité musicale. Ce coup de théâtre a eu lieu en 1975, en plein milieu du tournage de cette émission, conçue par Bruno Monsaingeon.

Les films de la semaine

● **UNE MAITRESSE DANS LES BRAS, UNE FEMME SUR LE DOS, de Melvin Frank. — *Dimanche 18 septembre*, TF 1, 20 h. 30.**

Ou de la difficulté d'être un mari adultère même quand, habitant Londres, on emmène sa maîtresse en Espagne pour roucouler à l'aise. Melvin Frank a un certain savoir-faire dans l'imitation de la grande comédie américaine des années 30-40, mais il ne tient pas le parcours. Glenda Jackson est métamorphosée dans un rôle fantaisiste. Le film est agréable, sans plus, malgré ses baisses de tension.

● **ÈVE, de Joseph L. Mankiewicz. — Dimanche 18 septembre, FR 3, 22 h. 30.**

Les coulisses du monde du théâtre à Broadway et le portrait féroce d'une jeune fille au visage rayonnant d'innocence mais prête à tout pour « arriver ». Garce froide, Anne Baxter dupe et trahit Bette Davis jusqu'à prendre sa place ; celle-ci, en comédienne célèbre, n'est guère plus flattée. Comme *Chaînes conjugales*, ce tableau de mœurs s'inscrit dans le courant misogyne du cinéma américain. Le récit est admirablement conduit, et ce film de Mankiewicz mérite bien les Oscars du meilleur scénario et de la meilleure mise en scène qui lui furent attribués.

● **LES MARAUDEURS ATTAQUENT, de Samuel Fuller. — Lundi 19 septembre, TF 1, 20 h. 30.**

La guerre sans idéalisation (Birmanie 1944), les souffrances, l'épuisement de soldats américains traqués, harcelés, minés par la fatigue et la malaria. Et, en même temps, l'exaltation de la force et de la mort d'un « corps d'élite ». Ambiguïté ? Pas tellement. Fuller n'a jamais passé pour un cinéaste de gauche. Et dans ce film très violent, d'une invention constante dans la mise en scène, il ne s'en prend ni à l'armée ni à la violence. Il montre simplement de quelles épreuves physiques se paie l'héroïsme d'hommes qui vivent pour tuer.

● **DUEL DANS LA BOUE, de Richard Fleischer. — Lundi 19 septembre, FR 3, 20 h. 30.**

Un western démythifiant la tradition hollywoodienne du genre, ce n'était pas courant à la fin des années 50. Fleischer a peint un Ouest sauvage avec des personnages durs et cyniques, des milices civiques et une justice expéditive. Mais il n'a pas toujours su dominer un scénario trop riche en thèmes et en situations. On appréciera la vigueur des scènes d'action.

● **QUE LA FÊTE COMMENCE, de Bertrand Tavernier. — Mardi 20 septembre, A 2, 20 h. 30.**

La Régence comme si vous y étiez, comme si le cinéma avait existé à ce moment-là pour filmer la vie publique et privée de Philippe d'Orléans, les orgies du Palais-Royal, les intrigues politiques et le bouillonnement de révolte précurseur de 1789. S'appuyant — avec le concours majeur du scénariste Jean Aurenche — sur des anecdotes d'époque et des faits authentiques, Tavernier a recréé l'histoire vivante dans une chronique qui ne sacrifie jamais au cinéma historique à grand spectacle. Une réussite totale et des acteurs, Philippe Noiret, Jean Rochefort, Jean-Pierre Marielle, Christine Pascal, qui paraissent être les personnages vrais.

● **LA MONTAGNE DES NEUF SPENCER, de Delmer Daves. — Mardi 20 septembre, FR 3, 20 h. 30.**

Delmer Daves — récemment décédé — fut un spécialiste prestigieux du western. Ici, il a pris les vallées et les montagnes du Wyoming comme cadre d'une histoire de famille paysanne où fleurissent les bons sentiments, où se trouve exaltée une certaine morale d'autrefois. Ce pourrait être mélo, c'est très convaincant, grâce à la mise en scène des détails quotidiens, c'est tout empreint de chaleur humaine. On en goûtera l'anachronisme par rapport à la violence et au pessimisme des films américains d'aujourd'hui.

● **TAMANGO, de John Berry. — Jeudi 22 septembre, A 2, 15 h.**

La nouvelle de Mérimée illustrée et trahie. John Berry, réalisateur américain exilé à cause de la « chasse aux sorcières » de MacCarthy, a eu le tort de s'embarquer sur ce bateau négrier de 1820, commandé par Curd Jurgens. L'histoire du noir Tamango qui pousse les esclaves à la révolte — et à laquelle il voulait donner une signification actuelle par rapport au colonialisme — est devenue un salmigondis romanesque plutôt ennuyeux. Mais Dorothy Dandridge est bien belle !

● **DIVORCE A L'ITALIENNE, de Pietro Germi. — Jeudi 22 septembre, A 2, 20 h. 30.**

Ou comment se débarrasser par un « crime d'honneur » d'une épouse encombrante lorsqu'on est sicilien et que le divorce n'est pas permis en Italie. Cette satire, drôle et cruelle, est une des grandes comédies italiennes des années 60 (époque où le genre n'avait pas encore pénétré en France). Dans le pamphlet social, dans l'humour ravageur, Germi n'a jamais fait mieux. Marcello Mastroianni en séducteur calamiteux, moustachu, roublard, hypocrite et foncièrement amoral, vient au premier plan d'une interprétation par ailleurs excellente.

● **AU-DELA DE LA PEUR, de Yannick Andrei. — *Jeudi 22 septembre*, FR 3, 20 h. 30.**

Prise d'otages et rôle de la police à laquelle un honnête citoyen ne fait pas forcément confiance. C'est la vieille « série noire » retapée à la mode de 1975. Yannick Andréi, d'habitude réalisateur de télévision (*la Dame de Monsoreau*) semble avoir voulu faire ses classes dans le « polar » cousu mode. Si l'on aime les ponciifs du genre, on sera bien servi.

● **L'ATALANTE, de Jean Vigo. — Vendredi 23 septembre, A 2, 22 h. 50.**

Jadis mutilé par les producteurs, rebaptisé *le Chaland qui passe* et affligé d'une chanson de Lys Gauty à la place de la musique si superbement poétique de Maurice Jaubert, ce film d'un cinéaste « maudit » mort à vingt-neuf ans, a retrouvé la place qu'il méritait — et dans sa vraie version, — grâce aux ciné-clubs et à la télévision. Le réalisme y devient fantastique social des années 30 : l'amour fou et la liberté y sont exaltés à travers l'histoire d'un couple vivant sur une péniche. On pourra admirer une fois de plus la narration anti-dramatique, anti-psychologique (ce que la « nouvelle vague » allait imposer trente ans plus tard), le surréalisme de certaines images, Jean Dasté et Dita Parlo, et la composition géniale de Michel Simon en « père Jules », vieux marin bizarre qui est, en fait, un sage.

● **MONSIEUR GREGOIRE S'ÉVADE, de Jacques-Daniel Norman. — *Dimanche 25 septembre*, TF 1, *après midi*.**

Dans la comédie policière à multiples rebondissements et menée sur un rythme trépidant, Jacques-Daniel Norman reprenait, en 1946, un style qui avait fait son succès à la fin de l'occupation dans *L'aventure est au coin de la rue*. C'est moins réussi, mais on peut y trouver le plaisir de la nostalgie, à cause de Jules Berry en forban agité et de Bernard Blier en petit employé d'assurances, amateur de mots croisés jeté dans le rébus d'une histoire de gangsters.

● **DERNIER DOMICILE CONNU, de José Giovanni. — *Dimanche 25 septembre*, TF 1, 20 h. 30.**

Une série noire américaine (roman de Joseph Harrington) habilement transposée par Giovanni à Paris et dans la banlieue parisienne. Le couple Lino Ventura-Marlène Jobert (l'inspecteur de police méticuleux et son assistante idéaliste) conduit une intrigue passionnante. Ayant renoncé ici à sa mythologie personnelle (les mauvais garçons, l'amitié virile, etc.), Giovanni a signé, en fait, son meilleur film.

● **LA COMTESSE AUX PIEDS NUS, de Joseph L. Mankiewicz. — *Dimanche 25 septembre*, FR 3, 22 h. 30.**

Il pleut sur un cimetière italien où Humphrey Bogart et quelques autres évoquent la mémoire et la personnalité de Maria Vargas, comtesse Torlato-Favrini, alias Ava Gardner. Construction subtilement pirandellienne, mise en scène psychologique, critique impitoyable de la faune hollywoodienne, mais aussi portrait fascinant — à combien. — d'Ava Gardner métamorphosée en mythe et qui refuse d'être femme-objet. Dans sa beauté radieuse, au faîte de sa gloire de star, Ava Gardner reste nimbée de mystère et insatisfaite. On peut revoir, à cause d'elle, vingt fois ce film. Le talent de Mankiewicz n'a jamais été plus grand.

● **LES CHOSES DE LA VIE, de Claude Sautet. — *Lundi 26 septembre*, TF 1, 20 h. 30.**

Un accident d'automobile mortel et les problèmes sentimentaux d'un homme de quarante ans qui revoit sa vie amoureuse avant de trépasser. Jouant du temps et de l'espace, avec une indéniable perfection technique, dirigeant — très bien — Michel Piccoli et Romy Schneider, Claude Sautet est devenu avec ce film (prix Louis Delluc 1970) un des réalisateurs les plus importants du cinéma français, après avoir longtemps piétiné aux portes du succès. Cette histoire romanesque, ancrée dans le social (la civilisation du week-end et de la voiture), a connu un grand succès public. Mérité sans doute, et l'on ne peut que recommander ce film aux téléspectateurs. Même s'il a plus ou moins donné naissance à la mythologie d'une nouvelle bourgeoisie française, des états d'âme de cadres quadragénaires aux prises avec l'amour, dont on a beaucoup abusé depuis.

● **LA RONDE, de Roger Vadim. — *Lundi 26 septembre*, FR 3, 20 h. 30.**

A ceux qui ont gardé le souvenir du film mélancolique, désenchanté et si joliment baroque de Max Ophüls, on conseillera d'ignorer cette nouvelle adaptation de la pièce viennoise d'Arthur Schnitzler transposée dans le Paris de 1914 par Jean Anouilh et Vadim. C'est une caricature grinçante d'ébats sexuels dans des images impressionnistes, fondues, luxueuses et froufroutantes, du Byzance modern-style. Ceux qui n'ont pas de référence seront peut-être charmés par les décors luxueux, l'esthétisme ravageur de Vadim et le défilé d'acteurs et d'actrices connus, en costume d'époque.

هكذا من الأصل

RADIO-TELEVISION

Samedi 17 septembre

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Variétés : Vacances spéciales 1977.
Enregistré sous le chapiteau de Deauville, le premier des deux spectacles de variétés coproduits par TF 1 et la B.B.C. Avec Sacha Distel, Mireille Mathieu, Marie Myriam, etc.
21 h. 30, Série : Le riche et le pauvre ; 22 h. 15, Tennis : Coupe Davis à Rome.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Série policière : Incidents mineurs, scén. F. Kassak, réal. Cl. Loursais, avec J. Daurand.
Retour de l'inspecteur Dupuy dans un épisode concernant la violence entre adultes et jeunes dans une petite ville.

22 h. 10, Polémique : Le dessus du panier, de Ph. Bouvard.
Avec M. Michel Jobert (président du Mouvement des démocrates), Mmes Josiane Bost (championne cycliste), Ménette (médium), MM. Thierry Le Luron, Pierre Douglas et Eddie Constantine.

23 h. 10, Jazz : Tenors tonight (Zoot Sims et Eddie « Lockjaw » Davis).

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emission régionale ; 19 h. 40, Samedi entre nous ; 20 h., Spécial DOM-TOM.

20 h. 30, Téléfilm : Le lever de rideau, de J.-P. Marchand, d'après V. Pozner, avec A. Deschamps, M. Presle, S. Gainsbourg (rediffus.).
Une petite fille de sept ans, sa mère, ancienne actrice, et, au centre de leur existence solitaire dans une grande maison, un prince qui est magicien.

FRANCE-CULTURE

20 h., Dramatique : « Lait et miel », de H. Kupper. Réalisation G. Godebert. Avec P. Vaneck, F. Chaumette, G. Chamarat (rediffusion) ; 21 h. 55, Ad lib. ; 22 h. 5, La fugue du samedi ou mi-fugue mi-raisin.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Présentation du concert ; 21 h., En direct de Berlin... Semaines musicales 1977 : Beethoven, Prokofiev, Ravel, par le Quatuor de Cleveland ; 23 h., Vieilles cires : Wanda Landowska, claveciniste, interprète Bach ; 0 h. 5, Feuilleton : « les Fouleurs de paroles » ; 0 h. 10, New-York : la musique des rues.

Dimanche 18 septembre

CHAINE I : TF 1

9 h., En direct du Mans : Le Bol d'or motocycliste (arrivée retransmise vers 16 h.) ; 9 h. 15, Emissions religieuses et philosophiques ; 12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, Magazine : Bon appétit ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 30, Série : L'île perdue ; 16 h. 15, Vive le cirque ; 18 h. 10, Série : Guerre et Paix (dernier épisode : La douceur de vivre) ; 19 h. 25, Les animaux du monde.

20 h. 30, FILM : UNE MAITRESSE DANS LES BRAS, UNE FEMME SUR LE DOS, de M. Frank (1973). Avec G. Segal, G. Jackson, P. Sorvino, H. Neil, C. Linder.
Un Américain, marié et habitant Londres entame une liaison coupable avec une séduisante Anglaise. Tous deux vont aux Baléares pour une semaine qui devrait être idyllique. Mais les choses ne se passent pas comme prévu.

22 h. 15, Questionnaire : la philosophie contre le pouvoir.
Avec M. André Glucksmann, écrivain et philosophe, auteur des « Maîtres penseurs ».

CHAINE II : A 2

11 h. 30, La télévision des téléspectateurs en super-8 ; 12 h., Bon dimanche avec Jacques Martin (reprise à 13 h. 25) ; 12 h. 10, Toujours sourire ; 13 h. 25, La lorgnette ; 14 h. 25, Ces messieurs nous disent ; 15 h. 42, Série : Sur la piste des Cheyennes ; 16 h. 30, Trois petits tours ; 17 h. 25, Les Muppets ; 18 h. 15, Contre ut ; 19 h., Stade 2.

20 h. 30, Variétés : Musique and Music ; 21 h. 30, Feuilleton : Bouquet de ronces ; 22 h. 35, Dramatique : Carlo Goldoni ou Mémoires pour le jour où nous n'aurons plus de masques. Avec J. Bertheau, O. Hussenot, réal. F. Contini.
Un portrait en forme de théâtre fumé du célèbre auteur dramatique italien dans son séjour en France vers 1783.

JACQUES DOUAI
du 20 Septembre au 22 Octobre
Palais des Arts - 325 rue St-Martin
272.62.98 - Relâche : dim. et lundi

CHAINE III : FR 3

18 h. 10, Téléfilm : Frédéric II, de P. Ricard, d'après P. Gaxotte, avec M. Aumont, M. Mailfort, J.-L. Broust, G. Wilson, L. Garcia-Ville (rediffusion).
Quatre âges (dix-huit, vingt-cinq, quarante-cinq, soixante-dix ans, de Frédéric-Guillaume II, le Grand, despote éclairé et protecteur de Voltaire.

17 h. 50, Espace musical ; 18 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 19 h., Hexagonal : Carnets de médecins, (La dame aux chats, prod. FR 3-Bordeaux) ; 19 h. 55, Spécial sports ; 20 h. 5, Les animaux chez eux : Les marais des Everglades.
20 h. 30, L'homme en question : Jean Daniel, directeur de la rédaction du « Nouvel Observateur » ; 21 h. 30, Emission de l'INA : Ciné-court.
« Coloriages », de J. Barsac ; « Métro-couronnes », de F. Pain ; « Les six qui viennent à bout de tout », d'E. et E. Lennard ; « l'Invitation au voyage », de R. Cohen.

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit) : EVE, de J. L. Mankiewicz (1950). Avec B. Davis, A. Baxter, G. Sanders, C. Holm, G. Merrill, H. Marlowe (v.o. sous-titrée, rediffusion).
Une jeune fille pauvre et ambitieuse se glisse dans l'intimité d'une grande comédienne de théâtre et, à force de ruses et de trahisons, réussit à la supplanter.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ininterrompue : Christopher Middleton (reprises à 14 h., 20 h. et 20 h. 5) ; 7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Emissions religieuses ; 11 h., Regards sur la musique : « Gaspard de la nuit » (Ravel) ; 12 h., Allegro ; 12 h. 45, Musique de chambre : Mozart, G. Berg, M. Benhamou, W. Lutoslawsky, par D. Laval et le Nouvel Orchestre philharmonique (formation de chambre), dir. B. de Vinogradow ;

14 h. 5, Comédie-Française : « Les Galanteries du duc d'Ossone », de J. de Mairet, et « le Sicilien ou l'amour du peintre », de Molière ; 16 h. 5, Hommage à Charles Munch : « Symphonie n° 3 » (Rousset), « Symphonie n° 5 » (Honegger), « Symphonie n° 3 » (Barraud), par l'Orchestre national de France ; 17 h. 30, Rencontre avec : Mme Saunier-Seïté ; 18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h. 40, Les opéras français : « Antigone » et « Amphion » (Honegger), prés. M. Cadieu ; 23 h., Black and Blue ; 23 h. 50, Poésie ininterrompue : Dominique Grandmont.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Concert-promenade ; 8 h., Cantate ; 9 h. 2, Musical graffiti ; 11 h., Harmonia sacra : Tallis, Bach, Gesualdo ; 12 h., Sortilèges du flamenco ; 12 h. 35, Opéra-bouffon : « les Joyeuses Commères de Windsor », d'O. Nicolai (première partie) ;

13 h. 45, Premier jour « J » de la musique ; 14 h., La tribune des critiques de disques : « la Dame de pique », de Tchaïkovski (première émission) ; 17 h., Le concert égoïste de Claude Roy : Haydn, Couperin, Mozart, Schubert, Debussy, Monteverdi, Verdi ; 19 h. 35, Jazz vivant ;

20 h. 30, Echanges internationaux : « Kabale und Liebe » (G. von Einem), par H. Beirer, B. Weikl, H. Zednik, B. Fassbaender, W. Berry, A. Silja, et l'Orchestre de l'Opéra de Vienne, direction Ch. von Dohnanyi ; 23 h., Musique de chambre : « Pièces du 25e, 26e et 27e ordre » (Couperin), par B. Veriet ; 0 h. 5, Les gens du livre : magasin acoustique pour une tour de Babel ; 1 h. 5, L'immobilité du temps.

Lundi 19 septembre

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout, 12 h. 30, Magazine : Midi première ; 13 h. 35, Emissions régionales ; 13 h. 50, Restez donc avec nous ; 14 h. 35, Les rendez-vous de Mireille ; à 15 h., Série : Chapeau melon et bottes de cuir (rediffusion) ; à 17 h. 35, Variétés : Le club du lundi ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 35, Pour les jeunes ; 18 h. 40, L'île aux enfants ; 19 h. 5, Feuilleton : Recherche dans l'intérêt des familles ; 19 h. 43, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien, raconte ;

20 h. 30, FILM : LES MARAUDEURS ATTAQUENT, de S. Fuller (1961), avec J. Chandler, T. Hardin, P. Brown, A. Duggan (rediffusion).
En 1944, en Birmanie, les soldats américains d'un corps d'élite s'enfoncent dans la jungle pour une périlleuse mission et se battent dans des conditions difficiles.

22 h. 5, Emission de l'INA : Je t'aime, tu danses, de F. Weyergans.
Deux danseurs (Maurice Béjart, Etta Poelvoorde) et la caméra d'un « jeune lion » du cinéma français.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Les enfants des autres (rediffusion) ; 14 h. 5, Aujourd'hui madame ; à 15 h., Feuilleton : Les charmes de l'été (rediffus.) ; 16 h. 55, Aujourd'hui magazine ; 17 h. 55, Fenêtre sur : Les arts du métal, réal. K. Prokop ; 18 h. 25, Dorothée et ses amis ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Souvenirs : La joie de vivre (J. Charon).
20 h. 30, Jeu : La tête et les jambes ; 21 h. 55, Documentaire : Portrait de l'univers (Une heure en cellule), de M. Tosello et J. Lallier ; 23 h. 10, Zig-Zag : le peintre Robert Motherwell.
Lire nos « Ecouter-Voir ».

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 45, Emission régionale ; 19 h. 40, Scènes de la vie de province : le cycliste René Vietto (FR 3-Marseille) ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma public) : DUEL DANS LA BOUE, de R. Fleischer (1958), avec D. Murray, R. Egan, L. Remick, P. Owens, S. Whitman (Rediffusion).
Un pardien de troupeau réussit à devenir un gros éleveur du Montana. Il met un jour en jeu sa situation sociale pour régler ses comptes avec son ennemi de toujours.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ininterrompue : Dominique Grandmont (reprises à 14 h., 19 h. 55, 23 h. 50) ; 8 h., Les chemins de la connaissance : Le pain et la parole (rediffusion) ; 8 h. 30 : « 1912 » (rediffusion) ; 8 h. 50, Echec au hasard : mathématiques et affectivité ; 9 h. 7, Les lundis de l'histoire ; 10 h. 45, Le texte et la marge : « Sens dessus dessous », de R. Devos ; 11 h. 2, Evénement musique ; 12 h. 5, Ainsi va le monde ; 12 h. 15, Parti pris : Brigitte Friang. 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Eveil à la musique : Rikconserter de Stockholm ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « les Sirènes », d'E. Roblès ; 14 h. 45, Les après-midi de France-Culture ; 17 h. 30, La symphonie française après 1918 : Vierne, Charpentier ; 18 h. 30, Feuilleton : « le Nuage noir », de F. Hoyle (rediffusion) ; 19 h. 25, présence des arts ;

20 h., Dramatique : « le Temps vivant », d'A. Adamov (rediffusion) ; 21 h. 5, Hommage à Jean Martinon : Schmitt, Martinon, Dutilleux ; 23 h. 30, Entretiens avec François Mauriac (rediffusion) ; 23 h., De la nuit ;

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 2, Quotidien musique ; 8 h. 2, Carrefours ; 10 h., La règle du jeu, par G. Maneveau : Direction de chœur ; 12 h., La chanson ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Stéréo postale (524-18-18) ; 14 h., Mélodies sans paroles : portrait de G. Fauré ; à 15 h. 30, Après-midi lyrique : « Snegorountchka », actes I et II (Rimsky-Korsakov) ; 18 h. 2, Magazine Ecoute ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 45, A toutes cordes ;

20 h. 30, Présentation du concert ; 21 h., En direct de Berlin : semaines musicales 1977 (Farnsbourgh, Hauer, Rihm, Brahms-Schoenberg), par l'Orchestre symphonique de Berlin, direction H. Wakasugi ; 22 h. 30, Chansons juives ; 0 h. 5, Feuilleton musical : « les Fouleurs de paroles » ; 0 h. 10, Les gens du livre : Weinen ; à 1 h. 25, Lecture à trois voix du livre d'Isaïe, par la Capella Antiqua de Munich.

Mardi 20 septembre

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 45, Restez donc avec nous ; à 14 h. 50, Série : La cloche tibétaine (rediffusion) ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 35, Pour les petits ; 18 h. 40, L'île aux enfants ; 19 h. 5, Feuilleton : Recherche dans l'intérêt des familles ; 19 h. 43, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien, raconte.
20 h. 30, Chronique : Au-delà de l'horizon. (Vasco de Gamma ou Le trésor des Andes) ; prod. A. Bombard, réal. J. Floran ; 21 h. 30, Série documentaire : Monde sans frontières. (Des Allemands tranquilles), de Cl. Fléouter et R. Manthoulis.
Lire nos « Ecouter-Voir ».
22 h. 25, Tennis : Coupe Davis.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Les enfants des autres (rediffusion) ; 14 h. 5, Aujourd'hui, madame ; à 15 h., Série : Kojak (rediffusion) ; 15 h. 55, Aujourd'hui magazine ; 18 h., Fenêtre sur : le signe du Scorpion, par Cl. Mettra, réal. A. Ferrari ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Souvenirs : Le temps de vivre (Jacques Charron).
20 h. 30, Les dossiers de l'écran. FILM : QUE LA FETE COMMENCE, de B. Tavernier (1974), Ph. Noiret, J. Rochefort, J.-P. Marielle, Ch. Pascal, M. Vlady.
Gouvernement de Philippe d'Orléans, régent du royaume de Louis XV, intrigues de son ministre, l'abbé Dubois, et mouvement de révolte fomenté par un noblliau breton.
Vers 22 h., Débat : la Régence.
Avec MM. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, Yves-Marie Bercé, professeur d'histoire à l'université de Limoges et Mme Claude Dulong, historienne.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Scènes de la vie de province : Le dernier des Jules (M. Jules Valentin, maire de Raon-sur-Plaine, dans les Vosges, prod. FR 3-Nancy) ; 20 h., les Jeux.
20 h. 30, FILM : LA MONTAGNE DES NEUF SPENCER, de D. Daves (1963), avec H. Fonda, M. O'Hara, J. McArthur, D. Crisp, W. Cox, M. Farmer.
Un descendant de pionniers, vivant dans une vallée du Wyoming avec sa femme et ses neuf fils, accepte difficilement que l'aîné de ceux-ci devienne pasteur.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie ininterrompue, avec D. Grandmont (reprises à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 8 h., Les chemins de la connaissance : « le Pain et la Parole », par H. Bichez et E. Noël (rediffusion) ; à 8 h. 32, « 1912 », par L. Berimont (rediffusion) ; 8 h. 50, Sagesse d'ailleurs, sagesse des autres, par J. Riesser-Nadal ; 9 h. 7, Matinée de l'inactuel, par C. Mettra et P. Nemo ; 10 h. 45, Etranger, mon ami ; 11 h. 2, La symphonie française après 1918 : dans le sillage d'Erik Satie... Sauguet, Poulenc ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Livre parcours variétés : chansons de femmes ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Habel », de Mohammed Dib ; 14 h. 45, Les après-midi de France-Culture ; 17 h. 30, La symphonie française après 1918, par A. Paris ; Ropartz ; 18 h. 30, Feuilleton : « le Nuage noir », de Fred Hoyle, adaptation E. Noël (rediffusion) ; 19 h. 25, Sciences ;

20 h., Dialogues, par R. Pillaudin : « Littérature et subversion aux U.S.A. », avec L. Veza et P. Dommergues ; 21 h. 15, Musiques de notre temps, par G. Léon ; 22 h. 30, Entretiens avec... François Mauriac, par J. Amrouche (rediffusion) ; 23 h., De la nuit.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 5, Grande forme ; 10 h., La règle du jeu ; 12 h., La chanson ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Stéréo postale ; 14 h., Mélodies sans paroles... musique ancienne : Salzbourg sans Mozart ; à 15 h., œuvres d'Elgar, Rota, Vivaldi, Kodaly, J.-B. Lully, E. Satie, J. Slatner, Schumann ; 17 h., Studio 107 ; 18 h. 2, Ecoute, magazine musical ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 45, En direct de Jérusalem : Roch Hachana et Yom Kippour ;

20 h. 30, Présentation du concert ; 21 h., En direct des semaines musicales de Berlin 1977, le Quartetto italiano : « Adagio et fugue en ut mineur, K. 546 » (Mozart) ; « Grande fugue en si bémol majeur, opus 133 » (Beethoven) ; « Double canon pour quatuor à cordes » et « Concertino » (Stravinski) ; « Quatuor en la majeur, opus 41, no 3 » (Schumann) ; 22 h. 15, Une chanteuse israélienne : Sara Alexander ; 0 h. 5, « les Fouleurs de paroles » ; 0 h. 10, Les gens du livre ; 1 h. 40, Extraits du « psaume de David » (Schutz).

Mercredi 21 septembre

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 35, Emission religieuse : La source de vie (Kippour, par le rabbin Eisenberg) ; 14 h. 10, Les visiteurs du mercredi ; 18 h. 15, A la bonne heure ; 18 h. 35, Pour les petits ; 18 h. 40, L'île aux enfants ; 19 h. 5, Feuilleton : Recherche dans l'intérêt des familles ; 19 h. 43, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien, raconte.
20 h. 30, Téléfilm : Un crime de notre temps, de P. Moustiers, réal. G. Axel, avec H. Virlojeux, G. Audoubert, G. Bonnafone, J. Canoen, G. Casadesus.
Un septuagénaire perd sa femme après qu'ils eurent tous deux été agressés par une bande de voyous. Il découvre le monde clos de la justice. Cette diffusion sera suivie par un numéro de l'émission littéraire « Titre courant » consacré à Pierre Moustiers.
22 h. 10, Médicale : Les allergies, par I. Barrère et E. Lalou.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Les enfants des autres (rediffusion) ; 14 h. 5, Aujourd'hui, madame ; à 15 h., Série : Vivre libre (rediffusion) ; 15 h. 55, Un sur cinq ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Souvenirs : La joie de vivre.
20 h. 30, Magazine d'actualité : Cartes sur table (François Mitterrand).
Le premier secrétaire du parti socialiste répond aux questions de Jean-Pierre Elkabbach.
21 h. 40, Série : L'aigle et le vautour.
22 h. 45, Juke-box.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Scènes de la vie de province : Saint-Priest-des-Gougères (prod. FR 3-Limoges) ; 20 h., les Jeux.
20 h. 30, Téléfilm (cinéma 16) : Tom et Julie, de N. Companeez, avec F. Berge, E. Boyle, C. Morin, F. Huster.
Plus chanceux que tous les couples qui s'agitent autour d'eux, Tom et Julie n'échoueront peut-être pas dans leur recherche du bonheur à deux.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie (reprises à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : « le Pain et la Parole », par H. Bichez et E. Noël (rediff.) ; à 8 h. 32, « 1912 », par L. Berimont (rediffusion) ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 5, La matinée des sciences et techniques ; 10 h. 45, Le livre, ouverture sur la vie ; 11 h. 2, La symphonie française après 1918 ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Les tournois du royaume de la musique ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « l'Eté meurtrier », de Sébastien Japrisot ; 14 h. 45, L'école des parents et des éducateurs ; 15 h. 2, Les après-midi de France-Culture ; 17 h. 30, La symphonie française après 1918 ; 18 h. 30, Feuilleton : « le Nuage noir », de F. Hoyle, adaptation E. Noël (rediffusion) ; 19 h. 25, La science en marche ;

20 h., La musique et les hommes : le voyage de Saint Brandan, par J.-P. Foucher, avec E. Scob ; 22 h. 30, Entretiens avec... François Mauriac, par J. Amrouche ; 23 h., De la nuit.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Grande forme : Eloy, Varèse ; 10 h., La règle du jeu : cours d'harmonie ; 12 h., La chanson ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Stéréo postale ; 14 h., Mélodies sans paroles... émaux et mosaïques : Saint-Saëns, Fauré, La Fontaine et L. de Peyre, Respighi, Rimski-Korsakov ; à 15 h., Œuvres Kurt Weil, Haydn, J.-C. de Arriaga, Corelli, S. Barber, W. Boyce, Debussy, Tippett ; 17 h. 30, Ateliers musicaux de France-Musique ; 18 h. 2, Ecoute, magazine musical ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 45, Entre chien et loup ;

20 h. 30, Chœur de l'université de Montréal et Orchestre symphonique de Boston, direction C. Münch. Avec F. Kopleff, J. Mac Collum, D. Gramm : « Roméo et Juliette », de Berlioz ; 22 h. 30, Une chanteuse israélienne : Sara Alexander ; 23 h., La dernière image ; 0 h. 5, des Fouleurs de paroles » : feuilleton musical ; 0 h. 10, Les gens du livre : Kagel ; à 0 h. 45, Une œuvre de S. Franck.

Petites ondes - Grandes ondes

Régulières

FRANCE-INTER (informations toutes les heures) ; 7 h., R. du Matrier ; 9 h., Magazine de P. Bouteiller ; 10 h., Chansons à histoires (samedi, à 9 h., Larguez les amarres) ; 11 h., Anne Gaillard ; 12 h., L. Bozon ; 13 h., Journal ; 14 h., Le temps de vivre (samedi et dimanche : L'oreille en coin) ; 17 h., Radioscopie ; 18 h., Saltimbanques ; 19 h., Journal, 20 h., Marche ou rêve (samedi : La tribune de l'histoire ; dimanche : Le disque d'or ; 22 h., Le Pop-Club.

FRANCE-CULTURE, FRANCE-MUSIQUE : Informations à 7 h. (cult. et mus.) ; 7 h. 30 (cult. et mus.) ; 11 h. (cult.) ; 12 h. 30 (cult. et mus.) ; 14 h. 45 (cult.) ; 15 h. 30 (mus.) ; 17 h. 30 (cult.) ; 18 h. (mus.) ; 19 h., (cult.) ; 19 h. 30 (mus.) ; 23 h. 55 (cult.) ; 0 h. (mus.).

EUROPE 1 (informations toutes les heures) ; 5 h., J.-P. Allain ; 6 h. 40, Jeu : Faites vos prix ; 9 h., Journal de C. Collange ; 9 h. 6, Denise Fabre ; 10 h. 30, Pile ou face ; 11 h. 30, Cash ; 13 h., Journal d'André Arnaud ; 13 h. 30, Les Aventuriers ; 14 h., Histoire d'un jour ; 15 h., Une femme, un homme ; 15 h. 30, Vivisme ; 17 h., Basket ; 18 h. 30, Journal ; 18 h. 45, Music Story ; 19 h., Europe-Soir ; 19 h. 30, J.-M. Desjeunes ; 21 h., F. Diwo ; 22 h. 30, Europe-Panorama ; 22 h. 45, Drugstore ; 0 h., G. Saint-Bris.

R.T.L. : 5 h. 30, Maurice Favières (informations à 7 h., 8 h. et 8 h. 30, avec J.-M. Cavada) ; 8 h. 45, A.-M. Peysson ; 11 h., La grande parade ; 13 h., A. Baloud ; 13 h. 15, Les amours célèbres ; 14 h. et 15 h., Menie Grégoire ; 14 h. 30, Disque d'or ; 15 h. 30, Appelez on est là ; 16 h. 30, Les grosses têtes ; 18 h., Journal de J. Paoli ; 18 h. 30, Hit-Parade ; 20 h. 30, Les routiers sont sympa.

RADIO MONTE-CARLO (informations toutes les heures) ; 5 h. 30, L'heure info ; 9 h. 30, L'heure fantaisie ; 11 h. 30, L'heure jeu ; 13 h., L'heure actualité ; 14 h. 30, L'heure espoir ; 15 h. 40, L'heure vérité ; 17 h., L'heure plus ; 18 h. 30, L'heure bilan ; 19 h., L'heure hit ; 20 h. 30, L'heure de rêve ; 0 h., L'heure moins.

Radioscopies

FRANCE-INTER, 17 h., Jacques Chancel reçoit Joseph Fontanet (lundi). Mireille (mardi), François Maspero (mercredi), Denis de Rougemont (jeudi), Mohamed Mammoudi (vendredi).

Tribunes et débats quotidiens...

FRANCE-CULTURE, 12 h. 5, Jacques Paugam reçoit Brigitte Friang (lundi), Di Falco (mardi), Jean Recher (mercredi), Patrick Endeline (jeudi), Jean Cau (vendredi).

FRANCE-INTER, 11 h., Les invités d'Anne Gaillard répondent aux questions des auditeurs sur : comment se meubler dans les H.L.M. (lundi), le besoin de se montrer (mardi), l'étiquette alimentaire (mercredi et jeudi), l'étiquetage des textiles (vendredi).

...et au jour le jour

TF 1 : 22 h. 15, André Glucksmann (le 18).

A 2 : 20 h. 30, François Mitterrand (le 21).

هكذا من الأصل

RADIO-TELEVISION

Jeudi 22 septembre

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 35, Emissions régionales ; 13 h. 50, Objectif santé ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 35, Pour les petits ; 18 h. 40, l'Ile aux enfants ; 19 h. 5, Feuilleton : Recherche dans l'intérêt des familles ; 19 h. 43, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien, raconte ;

20 h. 30, Série : Cinq à sec ; 21 h. 25, Magazine : L'événement, prés. J. Besançon ; 22 h. 25, Allons au cinéma.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Les enfants des autres (rediffusion) ; 14 h. 5, Aujourd'hui madame ;

A 15 h., FILM : TAMANGO, de J. Berry (1957) avec C. Jurgens, D. Dandridge, J. Servais, A. Cressan, R. Hanin (rediffusion).

En 1820, sur le bateau d'un trafiquant d'esclaves, un Noir athlétique et intelligent cherche à soulever ses compagnons de misère.

16 h. 35, Aujourd'hui magazine ; 18 h., Fenêtre sur : Vingt-deux adresses pour une impasse, par J.-M. Leblon, réal. M.-J. Duberget (première partie) ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Spécial formations politiques : le C.D.S. ;

20 h. 30, FILM : DIVORCE A L'ITALIENNE, de P. Germi (1962) avec M. Mastroianni, D. Roca, S. Sandrelli, L. Trieste (rediff.) :

Un baron sicilien, épris de sa jeune cousine, cherche — faute de pouvoir divorcer — à pousser sa femme dans les bras d'un autre homme afin de la tuer « légalement » pour venger son honneur.

22 h. 15, Magazine : 100 000 images, par P. Tchernia (Festival du film d'animation d'Annecy).

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 40, Scènes de la vie de province : Les tangos du football (prod. FR 3-Nancy) ; 20 h., Les jeux ;

20 h. 30, FILM : AU-DELA DE LA PEUR, d'Y. Andrei (1974), avec M. Tolo, M. Bouquet, M. Constantin, J.-P. Darras, P. Crauchet, M. Creton.

Un agent immobilier dont la femme et le fils ont été pris en otages par des gangsters cherche à se défendre seul, car il ne fait pas confiance à la police.

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Poésie (reprises à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 8 h., Les chemins de la connaissance : « le Pain et la Parole », par H. Richez et E. Noël (rediffusion) ; 8 h. 32, « 1912 », par L. Berimont (rediffusion) ; 8 h. 50, Sagesse d'ailleurs, sagesse des autres, par J. Riesser-Nadal ; 9 h. 7, La matinée de la littérature ; 11 h. 2, La symphonie française après 1918 ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Renaissance des orgues de France ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Que sont les siècles pour la mer », de Max Gallo ; 14 h. 45, Les après-midi de France-Culture ; 17 h. 30, La symphonie française après 1918 ; 18 h. 30, Feuilleton : « le Nuage noir », de Fred Hoyle, adaptation E. Noël (rediffusion) ; 19 h. 25, Biologie et médecine ;

20 h., « L'éventail de Lady Windermere », d'O. Wilde, adaptation M. Lalaye. Avec D. Wolle, A. Oumanski, J.-P. Leroux, réalisation H. Soubeyran (rediffusion) ; 22 h. 30, Entretiens avec... François Mauriac, par J. Amrouche (rediffusion) ; 23 h., De la nuit.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 5, Grande forme : Zimmerman, H. Hollinger, J. Cage ; 10 h., La règle du jeu : pratique de la musique électro-acoustique ; 12 h., La chanson ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Stéréo postale ; 14 h., Mélodies sans paroles... Nouvelles auditions de petites formations : R. Depraz, A. Clostre, J. Komives ; à 15 h., Des notes sur la guitare... Les grands guitaristes du vingtième siècle ; à 15 h. 32, Œuvres de Bartok, Bach, C. Frank, Beethoven ; 17 h. 15, Nouveaux talents, premiers sillons : le pianiste uruguayen Homero Francesch ; 18 h. 2, Ecoute, magazine musical ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 45, A toutes cordes ;

20 h. 30, En direct du Palais des congrès à Paris, l'Orchestre de Paris, direct. D. Barenboïm : « Requiem allemand » (Brahms), avec M. Marshall, H. Prey ; 22 h. 30, Une chanteuse israélienne : Sara Alexander ; 23 h., Les gens du livre : Sorgen ; 0 h. 5, « les Pouleurs de paroles » : feuilleton musical ; à 0 h. 10, Les gens du livre (suite) ; à 1 h., Magasin acoustique pour une tour de Babel : Genèse.

Vendredi 23 septembre

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 35, Pour les petits ; 18 h. 40, L'île aux enfants ; 19 h. 5, Feuilleton : Recherche dans l'intérêt des familles ; 19 h. 43, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien, raconte ;

20 h. 30, Au théâtre ce soir : Azaïs, de G. Beer et L. Verneuil, mise en scène J. Le Poulain, avec J. Le Poulain, J.-P. Darras, M. Boudet ;

Félix, professeur de piano, a trop de chance dans l'existence.

22 h. 50, Magazine : Football.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Les enfants des autres (rediffusion) ; 14 h. 5, Aujourd'hui madame ; à 15 h., Série : Kojak (rediffusion) ; 16 h. 55, Aujourd'hui magazine ; 18 h., Fenêtre sur : 22 numéros pour une impasse (deuxième partie) ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et les lettres ; 19 h. 45, Souvenirs : La joie de vivre (Elvire Popesco) ;

20 h. 30, Série : La chasse aux hommes ; 21 h. 30, Littéraire : Apostrophes, de B. Pivot ;

22 h. 50, FILM (Ciné-club) : L'ATALANTE, de J. Vigo (1934), avc M. Simon, D. Parlo, J. Daste, L. Lefèvre, R. Diligent, F. Clar, G. Margaritis (N. rediffusion) :

Un marinier épouse une jeune paysanne, mais malgré sa tendresse elle s'ennuie à bord de sa péniche et fait une fugue.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Scènes de la vie de province : Les arpenteurs du ciel (prod. FR 3-Bordeaux) ; 20 h., Les jeux ;

20 h. 30, Magazine vendredi : De quoi avez-vous peur ? (l'homme en fiche ou la peur de l'ordinateur), par C. Sandrel, réal. P. Le Gall ; 21 h. 30, Série documentaire : Les grands fleuves, reflets de l'histoire (première partie : la Volga), réal. G. Barsky ;

Lire nos « Ecouter-Voir ».

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Poésie ininterrompue (reprises à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : « le Pain et la Parole », Par H. Richez et E. Noël (rediffusion) ; à 8 h. 32, « 1912 », par L. Berimont (rediffusion) ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, La matinée des arts du spectacle ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, La symphonie française après 1918 ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Recherche musique ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Vanessa », de F.-A. Burguet ; 14 h. 45, Les après-midi de France-Culture ; 16 h. 30, Pouvoirs de la musique ; 18 h. 30, Feuilleton : « le Nuage noir », de Fred Hoyle, adaptation E. Noël (rediffusion) ; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne ;

20 h., Vulturne ou Léon-Paul Fargue et nous, avec H. Thomas : textes lus par M. Bouquet, J. Negroni, J. Topart, P. Mazzotti, R. Farabet. Réalisat. C. Roland-Manuel ; 21 h. 45, Musique de chambre : M. Phillipot, P. Hasquenoph, D. Milhaud ; 22 h. 30, Entretiens avec... François Mauriac, par J. Amrouche (rediffusion) ; 23 h., De la nuit.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 3, Quotiden musique ; 9 h. 2, Les grandes voix ; 9 h. 30, Grande forme ; 10 h., La règle du jeu avec l'Ensemble vocal de Pau ; 12 h., La chanson ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Stéréo postale ; 14 h., Mélodies sans paroles : Ibert, Rimski-Korsakov, Purcell, Smetana ; à 15 h., Musique française pour piano : G. Ropartz, L. Durey, D. Milhaud ; à 15 h. 32, Œuvres de Soler, C. de Morales, C. Franck, Bach, Panufnik ; 17 h. 30, Equivalences, par P. Lucet ; 18 h. 2, Ecoute, magazine musical ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 45, A toutes cordes ;

20 h. 20, Le coin des collectionneurs : « Concerto no 1 » (Brahms), par l'Orchestre philharmonique de Vienne, direction K. Boehm, avec W. Backhaus, piano ; 21 h., Cycle d'échanges franco-allemands... En direct du concours international de Munich 1977 : deuxième concert final des lauréats (programme déterminé en fonction des résultats du concours) ; 23 h. 15, Jazz ; 0 h. 5, Feuilleton musical ; 0 h. 10, Les gens du livre : Zagen ; à 1 h. 25, « Quatuor à cordes n° 3 » (Schoenberg).

Samedi 24 septembre

CHAINE I : TF 1

12 h., Philatélie club ; 12 h. 30, Midi première ; 12 h. 45, Jeunes pratique ; 13 h. 35, Les musiciens du soir ; 14 h. 10, Restez donc avec nous ; à 14 h. 15, Téléfilm : L'homme qui valait trois milliards ; 15 h. 15, Série : Les secrets de la mer Rouge (rediffusion) ; 15 h. 55, Pachydermstory ; 15 h. 55, Série : Les compagnons d'Eleusis (rediffusion) ; 17 h. 5, Série : Amicalement vôtre (rediffusion) ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 15, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 45, Eh bien, raconte.

20 h. 30, Variétés : Numéro un (Serge Reggiani) ; 21 h. 35, Série : Le riche et le pauvre ; 22 h. 25, Judo : Championnat du monde (en différé de Barcelone).

CHAINE II : A 2

12 h. 15, Journal des sourds et des malentendants ; 13 h. 30, Hebdo chansons, hebdo musiques ; 14 h. 10, Les jeux du stade, prés. J. Lanzi ; 17 h. 10, Des animaux et des hommes ; 18 h. 5, Jeu : La course autour du monde ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Souvenirs : La joie de vivre (Elvire Popesco).

20 h. 30, Série : Les héritiers (première partie : La fête au village), de F. Pluot, réal. R. Pigaut, avec J.-Cl. Dauphin, B. Rouan, M. Robin.

L'héritage comme catalyseur des tensions familiales et sociales. Premier épisode : Pendant la dernière guerre mondiale.

22 h. 5, Magazine : Voir ; 22 h. 50, Variétés : Drôle de baraque.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Samedi entre nous ; 20 h., Magazine de la mer : Thalassa.

20 h. 30, Téléfilm : Mon ami Charlie, d'après D. Westheimer, réal. L. Johnson. Avec P. Duke, A. Freeman, F. Rainey.

Rencontre, sur la côte est des Etats-Unis, d'une jeune mère célibataire et d'un avocat noir qui a commis un meurtre.

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Poésie (reprises à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : regards sur la science ; à 8 h. 32, « 77... 2000 : comprendre aujourd'hui pour vivre demain », J. Yanowski et C. de Porthal ; 9 h. 7, Le monde contemporain ; 10 h. 45, Démarches ; 11 h. 2, La musique prend la parole ; 12 h. 5, Le pont des arts ;

14 h. 5, Les samedis de France-Culture : la solitude, par C. Frère. Avec les commentaires de Michel Tournier, Max Gallo et Simone Daymas ; 16 h. 20, Le livre d'or : cycle d'orgue à Avignon ; 17 h. 30, Communauté radiophonique : « Où en sont les littératures nationales ? » ; 18 h. 30, Damia revient et chante, par E. Dana (rediffusion) ; 19 h. 25, Lettre de Québec, par E. Major et F. Ricard ;

20 h., Théâtre ouvert : « la Gangrène », de D. Lemahieu. Avec J. Brac, F. Chodat, P. Dios. Réalisation J.-P. Colas (rediffusion) ; 21 h. 55, Ad lib., avec M. de Breteuil ; 2 h. 5, La fugue du samedi, ou mi-fugue mi-raisin, divertissement de B. Jérôme.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 3, Pittoresques et légères ; 8 h., Mélodies ; 9 h. 2, Ensemble d'amateurs ; 9 h. 30, Etude ; 11 h. 30, Les jeunes Français sont musiciens : musique contemporaine hongroise ; 12 h. 40, Jazz, s'il vous plaît ;

13 h. 30, Chasseurs de son stéréo ; 14 h., Les astronotes ; à 14 h. 10, Discothèque 77 ; 15 h., En direct du Studio 118 ; 15 h. 45, La route des jongleurs ; à 16 h. 35, Vingt-cinq notes seconde ; à 17 h. 30, Trente-six mille deux cents directeurs de la musique en France ; 17 h. 40, Iphigénie ; 19 h. 10, Non écrites, en direct du Studio 118 ;

20 h. 30, Présentation du concert ; 21 h., En direct des semaines musicales de Berlin 1977, l'Orchestre philharmonique de Vienne, direction C. Abbado. Avec Kiri Te Kanawa, soprano : « Quatre derniers lieders » (Strauss) ; « Symphonie no 4 en sol majeur » (Mahler) ; 23 h., Vieilles cires : Pablo Casals joue les concertos d'Elgar et de Schumann ; 0 h. 5, Feuilleton musical ; 0 h. 10.

Dimanche 25 septembre

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Religieuses et philosophiques ; 12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, Bon appétit ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 30, Série : L'île perdue ; 16 h., Tiercé ; 16 h. 5, Vive le cirque ; 16 h. 45, Sports première.

17 h. 40, FILM : MONSIEUR GREGOIRE S'EVADE, de J. Daniel Norman (1946), avec B. Blier, J. Berry, A. Clariond, Y. Lebon, E. Ruis. (N.).

Un employé d'assurances bien tranquille est pris pour un voleur de bijoux et entraîné dans une extravagante aventure.

19 h. 25, Les animaux du monde.

20 h. 30, FILM : DERNIER DOMICILE CONNU, de J. Giovanni (1969), avec L. Ventura, M. Jobert, M. Constantin, J. Sobieski, B. Saury, Ph. March. (Rediffusion.)

Un inspecteur de police et son assistante recherchent le témoin d'un meurtre à partir de sa dernière adresse. Deux tueurs sont sur la même piste pour supprimer le témoin.

CHAINE II : A 2

12 h. 10, Toujours sourire ; 13 h. 25, En direct de l'Empire : La lorgnette ; 14 h. 20, Ces messieurs nous disent ; 15 h. 55, Série : Sur la piste des Cheyennes ; 16 h. 40, Trois petits tours ; 17 h. 25, Les Muppets ; 18 h. 10, Contre ut ; 19 h., Stade 2.

20 h. 30, Musique and Music ; 21 h. 40, Feuilleton : Bouquet de ronces ; 22 h. 30, Les chemins de la musique : Friederich Gulda.

Lire nos « Ecouter-voir ».

CHAINE III : FR 3

16 h. 55, Reprise : Les grands fleuves, reflets de l'histoire : la Volga (déjà diffusé le 23 septembre à 21 h. 30) ; 17 h. 50, Espace musical : la 3e Symphonie de Brahms, par J.-M. Damian ; 18 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 19 h., Hexagonal : Carnets de médecins (première partie) ; 20 h. 5, Les animaux chez eux.

20 h. 30, L'homme en question : l'animateur de radio et de télévision (Pierre Bellemare) ; 21 h. 30, Ciné court : Images de Peter Foldes, réal. R. Ikhlef.

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit) : LA COMTESSE AUX PIEDS NUS, de J.-L. Mankiewicz (1954), avec A. Gardner, H. Bogart, Ed. O'Brien, M. Goring, V. Cortese, R. Brazzi. (V.o. sous-titrée. Rediffusion.)

Une danseuse de cabaret espagnole devient une grande vedette d'Hollywood mais ne parvient pas à trouver le bonheur.

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Poésie (reprises à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Emissions philosophiques et religieuses ; 11 h., Regards sur la musique ; 12 h. 5, Allegro ; 12 h. 45, Disques rares : O. Schoeck ;

14 h. 5, La Comédie-Française présente : « les Fausses Confidences », de Marivaux. Avec B. Dhéran, S. Eine, M. Tristani. Mise en scène M. Etcheverry. Réalisation J. Reynier ; 16 h., Festival d'Avignon 1977 : concert ; 17 h. 30, Rencontre avec... M. Bertrand Boulin ; 18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h. 5, Poésie avec Dominique Grandmont ; 20 h. 40, Les opéras français : « Maximilien », de D. Milhaud, livret de Hoffmann. Adapt. A. Lunel. Avec J. Doucet, J. Albin-Brumaire, D. Scharby, par les Chœurs et l'Orchestre de la R.T.F., direction M. Rosenthal ; 23 h., Black and blue.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 3, Concert promenade ; 8 h., Cantate BWV 8, de J.-S. Bach ; 9 h. 2, Musical graffiti ; 11 h., Semaines musicales de Berlin 1977... Orchestre philharmonique de Berlin, direction H. Von Karajan : Thaerichen, Stravinski ; 1 h. 35, Opéra bouffon : « les Joyeuses Commères de Windsor », d'O. Nicolaï ;

13 h. 35, Premier jour « J » de la musique ; 14 h., La tribune des critiques de disques ; 17 h., En direct de l'Automne de Varsovie 1977. Récital de piano Maurizio Pollini : Schoenberg, Webern, Stockhausen ; 19 h. 35, Jazz vivant ;

20 h., Présentation du concert ; 20 h. 30, En direct de l'Automne de Varsovie 1977, l'Orchestre de la philharmonique nationale de Varsovie, direction A. Markowski : « Poème sonore » (Stachowski) ; « Symphonie no 3 » (Gorecki), avec S. Woytowicz, soprano ; 22 h. 30, Musique de chambre ; 0 h. 5, Feuilleton musical ; 0 h. 10, Les gens du livre.

Lundi 26 septembre

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 14 h., Restez donc avec nous ; à 14 h. 55, Série : Chapeau melon et bottes de cuir (rediffusion) ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 35, Pour les petits ; 18 h. 40, L'île aux enfants ; 19 h. 5, Feuilleton : Recherche dans l'intérêt des familles ; 19 h. 43, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Eh bien raconte ;

20 h. 30, FILM (l'avenir du futur) : LES CHOSES DE LA VIE, de C. Sautet (1970), avec R. Schneider, M. Piccoli, L. Massari, G. Lartigau, J. Bouise (rediffusion) :

Victime d'un grave accident d'automobile, un homme revit des moments de sa vie amoureuse avant de mourir à l'hôpital.

Vers 22 h., Debat : Les transports de l'an 2000.

Avec MM. Jean Dupuy, directeur général de la S.N.C.F. ; Hubert Curien, président du Centre national d'études spatiales ; Jean-Claude Martin, directeur général adjoint d'Air France ; Jean-Albert Grégoire, ingénieur en automobile, et Claude-Jean Fourastier, sociologue, membre de l'Institut (le candide).

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Magazine régional ; 13 h. 50, Feuilleton : Les enfants des autres (rediffusion) ; 14 h. 5, Aujourd'hui madame ; à 15 h., Série : Les charmes de l'été (rediffusion) ; 15 h. 55, Aujourd'hui magazine ; 18 h., Fenêtre sur ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Souvenirs : La joie de vivre (Elvire Popesco) ;

20 h. 30, Jeu : La tête et les jambes ; 21 h. 55, Portrait de l'univers : En mon corps défendant, de J. Lallier et M. Tosello ;

L'organisme humain, formidable système de défense contre toute cellule issue d'un corps étranger

22 h. 50, Documentaire : Bande à part (le Marquis, réal. G. Follin) ;

Un « clochard » remonte dans son passé.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes ; 19 h. 40, Tribune libre : le philosophe Kostas Axelos ; 20 h., les Jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma public) : LA RONDE, de R. Vadim (1964), avec M. Dubois, C. Giraud, V. Lagrange, A. Karina, J.-C. Brialy, J. Fonda, M. Ronet, C. Spaak, B. Noël, F. Bergé.

Dans le Paris de 1914, une prostituée s'offre gratuitement à un beau dragon, lequel séduit une femme de chambre, qui cède au fils du patron, qui devient l'amant d'une femme mariée... et ainsi de suite jusqu'à ce que la ronde se termine par un retour à la prostituée.

FRANCE - CULTURE

7 h., Poésie ininterrompue avec Roger Munier (reprises à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 8 h., Les chemins de la connaissance : « le Pain et la Parole », par H. Richez et E. Noël (rediffusion) ; à 8 h. 32, « 1912 », par L. Berimont (rediffusion) ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Les lundis de l'histoire ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Evénement musique ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Eveil à la musique ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Hiéroglyphes de nos fins dernières », de Muriel Cerf ; 14 h. 45, Les après-midi de France-Culture ; 17 h. 32, Festival d'Avignon ; 18 h. 30, Feuilleton : « le Nuage noir », de Fred Hoyle, adaptation E. Noël (rediffusion) ; 19 h. 25, Présence des arts ;

20 h., « Bibi le Kid », d'Yves Lebeau, avec Judith Magre et Michel Lonsdale. Réalisation J. Rollin-Weisz ; suivi de « Feu vert aux réalisateurs », avec A. Barroux et J. Parent : « Divagations sur la pitié ou le ressentiment d'un sentiment » (rediffusion) ; 21 h., Concert du Festival d'Avignon 1977 ; 22 h. 30, Entretiens avec M. Dufrenne, par P. Boudot ; 23 h., De la nuit.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Instrumentales ; 9 h. 30, La règle du jeu ; à 10 h. 30, Répétition ; 12 h., La chanson ; 12 h. 40, Jazz classique ;

13 h. 15, Stéréo postale ; 14 h., Mélodies sans paroles... portrait d'un musicien français ; à 15 h. 32, Après-midi lyrique : « Snegouroutchka » actes III et IV et « Mlada » (Rimski-Korsakov) ; 18 h. 32, Ecoute, magazine musical ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 45, Conversation souterraine ;

20 h. 30, Prestige de la musique... Chœurs de la Radio-Télévision bulgare, Maîtrise de Radio-France et Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. M. Forral, avec D. Fischer-Dieskau, E. Andor, Z. Barlay : « Christus », oratorio de Liszt ; 23 h., Amsterdam 1977 : musique contemporaine ; 1 h. 5, grand amour de Balzac ; 22 h. 25, Les chœurs bulgares du Conservatoire de Sofia.

Les écrans francophones

Lundi 19 septembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Mission impossible ; 21 h., *le Trésor du pendu*, film de J. Sturges.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Les rues de San-Francisco ; 21 h., *la Beauté du diable*, film de R. Clair.

TELEVISION BELGE : 19 h. 50, Comme des étrangers, dramatique ; 21 h. 30, La goélette d'or de Knokke 1977 ; 22 h. 15, Rendez-vous du lundi avec la psychanalyse.

R.B. *bis* : 19 h. 50, Arsène Lupin ; 20 h. 50, Savoir-vivre ; 21 h. 10, L'homme et la ville ; 22 h. 20, Championnats du monde de basket-ball.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 20 h. 20, A bon entendeur ; 20 h. 40, Le nez dans les étoiles ; 21 h. 50, Citizen's Band.

Mardi 20 septembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Haute tension ; 21 h., *les Branquignols*, film de R. Dhéry.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., La petite maison dans la prairie ; 21 h., *les Cinq Hors-la-loi*, film de V. Mc Everty.

TELEVISION BELGE : 19 h. 50, Tentative au pic Paigu ; 21 h., Marchandage, de R. Martin.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 5, Passe et gagne ; 20 h. 20, *Elise ou la Vraie Vie*, film de M. Drach ; 22 h. 35, Premières visions.

Mercredi 21 septembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Les Incorruptibles ; 21 h., *les Noces vénitiennes*, film de Cavalcanti.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Mission impossible ; 21 h., *Quand tu liras cette lettre*, film de J.-P. Melville.

TELEVISION BELGE : 19 h. 50, Les patins d'Alfred ; 21 h. 20, Cinquante années de prêtrise.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 20 h. 20, Shirley McLaine ; 21 h. 10, A l'heure du rat ; 22 h. 5, Portrait.

Jeudi 22 septembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Médecin d'aujourd'hui ; 21 h., *le Mariage Mazel-Tow*, film de C. Berri.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Les peupliers de la prétentaine ; 21 h., *Escalier interdit*, de R. Mulligan.

TELEVISION BELGE : 19 h. 50, *la Race des seigneurs*, film de P. Granier-Deferre.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 20 h. 20, Temps présent ; 21 h. 20, Des jeux pour entendre ; 22 h. 5, L'antenne est à vous.

Vendredi 23 septembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Mannix ; 21 h., *Cosmos 99*, film de R. Austin ; 22 h., Magie sur scène.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Regan ; 21 h., *Feu à volonté*, film de M. Ophüls.

TELEVISION BELGE : 19 h. 55, La vie secrète des animaux ; 20 h. 20, Reportage ; 22 h. 20, Le fils d'Azur est mort, de J.-J. Andrien.

R.B. *bis* : 19 h. 50, Conseils de cuisine.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 20 h. 20, *César et Cléopâtre*, de B. Shaw, adaptation d'A. Maas ; 21 h. 35, La leçon de théâtre.

Samedi 24 septembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Dans les rues de San-Francisco ; 21 h., *l'Ile des amours*, film de R. Z. Leonard.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Gunsmoke le Justicier ; 21 h., *Qui a peur de Virginia Woolf ?* film de M. Nichols.

TELEVISION BELGE : 20 h. 10, *Charade*, film de S. Donen ; 22 h. 10, Championnats d'Europe de basket-ball (finale).

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 25, Anne Leonard et M. Kricorian ; 20 h. 35, Les grands explorateurs ; 21 h. 25, Les oiseaux de nuit.

Dimanche 25 septembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Cent filles à marier ; 21 h., *les Proies*, film de Don Siegel.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h. 10, Histoires insolites ; 21 h., Tam-Tam, film de G. G. Napolitano.

TELEVISION BELGE : 20 h. 20, Cirques du monde ; 21 h. 15, Le grand amour de Balzac ; 22 h. 25, Les chœurs bulgares du Conservatoire de Sofia.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 5, Sous la loupe ; 20 h. 20, Au plaisir de Dieu ; 21 h. 15, A vos lettres ; 21 h. 35, All you need is love ; 22 h. 25, Vespérales.

Lundi 26 septembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Mission impossible ; 21 h., *Jim Bridger et Kid Carson*, film de D. L. Rich.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Les rues de San-Francisco ; 21 h., *Seule dans la nuit*, film de T. Young.

TELEVISION BELGE : 19 h. 51, Comme des étrangers ; 22 h., Les rendez-vous du lundi avec la psychanalyse.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 20 h. 20, La Benichon ; 21 h. 20, Cleo Laine ; 22 h. 15, A témoin.

هكذا من الأصل

SOCIETE

ENFANTS

Dans les griffes des adultes

LES enfants, vraiment, n'ont pas de chance : ils ne sont pas encore des adultes. La Société, avec un grand S, ne leur reconnaît qu'un droit; celui de se taire. Alors ils se taisent. S'ils ne peuvent pas le supporter, ils font des fugues; des tentatives de suicide, ils se droguent. Beaucoup s'ennuient. Il faut que cela cesse.

Des adultes, et des jeunes, forts de ce constat et d'un enthousiasme qu'aucun doute n'effleure, ont décidé de prendre en charge — comme disent les spécialistes — le silence des enfants jusqu'à dix-huit ans. A leur tête, un jeune éducateur, M. Bertrand Boulin, promoteur de la charte des enfants, élaborée par les jeunes auditeurs d'Europe 1. Leur arme : un S.O.S. Enfants qui s'est mis en place le 15 septembre, jour de la rentrée scolaire (1). *Leur objectif : réconcilier les enfants avec la société.*

« Notre but essentiel, *a dit M. Boulin au cours d'une conférence de presse destinée à lancer le comité ainsi qu'un livre,* la Charte des enfants, *que publient les éditions Stock* (2), est de ressouder les familles. » *Noble ambition qui contredit les accusations qui avaient été portées il y a quelques mois par un député, M. Weber (P.R.), qui s'inquiétait auprès du ministre de l'intérieur des thèses subversives développées par les auteurs de la Charte. Ceux-ci ne proposaient-ils pas* (le Monde *du 16 avril) de supprimer les juges pour enfants, d'abolir la notion de détournement de mineur lorsque celui-ci consent à avoir des relations sexuelles avec un adulte?*

La faillite des spécialistes

Les animateurs de S.O.S. Enfants n'ont pas voulu se limiter aux idées générales dont toutes ne sont pas cocasses. En créant un comité qui viendra en aide aux enfants en difficulté soit par téléphone, soit directement par l'accueil, voire l'hébergement ou le « placement », ils veulent être, dans un monde qui les ignore, la ressource des enfants malheureux.

Mais, dira-t-on, n'existe-t-il pas déjà de nombreux spécialistes des problèmes de l'enfance? Les juges spécialisés, les psychologues scolaires, le personnel, médical ou non, des centres de protection maternelle et infantile, les travailleurs sociaux en tout genre, sont-ils les ennemis ou les alliés des enfants? Les animateurs de S.O.S. Enfants estiment que les spécialistes — ainsi que les enseignants — ont failli à leur mission. Les parents ont démissionné, leurs associations « ne donnent jamais la parole aux enfants ». *Bref, les non-spécialistes sont hostiles aux enfants, et les spécialistes leur sont néfastes. N'oublions pas, dans cette démolition en règle, les crèches* « dont, *selon M. Boulin,* le résultat est négatif dans 60 % des cas ». *Il prône leur remplacement par des assistantes maternelles.*

Au cours de la conférence de presse de M. Boulin, un contradicteur a estimé que les animateurs de S.O.S. Enfants étaient « publicitairement avancés mais classiques au niveau des explications ». *Sans aller jusque-là, il faut bien reconnaître que l'ardeur qu'ils mettent à pourfendre tous ceux qui, sans bruit et depuis des années, s'occupent des enfants a quelque chose d'injuste. Il est vrai que nul n'est épargné, des policiers aux hommes politiques, et des instituteurs aux parents.* « A S.O.S., *écrit M. Boulin,* l'enfant viendra se plaindre de l'adulte et non plus le contraire. » *Il y trouvera* « des bénévoles spécialistes et d'autres enfants. » *Encore des spécialistes?*

BRUNO FRAPPAT.

(1) S.O.S. Enfants, 7, rue Edouard-Jacques, 75014 Paris. Tél. 734-18-80 et 734-18-82.

(2) *La Charte des enfants,* par Bertrand Boulin, Jean-Michel Desjeunes et Philippe Alfonsi, éditions Stock. 304 pages, 30 F.

EXPOSITION

Autant en apporte le vent

« IL suffit d'une branche d'arbre bien peinte pour qu'on entende le bruit du vent » a dit le poète chinois Ching Nun. Le bruit du vent, on l'entend — sifflant, soufflant, chuchotant, susurrant, pétant et tempêtant — en chaque salle, en chaque couloir de la Chartreuse où lui est consacré une merveilleuse exposition (1). *Sa Majesté le vent, en tous ses atours historiques, géographiques, ludiques, anémogastriques, le vent dans tous ses visages, le vent de tous les pays, le vent des îles Sous-le-Vent et le vent des Hauts de Hurlevent, le seigneur de Hurlevent, le seigneur des nuages, le prince des orages, celui qui fait voler les cerfs-volants, pirouetter les girouettes, qui gonfle les montgolfières, dirige les dirigeables, fait trembler les trembles, vibrer les campaniles, qui déchaîne la mer, enchaîne les moulins. Même le plus insolite, le plus fantasque, le plus insaisissable, a ici une salle, le fameux vent de folie...*

En cet été de mistral, tramontane et autan, gorgé cette année de cumulo-nimbus agressifs, la Chartreuse est devenue demeure du vent, labyrinthe d'Eole, père de toutes les éoliennes. Et, d'abord, pour les enfants, les jeux du vent, les cerfs-volants. Pour les enfants et même pour les adultes, quand on voit les immenses cerfs-volants de combat amenés de l'Empire céleste, que dix hommes parviennent à peine à manœuvrer, dragons, animaux fantastiques, de quoi faire reculer les anges les plus aguerris ou les aigles les plus agiles. Et aussi les cerfs-volants d'artistes, sculptures aériennes, éthérées. Quoi de plus beau pour un sculpteur que de sculpter l'apesanteur?

Et les girouettes et les moulins du temps où seigneur vent lisait la route dans la main des nuages, moulait le grain pour le gâteau des mages... et puis les oiseaux, les campaniles, les brise-vents. Voiles, ailes, pales, rotors, tout ce sur quoi le vent s'empale, tout ce sur quoi le vent se tord. Et surtout, pour moi, la grande révélation de cette exposition : la renaissance du dirigeable. Oui, il existe une société du nom d'Aéral (Association pour l'étude et la recherche sur les aéronefs allégés) qui tente de promouvoir le renouveau du dirigeable.

En ces temps de technologies douces, quelle belle idée et comme on souhaite qu'elle prenne corps et ventre dans l'espace! Plus de crainte, avec les procédés modernes, que le dirigeable n'explose ou ne s'incendie. Léger (plus léger que l'air, que le vent en personne) silencieux, économique, écologique en somme. Grâce à lui, nos cieux cesseraient d'être bruyants, pollués, kérosénés. Porteur de jardeau ou transporteur de passagers, le dirigeable est peut-être la solution de l'avenir. Il serait le vélo de l'air, l'aéronef dans le vent... Non, jamais maître vent n'eut si belle demeure où souffler ni tant de salles où s'assagir, et dévoiler ses forces mies de l'homme. En chaque salle, en chaque image, mistral, tramontane ou autan, autant en apporte le vent.

JACQUES LACARRIÈRE.

(1) « Pays-Visages du vent ». Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon. Jusqu'au 30 septembre.

POINT DE VUE

L'autre alternance

par PAUL ELKAIM (*)

LA modification des rôles masculin et féminin est un des traits les plus nets de l'évolution des idées et des mœurs dans notre société. Une plus souple distribution des tâches à l'intérieur du couple entame les stéréotypes naguère tranchés de la femme au foyer et de l'homme libre de toute servitude domestique. De nouvelles législations garantissent formellement l'égalité des droits de la femme. Mais il est un point sur lequel le déséquilibre subsiste, inversé : c'est celui de la garde des enfants, attribuée presque automatiquement à la mère, en cas de séparation des parents.

L'enquête sociale est destinée non pas à apprécier le bien-fondé de la demande paternelle mais à vérifier que la mère n'est pas absolument incapable ou indigne d'élever son enfant. La survivance d'un tel privilège, constitutif du seul rôle de la femme où elle puisse affirmer sa supériorité sur l'homme, atteste peut-être la survivance de son statut social inférieur, auquel il sert encore de contrepoids. Il n'empêche que le parti pris judiciaire qui en est l'autre face méconnaît totalement l'intérêt de l'enfant. Il repose, en effet, sur le préjugé tenace selon lequel la femme est pourvue par la nature d'un instinct maternel, universel puisque biologique, garant absolu de son amour éclairé pour ses enfants, tandis que l'homme, mâle avide de plaisir et d'aventures, n'est pas naturellement père, est même si peu attaché à sa progéniture qu'il doit être appelé à ses devoirs par des lois.

Or, les sciences humaines ont établi que la relation de chacun avec son enfant dépend dans un contexte culturel donné de facteurs psycho-affectifs complexes, sans rapport avec une finalité naturelle élective de tel ou tel sexe. Et les femmes qui, trouvant dans la jurisprudence actuelle un instrument adapté à leur vengeance, oublient que l'enfant a besoin, pour son accomplissement de deux types de présence : l'une, maternelle, lui assure l'expérience d'une acceptation sans réserves qui conditionne en retour la faculté d'ouverture et de partage avec autrui ; l'autre, paternelle, ferme et rassurante à la fois, habilite aux valeurs et aux affrontements de la vie sociale, entre partenaires égaux devant la loi.

Ces apports sont distincts et la prétention de l'un des parents de cumuler les rôles n'aboutit qu'à compromettre les deux images, pareillement indispensables à la structuration de la personnalité. Or, les magistrats qui constatent les ravages imputables à l'absence du père, disparu ou défaillant, n'en perpétuent pas moins, au moment de décider de la garde, un système qui revient à éliminer des pères qui, eux, ne demandent qu'à le rester. Les contre-parties juridiques et humaines très réduites qui leur sont réservées les mettent hors d'état d'exercer leur rôle.

Le droit de surveillance maintenu par le code au père non gardien est si peu respecté dans les faits que le ministre de l'éducation a dû, récemment, par circulaires réitérées, rappeler aux chefs d'établissement qu'ils devaient accéder à ce désir tout simple du parent non gardien... d'obtenir des informations sur le déroulement des études de son enfant!

Il y a pire : ne voir son enfant qu'une ou deux fois par semaine, par exemple, paraît une aspiration déjà suffisamment ratatinée aux exigences de la réalité pour qu'elle ne soit pas reconnue comme un droit minimum imprescriptible. Or, le droit de visite est limité, outre une partie des vacances, à deux week-ends par mois. Encore s'agit-il d'une fréquence théorique, toujours diminuée des week-ends tombant dans le champ des vacances attribuées à la mère et de ceux où l'enfant n'est pas présenté parce qu'il est « malade » ou sans aucun motif. Si bien qu'à plusieurs reprises dans l'année tout contact est supprimé entre le père et son enfant pendant quatre, cinq, six semaines et davantage, sans recours efficace. Si des procédures récentes facilitent le recouvrement de la pension alimentaire par saisie-arrêt sur traitement, il n'est venu à l'idée de personne de prévoir — faudra-t-il dire en contrepartie? — ne serait-ce que le report automatique du droit de visite méconnu pour cause de « maladie » de l'enfant ou la procédure de flagrant délit, en cas de non-représentation d'enfant injustifiée.

La sanction possible — le changement d'attribution du droit de garde — reste purement théorique parce qu'elle est, à la rigueur, envisagée par l'autorité judiciaire, au bout de tant d'années de délit caractérisé, qu'elle est devenue alors presque aussi aléatoire pour l'équilibre de l'enfant que le *statu quo*, même notoirement insatisfaisant.

Et il est vrai que l'enfant a dû faire son deuil, mais dans des conditions préjudiciables à sa personne, victime simultanée de la dévalorisation du statut familial et social qui affecte son père. Les visites de celui-ci, épisodiques, sujettes jusqu'à la dernière minute au bon vouloir de la mère, sont grevées d'astreintes unilatérales : tenu d'aller chercher et raccompagner son enfant, le père est seul tributaire des longueurs du trajet, des contraintes horaires, des incidents discrétionnairement orchestrés sur le pas de la porte, afin de le faire apparaître comme le titulaire d'un droit précaire et foncièrement perturbateur.

Si heureux, et même fier, qu'il puisse être néanmoins de ses rencontres avec son père, l'enfant doit, en gage de reconnaissance préférentielle, s'en défendre auprès de sa mère à laquelle il se sent inévitablement plus attaché de par la loi, la cohabitation, et les complicités quotidiennes. Mais peut-être s'ensuit-il inconsciemment chez lui un sentiment bien plus grave que celui d'avoir été rejeté par un de ses parents, celui de l'avoir soi-même rejeté.

On est ainsi conduit à se demander si l'alternance du droit de garde, solution retenue par certains tribunaux avec l'accord des parties, ne vaut pas d'être généralisée, de préférence à la désignation d'un seul parent gardien.

Il s'agit de confier alternativement l'enfant, pendant une année scolaire, par exemple, au père et à la mère, sous réserve bien entendu qu'ils soient tous deux en mesure de l'accueillir, et que l'application du principe ne soit pas rigide, l'enfant ayant davantage besoin de l'un que de l'autre à certains stades de son développement. En même temps, le droit de visite et d'hébergement du parent non gardien une année sur deux est élargi pour éviter toute coupure et faire en sorte que l'enfant continue à se sentir constamment chez lui chez son père comme chez sa mère.

L'objection qui vient à l'esprit est relative à l'instabilité dont il pâtirait. Elle a sans doute pour excuse l'ignorance du déséquilibre intérieur profond engendré par sa situation actuelle, qui est le déséquilibre même. Une hypothétique instabilité matérielle est sans commune mesure pour l'enfant avec le retentissement affectif, autrement plus grave, d'un dispositif qui met en cause une partie de lui-même, à travers son père.

Il faut donc s'opposer à une pratique judiciaire traditionnelle qui, tout en incitant les parties à dépasser leurs conflits, les entretient en conférant à la mère une position de force dont elle ne manque pas de se servir comme en un combat dont l'enfant est à la fois l'arme, l'enjeu et l'arbitre. Une formule comme l'alternance peut apprendre à l'un et à l'autre que l'enfant n'est la propriété de personne.

C'est un fait de société, unanimement rapporté, que l'homme ne considère plus la maternité ni le maternage comme exclusivement féminins. Les médecins témoignent de l'assiduité masculine aux séances de préparation à l'accouchement. Les journaux ne s'étonnent plus des cas de pères élevant leurs enfants par choix ou nécessité. Au moment où la femme conquiert le droit de choisir ou de refuser son enfant, le père revendique celui de ne pas en être privé par la seule unilatérale sanction qu'entraîne désormais le divorce. Le redressement des lois et des usages en matière de droit de garde et de visite ne peut plus être différé.

★ Agrégé de philosophie, professeur de psychopédagogie à l'Ecole normale d'instituteurs de Paris.

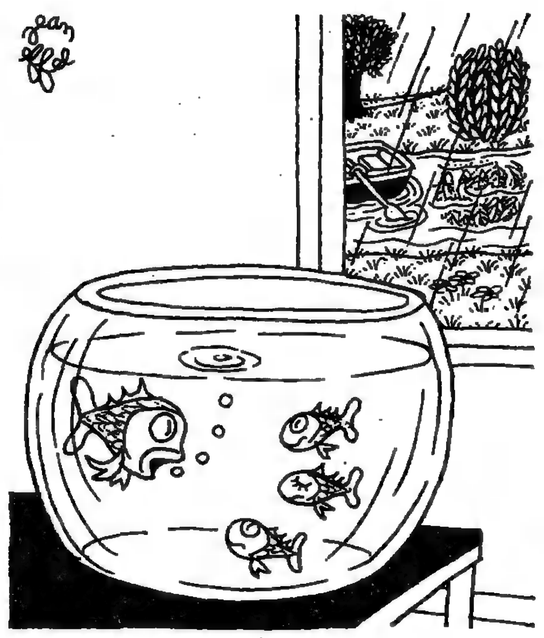

— Vous voici dans une institution privée : on sera désormais beaucoup moins coulants.

Copyright le Monde et Jean Effel.

La dernière rentrée de M. Louis

(Suite de la page 9.)

« 1515 : Marignan... »

« La Loire prend sa source au mont Gerbier-de-Jonc... »

« Un conseiller d'arrondissement a pour tâche essentielle... »

« Bien-mal-acquis-ne-profi-te-jamais... »

Aidé de Lavisse, de Michelet, de Lucie Delarue-Mardrus, de Philéas Lebègue, d'Edmond About, M. Louis a fait de son mieux pour éveiller ses gosses à tout, pour en faire de bons citoyens.

Tandis qu'à leurs œuvres perverses

Les hommes courent haletants

Mars qui rit malgré les averses

Prépare en secret le printemps.

L'homme passe une main lasse dans ses cheveux clairsemés. Où est-il son printemps à lui, si vite fané en 1940 et piétiné dans un stalag? Où sont les distributions de prix en juillet, éclatantes de rires et de fierté dans la cour, où le mâchefer de fonderie que l'on y répandait semblait chauffer encore les pieds des notables, barbus et graves, dont le veston s'ornait de la rosette de l'instruction publique?

Louis regarde le sien. Le canapé de commandeur y fleurit. De commandeur des palmes académiques, comme on dit maintenant. Les mots eux-mêmes ont changé. Il constate cela avec ses propres fils lorsqu'ils viennent du lycée ou de l'université où ils professent. Sur le plan du métier d'enseignant qu'ont-ils de commun avec lui, hormis l'amour de l'enfant? Les méthodes aussi ont évolué.

Allons, fini de radoter. Il faut se lever, regagner la ville et le bureau du groupe scolaire qu'il dirige. Cette année Louis fera sa dernière « rentrée ». Avant de sortir pour rejoindre sa Bourgogne natale où l'attendent la maison et la tombe de Jeanne. Il jette un dernier regard à la petite classe de ses débuts, de ses *vingt ans.*

« La Loire prend sa source au mont Gerbier-de-Jonc. » *Mais elle continue, elle; lui, il va s'arrêter.*

Des mains qui claquent le font tressaillir.

« Allons les enfants, c'est l'heure. A vos places. »

Joviel, le maire l'a surpris avec cette imitation de ce tic d'enseignant méticuleux qu'il n'a pas oublié.

« On va prendre un pot avant de se quitter... » M. Louis sourit à nouveau en acquiesçant. Au moment de partir il replace le banc sur lequel il s'était assis :

« Une place pour chaque chose, chaque chose à sa place... »

SERGE GRAFTEAUX.

UN FILM SUR LA DROGUE

« Le Manque »

UN film sur la drogue qui évite le défilé des témoins et des utilisateurs, le discours stéréotypé, les images « choc » et qui ne se termine pas par une fresque apocalyptique : une gageure. C'est ce qu'ont tenté les auteurs du *Manque* : Robert Dianoux, Christian Heinic et Jean Sejaud. Ils ont volontairement gommé les effets, échappé aux simplifications. « *La drogue pose plus de questions qu'on ne peut en répondre à son sujet* » : le *Manque* est construit autour de cette certitude.

L'interview du docteur Claude Olievenstein rythme le film, dont les images et les sons veulent toucher la sensibilité tracer à grands traits le décor de la toxicomanie sans aucune netteté de détails. La conquête de l'espace, le bistrot du coin, le métro de New-York, sont autant de références à une réalité insaisissable. On décèle cependant sous cet apparent fatras de « choses vues » et de « sons piqués » l'œuvre de spécialistes de la toxicomanie — peut-être même d'utilisateurs — pour lesquels la vérité sur la drogue ne connaît pas de présentation rationnelle.

Les propos du docteur Olievenstein, loin d'apporter les clés d'une explication que les images ne donnent pas, renvoient eux aussi à cette interrogation sans réponse.

Cette indétermination qui pourrait agacer, les glissements vers d'autres sujets apparemment sans relation avec la drogue, ce droit à la contradiction, au doute sans cesse revendiqué, ne font qu'accentuer le parti pris du film. Cependant, cette matière brute, complexe, honnêtement livrée sans construction raisonnée, n'est pas neutre. Et si rien n'est dit du ton définitif des censeurs ou des prosélytes, quelques mots du docteur Olievenstein prennent une force insoupçonnée : « *Les drogués sont des salauds.* » Après le film, ce n'est pas qu'on leur en veuille vraiment, mais on n'a pas envie d'essayer.

CHRISTIAN COLOMBANI.

هكذا من الأصل

HISTOIRE

L'amiral de Laborde et le sabordage de la flotte en 1942

La lettre de Mme Jean de Laborde, où la veuve de l'amiral récemment décédé (le Monde du 24 août) justifiait les positions et les décisions de son mari en 1942 lors du sabordage de la flotte française en rade de Toulon, a provoqué de vives réactions parmi nos lecteurs. Nos correspondants contestent tous la version et les conclusions de Mme de Laborde. Un historique sommaire de la situation de la marine depuis l'armistice de 1940 et au moment du sabordage doit, nous l'espérons, éclaircir un débat ouvert depuis trente-cinq ans.

Appareiller à temps

M. M. Brunet, ingénieur général de l'armement (2e section) était jeune ingénieur du génie maritime à l'état-major de l'amiral de Laborde en novembre 1942. Il fait état de ses souvenirs.

L'escadre a appareillé de Toulon, pour la rade des Salins-d'Hyères (entre les îles d'Hyères et la côte), le 4 novembre 1942. L'escadre est restée à ce mouillage, où elle avait une complète liberté de mouvement, jusqu'au 7 ou 8 novembre (mon carnet personnel est imprécis).

C'est au cours de ce séjour hors de Toulon que l'on a appris qu'il y avait une très importante force navale anglaise à la mer (1) ; on savait qu'elle était partie de Gibraltar et qu'elle naviguait cap à l'est. On pensait, dans les « carrés » qu'elle allait à Malte ; elle a, en fait, changé de cap pour attaquer Alger.

L'escadre avait le plein complet de vivres, de combustible et de munitions. Tous les équipements militaires — armes et transmissions — étaient en état et disponibles. Je suis convaincu que, si l'amiral de Laborde avait fait appareiller l'escadre dans la nuit du 6 au 7 novembre, elle aurait rallié l'Afrique avec peu de pertes. La surveillance directe de l'escadre était assurée par un unique observateur allemand que l'on pouvait neutraliser ; au matin, on aurait été proche des forces anglaises et on pouvait probablement obtenir l'appui d'une partie des forces de l'armée de l'air avec lesquelles l'escadre avait de bonnes liaisons (2).

Parmi les officiers, en faisant état d'un accord tacite ou explicite de l'amiral Darlan, il y aurait eu très peu de défections : les officiers mariniers et les équipages auraient manifesté de l'enthousiasme.

A partir du moment où l'amiral de Laborde a décidé de rentrer à Toulon et d'amarrer les navires à quai (journée du 7 ou du 8 novembre) le sort de la flotte était scellé : elle ne pouvait appareiller qu'en acceptant des pertes énormes.

Je dois ajouter, ayant eu la responsabilité de rédiger les ordres sur la mise en œuvre des explosifs et à faire l'instruction des équipages en cette matière, que le sabordage n'a été effectif que par suite de l'importance que le chef d'état-major de l'amiral, l'amiral Guérin, a attachée à cette éventualité. L'amiral de Laborde « faisait confiance » aux assurances données par les autorités allemandes.

Le sabordage a été une erreur politique et militaire, car, le 6 novembre, on pouvait appareiller sans risque excessif : le responsable direct de cette erreur a été l'amiral de Laborde.

(1) A l'état-major on connaissait la composition de la force anglaise.
(2) La grande faiblesse de nos navires, au plan militaire, était leurs équipements de défense contre avions. (Notes de l'auteur.)

Inutiles ?

M. Pierre Fourquet (Aulnay-sous-Bois), ancien matelot canonnier (1939-1945), écrit :

J'étais, de novembre 1941 à mars 1942, apprenti canonnier à bord du *Commandant - Teste*, transport d'aviation appartenant à la division des écoles.

(...) Pour ma part, j'eus la chance, sitôt débarqué du *Colbert* une fois breveté canonnier, d'être affecté à Dakar, à bord du croiseur *Montcalm*, qui devait participer avec chance aux opérations de Corse (septembre 1943), débarquement de Normandie (6 juin 1944, Omaha-Beach, Port-en-Bessin) et 15 août 1944, dans la force Delta pour la libération de la Provence, opération qui dura trois semaines, ensuite opération de nettoyage des débris de l'armée allemande, par le bombardement de ses positions, le long de la côte ligure, jusqu'à l'armistice du 8 mai 1945.

Lorsque la comtesse de Laborde affirme que l'escadre d'Alexandrie ne rendit aucun service aux alliés, elle commet une erreur, car le cuirassé *Lorraine* (du même type que le *Provence*, sabordé à Toulon), le croiseur *Duguay-Trouin* et les torpilleurs *Fortune*, *Forbin* et quelques autres navires auxiliaires qui provenaient d'Alexandrie combattirent vaillamment le long des côtes de Provence...

De plus, le croiseur sur lequel j'ai eu l'honneur de servir trois ans en campagne avait appareillé de Toulon pour Dakar en août 1941, en compagnie de ses « *sistership* » *Georges-Leygues*, *Gloire* et des contre-torpilleurs *Fantasque*, *Malin*, *Terrible*, *Audacieux* formant la 4e escadre. Cette division de navires devait repousser victorieusement, en septembre 1940, l'assaut des Anglo-gaullistes devant le grand port africain...

(...) Affirmer, comme le fait Mme de Laborde, que la flotte de haute mer ne pouvait pas appareiller n'est pas conforme à la vérité. Il est vrai qu'à partir du 20 novembre 1942, devant les tergiversations du haut commandement, c'était trop tard, mais *avant* cela était possible ; dès le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, les gros navires pouvaient tenter leur chance, d'autant plus qu'ils disposaient de vingt-quatre heures de mazout dans leurs soutes, conformément aux dispositions contenues dans les accords d'armistice — vingt-quatre heures de mazout à 18 nœuds, vitesse de croisière, cela suffisait largement pour rejoindre Alger ou Oran... Du reste, ces bateaux sortaient de temps en temps, je me rappelle, avec nous, dans la rade des Salins-d'Hyères, pour effectuer des exercices, du temps où j'étais à bord du *Commandant-Teste* (...). Un sentiment trop répandu en France tend à démontrer qu'après novembre 1942 la France n'avait plus de marine (...). Compte tenu de nos pertes, en tenant compte des livraisons effectuées par les alliés pendant la période où nous avons rejoint les alliés, à la fin de la guerre, la marine française comptait 240 000 tonnes à flot, c'est-à-dire environ la moitié de son tonnage de 1939... Enfin, c'est un sentiment d'immense regret et de tristesse qui fut le nôtre, lorsque, dans les arsenaux américains où nous séjournions pour que notre bateau soit rénové et modernisé, nous ne cessions de penser à la splendide escadre de Toulon, sacrifiée, engloutie, inutile... alors que certains de ces merveilleux navires que j'ai connus : le *Strasbourg*, l'*Algérie*, le *Volta*, celui-là, détenteur du record du monde sur mer des navires de guerre (45 nœuds), à nos côtés, éventuellement, puissamment renforcés par les radars centimétriques, armés jusqu'aux dents d'une D.C.A. efficace, eux aussi, auraient pu participer à la libération du pays d'une façon majeure, et nous, les « exilés » aurions pu exiger d'occuper la première place pour le soutien naval des troupes de débarquement au lieu d'en être l'appoint... Nul doute qu'à la signature de l'armistice de 1945, notre poids en influence eût été renforcé...

L'argument qui consiste à dire que le sabordage permit de sauver la vie des équipages et des états-majors est discutable..., car enfin, c'est un fait que « moult » de nos camarades de la flotte de haute mer furent récupérés par le S.T.O.... ou pourchassés par les Allemands. Combien moururent ?

Le piège

Le colonel (E.R.) Tournier (Roquebrune-Cap-Martin) indique :

Tant que la tête de pont de Toulon était assurée par des unités d'alerte de l'armée de terre française, la flotte pouvait parfaitement appareiller à tout moment.

Mais l'amirauté française est tombée naïvement (ou volontairement) dans le piège que les Allemands lui ont tendu en proposant et en obtenant en douceur la relève des unités d'alerte à terre des fantassins par les équipages des bâtiments.

Après pareil subterfuge, le tour était joué et le processus du sabordage inévitable.

Un sentiment de compassion

M. E. Schricke, conseiller général du Loir-et-Cher, ancien parachutiste des Forces françaises libres, estime que la lecture de la lettre de Mme de Laborde « ne peut inspirer « aux Français qui se moquaient des vrais intérêts français », ainsi qu'à ceux qui s'étaient soustraits aux malheurs de la patrie », qu'un sentiment de tristesse mêlée de compassion devant tant d'aveuglement. On peut avoir été pétainiste jusqu'au bout, mais reconnaître au moins à celles et à ceux qui luttèrent dans la Résistance et les Forces françaises libres la dignité du choix qu'ils avaient fait « *pour l'honneur de la France* ».

M. O. Amilakvari (Paris) ajoute pour sa part :

La prochaine fois que je rencontrerai des survivants de la France libre, je ne manquerai pas de leur reprocher de s'être « soustrait au malheur de la patrie » et de n'avoir pas, comme tout le monde, et en tout cas comme les honnêtes gens, « attendu la victoire des Alliés ».

Une condamnation de l'armistice

M. René Rostache (Aix-en-Provence) écrit :

Comme le maréchal Bazaine reste l'homme qui a livré Metz, quels qu'aient été ses motifs, l'amiral de Laborde restera le responsable du sabordage de la flotte. Par sa faute, la plus belle escadre qu'avait jamais eue la France n'a pas contribué à la victoire des Alliés. Par sa faute, la France a perdu cet atout.

Son ancien chef, Darlan, en a été privé, ce qui entraînait (même sans son meurtre) sa disparition de la scène politique. Comme Jacques Raphaël-Leygues — petit-fils du ministre auquel nous devions le développement de notre marine nationale — le remarque très justement dans ses *Chroniques des années incertaines*, le sabordage d'une flotte que Darlan avait eu le tort de laisser neutraliser par l'armistice, mais qu'il comptait ramener au combat en 1942, justifie *a posteriori* la condamnation de ce même armistice par le général de Gaulle dès le 18 juin 1940.

Des serments et des ordres

Comme tout ce qui touche au « jeu de Vichy », l'affaire du sabordage de la flotte française à Toulon est d'une complexité extrême. L'amiral de Laborde, qui vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, n'a été qu'un des acteurs de ce drame, même si, de l'avis de beaucoup d'historiens, il eût pu l'éviter.

En nous rapportant notamment à l'ouvrage de Henri Noguères : *le Suicide de la flotte française à Toulon* (Robert Laffont, 1961), rappelons les éléments essentiels de l'affaire.

23 JUIN 1940. — Dans l'article 8 de la convention d'armistice franco-allemande, le gouvernement allemand « *déclare solennellement et formellement qu'il n'a pas l'intention de formuler de revendications à l'égard de la flotte française à la conclusion de la paix. Exception faite de la partie à déterminer de la flotte de guerre française destinée à assurer la sauvegarde des intérêts français dans l'empire colonial, tous les navires de guerre se trouvant en dehors des eaux territoriales françaises devront être rappelés en France* ». Les navires seront rassemblés dans les ports. Ils seront désarmés et leurs équipages démobilisés.

24 JUIN. — Par télégramme secret, l'amiral Darlan, ministre de la marine et commandant en chef des forces navales, prescrit, sous son nom de code Xavier 377, à ses principaux subordonnés, juste avant l'entrée en vigueur de l'armistice : « *Précautions secrètes de autosabordage doivent être prises pour que ennemi ou étranger s'emparant d'un navire par force ne puisse s'en servir* » (§ 2).

Le paragraphe 3 précise que, si la commission d'armistice allemand ne respectait pas les engagements pris « *navires de guerre seraient sans nouvel ordre soit conduits aux États-Unis* (alors neutres), *soit sabordés s'il ne pouvait être fait autrement pour être soustraits à l'ennemi. En aucun cas, ils ne pourraient être laissés intacts à l'ennemi* ». Cet ordre ne sera jamais rapporté.

3 JUILLET. — Sur ordre de Churchill, la marine britannique s'empare des navires de guerre français encore dans les ports anglais. A Alexandrie, un accord conclu entre les amiraux Godfroy et Cunningham « neutralise » la flotte française dite Force X. Mais, à Mers-El-Kébir, l'amiral Gensoul repousse l'ultimatum. La flotte qu'il commande est écrasée dans la rade : mille deux cent quatre-vingt-dix-sept tués et disparus, trois cent cinquante et un blessés. Hitler suspend l'article 8 et laisse latitude aux navires français de franchir le détroit de Gibraltar et au gouvernement de Vichy de créer une « flotte de haute mer ». Darlan en confiera le commandement à l'amiral de Laborde.

La réponse du comte Jean

6 NOVEMBRE 1942. — L'amiral de Laborde qui atteint la limite d'âge (il sera maintenu le 8 novembre sur la proposition de Pierre Laval), expose aux Allemands, à Paris, un projet — très vague — de « libérer » le Tchad, qui s'est rallié le premier à la France libre.

8 NOVEMBRE. — Débarquement anglo-américain en Afrique du Nord. A Casablanca, il se heurte notamment à une vive réaction des navires de guerre français. Darlan, dauphin désigné de Pétain et commandant en chef des forces armées, est — hasard ou préméditation — à Alger. Il y dirige la résistance aux Alliés, puis, les 9 et 10, la négociation avec les Américains « au nom du maréchal Pétain ».

11 NOVEMBRE. — Les forces allemandes entrent en zone non occupée. Le gouvernement, malgré les objurgations du général Weygand et celles de l'amiral Auphan, secrétaire d'État à la marine, interdit toute résistance. Pétain, tout en refusant de « couvrir » Darlan et en prenant lui-même le commandement en chef des armées, fait diffuser un message de protestation contre l'invasion allemande. A Toulon, la flotte est prête à appareiller. L'amiral de Laborde avait dès l'abord voulu prêter main forte à la marine française contre les Anglo-Américains.

Darlan a câblé par deux fois pour « inviter » l'amiral à appareiller, la première fois vers l'A.-O. F., la seconde vers l'Afrique du Nord. A ce dernier télégramme, Laborde répond : « *Je vous fais la même réponse que le commandant Toussaint de Quievrecourt à Muselier* (1). » Curieusement, Darlan, qui joue un jeu compliqué, réplique : « *Bien reçu la réponse du comte Jean* (de Laborde) *qui a été fort appréciée...* »

Laborde fait mettre bas les feux à 19 heures. A bord du *Strasbourg*, des marins manifestent contre cette décision.

L'amiral Auphan multiplie les tentatives pour libérer la flotte, tout en conservant un loyalisme total vis-à-vis de Pétain.

A 23 heures, le lieutenant de vaisseau allemand von Rusault-Frappart se présente à l'amiral Marquis, préfet maritime de Toulon. Hitler demande à l'amiral sa parole d'honneur de n'entreprendre aucune action contre l'axe et de défendre Toulon contre « *les Anglo-Saxons et des Français ennemis du gouvernement* ». Le préfet maritime donne sa parole.

12 NOVEMBRE. — Une même démarche auprès de Laborde pour la flotte de haute mer a le même résultat. Laborde fait prêter serment à tous ses subordonnés directs de lui obéir sans restriction. Le capitaine de vaisseau Pothuau, et, à bord du *Verdun*, le capitaine de corvette Du Garreau refusent et doivent quitter leur commandement.

Dépendant de l'amiral Marquis, le colonel Humbert, commandant la demi-brigade de chasseurs à pied d'Hyères prend la même attitude. Il est relevé.

Laborde fait rallumer les feux... pour aller attaquer au large de Barcelone une escadre anglaise et un convoi soupçonnés de vouloir attaquer Toulon. La nouvelle est démentie. La Luftwaffe occupe des aérodromes proches de Toulon. Cependant, de l'avis même de l'amiral de Laborde (haute cour de justice, 27 mars 1947), il sera toujours possible d'appareiller le 13 novembre. Selon beaucoup d'experts, une « sortie » restera possible longtemps encore.

17 NOVEMBRE. — L'amiral Auphan, comprenant la vanité de ses efforts, tant pour rester en liaison avec Darlan que pour inciter l'amiral de Laborde à la résistance, donne sa démission de secrétaire d'État à la marine. Il est remplacé par l'amiral Abrial.

18 NOVEMBRE. — Vingt bataillons français, arrivés le 14 novembre dans la « camp retranché », en sont retirés sur l'ordre des Allemands. La marine assurera seule, à l'exception de deux bataillons du 21e R.I.C., la sûreté du périmètre. Ces forces ne seront affectées à la surveillance que du côté de la mer. La garde des points sensibles sera confiée au « service d'ordre légionnaire », qui deviendra la milice, organisation paramilitaire collaborationniste.

26 NOVEMBRE. — Les amiraux de Laborde et Marquis, confiants dans les promesses allemandes, organisent un système de permissions.

27 NOVEMBRE. — A 4 h. 30, tandis que Laval, chef du gouvernement, reçoit, à Châteldon, notification de la décision de Hitler, deux groupements blindés allemands s'emparent par surprise du fort Lamalgue, où se trouve l'amiral Marquis. L'amiral Dornon, major général, a le temps de donner l'alerte, tandis que les blindés allemands poussent de part et d'autre de la rade. L'amiral de Laborde donne l'ordre de sabordage. Celui-ci avait été minutieusement préparé.

Les Allemands, retardés par quelques tirs sporadiques, assistent, impuissants, à la fin de la flotte, qu'ils bombardent d'ailleurs pour empêcher son éventuelle sortie.

A 8 h. 30, l'amiral de Laborde, à bord du *Strasbourg*, qui a coulé droit au fond, refuse de quitter son bord jusqu'à ce qu'un officier allemand vienne lui expliquer pourquoi Hitler a manqué à sa parole, alors que lui, de Laborde, a tenu la sienne. L'amiral et son état-major finiront par quitter le navire à 20 h. 15 sous la menace des armes.

Le commandant en chef de la flotte de haute mer est placé pour quelques jours en résidence surveillée à Aix. Dans le texte de la lettre de Hitler à Pétain, il lit : « *Il est établi que l'amiral a, une fois de plus, trompé l'Allemagne et l'Italie en donnant l'assurance que la marine française lutterait à Toulon contre toute attaque ennemie.* » Furieux, il réclame un démenti et publiera notamment, dans la feuille collaborationniste *France-Révolution*, en 1943, une mise au point :

« *Les six mille officiers et marins des forces de haute mer peuvent jurer que je n'ai jamais cessé de leur communiquer ma haine des Anglo-saxons, antérieure même à Mers-El-Kébir, que je n'ai jamais songé à faire appareiller la flotte pour les joindre.* »

Soixante et une unités (225 000 tonnes au total) avaient été sabordées (2), dont un cuirassé, le vieux *Provence*, les deux croiseurs de ligne *Strasbourg* et *Dunkerque*, quatre croiseurs de première classe, trois croiseurs de deuxième classe, un transport d'avions, vingt-cinq contre-torpilleurs et vingt-cinq sous-marins. Trente-neuf petits navires (25 000 tonnes au total) qui n'appartenaient pas aux forces de haute mer ont survécu au sabordage.

Cinq sous-marins ont réussi, dans des conditions acrobatiques, à fuir la rade. L'un d'eux, la *Vénus*, s'est sabordé au large ; un autre, l'*Iris*, faute de combustible, gagnera Barcelone, où il sera interné. Le *Glorieux* courra le même risque à Valence, mais réussira à atteindre Oran. Le *Casabianca* et le *Marsouin* arriveront le 1er décembre à Alger.

Le sabordage de la flotte, dont on croira d'abord qu'elle s'est engloutie avec une partie de ses officiers et de ses équipages, sera salué en France occupée comme un fait d'armes héroïque. Alors que l'armée de terre, à l'exception de la tentative avortée du général de Lattre de Tassigny, s'est laissée désarmer et démobiliser, la marine a réagi... En Grande-Bretagne, enthousiasme et soulagement : une menace disparaît. A Moscou, l'agence Tass affirme que de Laborde, « avant de mourir », a fait dire à ses équipages : « *Et c'est à vous, marins, soldats et citoyens français, que nous transmettons le flambeau de la liberté !* ». A Washington, on s'aperçoit que Darlan, jusqu'alors soutenu par Roosevelt, n'a plus de cartes en main : Ce n'est décidément qu'un « expédient provisoire ».

J. P.

(1) Le 20 septembre 1940, le capitaine de corvette Toussaint de Quiévrecourt avait répondu par le seul mot de Cambronne à un télégramme de l'amiral Muselier demandant à l'équipage de son navire, l'aviso colonial *Dumont-d'Urville*, stationné à Nouméa, de se rallier à la France libre.

(2) Selon Albert Kammerer, *la Passion de la flotte française*, Edition de 1951, Payard.

L'ATTITUDE DES COMMUNISTES EN 1940

L'article de Mme Jeannette Vermeersch (le Monde *daté du 21-22 août) sur l'attitude des communistes en 1940 et les correspondances d'Alain Guérin et Morvan Duhamel* (le Monde *du 31 août) sur le même sujet ont suscité une lettre d'un de nos lecteurs belges, M. Rodolphe Prager, dont nous extrayons le passage suivant :*

Dès le 23 mai 1940, cinq jours après l'entrée des troupes allemandes à Bruxelles, reparaît *la Voix du Peuple*, journal central du P.C.B., portant mention de l'adresse de la rédaction ainsi que du nom et de l'adresse de l'auteur et imprimeur responsable : Jules Vanderlinden. Jusqu'au 30 mai paraissent 6 numéros d'une feuille tirée sur ronéo, « *en attendant de trouver une imprimerie et de reparaître comme par le passé* ». On y dénonce « *la va-t-en guerre anglo-français et leurs valets « socialistes belges* ». Ce journal, il est vrai, n'est pas soumis à la censure allemande et paraît sans autorisation. Cette pratique semble conforme aux directives du Komintern : faire paraître légalement les organes centraux aussitôt l'entrée des troupes allemandes pour les placer devant le fait accompli, s'il faut prêter foi à une circulaire du P.C.F. de juin 1940 reproduite par A. Rossi (1) et qui n'a jamais reçu de démenti.

Début juin, les responsables du P.C. belge engagent avec la Propagandastaffel des négociations qui s'étirent et échouent après quelques semaines. Mais en juin reparaît, dûment autorisée, *Monde Nouveau*, revue mensuelle des amis de l'U.R.S.S. dont la librairie rouvre ses portes. J'ai été témoin de la vente publique devant la Bourse, de cette revue, et j'ai été stupéfait de découvrir peu après cette librairie où les œuvres de Staline et de Molotov occupaient la vitrine. Elle ne fut fermée par les Allemands que début juin 1941.

(1) *Physiologie du P.C.F.* Editions Self, 1948, p. 398.

Le Monde de l'éducation

Le numéro de septembre est paru

LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME HABY

- Ce qui change à la rentrée
- Les points de vue de M. Haby et des syndicats d'enseignants
- La querelle des nouveaux programmes
- L'application sur le terrain

LE FRANÇAIS AU BACCALAURÉAT

La liste complète des sujets donnés en 1977.

Également au sommaire :

Une interview du nouveau ministre belge de l'éducation. Les cours d'été à La Baule. La vitalité du théâtre pour l'enfance. Les métiers de l'immobilier. Que faire avec la capacité en droit ? Comment souscrire une assurance scolaire ?

LE NUMÉRO : 5 FRANCS

ABONNEMENT (11 NUMÉROS PAR AN) : 50 FRANCS

Le Monde

SERVICE DES ABONNEMENTS
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09 - C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
108 F	195 F	283 F	370 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
198 F	375 F	553 F	720 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE - LUXEMBOURG - PAYS-BAS - SUISSE			
135 F	258 F	365 F	480 F
II. — TUNISIE			
173 F	325 F	473 F	630 F

Par voie aérienne, tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

هكذا من الأصل

LE MONDE AUJOURD'H

... serments et des ordres

Le Monde

JUSTICE

Un premier succès pour les Journées d'études du barreau

La première des trois Journées d'études des barreaux de France a été un succès. L'initiative de M. Gérard Savreux, président de la conférence des bâtonniers, avocat à Amiens, a été couronnée par la présence de M. Giscard d'Estaing, qui a ouvert cette session en prononçant un discours apprécié des avocats présents, soit aisément 10 %. des quelque treize mille avocats français.

Avant cette allocution, M. Savreux, puis M. Francis Mollet-Vieville, bâtonnier de Paris, qui coprésident une conférence dont la création remonte à 1902, indiquaient, par prétérition parfois, les inquiétudes ressenties par la profession dans des circonstances qui ne sont pas éloignées de s'apparenter à une crise du barreau, à une crise de la défense.

Chacun dans son style, les orateurs avaient le souci d'exalter l'avocat. Premier à prendre la parole, M. Gérard Savreux revient sur les propositions touchant à la gratuité des procédures civiles et déclare : « *Vous avez réalisé avec un peu de retard ce qu'avait rêvé d'entreprendre le roi de Navarre en 1584, qui, après avoir consulté Montaigne, maire de Bordeaux, sur un projet de réforme de la procédure, s'était lui aussi prononcé pour la gratuité de la justice. Elle ne peut avoir pour conséquence de porter atteinte au statut libéral de notre profession.* »

Il ajoute : « *Si, cependant, un jour la coalition des forces disparates qui dans l'ombre dément l'utilité de notre mission ou dans la clarté cherchent à nous démoraliser et à nous discréditer devaient l'emporter, que ces forces ne comptent pas sur notre lassitude et notre résignation. Nous n'admettrons jamais, et toutes les formes de résistance seront alors exploitées, d'être peu à peu placés au service de la collectivité par une loi inexorable au lieu d'être maintenus comme défenseurs de l'individu.* »

M. Savreux dit encore : « *L'administré, le justiciable, qui puisent en leur conscience la définition de leurs droits, n'auraient aucune chance d'être entendus si, sous quelque régime que ce soit, ils n'avaient pour les porter, pour les soutenir en face de l'Etat, oppressant par nécessité sinon par vocation, en face des minorités opprimantes, le secours, le concours de l'avocat.* »

A propos de l'aide judiciaire, le président de la conférence des bâtonniers observe : « *L'Etat s'est donné bonne conscience en substituant à son obligation de soutien une obligation de charité qu'il a fait assumer par les ordres, charge devenue insupportable pour les petits et moyens barreaux.*

» *Si justifiées que soient nos critiques à l'égard d'une institution insuffisamment réfléchie, et dont les structures devront être modifiées, d'ores et déjà ne laissons pas sans réponse immédiate cet appel de la foi, de la foi en nous.*

« *Avec un mérite chaque jour accru, veillons, sans amertume à ce que jamais de justes causes ne soient compromises par l'ignorance, l'inexpérience ou la négligence. Cette même rigueur doit nous conduire à sculpter dans la matière la plus dure l'avocat de demain* », dit encore M. Savreux.

(Dessin de KONK.)

M. GISCARD D'ESTAING : un grand service public

Après lui, M. Francis Mollet-Vieville tient dès l'abord à préciser, fut-ce discrètement, que c'est à lui que revient d'avoir, pour la première fois, le 29 janvier, convié le président de la République à prendre la parole devant des avocats.

Puis il indique que cet avocat doit être « *accessible* », « *utile* » et « *indépendant* ». Il précise que pour être utile, l'avocat contemporain doit être disponible, compétent et courageux.

Indépendant, l'avocat l'est par trois canaux : la rémunération de son activité, l'équité de la fiscalité, la décence de la retraite.

A son tour, M. Giscard d'Estaing définissait les trois qualités qu'il juge essentielles pour une bonne justice (nos dernières éditions) : l'indépendance, la rapidité et l'accessibilité.

L'indépendance « juridique », « morale » et « économique » de l'avocat apparaît au chef de l'Etat essentielle à l'indépendance de la justice, laquelle doit s'entendre « *au sens plein du terme vis-à-vis des puissances extérieures quelles qu'elles soient, qu'il s'agisse des pouvoirs politiques, des pouvoirs de l'argent ou de ceux de la presse et de l'opinion. Mais aussi vis-à-vis de tous les penchants personnels, des partis pris et des passions.* »

A propos de la rapidité de la justice, le président de la République devait déclarer :

« *Il ne s'agit pas que la justice devienne expéditive, il ne s'agit pas que le jugement soit bâclé. La lenteur est souvent la condition de la sérénité, le scrupule, celle de l'objectivité.* »

Mais il faut, en revanche, « *lutter sans relâche contre les risques d'encombrement qui peuvent paralyser certaines juridictions* » et « *réfléchir constamment aux moyens d'une authentique simplification par la suppression des archaïsmes qui freinent inutilement la procédure* ». Dans les affaires de grande criminalité, « *il n'y a pas de contradiction entre l'accélération des procédures et le respect des garanties individuelles* », a encore dit le président de la République, avant d'annoncer qu'il avait demandé au garde des sceaux de « *préparer rapidement la mise en œuvre des principales recommandations* » du comité d'étude que présidait M. Alain Peyrefitte et dont le rapport final lui a été récemment remis. Et il a laissé entendre que les premières mesures concrètes en ce sens pourraient être prises avant la fin de l'année.

Traitant ensuite de l'accessibilité de la justice, M. Giscard d'Estaing déclara que les Français considèrent ce qui devrait être « *un grand service public organisé pour eux* », « *comme un moyen semé d'embûches, un maquis de procédures coûteuses et obscures où menacent des décisions imprévisibles* ». « *La justice a la réputation d'être chère* », dit M. Giscard d'Estaing. Parlant de l'aide judiciaire, il devait déclarer que « *l'accession à la justice des moins favorisés doit être l'un de nos soucis prioritaires* ».

Le miel et le lait

Le président de la République est satisfait des avocats. Les avocats sont satisfaits de M. Valéry Giscard d'Estaing. Le miel et le lait ont coulé de cette bouche auguste sur un immense parterre d'avocats où tous les mouvements (1), tous les ordres professionnels, étaient représentés. Rien n'a manqué à ce numéro de charme du chef de l'Etat assez réussi pour être bien accueilli, pas même un entrechat que le texte officiel ne prévoyait pas : une offre de service à M. Alain Peyrefitte. Celui-ci s'est entendu demander de « *contribuer à écrire la guérison* » du mal français qu'il a diagnostiqué avec cette précision inattendue : « *J'ajoute que si vous avez besoin d'une préface...* »

Non, vraiment rien n'a manqué, pas même une confidence de M. Giscard d'Estaing : « *J'ai dit souvent aux membres du gouvernement : « La sémantique (2) est désormais une science qui fait partie de l'art de gouverner.* » Confidence suivie du conseil : « *Elle doit aussi faire partie de l'art de juger.* »

Tout ce qu'espérait sans trop y croire le barreau fut dit : statut libéral des avocats, amélioration des dispositions fiscales, reconnaissance du dynamisme de la profession, rejet de la taxation des honoraires et de l'intervention de l'Etat à ce propos.

Bien sûr, le discours du chef de l'Etat donnait de l'avocat une image idyllique et simple, alors que le discours de M. Gérard Savreux, son hôte, était plutôt marqué par la crainte du futur. Bien sûr, il était imprudent, ayant tant loué l'avocat, de rappeler que les Français ont mauvaise opinion de leur justice. Qui sont alors les responsables ?

Bien sûr, M. André Braunschweig, président de l'Union syndicale des magistrats, ronchonnait contre le discours, sans d'ailleurs autrement s'expliquer. Bien sûr ce discours était sans grand relief, parfois franchement plat.

Bah ! Les avocats voulaient être rassurés. Ils l'ont été, grâce surtout à l'opiniâtreté de M. Savreux, ou ont feint de le croire. Ils ont, le temps d'un court après-midi, oublié leur sentiment d'être mal aimés, oublié les difficultés qui les assaillent. Ils se sont laissés bercer par le rythme des paroles apaisantes. La crise qu'ils subissent a paru marquer le pas. Pour un peu, ils se sentaient bien dans leur peau.

PHILIPPE BOUCHER.

(1) A l'exception du Syndicat des avocats de France (*le Monde* du 17 septembre).

(2) Terme apparu en 1883 et emprunté au langage militaire. Aujourd'hui « *étude méthodique du langage considéré du point de vue de la signification des mots* » (Grand Robert).

Le Mouvement d'action judiciaire et la « défense du quotidien »

La défense des citoyens doit primer la défense des avocats : telle a été, en substance, l'idée maîtresse de la réunion tenue, vendredi 16 septembre, par le Mouvement d'action judiciaire (MAJ), 26, rue Cabanis, à Paris (14e). Ouvrant la discussion, Me Jean-Jacques de Félice a ainsi évoqué d'emblée le cas de décisions « *souvent judiciaires mais aussi administratives* » qui touchent « *les exclus, les marginaux et les hommes et les femmes en situation difficile* », constatant que ces derniers avaient besoin d'une « *défense du quotidien* » qui fait souvent défaut.

Parmi de nombreux cas concrets, Me Michel Laval a relevé les conditions d'expulsion des travailleurs immigrés. Me Nadine Chauvet a constaté que « *des wagons entiers de travailleurs passent devant les tribunaux sans être assistés* » et qu'il existe ainsi une inégalité devant la justice. Comment comparer, le plus souvent, les moyens de défense d'un locataire face à un propriétaire ?, a-t-elle demandé.

En évoquant la « *fonction de défense* » en matière pénale, Me Henri Leclerc a notamment protesté contre l'absence de la défense « *lorsqu'un individu se trouve seul face à la police* », contre les heures de communication de plus en plus restreintes des dossiers par les juges d'instruction, et contre les « *prétoires* » (tribunaux internes aux prisons) et les quartiers de haute sécurité qui font des prisons « *des lieux d'infradroit* ». Me Leclerc a conclu : « *Les avocats ne sont pas là pour aider la justice mais pour la contrôler.* » — L. G.

CORRESPONDANCE

Le drapeau de Sainte-Hélène

A propos de l'article intitulé « le drapeau de Sainte-Hélène » *paru dans* le Monde *daté du 2 septembre, dans lequel nous relations le trouble d'un village breton dont le maire menaçait de démissionner parce qu'on lui reprochait — jusqu'au sein du conseil municipal — d'avoir prêté le drapeau de la commune à un groupe de jeunes « fascistes » M. Joël Dupuy de Méry, fondateur du comité de soutien à l'armée, nous a adressé la mise au point suivante :*

Je tiens à préciser que le camp organisé à Sainte-Hélène n'était en aucun cas un camp du Front de la jeunesse ou du parti des forces nouvelles, comme vous le soulignez si complaisamment dans vos colonnes, mais un rassemblement d'« anciens », jeunes appelés ou sergents comme moi-même qui m'avaient soutenu lors de la constitution du C.S.A. Nul fascisme là-dessous, à moins bien sûr de considérer que la centaine de parlementaires adhérents aux C.S.A. soient eux-mêmes des « fascistes » !...

Autant que je le sache, le drapeau tricolore étant toujours l'emblème national, le saluer ne représente en aucun cas un acte politique ou « fasciste » sinon de nombreuses organisations culturelles ou sportives devraient être traitées comme « tel », ce qui n'est pas le cas !

Enfin, je m'étonne que vous donniez tant d'importance à cette histoire de drapeau (celui-ci servant d'ailleurs de couverture au cantonnier du village au lendemain des fêtes !) avec si peu d'objectivité à moins bien sûr que vous vous en serviez à des fins politiques !

[Précision nécessaire ou « valse des étiquettes » ? Dans un premier temps, les membres du camp de vacances ont déclaré au maire de Sainte-Hélène appartenir à une association « Jeunesse-culture-loisirs ». Plus tard, interrogé sur ce point, un membre du Front de la jeunesse — apparenté au Parti des forces nouvelles (P.F.N.) — nous a déclaré s'être rendu à Sainte-Hélène où avaient lieu, a-t-il précisé, une réunion de militants de ce mouvement. On nous dit, aujourd'hui, qu'il s'agissait du Comité de soutien à l'armée (C.S.A.) — soutenu notamment par le P.F.N... Dont acte. — F. C.]

DEUX COCKTAILS MOLOTOV : DEUX MOIS DE PRISON

Pour avoir lancé, le 5 août, deux cocktails Molotov devant les locaux de l'E.D.F à Gap (Hautes-Alpes), M. Jean-Luc Poupard, vingt ans, a été condamné, le 14 septembre, à six mois d'emprisonnement dont quatre avec sursis par le tribunal correctionnel de Gap. Le jeune homme avait participé aux manifestations antinucléaires de Creys-Malville les 30 et 31 juillet et, après les incidents qui y ont eu lieu, il voulait, par son geste, a-t-il dit, attirer l'attention de l'opinion publique de Gap sur l'attitude des pouvoirs publics. L'attentat n'avait fait que des dégâts peu importants et l'un des deux engins incendiaires n'avait pas fonctionné.

Le défenseur de M. Poupard a déclaré qu'il s'agissait d'un geste symbolique, mais le procureur de la République, en réclamant un an d'emprisonnement dont quatre mois ferme, a souligné que le prévenu possédait un tract — recueilli à Malville — sur lequel figurait la « *recette* » de fabrication des cocktails Molotov.

En bref...

● *Les quatre personnes interpellées en Corse le 14 septembre*, après la fusillade contre le domicile du procureur général de Bastia (*le Monde* des 16 et 17 septembre), devraient être déférés devant la Cour de sûreté de l'Etat. MM. Joseé Stromboni, Louis Sarrochi, Jean Nicolaï et Louis Acquaviva, gardés à vue dans les locaux de la police judiciaire d'Ajaccio, devraient être transférés le 19 septembre sur le continent.

● *Trois des cinq jeunes Britanniques inculpés* pour avoir provoqué des incidents à Saint-Etienne la veille du match de football Saint-Etienne - Manchester, le 14 septembre, ont été remis en liberté le 16 septembre. Les deux autres inculpés ont été maintenus en détention. Ils avaient menacé d'un couteau le directeur du Grand-Hôtel de Saint-Etienne et causé des dégâts dans l'établissement (*le Monde* du 16 septembre).

● *Un homme a été trouvé mort dans les toilettes de la FNAC* — M. Antoine Azcona, un Espagnol âgé de trente ans, a été trouvé mort jeudi après-midi 15 septembre dans les toilettes de la FNAC, rue de Rennes à Paris-6e. Les enquêteurs ont découvert dans ses poches une seringue hypodermique et un sachet de poudre blanche. Les médecins ont en outre constaté des traces de piqûres à la saignée du bras gauche de M. Azcona, qui a probablement succombé à une overdose.

● *Militants du CAP libérés.* — Gardé à vue après l'émission pirate de radio diffusée à Paris le 13 septembre en direction de la prison de la Santé (*le Monde* des 15 et 17 septembre), M. Jean Lapeyrie, militant du Comité d'action des prisonniers (CAP), a été remis en liberté le 16 septembre. Un autre militant du CAP, M. Jean-Pierre Delaspre, également interrogé par la police avait été relâché auparavant (*le Monde* des 15 et 17 septembre).

AU TRIBUNAL D'ANNECY

La séquestration d'une caissière

De notre correspondant

Annecy. — Trois responsables du magasin les Nouvelles Galeries, à Annecy (le sous-directeur, le chef du personnel et le chef du service alimentation), inculpés de voies de faits et de séquestration envers l'une des caissières du magasin, Mlle Ocampo, ont été condamnés, vendredi 16 septembre, par le tribunal correctionnel d'Annecy, à quatre mois de prison avec sursis et 1 500 F d'amende. M. Claude Dubuisson, employé d'une société de surveillance privée, la SOVECO, a été condamné, par défaut, pour les mêmes raisons, à dix mois de prison avec sursis et 200 F d'amende. L'avocat de la défense, à la suite de ce jugement a décidé de faire appel.

Le 20 juillet 1976, Mlle Ocampo avait été convoquée par les directeurs du magasin à la fin de sa journée de travail pour s'entendre reprocher d'avoir encaissé à deux reprises, sans enregistrement, le prix de marchandises d'une valeur totale de 45 F. En outre, après contrôle de la caisse en fin de soirée, il avait été constaté un déficit de 18 F. L'employée fut gardée pendant trois heures dans les bureaux du magasin, interrogée puis fouillée. Elle ne fut libérée qu'après avoir écrit, sous la dictée de M. Dubuisson, une lettre dans laquelle elle reconnaissait avoir soustrait la somme de 2 F et ne pas avoir enregistré divers articles d'une valeur de 45 F et dénonçait plusieurs collègues pour des pratiques semblables.

Le 2 août 1976, Mlle Ocampo portait plainte contre les responsables des Nouvelles Galeries et la personne chargée de la surveillance du magasin, pour séquestration, violence morale, extorsion de signature et dénonciation calomnieuse. L'union locale C.G.T. et la fédération C.G.T. se portaient partie civile.

Au cours de l'audience, l'avocat de la défense devait estimer que les éléments constitutifs du délit n'étaient pas réunis et déclarait : « *Si chaque fois qu'on faisait un contrôle, les patrons étaient accusés de séquestration, où irions-nous ? Dans ce cas, on ne peut pas dire qu'on a séquestré l'employée alors qu'on s'est contenté de faire une vérification de comptabilité.* » Le tribunal a estimé, quant à lui, que même si la jeune caissière avait commis un vol de 2 francs, les responsables du magasin n'avaient pas à se substituer à la justice et auraient dû aussitôt appeler la police. — C. F.

SPORTS

TENNIS

EN COUPE DAVIS A ROME

La France en péril devant l'Italie

De notre envoyé spécial

Rome. — « *Qui a peur de Jauffret ? Personne. La maturité et la confiance acquises par Panatta et Barazzutti permettent d'envisager le match avec optimisme.* » Ce titre du *Corriere Dello Sport*, vendredi 16 septembre, reflétait bien l'opinion des Italiens avant la finale de la zone européenne de la Coupe Davis qui oppose l'Italie, gagnante de l'épreuve en 1976, à la France.

Les dix mille spectateurs entassés au Foro Italico, dont les statues géantes élevées par Mussolini, le long de l'avenue des Gladiateurs, ont été estompées pour la circonstance sous de nouvelles tribunes en tubes démontables, ont pourtant pu se rendre compte que les deux premiers matches ont été beaucoup plus équilibrés que prévu. L'« artiste » Adriano Panatta, idole des sportifs romains, a dû batailler cinq sets (6-4, 4-6, 6-4, 3-6, 6-3) et trois heures vingt minutes sous un soleil de plomb pour prendre le meilleur sur le « modestissimo » Dominguez, tandis que la rencontre entre François Jauffret et Corrado Barazzuti, le tout récent demi-finaliste des championnats des Etats-Unis à Forest-Hills, a été interrompue au crépuscule sur le score de deux sets partout (4-6, 6-3, 6-2, 1-6).

Paradoxalement, cette belle résistance des Français fait même naître des regrets. « *Nos joueurs ne savent plus gagner quand l'occasion se présente* », confiait M. Philippe Chatrier, président des Fédérations française et internationale de tennis. De fait, après une saison 1976 triomphale (victoires aux Championnats internationaux d'Italie et de France et en Coupe Davis), Panatta ne réussit plus rien cette année.

« *Je n'ai pas eu le temps de faire mon programme de préparation physique en début de saison*, explique le Romain. *Il m'est pourtant indispensable. Je ne renouvellerai pas cette erreur l'an prochain* » Statique, ou arrivant souvent avec un temps de retard sur la balle, Adriano Panatta a dû à son service partiellement retrouvé au cinquième set de s'imposer au moment opportun, et même son visage de bel indifférent traduisait cette fois sa lassitude. Patrice Dominguez a une explication sur l'impression très mitigée qu'il a laissée : « *Avec Panatta, on se connaît trop. Nous nous sommes rencontrés pour la première fois à quatorze ans. Contre lui, je suis obligé de changer mon jeu pour le surprendre. Mais en le faisant j'en arrive à dérégler mes meilleurs coups.* »

Comme souvent en Coupe Davis, le joueur le plus impressionnant fut François Jauffret. Certains estiment même que depuis très longtemps il n'avait pas aussi bien joué qu'aux deuxième et troisième sets.

François Jauffret a pourtant un problème. A trente-cinq ans, il lui faut de plus en plus de temps pour s'échauffer et entrer dans le match. Ainsi a-t-il perdu le premier set et le quatrième, où, après dix minutes de repos, il a dû laisser trois jeux blancs à son adversaire dans les quatre premiers, dont deux sur son propre service.

C'est néanmoins sur ses épaules encore que reposent les dernières chances de qualification de l'équipe de France. Placé dans des conditions assez identiques voici deux ans à Roland-Garros, face au même Corrado Barazzutti, alors inconnu, François Jauffret avait, rappelons-le, assuré la qualification de l'équipe de France.

GERARD ALBOUY.

● A Buenos-Aires, l'Argentine et l'Australie sont à égalité à l'issue de la première journée.

VOILE

La course autour du monde

LE MAT DE « CONDOR » S'EST BRISÉ

Le voilier anglais *Condor*, qui était jusqu'alors en tête de la course autour du monde, a cassé son mât, jeudi après-midi 15 septembre, alors qu'il se trouvait à proximité de l'équateur, au nord du golfe de Guinée. L'accident (nos dernières éditions) n'a provoqué aucun blessé, mais le bateau fait route maintenant au moteur vers le port de Monrovia (Liberia), dont il se trouve à quelque 600 kilomètres.

Condor est un des deux plus grands bateaux engagés dans cette course avec l'autre voilier britannique *Great-Britain-II*. Il est, malgré cela, gréé en sloop, aussi son mât unique était-il un des plus hauts : 30 mètres environ. Ce mât était, de plus, de construction expérimentale d'une section relativement fine, il était en aluminium renforcé de fibre de carbone.

TIR

L'ITALIE CHAMPIONNE DU MONDE PAR ÉQUIPE A LA FOSSE

Les championnats du monde de tir au plateau s'achèvent à Antibes par les concours à la fosse olympique (*le Monde* du 13 septembre).

Par équipe (classement sur six cents plateaux), l'Italie est arrivée première chez les hommes (575-600), devant l'Espagne et les Etats-Unis (572). La France est quatrième (561), devant la R.F.A (556). Pour la médaille d'or en individuel, l'Espagnol Esteban Azkue est actuellement en tête avec un sans-faute aux deux tiers de la compétition (150-150).

ALPINISME

L'ÉVEREST CONQUIS POUR LA DOUZIÈME FOIS

On annonce de Katmandou que le Sud-Coréen Ko Sang-Don, accompagné du sherpa népalais Pemba Norbu, a conquis jeudi les 8 848 mètres de l'Everest par la face sud, ce qui porte à douze, depuis 1953, le nombre des victoires sur la plus haute cime du monde.

هكذا من الأصل

ARTS ET SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 18 h. 30).
Comédie-Française : Lorenzaccio (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30, 20 h. 30).

Les autres salles

Arts-Hébertot (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30) : Si t'es beau, t'es con.
Antoine (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.) : les Parents terribles.
Atelier (sam., 21 h. ; dim., 15 h.) : le Faiseur.
Athénée (sam., 21 h. ; dim., relâche) : Equus.
Bouffes du Nord (sam., 21 h. ; dim., relâche) : le Select Hôtel.
Centre culturel J.-Houdremont (sam., 21 h. ; dim., 17 h.) : les Troubadours.
Centre culturel du Xe (sam., 21 h. ; dim., relâche) : Faustino Mine.
Comédie Caumartin (sam., 21 h. 10 ; dim., 15 h. 10 et 21 h. 10) : Boeing-Boeing.
Daunou (sam., 21 h. ; dim., 15 h.) : Pepsie.
L'Epicerie (sam., 21 h. ; dim., 18 h. 30) : Belle ombre.
Fontaine (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30) : Irma la Douce.
Gaîté-Montparnasse (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.) : Pierre Loukl.
Gymnase-Marie-Bell (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 21 h.) : Arrête ton cinéma.
Huchette (sam., 20 h. 45) : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Le Lucernaire-Forum, Théâtre rouge (sam. et dim., 20 h. 30) : les Emigrés. — Théâtre noir (sam. et dim., 18 h. 30) : la Belle Vie ; (sam. et dim., 20 h. 30) : Molly Bloom ; (sam. et dim., 22 h. 30) : C'est pas de l'amour, c'est de l'orage.
Madeleine (sam., 21 h. ; dim., 15 h.) : Peau de vache.
Michel (sam. et dim., 21 h. 10 ; dim., 15 h. 10) : Au plaisir, madame.
Montparnasse (sam. et dim., 21 h. 10 ; dim., 15 h. 10) : Même heure, l'année prochaine.
Mouffetard (sam., 21 h. ; dim., 15 h.) : Erostrate.
Œuvre (sam., 15 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 15) : la Magouille.
Palais-Royal (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30) : la Cage aux folles.
Poche-Montparnasse (sam., 20 h. 30 et 22 h. 30 ; dim., relâche) : Sigismond.
Porte-Saint-Martin (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h.) : Pas d'orchidées pour miss Blandish.
Studio des Champs-Elysées (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 15 et 18 h. 45) : les Dames du jeudi.
Théâtre Oblique (sam., 18 h. 30 ; dim., relâche) : les Gros Chiens.
Théâtre du Marais (sam., 20 h. 45, dim. relâche) : le Cosmonaute agricole.
Théâtre Orsay, petite salle (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30) : Madame de Sade. — Grande salle (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30) : Harold et Maude.
Théâtre La Péniche (sam., 21 h. ; 20 h. 30, dim., relâche) : le Retour.
Théâtre Tristan-Bernard (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h.) : Divorce à la française.
Variétés, 20 h. 30 : Féfé de Broadway.

Festival estival

Bateaux-Mouches, dimanche matin : Clavecin, violon (Corelli, L. Boulay, C. Bernard, Vivaldi, Locatelli, Corelli).
Récamier, sam. 18 h. 30 : Groupe instrumental de Gennevilliers, mélodies anciennes hongroises (Durko, Bartok, Brahms).
Billettes, sam., 20 h. 30 : clavecin, Puyana (Bull, Haydn, Mozart).
Saint-Merri, dim., 10 h. : Brass Ensemble of Royal College of Music of London « Messe pour une fête », de Vercken.

Les concerts

Lucernaire Forum, 19 h. : Roger Ychai (Gervaise, Bach, Sussato, Haendel, Bartok).
Hôtel Hérouet, sam., 20 h. 15 : Simone Escure (œuvres de Bach).
Grand Palais, sam., 17 h. : C. Creuse, M. Stilz, C. de Buchy (Beethoven, Brahms, Chostakovitch) ; dim. : 15 h. : Concert de trompes et de cors.
Pleyel, dim., 20 h. 30 : Orchestre symphonique de Lyon, dir. C. Dieterich (Beethoven, Debussy).
Eglise des Billettes, dim., 15 h. : Orchestre de chambre de Paris, piano (Chopin, Schubert, Schumann).
Notre-Dame de Paris, dim., 17 h. 15 : Kent 4 Pop, orgue, sept œuvres de C.-M. Widor.

Jazz, pop', rock et folk

Lucernaire Forum, 21 h. et 22 h. 45 : Bobby Few.
La Vieille Grille, 18 h. 30 : Jean Bizien (jazz).
Grand Palais, de 16 h. à 20 h. : Groupe Belle Star.
Dejazet, dim. à 17 h. et à 21 h. : Genetique Controle.

La danse

Bobino, sam., 21 h. ; dim., 14 h. 30 et 18 h. 30 : Ballet national du Sénégal.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Ipi-Tombi (chants et danses zoulous).
Centre culturel du Marais, 20 h. 30 : Japanese Dance, Dormu II.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Plan, rata plan... et re plan plan.
Deux-Anes, 21 h. : Marianne, ne vois-tu rien venir ?
Dix-Heures, 22 h. : Le maire est démonté.

VILLE DE COLMAR
du 20 au 23 avril 1978
Concours international d'ensembles de musique de chambre
QUATUORS A CORDES
Prix de 4.000 à 12.000 F
Renseignements et inscriptions :
OFFICE DE TOURISME
68000 COLMAR
Tél. : (89) 41-02-29.
Délai limite d'inscription : 15 janvier 1978.

OPÉRA ROYAL DE VERSAILLES
TROIS SOIRÉES EXCEPTIONNELLES
les 20, 22 et 23 SEPTEMBRE à 20 h. 30
dans le cadre du
FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS
— Ballets par la COMPAGNIE NOURKIL
— Représentation du PHILOSOPHE DE CAMPAGNE, de GALUPPI, par l'ENSEMBLE ANTIQUA MUSICA
Rens. et loc. : 033-61-77 - 329-50-95

ORCHESTRE DE PARIS
Directeur
DANIEL BARENBOÏM
PALAIS DES CONGRÈS
JEUDI 29 SEPTEMBRE 20 H 30
VENDREDI 30 SEPTEMBRE 19 H
DANIEL BARENBOÏM
NATHAN MILSTEIN
CINQ PIECES OPUS 10 WEBERN
RITUEL IN MEMORIAM MADERNA BOULEZ
CONCERTO POUR VIOLON BRAHMS
LOCATION
PALAIS DES CONGRÈS
PAR TELEPHONE :
758.27.08 (de 13 à 17 H)

PALME D'OR
FESTIVAL DE CANNES 77
21 septembre
PADRE PADRONE
UN FILM DE PAOLO ET VITTORIO TAVIANI

A partir du 20 septembre au
THEATRE DES MATHURINS
Jean DESCHAMPS
Michel FAVORY
dans
LA VILLE DONT LE PRINCE EST UN ENFANT
de
Henry de MONTHERLANT
THÉATRE DES MATHURINS
Loc. : théâtre (265-90-00), agences

VOTRE TABLE CE SOIR
• Ambiance musicale. ■ Orchestre. P.M.R. : prix moyen du repas. J... h. : ouvert jusqu'à... h.
LE CAFE D'ANGLETERRE 770-91-35 Carref. Richelieu-Drouot, 9e, T.Ljrs
Jusqu'à 2 h. Magnifique terrasse sur grands boulevards. Ses grillades, poiss. et fruits de mer. MENUS 27,70 F et 36,50 F, boiss. et serv. compr.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 17 - Dimanche 18 septembre

cinémas

(°) Films interdits aux moins de treize ans.
(°°) Films interdits aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Samedi 17. — 15 h., D'hommes à hommes, de Christian-Jaque ; 18 h. 30, la Tragédie de la mine, de G.-W. Pabst ; 20 h. 30, Noblesse oblige, de R. Hamer ; 22 h. 30, Rebecca, de A. Hitchcock.
Dimanche 18. — 15 h., les Quarante-sept Bonins, de K. Mizoguchi ; 19 h., Niagara, de H. Hathaway ; 20 h. 30, Quoile joie de vivre, de R. Clément ; 22 h. 30, l'Héritage de la chair, de E. Kazan.
Lundi 19. — Relâche.

Musée d'art moderne

(277-11-12)

15 h. (du 14 au 18 septembre) : Oméga, de D. Fox ; Feasting, de L. Grenier ; The Patter, de M. Fine ; A Child's Introduction to the Cosmos, de H. Barwood ; An American Time Capsule, de D. McLaughlin ; Microsocond, de D. McLaughlin. — 19 h. : Art Video.

Les festivals

CLASSIQUES DU CINEMA FRANÇAIS : La Pagode, 7e (705-12-15) : Boudu sauvé des eaux, Lola Montès, la Kermesse héroïque.
STUDIO 28 (v.o.), 18e (606-36-07), les Chaînes.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o.) L. 11 h. 50 (sauf D.) : la Grande Bouffe ; 14 h. : les Valseuses ; 16 h. 10 : Pas d'orchidées pour Miss Blandish ; 18 h. 20 : l'Epouvantail ; 20 h. 30 : Dersou Ouzala ; 22 h. 45 : Aguirre, la colère de Dieu ; V. et S., à 0 h. 50 : Carrie. — M., 12 h. (sauf D.) : Satyricon ; 14 h. 30, 22 h. 10 : le Dernier Tango à Paris ; 16 h. 30 : Cris Cuervos ; 18 h. 30 : Taxi Driver ; 20 h. 30, S. et V., à 0 h. 45 : Music Lovers.
PIRATES ET CORSAIRES : Jean-Renoir, 9e (874-40-75) : Cyclone à la Jamaïque (v.o.).
CINEMA ITALIEN (v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; le Fanfaron. — Studio des Acacias, 17e (v.o.) (754-97-83), 14 h. : Fellini-Roma ; 16 h. : les Contes de Canterbury ; 18 h. : Satyricon ; 20 h. 15 : les Mille et Une Nuits ; 22 h. 20 : le Sexe fou.
ANNA KARINA : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) : Une femme est une femme.
H. BOGART (v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : le Mystérieux Docteur Clitterhouse.
HI, GAZ (v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78) : Pink Narcissus.
CINEMA U.S.A. (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : l'Apprentissage de Duddy Kravitz.
D'EINSENSTEIN A TARKOVSKI (v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 30 : Ivan le Terrible ; 18 h. : Solaris.
W. ALLEN (v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : la Pêche au trésor.
L. BERMAN (v.o.) : Racine, 5e (633-43-71) : Sourires d'une nuit d'été.
COMEDIES AMERICAINES (v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44), en alternance : Les hommes préfèrent les blondes, Blanches colombes et vilains messieurs, Ziegfreid Follies, Chérie, je me sens rajeunir.
LAUREL ET HARDY (v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Les montagnards sont là.

Les exclusivités

ACCELERATION PUNK (Ang., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
AIDA (Fr.) : La Pagode, 7e (705-12-15).
L'AMOUR EN HERBE (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Collisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon (à partir de vendredi), 8e (359-31-97) ; (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Capri, 2e (508-11-69)
BAD (A., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : Le Paris, 8e (359-53-99).
LE BISON BLANC (A., v.f.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
BLACK SUNDAY (A., v.o.) (°) : Marignan, 8e (359-92-82) (v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
CASANOVA de Fellini (It., v.o.) (°) : Studio de La Harpe, 5e (033-34-83).
CET OBSCUR OBJET DU DESIR (Fr.) : UGC-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75).
COMME LA LUNE (Fr.) (°) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE CONTINENT OUBLIE (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (539-52-43).
LA DENTELLIERE (Fr.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Normandie, 8e (359-41-18) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03).
LE DERNIER DES GEANTS (A., v.o.) : Calypso, 17e (754-10-65).
DERNIERE SORTIE AVANT ROISSY (Fr.) : Panthéon, 5e (033-15-04), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67142).
DERSOU OUZALA (Sov., v. o.) : Ariequin, 6e (548-62-25).
DES ENFANTS GATES (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Quartier-Latin, 5e (326.84-65) ; Collisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE DIABLE PROBABLEMENT (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
DONA FLOR ET SES DEUX MARIS (Brésil., v.o.) (°°) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
DUELLISTES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-56-36) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
ELISA VIDA MIA (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysée-Lincoln, 8e (359-36-14).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (°°) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Balzac, 8e (359-52-70).
L'HOMME PRESSE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
L'HOMME QUI VENAIT D'AILLEURS (A., v.o.) : U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-47-19), v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
L'IMPRECATEUR (F.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
J.A. MARTIN PHOTOGRAPHE (Can.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), La Clef, 5e (337-90-90), Bonaparte 6e (326-12-12), Biarritz, 8e (723-69-23), Lucernaire, 6e (544-57-34).
MONSIEUR PAPA (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Bosquet, 7e (551-44-11), Concorde, 8e (359-92-84), Lumière, 9e (770-84-64), Nation, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES NAUFRAGES DU 747 (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-08-22), Mistral, 14e (539-52-43), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Napoléon, 17e (380-41-46).
OMAR GATLATO (Alg., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Palais des Glaces, 10e (607-49-93).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE PASSE SIMPLE (Fr.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Colisée, 8e (359-29-46), France-Elysées, 8e (723-71-11), Helder, 9e (770-11-24), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Athéna, 12e (343-07-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Secrétan, 19e (206-71-33).
PLUS ÇA VA, MOINS ÇA VA (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Galaxie, 14e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Grand-Pavois, 15e (531-44-58), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
PROVIDENCE (Fr., vers. angl.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
LA QUESTION (Fr.) (°°) : Les Templiers, 4e (272-94-56).
ROOTS, ROCK, REGGAE (Ang., v.o.) : St-Séverin, 5e (033-50-91).
SWASTIKA (Fr., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).
SALO (It., v.o.) (°°) : Styx, 5e (633-08-40).
LA THEORIE DES DOMINOS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.o., v.f. : Athéna, 12e (343-07-48).
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
TREIZE FEMMES POUR CASANOVA (It.-Fr., v.o.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Galaxie, 14e (326-99-34).
TROIS FEMMES (A., v.o.) : P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42).
UN BOURGEOIS TOUT PETIT, PETIT (It., v.o.) (°°) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67).
UNE ETOILE EST NEE (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
UN PONT TROP LOIN (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
UN TAXI MAUVE (Fr.) : Balzac, 8e (359-52-70) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
VALENTINO (Ang., v.o.) (°) : Vendôme, 2e (073-97-52), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75).

Les films nouveaux

L'OPIUM ET LE BATON, film algérien d'Ahmed Rachedi, v.o. Palais des Arts, 3e (272-62-98), Le Seine, 5e (325-95-99), Lucernaire, 6e (544-57-34).
LA MACHINE, film français de Paul Vecchiali, Quintette, 5e (033-35-40), La Clef, 5e (337-90-90), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LA CHAMBRE DE L'EVEQUE, film italien de Dino Risi, v.o. Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72), Marignan, 8e (359-92-82), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Français, 9e (770-33-88), Nation, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
GLORIA, film français de Claude Autant-Lara, ABC, 2e (236-55-54), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Le Paris, 8e (359-53-99), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Les Images, 18e (522-47-94), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
IL ETAIT UNE FOIS L'ARIZONA, film italien de Sergio Sollima, v.f. Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Moulin-Rouge, 18e (607-16-21), Secrétan, 19e (206-71-33).

Les grandes reprises

L'AFFICHE ROUGE (Fr.) : les Templiers, 3e (272-94-56).
ANDREI ROUBLEV (U.R.S.S., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LES CRIEURS DE PAILLE (A., v.o.) (°°) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
LES DAMNES (It., All., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
DERSOU OUZALA (v.o.) : Studio Marigny, 8e (225-20-74).
ELVIS ON TOUR (A., v.o.) : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41).
ELVIS SHOW (A., v.o.) Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41).
FAMILY LIFE (Ang., v.o.) (°) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
FELLINI-ROMA (It., v.o.) Studio Bertrand, 7e (783-64-66) H. Sp.
LA FIANCEE DU PIRATE (Fr.) (°°) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
LA FLUTE ENCHANTEE (Suéd., v.o.) Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; (v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
GUERRE ET PAIX (U.R.S.S., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : U.G.C. Odéon (6e) (325-71-08) ; Hester Street (A., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
L'HONNEUR PERDU DE KATHARINA BLUM (All., v.o.) 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
IF (Ang., v.o.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55).
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60).
LE LAURÉAT (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
MORE (A., v.o.) (°°) : Studio Git-Le-Cœur, 7e (326-80-25).
LA MOUSSON (A., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
LA NUIT DES MORTS-VIVANTS (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp.
LA NUIT DU CHASSEUR (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) : H. Sp.
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (°°) Haussmann, 9e (770-47-55)
PORTIER DE NUIT (It.-All., v.o.) (°°) : U.G.C., Marbeuf, 8e (225-47-19) ; (v.f.) Rio-Opéra, 2e (742-82-54).
SOLEIL VERT (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40)
THE BABY MAKER (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
THE HARDER THEY COME (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33) H. Sp.
UNE FEMME DISPARAIT (A., v.o.) : Action-République, 11e : H. Sp.
TOMMY (Ang., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
UNE NUIT A L'OPERA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
UN HOMME DANS LA FOULE (A., v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50)
LES VACANCES DE MONSIEUR HULOT (Fr.) Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90)
LES VALSEUSES (Fr.) (°°) : Capri, 2e (508-11-69)

SEUL A PARIS
STUDIO CUJAS
à 14 h - 16 h 25 - 18 h 50
21 h 25
L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES
de François Truffaut
20, RUE CUJAS 5e - ODE 89-22
sous-titré anglais

UGC BIARRITZ vo - UGC MARBEUF vf - UGC DANTON vo - CLUNY ÉCOLES vo
REX vf - CINÉMONDE OPÉRA vf - BIENVENUE - MONTPARNASSE vf
MISTRAL vf - MAGIC CONVENTION vf - UGC GARE DE LYON vf - CYRANO
Versailles - ARTEL Rosny - ARTEL Créteil - ARGENTEUIL
CARLO PONTI présente
un film de ETTORE SCOLA
SOPHIA LOREN / MARCELLO MASTROIANNI
UNE JOURNÉE PARTICULIÈRE

Produit par CARLO PONTI — Réalisé par ETTORE SCOLA

هكذا من الأصل

ARTS ET SPECTACLES

Musique

La mort de Maria Callas

(Suite de la première page.)

C'est Violetta au baisser du rideau de « La Traviata » et je croirais entendre à travers cette pièce silencieuse comme un écho des rafales d'applaudissements qui l'accueillaient quand elle revenait saluer, souriante, sur la scène milanaise. Mais elles gisent toutes là sur ce lit les héroïnes tragiques du répertoire : Norma, Lucia, Médée, Leonora, Gioconda, dans la forme pâle de cette grande femme qui aura recréé en plein vingtième siècle le mythe de la « prima donna », la première qu'on a pu appeler la Rachel du théâtre lyrique, la seule cantatrice à avoir provoqué de par le monde moderne, plus sans doute qu'une Malibran ou une Patti, un intérêt aussi passionné.

Née le 3 décembre 1923, à New-York, de parents émigrés grecs, Maria Kalogeropoulos, dite Callas, avait pris ses premières leçons de chant à l'âge de huit ans, avant de suivre sa mère en Grèce, en 1937. Au conservatoire d'Athènes, elle est l'élève de la cantatrice espagnole Elvira de Hidalgo. Elle débute, à l'âge de quinze ans, sur la scène de l'Opéra royal d'Athènes, dans le rôle de Santuzza de Cavalleria Rusticana.

En 1947, elle quitte la Grèce pour l'Italie, où elle épouse, deux ans plus tard, un industriel italien, Gian-Battista Meneghini. Elle s'en séparera en 1959, et deviendra la compagne de l'armateur grec Aristote Onassis. Elle connaît ses premiers succès à Vérone, sous la direction de Tullio Serafin, avant de chanter, en 1952, à la Scala de Milan : elle y donnera, en six ans, cent cinquante-sept représentations à bureaux fermés.

A partir de 1958, divers incidents de santé ralentissent son activité. En 1965, elle abandonne à la fois la scène et les enregistrements, avant de faire, en récital, deux brèves réapparitions : à Londres, en novembre 1973, puis au théâtre des Champs-Elysées, à Paris, en décembre de la même année. En 1970, elle avait tourné, au cinéma, Médée de Pier Paolo Pasolini.

Elle s'appelait Maria tout simplement, de son vrai nom Maria Anna Sofia Cecilia Kalogeropoulos, dite Callas, née le 3 décembre 1923 à New-York, de parents émigrés grecs. Une enfance humble et peu heureuse. Son père était pharmacien à Brooklyn. Sa mère, sans tendresse, lui préférait sa sœur Jackie. Maria était à l'âge de raison une grosse fille très laide et très myope, mais qui, déjà, trillait comme un rossignol. En 1945, après un séjour de huit ans à Athènes, où elle avait appris le chant sous la direction d'Elvira de Hidalgo, elle était revenue aux Etats-Unis sans pouvoir décrocher un contrat, en raison de sa corpulence. Deux ans plus tard, ayant foi en son étoile, elle partait pour l'Italie en vue de faire carrière. Jusque-là, personne n'avait fait attention à elle.

Une phénoménale mémoire musicale

Un jour, elle répétait « Aïda » dans le cadre grandiose de ces arènes de Vérone, lorsqu'un petit homme aux cheveux gris vint se mêler aux curieux de l'amphithéâtre. Pour Giovanni-Battista Meneghini, industriel de Vérone, ce fut le coup de foudre. Sur l'heure, il abandonna ses affaires et se jura d'imposer celle qui allait devenir sa femme comme le « premier soprano du monde ». Il se fit présenter le maestro Tullio Serafin, chef d'orchestre de la Scala, qui en connaissait les arcanes comme personne, et le travail commença. Maria, servie par une mémoire musicale phénoménale, apprenait une partition d'opéra en huit jours. En 1949, elle chante encore à Vérone, puis, très vite, un peu partout en Italie.

Mais une audition à la Scala se solde par un échec.

Pourtant, pendant la saison 1951, elle interprète une fois « Aïda » « en représentations ». Gros succès. A dater de ce jour, Antonio Ghiringhelli, le Surintendant milanais, s'intéresse à ce soprano aux grands yeux noirs, en qui il a découvert, outre la voix, une personnalité hors série. Plusieurs fois, il lui propose en vain des seconds rôles. A la fin, il met les pouces. « Maria, lui dit-il, je voudrais que vous ouvriez comme protagoniste la saison de la Scala en décembre prochain. » « Voilà qui est parlé ! », réplique Callas. Peu après, c'est le miracle qui fait partie de sa renommée.

La « guerre des sopranos »

Sans grâce ni coquetterie à vingt-huit ans, la voici soudain qui perd 20 kilos, puis elle descend à 63, un poids qui ne devait plus varier. En quelques mois, à l'aide de recettes que l'on n'aura jamais élucidées, elle a obtenu la ligne mannequin et son visage s'est désempâté, ce qui lui sied à ravir. Elle va ainsi « ouvrir » la Scala à cinq reprises : en 1951 avec « les Vêpres siciliennes », en 1952 avec « Macbeth », en 1954 avec « la Vestale », en 1955 avec « Norma », en 1957 avec « Un bal masqué ».

Entre-temps, les succès de la nouvelle reine de la Scala n'avaient pas été sans provoquer les manifestations tapageuses des « tébaldiens », partisans fanatiques de Renata Tebaldi, la rivale supplantée qu'avait naguère protégée Arturo Toscanini.

C'est l'époque où la Callas n'entamait ses grands airs que le sein gonflé de crainte et de rage. Un soir, au cours du premier acte de « la Traviata », mis en scène par Luchino Visconti — où elle portait une robe de Dior, — ses ennemis se mirent à parler très fort durant le « brindisi ». Vrillant ses yeux dans le trou noir de la salle, Callas attaqua sauvagement les « Follie !... follie » qui font la célébrité de l'« aria ». Cinq fois elle fut rappelée, cinq fois elle se tourna vers les parleurs, lançant ses bras en l'air en signe de profond mépris. « Tant que je les entends s'agiter et siffler comme des serpents, je suis sûre que je suis au faîte », dit-elle après coup dans sa loge où je devais l'interviewer pour la première fois en 1957. De cette « guerre des sopranos » — sans parler des incidents sans nombre, complaisamment rapportés, avec les ténors ses partenaires ou avec des directeurs d'Opéra tels que Rudolf Bing au « Met » de New-York — et la relation de ses caprices qui indiquaient qu'en perdant du poids elle avait perdu un peu de sa pureté vocale. On devait s'en apercevoir lors du fameux scandale du 2 janvier 1958 à l'Opéra de Rome, où l'incandescente Maria ayant interprété le premier acte de « Norma » devant le président Gronchi refusa de continuer à chanter, sous prétexte qu'elle était subitement enrouée.

A cette première année ratée — son contrat n'était pas renouvelé à la Scala — succéda une morte-saison pour la Callas. Elle semblait ne pas avoir de goût pour chanter. « Travailler, soigner, répéter, vocaliser durant des semaines, des mois, sans un regard sur le reste du monde est esclavage », confiait-elle à ses intimes. Même son appartement milanais de la via Buonarotti commençait à lui faire horreur. On sut bientôt que le ménage de Maria allait mal. En fait, depuis une certaine croisière sur le yacht « Cristina » d'Aristote Onassis, la cantatrice, blessée, dans son âme d'artiste, se laissait aller à des sentiments tendres pour le riche armateur, dont elle se sentait plus proche par le sang grec.

Un port de reine

Callas n'en faisait pas moins, à trente-sept ans, sa rentrée à la Scala — dans « Poliuto », un opéra oublié de Donizetti — pour la réouverture de la saison 1960. Mais c'était un feu de paille.

Ce que fut l'existence sentimentale de Maria Callas durant les années qui suivirent, où elle n'interrompit ses croisières avec Aristote Onassis que pour partager son temps entre Monte-Carlo et sa nouvelle résidence de l'avenue Foch à Paris, chacun peut l'imaginer à sa manière, et je n'aurai pas le mauvais goût aujourd'hui de rapporter ses confidences. Il est certain que la « diva » eut enfin le loisir de cultiver sa féminité et s'accorda le bonheur des distractions hors de ce qu'elle appelait elle-même « la tragédie grecque ».

Mais allez donc résister aux nostalgies de la rampe lorsqu'on l'a dominée durant tant d'années ! La poire d'angoisse des « premières », les pâmoisons et les signes de croix avant d'entrer en scène, les ovations ponctuant le grand air et les délicieux épuisements après : comment Callas n'en avait-elle pas gardé un terrible et délicieux frisson ?

Au début de 1964, Georges Auric, alors administrateur de l'Opéra, réussit une performance peu banale : il parvint à décider Maria Callas à remonter — et à débuter — sur notre première scène dans « Norma » de Bellini. Le 22 mars de cette année-là, le grand public parisien eut ainsi pour la première fois la révélation du phénomène Callas. Quand la grande Druidesse apparut au sommet du rocher d'où elle allait invoquer la déesse des nuits dans la célèbre aria « Casta diva », l'auditoire tout entier fut subjugué par sa présence magique, son port de reine, les gestes de ses belles mains tendues. Le reste de la représentation — comme celles qui allaient suivre à bureaux fermés jusqu'à la fin juin — n'allait plus cesser de provoquer l'enthousiasme. L'Opéra de Paris, décidément, était le plus grand théâtre du monde pour Callas.

A la limite de l'effondrement

Un an plus tard, le palais Garnier affichait de nouveau Callas pour une série de six représentations de « Norma », venant après neuf représentations de « Tosca ». La « première », le 14 mai 1965, fut brillante. Mais le soir de la « dernière », le 29 mai, où s'étaient fait annoncer le shah d'Iran et Farah Diba, fut beaucoup moins euphorique. La constante pensée du périlleux contre-ut au quatrième acte de « Norma », où elle avait « patiné » la saison passée, la terrorisait à tel point que, par deux fois, aux répétitions, cette grande conscientieuse avait fait rester l'orchestre pour reprendre cette seule note jusqu'à 1 heure du matin. Elle commença par tenir parfaitement la scène ce soir-là. Mais durant tout le grand duo du troisième acte qu'elle chanta avec Florenza Cossotto, elle parut à la limite de l'effondrement. De fait, à la fin de l'acte, elle avait à peine gagné la coulisse, qu'elle tombait en syncope. La représentation ne reprenait pas, et le rideau était définitivement tiré sur la carrière de Callas : celle-ci avait dit adieu pour toujours au théâtre lyrique. Neuf ans plus tard, au printemps 1974, après une longue tournée de récitals à travers le monde avec le ténor di Stefano, qui ne devait rien ajouter à sa gloire tout en lui rapportant une fortune, la grande Maria disait adieu non plus seulement à la scène mais à l'estrade.

En 1967, Maria Callas était venue s'installer dans ce somptueux appartement de l'avenue Georges-Mandel dont je fus voisin jusqu'à ses dernières heures. Toujours aussi belle, toujours captivante pour ceux qui avaient la chance d'être reçus dans son intimité, elle vivait solitaire et assez secrète dans ce Paris dont elle n'acceptait que de rares invitations et où elle avait trouvé, selon ses propres dires, « l'amour et le respect, la courtoisie et la discrétion ». Les seules distractions qu'elle s'accordait consistaient dans un tour chez son coiffeur Alexandre, un peu de lèche-vitrines Faubourg-Saint-Honoré, un dîner léger sans régime chez Maxim's et une séance de cinéma point trop tardive, avec préférence pour un « policier », où l'emmenait un de ses chevaliers servants — ce cinéma pour lequel elle professait un goût marqué et qui lui avait valu un succès unique en augurant une nouvelle carrière — qui aurait pu être fructueuse — dans la « Médée » de Pasolini. En réalité, l'oisiveté lui pesait, et sa santé, surtout sa tension basse, la préoccupait par intermittence. Son bonheur véritable résidait dans l'audition, sur un magnétophone perfectionné, de ses propres disques, particulièrement des disques pirates de sa grande époque que ses admirateurs du monde entier lui faisaient parvenir. J'eus ainsi le privilège, le mois dernier, d'être convié à écouter la version intégrale d'une « Norma » extraordinaire représentée à l'Opéra de Berlin en 1952, qu'elle avait fait suivre de l'audition, non moins extraordinaire, des « Variations de Proch », morceau de bravoure serti dans la leçon de musique du « Barbier de Séville ».

Ainsi installée sur un sofa non loin du Steinway noir près de la fenêtre, son caniche nain Djedda sur ses genoux, la masse de ses cheveux d'ébène simplement tirée en arrière, elle commentait sa carrière — ou la vie — dans un français impeccable en roulant les r, entre deux sourires charmeurs, d'une voix curieusement grave — cette voix qui a dominé les foules et réduit en esclaves passionnels des millions d'auditeurs anonymes. « Ultima voce del mio destino » : le dernier chant de la Gioconda.

OLIVIER MERLIN.

TÉMOIGNAGE

La fin d'un rêve

par YVES SAINT-LAURENT

Et soudain, surgie des profondeur, une voix brûlante, grave, aiguë, stridente, surnaturelle, baroque, une voix sans nulle autre pareille a essayé de combattre la mort. Voix miraculeuse, celle du génie, avec son bizarre, ses fautes, ses syncopes et ses prodigieuses envolées qui nous coupaient le souffle, ses trilles, ses vocalises, ses bouffées de chaleur, ses stridences et ses agacements qui fusaient en éclairs, en cataclysme, en orgasmes. Vaillante sirène fendant la houle océanique dont le magnétisme faisait se briser sur les récifs de ses modulations et de ses résonances ceux qui l'écoutaient.

Diva d'entre les divas, impératrice, reine, déesse, sorcière, magicienne besogneuse, divine enfin. Sublime. Ravageuse, explosive, rossignol, tourterelle. Elle a traversé ce siècle comme un grand aigle solitaire dont les ailes déployées nous ont caché à jamais celles qui lui survivront.

***

Arc-en-ciel de lumière, cataractes du Niagara, brise sous-marine, abîmes d'un puits sans fond aux gouffres de forge infernale, cascatelles de cristal, écharpe de gaze déroulée sous le souffle de l'aurore, entrailles de la terre, viscères du Minantore, torrents de miel, marécages, sables mouvants où l'on s'enfonce, où l'on s'oublie jusqu'à se perdre. Tu tisses un long réseau arachnéen de fils, de tresses, de nœuds, de courroies où nous nous empêtrons. Fantôme de Duse et de Malibran, drapée dans la robe de Rachel, tu trébuches sur Sarah Bernhart et tu nous arrives en flèche malgré tes craintes, pure comme une escarboucle, Néréide, Morgane, Armide, Melpomène, théâtreuse monstrueuse, hors de nous. Tu as étendu le cercle magique de tes bras et la foule s'est tue. Tu as chanté et nous ne savions pas que cette apothéose masquait le cataclysme. Tout fondait, tout basculait, tout mourait d'amour. Tout allait mourir.

Irréelle, vaporeuse, fil de féériste, tu voulais nous faire croire à ta faiblesse. Et si tu dérapais, c'était pour t'envoler, fusée, feu d'artifice, brasier des hauts fourneaux. Tes lourds manteaux de tragédie étaient plus légers que les ailes de la libellule. Tu pianais, tu caracolais, tu galopais, tu atteignais des vertiges inexplorés, des sommets vierges que tu dépassais en douceur, mine de rien, pour fuir encore plus haut, encore plus loin, et pénétrer dans le système éternel des planètes et des astres.

Tu ne chantes plus, mais tu seras toujours là. Ta voix s'est brisée sur les récifs. Tu es partie, éclipse éternelle. Tu as préféré partir. Tu pressentais le drame. Déjà se faufilait à travers les plâtres et les portes des loges une sombre odeur de pourriture. Qu'importe que désormais, après les trois coups, ce ne soit plus toi qui mènes la fête ! C'est sur ta légende que se baisse le lourd rideau de pourpre éclaboussé de gloire. Tu as tout emporté avec toi. Privé de son enchanteresse, le piège rouge et or ne fonctionne plus. Finis les sortilèges, les charmes, les fascinations, les trappes, les émerveillements, les fugues. Cette foule hideuse qui se presse, s'emmêle, s'aggutine dans le sommeil du néant, envahit tes palais, les souille, les flétrit, les pulvérise, les anéantit. Tu n'aurais pu la supporter !

Toi donc aussi tu m'as abandonné ! Toi donc aussi tu n'as été qu'un rêve ! Mais à travers celle des autres, c'est toujours ta voix que j'entends ! Ces écrasantes tentures frangées d'or, ces tentures d'ombre, ces loges, ces galeries, ces balcons, ces rangées de fauteuils de peluche, ces arcs, ces projecteurs, ces lustres, ces escaliers de marbre, c'est TOI !

C'est toujours toi, le front hérissé des lauriers de la gloire, dans l'éruption volcanique des rivats et des bravos, le crépitement des photographes, les tonnerres d'adoration des foules esclaves, dans le sillage jonché de cœurs en transe.

A travers le monde, suspendus sur les murs des longs tunnels poussiéreux des coulisses, tes traînes, tes manteaux, tes fourrures, tes pelisses d'hermine, tes toges, tes péplums, tes étoles, tes voiles, tes crinolines, tes tournures, ce sont tes habits de lumière !

***

Entassés dans les paniers d'osier des tournées de triomphe, tes châles, tes dentelles, tes tulles, tes mantilles, tes perruques, tes coiffes, tes éventails, tes gants, tes bijoux, tes épingles, tes agrafes, tes couronnes, tes diadèmes, tes tiares, tes palmes, le poignard de Tosca, c'est encore Toi ! Eternelle, immortelle, glorifiée par la colossale guirlande de roses rouges de tous les opéras du monde !

Couronne de deuil, couronne d'adieu, couronne mortuaire, la mort de ta voix. La mort d'un rêve ! Je sais bien, qu'il existe, le rêve, moi ! Bien sûr, c'est passager le rêve ! Ça fuit entre les doigts. C'est fragile ! Et ta voix dans sa coupe de cristal n'a pas résisté à ceux qui croyaient s'enivrer de champagne, alors que c'était le philtre magique qui conduisait au firmament des songes les plus subtils. Leurs grosses mains maîhabiles ont brisé la coupe ! Ta voix s'est évaporée. Elle a fui cet air impur, avili, putréfié qui allait l'étouffer, la pétrifier, la dégrader !

Les dieux s'ennuyaient. Ils ont rappelé leur Voix. L'Enchanteresse a regagné cimes olympiennes où, souveraine, impérieuse, orgueilleuse, elle peut seulement s'épanouir, rayonner, flamboyer dans l'atmosphère éthérée et grandiose de l'éternité. Pour nous, hélas, elle n'est plus. C'est la nuit. Tu ne nous as pas donné beaucoup de temps mais assez pour que nous ronge le regret. Et ce silence soudain est si terrible, si désespérément vide, si tragiquement inquiétant que je ne peux m'empêcher de penser que la mort de ta voix était un présage fatal. C'était le signe. Le signe avant-coureur du crépuscule où nous allions sombrer. C'était la fin d'un monde dont tu as été la dernière fête, la dernière parure, l'ultime flamme.

Ta voix ressuscitait tout. J'étais confiant, plein d'ardeur, de promesses. Heureux, j'étais insouciant, j'aimais. Elle galvanisait, vitaminait, magnifiait mon amour. Ses harmonies se fondaient dans les miennes et m'empêchait d'entendre la menaçante rumeur de destruction qui commençait à sourdre. Mes yeux éblouis ne voyaient pas encore cette sournoise dégradation qui commençait à infiltrer son poison, inserrait ses vers, ses parasites, multipliait ses microbes !

***

Opéra ! Vieil Opéra. Triste Opéra brutalisé, meurtri, cerné de tous côtés, je souffre avec toi. Je rêve à ce temps-là. Je rêve d'elle encore. Comme tu étais fier quand tu la recevais ! Comme tu vibrais ! Comme tu luttais pour retrouver ton faste, ton prestige, ta splendeur ! Tu bombais le torse. Tu rentrais ton ventre. Tu avais un petit air canaille de contentement. Tu plastronnais. Tu te rengorgeais. Ta grosse carcasse en imposait. Tu t'affairais. Tu courais partout. Tu donnais des ordres. Beaucoup d'ordres. Un directeur d'hôtel modèle qui reçoit une souveraine !

C'est la reine de Saba qui nous arrive ! C'est l'impératrice de Chine et de toutes les Russies ! C'est la reine d'Espagne ! Que la Camerera Mayor se tienne prête ! C'est Cléopâtre !, C'est Aïda. Doublez les trompettes. Redoublez les fanfares ! C'est toutes les reines et les impératrices à la fois !

Qui aurait pu résister à cette voix ! Hypnotisé, mon navire cinglait droit se fracasser sur les écueils de la Lorelei ! J'étais amoureux !

Ce soir, tu vas chanter.
Ce soir, tu chanteras.
Ce soir, tu chantes.

— Ce texte a été écrit il y a huit mois pour un livre à paraître chez Grasset.

SA VOIX

Par la magie — et l'artifice — du microsillon, la voix de la Callas est encore l'une des plus universellement discutées. Bien que contestée par la vieille école, elle était une phénomène de flexibilité, d'agilité, de délicatesse, à nulle autre pareille.

Les « fines bouches », c'est le cas de le dire, ont accoutumé d'affirmer que Callas avait trois voix : un aigu en arrière, un médium légèrement bougé et un grave faisant des trémolos. Le décalage entre ces trois registres est un « passage » que les puristes acceptent facilement. Mais, c'est cette triple voix aux expressions multiples et aux couleurs changeantes qui lui permettait d'alterner les rôles *colorature* avec les rôles lyriques qu'elle a renforcés) et dramatiques (qu'elle a musicalisés). Ainsi, dans les airs les plus rebattus du répertoire « bel canto », elle développait un climat dramatique, une qualité humaine qui la faisaient reconnaître à l'instant.

Servie par une technique à toute épreuve, elle pouvait couvrir sans effort plus de deux octaves et garder de l'éloquence sur les notes que lui plaisaient. « *Je pense et je joue avec ma voix* », nous disait-elle. Quant à la façon de « jouer », Callas restera en effet comme un prodige d'interprétation : c'est elle, et elle seule, qui aura rénové totalement l'art de se déplacer en scène tout en insuffiant de l'émotion dans les moindres nuances de son chant. Une tragédienne mais avant tout une voix. — O. M.

Les réactions

● M. MICHEL D'ORNANO, ministre de la culture et de l'environnement : « *Par ses dons hors du commun, son énergie sans faille, sa présence incomparable sur la scène, Maria Callas n'était pas qu'une voix exceptionnelle. Remarquable tragédienne, elle a su donner à l'opéra une nouvelle intensité dramatique et une expressivité inégalée.* »

● M. ROLF LIEBERMANN, administrateur de l'Opéra de Paris : *Maria Callas est l'un des phares de notre temps. Elle a porté l'art lyrique à des sommets où elle règne à jamais. La légende depuis longtemps s'était appropriée son mythe. Innombrables sont ceux qui lui doivent d'avoir découvert l'opéra et de l'aimer. Grâce aux disques admirables qu'elle a gravés, sa fascination continuera sur les générations futures. Elle était « la » diva. Les déesses ne meurent pas.* »

● M. BERNARD LEFORT, directeur du festival d'Aix-en-Provence : « *C'est grâce, principalement, à la Callas, que l'opéra est devenu du théâtre lyrique. Si la Callas a réussi cela, c'est qu'elle était le personnage qu'elle interprétait, ce qui n'avait pas été le cas jusqu'à elle.* »

● M. PAOLO GRASSI, ancien surintendant de la Scala de Milan : « *Les grandes interprétations de Maria sont non seulement entrées dans la grande histoire du chant, mais aussi dans celle, plus grande, de la musique et de la civilisation.*

» *Dans un théâtre qui est lui-même un mythe, Maria, avec la voix, l'intelligence, et un engagement professionnel absolu, a construit son mythe, entrant de son vivant dans la grande histoire de la Scala et de la vie musicale italienne et du monde.* »

● LORD GEORGE HEREWOOD, directeur administratif de l'English National Opera Company : « *C'était une actrice de grande scène. Les enregistrements ne lui ont jamais rendu justice. Elle avait un poids énorme à porter sur ses épaules. Les collègues, la direction, tout le monde dépendait d'elle et elle avait beaucoup d'exigences.* »

● LEONARD BERNSTEIN, chef d'orchestre : « *Elle était pour moi l'unique grande chanteuse de bel canto de la moitié de ce siècle et a été durant plusieurs années irremplaçable.* »

● MONTSERRAT CABALLE, cantatrice : « *Il n'y aura jamais une autre Callas.* »

Exposition

LA DIXIÈME BIENNALE DE PARIS

Avec les œuvres de cent cinquante artistes de moins de trente-cinq ans, venus de vingt-cinq pays, la Xe Biennale de Paris s'est ouverte le 17 septembre simultanément au Musée d'art moderne de la Ville de Paris et au palais de Tokyo, avenue du Président-Wilson. Comme à son habitude, elle plonge dans l'actualité du jeune art contemporain pour en donner témoignage.

De l'aveu de ses organisateurs, c'est un panorama éclectique. Les tendances y sont variées, diffuses ou persistantes, mais rarement inédites. Ainsi l'exploration d'un nouveau médium pour l'artiste plasticien, la vidéo, dont il fait des « sculptures » et des « peintures » électriques, mais qui n'a à ce jour pas encore donné une formulation convaincante. Autre mouvement de fond, celui des artistes « intimistes » qui élaborent chacun avec des techniques marginales, leur petit système esthétique particulier exprimant le monde d'un individu dans le refus des étiquettes d'école. A côté d'une lame de fond « antipeinture », la persistance et les tentatives de renouvellement du travail sur la toile avec des couleurs et un pinceau dans la tradition des grands monochromes aux formes simplifiées, dont un Rothko et un Newmann furent les initiateurs. Et, naturellement, la cohorte des artistes « post-conceptuels. — J. M.

★ Biennale de Paris, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris et au palais de Tokyo, 11-13, avenue du président Wilson. Jusqu'au 1er novembre.

صكزا من الأصل

RÉGIONS

Ile-de-France

Radioscopie de la gestion de Paris

(Suite de la première page.)

« *Une France plus libre avec Jacques Chirac* », proclame une affiche géante. Avènement d'une ère nouvelle de démocratie que préfiguraient rarement les méthodes du maire Jacques Chirac. Déception au contraire pour beaucoup qui, de la transformation de la capitale par son nouveau statut en commune de plein exercice, attendaient un renouveau des relations entre administration et citoyens.

On rêve des innovations qu'aurait pu introduire ici une municipalité de gauche : reconnaissance d'un droit de pétition aux associations ; appel à l'initiative populaire ; organisation d'états généraux chargés, pour chaque quartier, d'établir un cahier de doléances et un plan de réanimation économique, culturelle et sociale de l'arrondissement ; création par arrondissement d'un conseil permanent d'associations ; consultation des habitants sur les décisions d'urbanisme, etc. Bref, un complet changement des mœurs et des habitudes à inventer et auquel la sensibilité de M. Chirac semble étrangère. Comme tous les hommes de la droite — et malgré les rodomontades et les coups de menton — il a peur : peur de la démocratie.

Peur, d'abord des élus, qui lui a fait abolir les traditions les plus originales du Conseil de Paris (traditions qui pourraient servir de modèle aux autres assemblées communales de France) : suppression des questions écrites des conseillers (qui obligeaient l'administration à répondre rapidement et clairement aux plaintes et aux requêtes des électeurs) ; suppression des questions d'urgence (qui permettaient de soumettre à l'assemblée une question brûlante d'actualité) ; suppression des questions orales avec débat (qui enclenchaient un dialogue sur un aspect de la politique municipale). Seule survivance : les questions orales sans débat — à présent étroitement limitées (une douzaine par mois pour la gauche).

Plus encore que cette réglementation nouvelle, la pratique restreint les attributions des élus (y compris ceux de la majorité) avec une mesquinerie qui le dispute à la stupidité. Pourquoi, en effet, se priver de la contribution imaginative ou critique des représentants des arrondissements dont la consultation aurait pu épargner au maire plusieurs déconvenues : ainsi de l'échec, en août, du cheminement piétonnier entre la Concorde et Notre-Dame — source d'une incroyable pagaille préjudiciable aux promeneurs comme aux automobilistes (et que la prise en considération du contre-projet socialiste aurait évité) ; ainsi de l'obligation pour M. Chirac de contredire le vote unanime de sa majorité qui, sans entendre les mises en garde de l'opposition, avait supprimé la subvention du Théâtre des Nations de Jean-Louis Barrault ; ainsi dans un nombre grandissant d'affaires...

* * *

Les procédés d'amputation des droits des élus impressionnent par leur diversité : fixation de l'ordre du jour trois jours avant la séance plénière, empêchant ainsi tout examen sérieux des dossiers, obligeant les élus à jouer les Sherlock Holmes pour glaner les informations, déceler les projets ; convocation de commissions la veille pour le lendemain, provoquant l'absentéisme involontaire de nombreux conseillers ; interdiction d'accession à la connaissance complète des dossiers et maintien en vigueur de la clandestinité administrative tant décriée pendant la campagne électorale ; non-représentation de l'opposition au conseil régional et dans la plupart des conseils et comités de gestion ou d'étude ; établissement d'une censure sur la rédaction des questions orales : au nom de la « courtoisie » due par chaque conseiller aux autres élus, suppression d'office par le maire d'expressions, pourtant si justes, telles que la « majorité réactionnaire » ou « avec l'accord de la majorité, Paris est livré aux banques », si elles figurent dans leur libellé.

Accentuant ces tendances restrictives, plusieurs adjoints zélés caricaturent leur maire jusqu'à faire oublier que leur modèle ne manque ni de subtilité ni d'intelligence : par le couperet du vote automatique majorité-opposition ils font trancher à l'aveuglette, en quelques secondes, d'affaires capitales — sans aucune discussion sur le fond.

Couronnant l'ensemble, la séance plénière ressemble à un rituel sans portée dont la partition de chacun est écrite à l'avance : glaciale cérémonie qui bannit les talents (et ils ne sont rares ni à droite ni à gauche), et interdit la confrontation vivante des points de vue.

Peut-on attendre du maire qu'il réintroduise à l'avenir un peu de vie en cette enceinte : invitant les intervenants à parler non de leur place mais de la tribune, les conviant à ne plus réciter de discours écrits, les autorisant à illustrer leurs exposés (notamment ceux relatifs à l'urbanisme, à la circulation ou à l'architecture) de projections de graphiques, de plans, de cartes ou de photographies, et supprimant toute sonorisation dans cette salle pourvue d'une acoustique parfaite ? En vérité, peu chaut — semble-t-il — au maire de Paris un déroulement plus vivant des séances : il en souhaite simplement la célérité. Seules lui importent les conférences de presse qui les précèdent et par avance en vident le contenu...

Au-delà des élus, ce sont tout simplement des citoyens dont le pouvoir chiraquien a peur.

L'aura-t-on assez entendu, jusqu'à en éprouver la nausée, ce mot « leur » mot (on le leur donne pour toujours !) de participation que dément immanquablement chacun de leurs actes ? L'imposture participative connaît pourtant une nouvelle carrière à l'Hôtel de Ville de Paris.

On sait que la loi relative au nouveau statut de la capitale a prévu la création dans chaque arrondissement d'une commission consultative composée pour un tiers des élus du secteur, pour un autre tiers d'officiers d'état-civil nommés par le maire, et pour le dernier tiers de représentants des activités et associations du quartier choisis par le Conseil de Paris. Insatisfaisante dans sa composition comme dans ses attributions, cette institution aurait pu cependant être l'amorce d'une renaissance de la vie de quartier, prélude à de futures municipalités d'arrondissements. Il aurait fallu que M. Chirac jouât pleinement le jeu de la démocratie et assurât une réelle « participation » des habitants à la désignation et à l'animation de ces commissions.

L'exploit inégalable du maire de Paris est d'avoir réussi à mettre en place les assemblées les moins représentatives de France : Ainsi, sans doute naît, comme l'observe Georges Sarre, une « France plus libre avec Jacques Chirac » ! Les officiers d'état civil ? Il les a désignés parmi les militants politiques et — dans les arrondissements conquis par la gauche — parmi des candidats battus aux élections municipales. Les représentants de la vie associative ? Excepté le militant écologiste que Paris-Ecologie fut invité à proposer pour chaque commission, il les a fait le plus souvent élire parmi les animateurs d'associations conservatrices, parfois même parmi des personnes sans attache réelle avec le quartier. Un exemple parmi d'innombrables : Mme Monique Cazeaux — exclue du parti socialiste et candidate malheureuse dans le 14e arrondissement — s'est retrouvée membre de la commission du 13e arrondissement !

Extravagantes furent évidemment jugées les propositions de M. Henri Fiszbin et de M. Georges Sarre de faire désigner les membres des commissions d'arrondissement par les associations elles-mêmes !

Farfelue fut estimée la suggestion de la gauche d'ouvrir les portes des anciennes mairies d'arrondissements aux animateurs de chaque quartier : lieux d'échanges et de rencontres elles auraient pu devenir d'ardents foyers de vie. Hors-la-loi, pestiférées, les associations n'ont pas droit au toit de la maison commune ! En revanche — et prêtant son concours à une inconstitutionnalité, — la municipalité autorise M. Dominati, qui n'est plus ni conseiller de Paris ni député, à tenir des permanences dans les mairies annexes des deuxième et troisième arrondissements.

Autre exemple de « démocratie participative » le matin même où pour examiner la situation des familles occupant des appartements vides dans le Marais (l'îlot Saint-Paul) les responsables de la Ville avait convié à une réunion les animateurs du comité de défense, la mairie fit boucler le quartier par la police : contrôles d'identités, déménagements forcés des habitants et de leurs enfants, destruction des logements pour empêcher leur réutilisation.

Frileux, paternaliste, méfiant, coupé de l'inspiration populaire, un pouvoir peut-il être néanmoins imaginatif ?

Les concours techniques et intellectuels ne manquent pas au maire de Paris. Ils sont sans équivalent dans aucune commune de Paris : une administration solide, organisée, expérimentée ; une équipe de dix-sept chargés de mission ; un cabinet personnel ; un directeur de l'information...

Autre donnée favorable qui contribue à asseoir la stature du maire de Paris (quel que soit le titulaire de la fonction) : privés pendant plus d'un siècle d'une authentique municipalité, les Parisiens ressentent si intensément la nouveauté du personnage que sa seule présence est vécue comme action transformatrice de la cité. M. Jacques Chirac le sait, qui se contente souvent d'apparaître pour emplir les gazettes de son image et de la célébration de ses vertus.

Quelques dossiers

Déchirons un instant les apparences et ouvrons quelques-uns des dossiers.

● LE LOGEMENT.

Et d'abord le dossier du logement — question prioritaire qui commande le destin de Paris : ville musée pour privilégiés ou ville vivante pour tous ses habitants ?

Paris perd son sang : 500 000 habitants l'ont quitté depuis vingt ans. Que fait le maire pour enrayer l'hémorragie ? Seule mesure adoptée : il brade le patrimoine de la Ville (vente d'immeubles communaux situés boulevard Suchet) pour financer la construction de 2 000 logements, alors que l'édification de 10 000 logements par an s'imposerait !

Le vrai courage (et non pas seulement le courage de matamore) réclamerait une mobilisation de toutes les énergies et l'organisation par le maire d'une véritable croisade contre la spéculation et les expulsions.

Un grand maire de Paris serait celui qui proclamerait : « Désormais, et aussi longtemps que je serai le maire de cette ville, plus aucun habitant ne partira sans son consentement. Les promoteurs doivent savoir que les citoyens de Paris sont placés sous ma protection et que je me battrai à leurs côtés pour garantir leur droit à demeurer à Paris — leur cité. Je compléterai les plans de sauvegarde des pierres par un plan de sauvegarde des habitants. »

Et de prendre en première urgence plusieurs décisions : établissement d'un moratoire sur le paiement des loyers non versés — n'oubliant pas en effet que, écrasées par la machine économique (plus de 100 000 travailleurs sans emploi à Paris), beaucoup de familles sont jetées à la rue, disloquées, précipitées dans la misère et le désespoir ; réquisition de logements vides (plus de 80 000 !) — dont l'inoccupation constitue une véritable provocation pour les mal-logés (plus de 50 % des logements dépourvus du confort minimum) ou les sans-logement ; exercice par la Ville de son droit de préemption ; réhabilitation légère des immeubles communaux avec le concours des habitants eux-mêmes...

● LES HALLES.

L'aménagement des Halles — chance unique d'une résurrection du centre de Paris — connaîtra-t-il un sort plus radieux ? Pas davantage. Visite du chantier, fanfares, proclamations, soupirs éblouis des chroniqueurs officiels. Résultat : maintien du projet antérieur. On construira donc un banal supermarché de produits de luxe, on subventionnera un hôtel cinq étoiles par avance inoccupé, on écrasera le site sous la masse (130 mètres de long, 30 mètres de large, 27 mètres de haut) de l'immeuble-mastodonte de la rue Lescot. A moins que saisi par un haut-le-cœur (on doit le lui souhaiter de toutes ses forces), le maire ne mesure enfin l'ampleur du désastre.

● L'ECOLOGIE.

Au moins aurait-on pu s'attendre à ce que, en matière d'écologie — doux purgatoire pour tant de crimes commis par la Ve République contre l'art de vivre, — la municipalité sit multiplié les décisions et les initiatives.

Ici encore immense déception. Certes, ici ou là, on plante quelques arbres, on aménage quelques berges, on ouvre quelques espaces verts et — il faut le dire — souvent avec goût et avec cœur.

Mais rien qui puisse transformer profondément la vie quotidienne. En réalité, M. Chirac est là en désaccord avec lui-même : attaché viscéralement, organiquement, à l'idéologie urbanistique pompidolienne (les tours, le béton, les grandes voies autoroutière, la construction monumentale) il doit, en même temps, sacrifier au goût « écolocratoraliste » du jour. D'un côté — et malgré les centaines de millions déjà engagés, — il impose à sa majorité l'annulation — et il faut s'en réjouir — de projets antérieurement votés par elle : abandon de la destruction du Carreau du Temple, renonciation à la construction de la radiale Vercingétorix... D'un autre côté, son âme profonde le porte à se rebeller parfois et à regretter publiquement la non-réalisation, par exemple, de la voie express rive gauche ou du projet Maeght de restructuration du Marais qui aurait provoqué le départ de deux cents habitants.

Aussi ne retient-il de l'écologie qu'une définition superficielle et périphérique et parfois même avec une impudence dont l'excès désarmant confine à l'innocence : ainsi de ses savoureuses déclarations contre l'affichage sauvage décrit comme « une calamité d'abord parce qu'il coûte cher, ensuite parce qu'il fait disparaître une matière précieuse, le papier donc le bois ». Que ne renonce-t-il pas aux fabuleuses débauches des campagnes publicitaires R.P.R. ! Que n'installe-t-il pas des panneaux pour journaux muraux où démocratiquement et sans gaspillage de matière première chaque mouvement pourrait apposer ses placards informatifs !

L'écologie, ce n'est pas seulement la décapitation d'une tour, l'ablation d'une rocade, la sauvegarde d'une ancienne bâtisse ou l'érection au milieu de l'océan des voitures d'une petite parcelle de verdure ceinturée de grilles. L'écologie, ce n'est pas seulement du vert en plus, c'est d'abord une amitié retrouvée, une cordialité réinventée, une fraternité restaurée.

Elle suppose par exemple une politique audacieuse d'endiguement de la marée automobile : création de voies cyclables ; découragement de l'utilisation de la voiture individuelle ; aménagement de dessertes rapides pour la circulation d'intérêt général ; mise en place de moyens de transport complémentaires (taxis collectifs, petits autobus) ; établissement d'une liaison piétonnière continue entre tous les espaces verts de la capitale...

L'écologie, c'est aussi la renaissance d'un dialogue entre les générations : les plus âgés arrachés à la solitude et réintégrés dans la vie sociale (artistique, sportive, culturelle), les enfants libres de s'ébattre dans les jardins ou sur des terrains d'aventures, les jeunes heureux d'exprimer leur passion dans des ateliers d'art ou des gymnases. Rien dans la politique municipale ne témoigne d'une telle ambition : la réalisation d'équipements collectifs requiert du temps et n'offre pas matière à des résultats spectaculaires immédiats.

L'écologie, c'est aussi le droit de cité pour la beauté et la poésie. Pour le satisfaire, le Conseil de Paris supprime les subventions de plusieurs compagnies théâtrales, ou refuse au Musée d'art moderne de la Ville ses crédits de fonctionnement pour le dernier trimestre...

L'écologie, c'est aussi la ville en fête, chaque quartier redevenant maître de son destin selon le projet d'une politique culturelle nouvelle imaginée par Georges Sarre.

Ce sont les kiosques à musique qui ressuscitent, les carnavals qui sillonnent les rues et les parcs, les communautés étrangères qui font retentir leurs chants ; ce ne sont pas les flons-flons de propagande organisés depuis l'Hôtel de Ville.

Bref, l'écologie, c'est un urbanisme qui recrée l'urbanité !

* * *

Comment comprendre que doué d'une brillante intelligence, M. Chirac n'ait à ce jour conçu pour Paris que broutilles, colifichets et babioles ? Pourquoi laisse-t-il croire que Paris n'est pour lui qu'un épisode qui ne mériterait pas la ferveur de sa vie ? Pourquoi met-il son énergie et sa vitalité au seul service de ses ambitions nationales ?

Quelle erreur pourtant ! d'abord pour Paris et les Parisiens, qui seront une fois de plus privés d'un maire ! N'annonçait-on pas récemment que pour se consacrer à la visite de chaque circonscription électorale du pays M. Chirac céderait maintes attributions à son premier adjoint ? Faute pour lui-même : l'image qu'il offre de sa gestion municipale caricature un peu plus son personnage et dessert ses prétentions politiques. Mais pourquoi s'en plaindre ?

JACK LANG.

● *Cergy-Pontoise demande une subvention.* — Le syndicat communautaire d'aménagement (super-conseil municipal de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) demande (après les villes nouvelles de Marne-la-Vallée et Saint-Quentin-en-Yvelines) une subvention aux pouvoirs publics afin de boucler leur budget 1977, qui doit être examiné le lundi 19 septembre en seconde lecture. Lors de la première étude du budget, en juin dernier, les élus avaient demandé une subvention de 5.7 millions de francs et décidé d'accroître de 15 % la pression fiscale.

PROVENCE-COTE-D'AZUR

● *Bormes, la marina « illégale ».* — Selon l'Union régionale pour la sauvegarde de la vie, de la nature et de l'environnement (U.R.V.N.), qui groupe de nombreuses associations de défense de la Côte-d'Azur, la marina de Bormes-les-Mimosas (Var) est toujours « *illégale* », malgré la régularisation des autorisations d'endigage et des permis de construire décidée par le ministère de l'équipement (*le Monde* daté 28-29 novembre 1976 : « La politique des coups partis »). Cette association a décidé de demander au tribunal administratif de Nice l'annulation de la concession d'endigage accordée le 26 mai 1977, indique-t-elle dans un communiqué.

LES PROJETS DE M. CHIRAC :

- un jardin aux Invalides
- une place dallée devant l'Hôtel de Ville

Comme nous l'avons indiqué dans nos dernières éditions de vendredi, M. Jacques Chirac a présenté à la presse le 16 septembre les dossiers qui seront examinés par le Conseil de Paris à partir du lundi 19 septembre.

● *L'aménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville.* — Le projet, approuvé par la commission extra-municipale de l'environnement (*le Monde* du 16 septembre), sera présenté au Conseil de Paris le 19 septembre. Une grande place dallée, agrémentée de fontaines et de bassins, sera aménagée au-dessus d'un parc de stationnement souterrain qui permettra de supprimer complètement les automobiles en surface. Deux rangées d'arbres seront plantées le long des immeubles de l'assistance publique et de l'annexe de l'Hôtel de Ville. La circulation sera maintenue au nord (rue de Rivoli) et au sud de la place, ainsi qu'à l'ouest, en partie. L'objectif est de créer au pied de l'Hôtel de Ville une grande esplanade piétonne, afin de rendre à la place sa vocation qui est d'être le siège de grandes manifestations de toute nature, et un lieu de rassemblement.

● *La mise en valeur de l'esplanade des Invalides* nécessitera la suppression de sept cents des neuf cents places de stationnement actuelles, le 1er octobre prochain. « *Il ne faut pas se contenter de supprimer le stationnement sur l'esplanade pour lui rendre tout son prestige* », a déclaré M. Chirac. Tout un programme d'aménagement de ce quartier va donc être étudié par M. Edouard Frédéric-Dupont, adjoint au maire et élu du secteur.

● *Après l'abandon du projet de radiale Vercingétorix*, transformée en « rue », 3 hectares d'espaces verts seront créés dans ce quartier. La première piste cyclable de Paris sera aménagée sur 2,2 kilomètres, le long de cette voie qui aura 8 mètres de large et sera bordée de deux rangées d'arbres. M. Christian de La Malène (R.P.R.), premier adjoint, a précisé que le coût de l'aménagement proposé s'élève à 70 millions de francs, dont 59 déjà inscrits au budget de cette année.

● *Les chantiers dans la capitale.* — Dix-sept mille chantiers sont ouverts chaque année sur la voirie parisienne. Le maire de Paris a décidé de mettre fin à l'« anarchie » des travaux, et aucun chantier ne pourra plus être ouvert désormais sans son autorisation ou celle d'un de ses adjoints.

● *Le téléphone pour les personnes âgées.* — Le Conseil de Paris va d'autre part examiner un projet de mise en place du téléphone chez les personnes âgées isolées, ayant de faibles revenus ou étant invalides. Un crédit de 5 millions devra être débloqué à cet effet.

● *Les dix mille logements sociaux* dont M. Chirac a décidé la construction dans la capitale seront financés notamment grâce à la mise en vente des immeubles appartenant à la Ville boulevard Suchet (16e) et gérés par la Société anonyme de gestion immobilière (SAGI) avec laquelle une convention devra être signée. Le produit de cette vente permettra de garantir un emprunt.

Rhône-Alpes

Les élus refusent d'augmenter les impôts pour sauver L'Isle-d'Abeau de la faillite

La ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau va-t-elle tomber en faillite ? Pour l'heure, elle ne connaît que des « difficultés » sérieuses. Le déficit de l'établissement public a doublé par rapport à 1976, passant de 4 millions de francs à près de 8 millions dans un budget de fonctionnement qui s'élève à près de 27 millions en 1977. Les négociations avec le Groupe central des villes nouvelles ont échoué jusqu'à présent. Le président du syndicat communautaire d'aménagement de la ville nouvelle, M. Serge Mauroit (P.S.), maire de Villefontaine, obtiendra-t-il du premier ministre la subvention d'équilibre que les élus des communes situées dans le périmètre réclament avec insistance ? Il rencontrera, à cet effet, le 17 septembre, à Matignon, un collaborateur du premier ministre. D'autre part, l'ensemble des difficultés des villes nouvelles sera au cœur du congrès des syndicats communautaires d'aménagement qui se réunit les 7 et 8 octobre prochain, précisément à l'Isle-d'Abeau.

D'où proviennent les difficultés de l'Isle-d'Abeau ? Selon M. Mauroit, qui a réuni une conférence de presse il y a quelques jours, elles tiennent à la fois à la crise économique « *dont les débuts coïncident avec le démarrage de la ville nouvelle et au désengagement du gouvernement ; est-ce parce que huit des neuf villes nouvelles sont « passées », en mars dernier, à gauche ?* » qui traduit son incohérence en matière d'aménagement du territoire ? Cette analyse est partagée sur le fond par M. Pierre Perrin, sénateur (non inscrit), maire de Saint-Laurent-du-Pont qui, avec un autre sénateur — communiste — M. Paul Jargot, maire de Crolles, et un député — socialiste — M. Louis Mermaz, maire de Vienne, assistaient à cette conférence de presse. « *Vous n'avez pas demandé la ville nouvelle, on vous l'a imposée. Il est inadmissible que l'Etat ne tienne pas ses engagements* », a dit en substance M. Perrin. Pour M. Jargot, faire une politique volontariste d'aménagement du territoire, c'est bien, mais encore faut-il s'en donner les moyens, c'est-à-dire « *avoir la maîtrise des décisions en matière d'investissements bancaires et industriels* ».

« *Les villes nouvelles sont-elles réalisables en dehors des mesures exceptionnelles ?* », s'était interrogé en préambule M. Mauroit. Pour Louis Mermaz, la réponse est nécessairement négative : « *Il faut une solidarité nationale pour que la charge fiscale soit reportée pour de nombreuses années* », a-t-il déclaré.

L'Isle-d'Abeau est-elle une réalité ? La ville nouvelle compte, dans les quartiers neufs, quatre mille habitants — dix mille si l'on tient compte, dans l'ensemble du périmètre, des quartiers neufs édifiés sur des communes anciennes comme Bourgoin-Jallieu, La Verpillière ou Saint-Quentin-Fallavier. Le rythme de construction des logements (mille cinq cents livrés à ce jour, huit cents en construction, mille deux cents en chantier, en principe à la fin de l'année ou au début de 1978) est en dessous de celui qu'on avait prévu. Au lieu de mille cinq cents logements par an retenus par le VIIe Plan, on n'envisage guère aujourd'hui d'en construire plus d'un millier. L'emploi reste la grande préoccupation. Mille cinq cents emplois nouveaux ont été créés sur les deux premières zones industrielles. Ce sont principalement des loueurs d'entrepôts qui y ont investi, avec des fortunes diverses. Mais on y recense aussi des entreprises employant du personnel qualifié et dont les effectifs ont crû à l'occasion de leur transfert hors de l'agglomération lyonnaise.

Face à l'augmentation des charges

Il reste que les implantations industrielles et les ressources qu'elles procurent sont insuffisantes à un moment où les communes doivent — après une franchise de quatre années — prendre à leur compte le remboursement des annuités d'emprunt correspondant aux infrastructures et les frais de fonctionnement des équipements publics qui s'ouvrent au fil des mois. Le montant de ces annuités atteint, dans le budget prévisionnel 1977, plus de 5 millions et demi — près du cinquième du budget de fonctionnement — alors que, par exemple, la station d'épuration prévue pour quatre-vingt mille habitants ne concerne actuellement que sept mille usagers. Face à cette augmentation des charges de la ville nouvelle, les pouvoirs publics voudraient que les élus du syndicat augmentent la pression fiscale, la taxe d'habitation étant, selon le gouvernement, inférieure de 50 % à celle exigée dans les villes de plus de dix mille habitants. Mais les maires, dont certains n'aperçoivent même pas de chez eux les grues qui façonnent les nouveaux quartiers de la ville, refusent de faire payer à leurs concitoyens le coût de cette urbanisation imposée. Le syndicat a accepté une augmentation des impôts locaux de 13 %, mais il refuse d'aller plus loin. « *Même en serrant la vis au maximum, il faudrait encore dégager plus de 2.300.000 francs de recettes supplémentaires, soit procéder à une augmentation des impôts locaux de 35 % au total.* » « *C'est inacceptable* », a dit en conclusion le président du syndicat.

Tant que l'affaire du déficit ne sera pas réglée, les élus de la ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau refuseront d'examiner tout projet nouveau d'investissement et s'emploieront à informer les habitants de la situation qui les attend.

B. E.

هكذا من الأصل

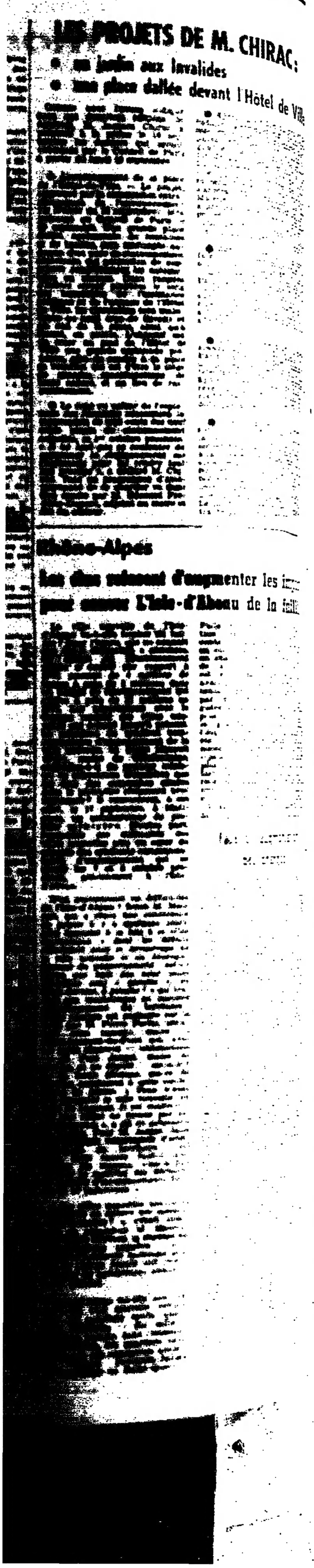

RÉGIONS

A PROPOS DE...

Une initiative de la municipalité socialiste

NANTES CRAINT L'AUTO

Le nouveau maire socialiste de Nantes, M. Alain Chenard, arrachant de ses mains, à une heure de pleine circulation, un parcomètre dans l'une des artères principales de la ville, à deux pas de la mairie...

L'information, photo à l'appui, a fait la « une » des quotidiens nantais.

Cette opération symbolique avait pour but de montrer que la nouvelle municipalité n'oubliait pas ses promesses d'avant les élections concernant non seulement l'arrêt de l'extension du stationnement payant dans la ville mais aussi sa réduction là où manifestement une telle formule de parking ne s'impose pas. Sur les quinze cents parcomètres installés à Nantes, la municipalité estime que plus de deux cents sont installés de « manière illégale », notamment sur les trottoirs, trop près des intersections, sous des panneaux de stationnement interdit, etc. Ce sont ceux-là que, dans un premier temps, elle veut faire disparaître.

Au même moment, elle vient de refuser toute extension du stationnement payant et va faire enlever les quelques centaines de fûts métalliques plantés avant les élections par la municipalité précédente et sur lesquels la société Neptune-Parcmètre, concessionnaire de ce service, devait installer des appareils à sous pour percevoir les taxes de stationnement. Les élus veulent aussi faire appliquer de manière stricte la convention passée par leurs prédécesseurs entre la ville et cette société.

La convention, amendée par plusieurs avenants, donne à la ville la responsabilité de la surveillance et du contrôle des parcomètres, à charge pour la société de rémunérer la ville pour ce service. La convention prévoit en outre que la société Neptune réserve à la ville la moitié des recettes de parcomètres.

« Si les règles sont bien précises, les comptes sont loin d'être aussi clairs », *explique l'un des adjoints, M. Le Mappian (M.R.G.), qui avait été l'un des animateurs du comité anti-parcomètres. C'est par ce biais financier que la municipalité, après son coup d'éclat, entend amener à raison la société concessionnaire. Elle sait bien, en effet, qu'elle serait condamnée à verser une forte indemnité pour rupture du contrat de concession si elle rasait du jour au lendemain les treize cents parcomètres restants.*

Ce répit permettra à la municipalité d'affiner sa politique de stationnement et de circulation. Elle a déjà affirmé sa volonté d'accorder une priorité absolue aux transports en commun, et les dispositions prises à la rentrée de septembre — couloirs de bus à contresens, allongement et création de lignes... — vont résolument dans ce sens. Mais en matière de transports en commun les habitudes des passagers évoluent lentement. Et ce n'est pas demain que les voitures seront moins nombreuses et les bus plus remplis.

Par son geste spectaculaire c'est sans doute aussi cette « passivité » que le maire de Nantes a voulu secouer...

JEAN-CLAUDE MURGALÉ.

CARNET

Décès

— Dijon, Paris, Strasbourg.
Mme Raymond Bailly, son épouse,
M. et Mme Jean-Paul Bailly,
M. et Mme Gabriel Gree,
M. et Mme Jacques Bailly,
ses enfants,
Hervé et Nathalie Bailly,
Jacques - Edouard et Anne - Sophie Gree.
Marie-Raphaele et François Bailly,
ses petits-enfants,
M. et Mme André Bailly et leurs enfants,
Mme J. Detton et ses enfants,
M. et Mme Maurice Bailly et leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Roger Thevenon, leurs enfants et petits-enfants,
ses frères, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveux, nièces, petits-neveux, petites-nièces,

Toutes les familles parentes, alliées et amies,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raymond BAILLY,

survenu subitement le 14 septembre 1977 dans sa soixante - sixième année.

Les obsèques ont eu lieu en la cathédrale Saint-Bénigne de Dijon le vendredi 16 septembre, suivies de l'inhumation au cimetière de Fontaine-les-Dijon.

74, rue de Montchapet, 21000 Dijon.
Le Parnassium 46,
21, rue Saint-Amand, 75015 Paris.
186, avenue Eiffel, 21000 Dijon.
46, rue de Ribeauvillé,
Résidence Balzac,
67100 Strasbourg-Neudorf.

— Mme Hubert de la Brosse, sa femme,
M. et Mme B. de Cherade de Montbron,
M. et Mme B. de la Brosse,
M. et Mme M. de Salivet de Fouchecour,
M. et Mme T. Pinte,
Thomas et Constance de la Brosse, ses enfants,
Clotilde, Colombe, Clément de Cherade de Montbron, Augustin, Anatole de la Brosse,
Quentin, Emilie de Salivet de Fouchecour,
Jérémie Pinte,
ses petits-enfants,
Sa famille, ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Hubert de la BROSSE,

à l'âge de cinquante-six ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans la plus stricte intimité à Dorat le 16 septembre 1977.

— M. et Mme José Berghmans,
M. et Mme Martin-Pierre Hubrecht et leurs enfants,
M. et Mme Claude Lévy et leurs enfants,
ont la douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Martin HUBRECHT,
née Denise Petitjean.

leur mère et grand-mère, décédée à Reims, le 12 septembre 1977, dans sa soixante-dix-neuvième année, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale le 15 septembre 1977 en l'église Saint-Jacques de Reims.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Nous apprenons le décès, survenu le mardi 13 septembre à l'hôpital du Val-de-Grâce à Paris, du général Paul NICOLLET,
dont les obsèques seront célébrées le mardi 20 septembre, à 10 h. 30, en la chapelle de l'hôpital, et dont l'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Ouen dans la plus stricte intimité.

[Né le 13 septembre 1901 à Paris et ancien élève de Polytechnique, Paul Nicollet a été en captivité du 21 juin 1940 au 12 juin 1945 en Allemagne. En février 1947, il est nommé chef de la section géographique à l'état-major des armées. Promu général de brigade en septembre 1957, il commande l'artillerie de la 1re région militaire à Paris. Il est admis en deuxième section (réserve) en 1959.]

— M. et Mme Louis Teissier et leur fils,
Le colonel et Mme Yves Teissier et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès du
colonel Jean TEISSIER,
ingénieur en chef
du service du matériel d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur,
La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 20 septembre 1977, à 10 h. 30 en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, 52, boulevard Lefèbvre 75015 Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.
34, rue de Pontoise,
95180 Montmorency.

Avis de messe

— Une messe à la mémoire du peintre illustrateur
Paul DURAND,
décédé subitement le 30 juin 1977, à cinquante-deux ans, sera célébrée le mardi 20 septembre, à 9 heures, en l'église Saint - Germain - des - Prés, 75006 Paris.

Visites et conférences

LUNDI 19 SEPTEMBRE

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 15 h., grille esplanade, côté Seine, M. Magnani : « L'architecture religieuse au temps de Louis XIV à Saint-Louis des Invalides ».

15 h., angle rue de Tournon - rue de Vaugirard, Mme Oswald : « Marie de Médicis au jardin du Luxembourg » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., musée de Cluny : « Les thermes romains et l'hôtel gothique » (Histoire et Archéologie).

15 h., portail de la basilique : « Tombeaux royaux dans la basilique de Saint-Denis » (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES. — 15 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Méditation transcendantale et épanouissement de l'individu ».

20 h. 30, 38, rue de Turenne : « Techniques de développement personnel » (inscriptions au 277-43-31) (Centre de développement du potentiel humain).

Soyez gentil avec votre barman.
Quand vous commandez
SCHWEPPES,
précisez Bitter Lemon
ou « Indian Tonic ».

ÉCONOMIE - SOCIAL

CONJONCTURE

Une autre stratégie pour le redéploiement industriel

« *Redéploiement industriel* ». Si notre mémoire ne nous trahit pas, M. Giscard d'Estaing fut le premier à utiliser la formule au lendemain du quadruplement du prix du pétrole. Elle offrait un double avantage : assez imagée pour frapper l'opinion, elle était également suffisamment vague pour justifier *a posteriori* toutes les décisions prises par les pouvoirs publics dans ce domaine. Au nom du redéploiement industriel furent aussi conclus les accords C.I.I.-Honeywell dans l'informatique, Creusot - Loire-C.E.A. - Westinghouse dans le nucléaire, cependant qu'étaient profondément modifiées les structures de l'industrie des télécommunications et lancés des plans sectoriels.

A la vérité, il est difficile de déterminer avec précision la stratégie qui sous-tendait ces différentes actions. Sans doute parce qu'elles entendaient répondre à des objectifs parfois contradictoires. Comment concilier, par exemple, l'accession au marché mondial et l'alliance avec un partenaire étranger puissant ? L'indépendance nationale ou le retour à la rentabilité avec la défense de l'emploi ?

Spécialisation ou autonomie ?

En fait, les pouvoirs publics n'ont pas su vraiment choisir entre les deux politiques possibles : celle de la spécialisation ou celle de l'autonomie. La première supposait un redéploiement accéléré, l'abandon des secteurs peu favorisés par la nouvelle division internationale du travail, une concentration dans les secteurs de forte valeur ajoutée, une présence active d'investissements à l'étranger, une action en faveur du développement des exportations. Bref une politique à la « japonaise ». La seconde, à l'inverse, impliquait un développement volontariste des ressources naturelles nationales, la protection (tarifaire ou autre) des secteurs menacés, un effort marqué dans les technologies de pointe, un freinage des investissements étrangers.

Manifestement on a emprunté à ces deux stratégies. Depuis l'arrivée de M. Barre, cependant, un infléchissement notable s'est produit. La mise en œuvre — à froid — du « plan acier », l'élaboration de plans sectoriels, les plus grandes facilités offertes aux entreprises pour licencier, semblent indiquer que le gouvernement a choisi l'« offensive » et une intégration mondiale plus prononcée. Il est cependant trop tôt pour juger des retombées de ces différentes actions.

A défaut d'engendrer une politique industrielle parfaitement cohérente, le « redéploiement » a fait l'objet de multiples communications et études. La dernière en date vient d'être publiée par *la Documentation française* pour le compte du ministère du commerce et de l'artisanat. Sa lecture est enrichissante.

Dans une première partie, M. Alain Cotta, professeur à l'université de Paris-IX, se livre à une vigoureuse critique de la politique industrielle menée de 1945 à 1973, et des recommandations contenues dans le VIIe Plan. La politique « *horizontale* » prônée par la commission du Plan ne fait que prendre en compte les desiderata des organisations officielles du patronat, note-t-il. Basée sur une croissance de 6 % par an, un effort d'épargne considérable, et supposant que la croissance entraîne mécaniquement une amélioration des échanges extérieurs — ce qui est loin d'être prouvé, — cette politique ne saurait répondre aux problèmes posés par le quadruplement du prix du pétrole. M. Cotta propose de lui substituer une politique à la fois verticale (politiques de branches) et structurelle.

Une politique sectorielle

Il s'agirait d'engager des actions sectorielles visant à réduire les importations, à développer les exportations à restructurer certains domaines d'activité, tout en régénérant les entreprises autour desquelles devront s'organiser les efforts. Parallèlement devraient être définies des orientations industrielles concernant plusieurs secteurs, engagées des actions propres à développer les stratégies commerciales des firmes ou à réaliser une intégration plus poussée de la France dans l'économie mondiale : soit en consolidant les positions déjà occupées par les entreprises françaises dans les « oligopoles » mondiaux, soit en facilitant l'entrée d'entreprises existantes ou à constituer dans ces oligopoles : soit encore en installant des firmes dans une position de sous-traitance stable des sociétés étrangères. M. Cotta s'avère donc partisan résolu d'une politique de spécialisation.

La seconde partie de l'étude, « Une analyse multi-critères des priorités sectorielles du redéploiement industriel », complète cette réflexion. Chacun s'accorde, en effet, à considérer qu'une politique sectorielle doit être mise en place ; la nécessité d'affiner l'analyse s'est rapidement imposée, les « branches industrielles » n'étant pas homogènes. Pour être efficaces, les actions engagées devront concerner des sous-secteurs bien précis. Encore fallait-il les analyser. MM. Christian Stoffaës, chargé de mission auprès du directeur général de l'industrie, et Michel Hors, chef de division du Plan et du développement industriel à la direction générale de l'industrie, se sont attelés à cette lourde tâche. Partant de scénarios de développement différents, ils ont dressé une liste de sous-secteurs qui leur semblent devoir être soit prioritairement développés, soit protégés, soit encore restructurés. Ce travail n'a pas été inutile, puisque figurent dans cette liste les composants électroniques la péri - informatique, l'instrumentation scientifique et de mesure, la filière papetière, l'ameublement, les machines-outils, tous secteurs qui ont retenu l'attention des pouvoirs publics.

Chacun sait cependant qu'il existe une marge considérable entre l'élaboration d'un plan par les cabinets ministériels et son exécution sur le terrain...

PHILIPPE LABARDE.

★ *Le redéploiement industriel. Etudes de politique industrielle*, 31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 070. Prix : 40 F.

LA CROISSANCE EN 1977 + 3 % SEULEMENT

(Suite de la première page.)

En 1977, les experts officiels avaient prévu une nouvelle augmentation de 20 milliards de francs des stocks. Les derniers calculs montrent que ceux-ci n'auront augmenté que de 10,9 milliards de francs cette année.

En 1977, les experts officiels avaient prévu une nouvelle augmentation de 20 milliards de francs de stocks. Les derniers calculs montrent que ceux-ci n'auront augmenté que de 10,9 milliards de francs cette année...

Cette année aura aussi été marquée par le début d'un ralentissement des phénomènes inflationnistes. C'est ainsi que la hausse des prix de détail prévue entre décembre 1976 et décembre 1977 devrait être de 8,7 % contre 9,9 % entre décembre 1975 et décembre 1976, ou si l'on compare l'ensemble de l'année 1977 à l'ensemble de l'année 1976, de 9,3 % contre 9,8 % en 1976 par rapport à 1975.

De même la hausse du taux de salaire horaire devrait être de 11,1 % d'un bout de l'année 1977 à l'autre contre 15,1 % de janvier à décembre 1976 (12,4 % en moyenne annuelle 1977 contre 14,8 % en moyenne annuelle 1976). Dans ces conditions, l'augmentation du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire s'élèverait cette année à 2,8 % contre 4,6 % l'an dernier. Compte tenu de la réduction de la durée du travail, le salaire moyen par tête progresserait de 2,1 % en valeur réelle par rapport à 1976, soit une amélioration du pouvoir d'achat de 1 % entre janvier et décembre 1977.

ALAIN VERNHOLES.

● *Le nombre de défaillances des entreprises continue de croître* : 1 320 règlements judiciaires, liquidation de biens et faillites (chiffre corrigé des variations saisonnières) ont été prononcés en août, indique la dernière statistique mensuelle de l'INSEE, ce qui porte à 9 077 le nombre des défaillances d'entreprises depuis le début de l'année (contre 8 032 pour la même période de 1976).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MARINE WENDEL

Le conseil d'administration de Marine Wendel a fait connaître les décisions prises conformément aux objectifs fixés par le gouvernement le 23 février en vue de :

— Concentrer dans SACILOR les *éléments de son patrimoine* industriel concourant directement à l'activité sidérurgique afin d'en renforcer l'efficacité ;

— Renforcer les fonds propres de SACILOR,

— Et s'associer, en outre, au financement de SACILOR pour 1977.

Afin de réaliser la transformation corrélative des structures du groupe, l'assemblée générale extraordinaire de Marine Wendel sera appelée à ratifier l'absorption par la société de la Compagnie lorraine industrielle et financière. En l'état actuel des études, ces apports seraient rémunérés à raison de deux actions Marine Wendel pour une action Compagnie lorraine industrielle et financière, ce qui entraînerait la création de 9 492 000 actions nouvelles Marine Wendel.

Toutefois, ces apports comprenant 6 262 000 actions Marine Wendel, il y aurait annulation corrélative de telle sorte que le nouveau capital de Marine Wendel serait réparti en 11 840 000 actions de 70 F. Aussitôt après, l'assemblée de Marine Wendel serait invitée à ratifier l'apport à la Compagnie générale d'industrie et de participations des participations dont l'activité n'est pas directement liée à celle de SACILOR. Ces apports seraient rémunérés par la création de 3 699 000 actions de 100 F de la Compagnie générale d'industrie et de participations, émises avec une prime importante.

La remise par Marine Wendel à ses actionnaires d'actions Compagnie générale d'industrie et de participations se ferait à raison d'une action Compagnie générale d'industrie et de participations pour quatre actions Marine Wendel. Elle entraînerait une réduction du capital de Marine Wendel. Le nominal des actions qui aurait été ramené de 70 F à 25 F étant ensuite porté à 100 F par regroupement de quatre actions anciennes en une action Marine-Wendel nouvelle.

Après ces opérations, les propriétaires de quatre actions Marine Wendel se trouveraient en définitive posséder une action Marine Wendel nouvelle et une action Compagnie *générale d'industrie et de participations.*

AUTOMOBILE

M. REVELLI-BEAUMONT DÉMISSIONNE DE SES FONCTIONS CHEZ FIAT-FRANCE

La direction de Fiat-France a annoncé le 16 septembre que M. Luchino Revelli-Beaumont, directeur général de la société, avait démissionné de ses fonctions *(nos dernières éditions)*. M. Revelli-Beaumont ne quitte pas toutefois le groupe Fiat, et reste pour le moment en disponibilité.

M. Vittorino Chiusano, dont la récente nomination au poste de délégué général du groupe Fiat en Europe avait suscité des interrogations (*le Monde* du 14 septembre), assumera les fonctions de vice-président-directeur général de Fiat-France, dont le président reste M. Umberto Agnelli.

M. Leopoldo Furlotti, qui depuis l'enlèvement de M. Revelli-Beaumont assurait le remplacement de celui-ci à la direction de Fiat France, est confirmé dans ses fonctions et devient directeur général adjoint de la firme.

Enfin, M. Marc Brianti, directeur des relations publiques de Fiat-France et chargé de coordonner l'activité des filiales de Fiat à l'étranger dans le domaine de l'information, est nommé assistant de M. Vittorino Chiusano, sans abandonner ses fonctions antérieures.

[M. Furlotti, qui succède à M. Revelli - Beaumont, est âgé de quarante-six ans. Il a fait la plus grande partie de sa carrière au sein de l'IFI, société holding appartenant à la famille Agnelli, qui contrôle notamment le groupe Fiat, avant d'être nommé codirecteur de l'International Holding Fiat, qui gère les intérêts du groupe hors d'Italie.]

(PUBLICITE)

RÉPUBLIQUE DE COTE-D'IVOIRE

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
OFFICE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
DIRECTION GÉNÉRALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

L'Office des Postes et Télécommunications de la Côte-d'Ivoire lance à la concurrence internationale un avis d'Appel d'Offres relatif à la fourniture d'appareils téléphoniques d'abonnés.

Le dossier d'appel d'offres est disponible tous les jours ouvrables à la Direction Générale des Télécommunications - Direction des Programmes et de l'Equipement - Hôtel des Postes - 2e étage porte 17 - Place de la République - ABIDJAN

La date limite de dépôt des offres est fixée au 3 déc. 1977 avant 12 heures.

Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au 32-46-67, poste 14.

(PUBLICITE)

ROYAUME HACHEMITE DE JORDANIE
FORCES ARMÉES JORDANIENNES
CENTRE ET SERVICES MÉDICAUX DU ROI HUSSEIN

Les offrants conviés doivent être des entreprises compétentes pour des travaux concernant la modernisation et l'expansion des services de Catering et de Blanchisserie du Centre Médical du Roi Hussein, à Amman.

Les travaux comprennent :
1) Travaux et constructions civils, y inclus les services électriques et mécaniques.
2) Equiper et installer un équipement spécialisé pour le catering.
3) Equiper et installer un équipement spécialisé pour la blanchisserie.

Les appels d'offres doivent être soumis par des entrepreneurs désirant entreprendre tous les travaux des catégories 1 à 3 susmentionnées. Il est bien entendu que les fournisseurs et installateurs des équipements spécialisés en catering et en blanchisserie devront être en sous-contrats. Alternativement, les appels d'offres pourront être soumis pour les différentes catégories de telle sorte que l'employeur pourra conclure des contrats séparément et directement avec les entreprises désirant présenter des appels d'offres uniquement pour une catégorie : 1, 2, 3. Les entrepreneurs pourront présenter des offres pour plus d'une catégorie.

Seuls les appels d'offres provenant d'entreprises pouvant prouver leur compétence et une exécution réussie dans des travaux comparables seront pris en considération pour les catégories 1 et 2. Les documents suivants seront demandés :
1) Une expérience antérieure relative à un hôpital important, comprenant l'équipement et l'installation complète.
2) Des détails sur la formation d'un personnel qualifié pour l'utilisation et l'entretien requis.
3) Des détails concernant l'entretien local et les pièces détachées.
4) Un rapport détaillé sur le statut financier de la compagnie.

Seuls les appels d'offres, pour les travaux de constructions civils, provenant d'entreprises classées et enregistrées par le Ministère des Travaux publics comme première classe seront pris en considération. S'il doit y avoir des sous-contractants pour des sections importantes du travail, les mêmes conditions seront requises.

Les appels d'offres seront fondés sur des schémas et des spécifications préparés par le bureau d'ingénieurs-conseils chargé de la planification et de la supervision des travaux. Les appelants sélectionnés devront exécuter le travail par étapes.

Les entreprises intéressées pourront examiner les documents à l'une des deux adresses suivantes, à partir du 1er septembre 1977 :
1) Chairman of the Prequalifying and Awarding Committee
General Headquarters
Jordanian Armed Forces
King Hussein Medical Center
AMMAN, JORDAN.
2) W. F. Johnson and Partners,
Architects Consulting Engineers Quantity Surveyors,
York House
Clarendon Avenue
Leamington Spa CV32 5PT, Warwickshire, England.

Des duplicatas des documents peuvent être obtenus sur demande et après paiement de 100 J.D. ou 180 livres aux mêmes adresses.

La date de clôture sera le 28 septembre 1977.

هكذا من الأصل

ÉCONOMIE - SOCIAL

A L'ÉTRANGER

BILLET

L'Inde, Coca-Cola, I.B.M... et les autres

La nomination d'un ancien responsable syndical devenu parlementaire socialiste, M. G. Fernandes, à la tête du ministère de l'industrie a eu pour rapide conséquence une dégradation des rapports entre New-Delhi et certaines succursales indiennes de grandes sociétés multinationales.

Après Coca-Cola, à la mi-août, I.B.M. vient d'être invité à réduire à 40 % le montant de ses participations dans ses filiales indiennes ou à cesser ses activités. Ce faisant, le gouvernement Desai ne fait qu'appliquer des dispositions adoptées par le gouvernement de Mme Gandhi en 1973. Elles imposent aux succursales de sociétés étrangères utilisant des technologies dont l'importation n'est pas jugée indispensable de transférer sur une période de deux ans 60 % de leurs actifs à des partenaires indiens, ainsi que, peu à peu, leur technique de fabrication. Le journal India Today *affirme maintenant que le secrétariat de Mme Gandhi ne faisait pas diligence pour appliquer cette politique. Il était soumis notamment aux pressions de l'un des principaux partenaires indiens de Coca-Cola, également actionnaire de la société Maruti, créée par le fils de l'ancien premier ministre.*

Partisan de la libre entreprise, mais aussi nationaliste, le nouveau gouvernement a rappelé leurs devoirs aux sociétés étrangères. Quatre-vingt-treize d'entre elles ont accepté, à la mi-septembre, de se soumettre à la réglementation officielle, mais deux cent quatre-vingt-douze font traîner leur décision.

Coup de semonce

En donnant un coup de semonce à Coca-Cola et à I.B.M., New-Delhi poursuit, comme bien d'autres pays en développement, plusieurs objectifs généraux : forcer les sociétés multinationales à se conformer aux règles répondant à l'intérêt national indien ; éviter les transferts excessifs de bénéfices ; limiter le plus possible et aux domaines essentiels les importations de techniques étrangères afin que toutes les capacités de l'ingénierie du pays puissent être utilisées.

C'est ainsi que Coca-Cola a été également prié de remettre son secret de fabrication ou de fermer les portes de ses vingt-deux sociétés indiennes. Celles-ci emploient pourtant deux cent cinquante mille personnes. Le bouillant M. Fernandes a assuré récemment qu'une formule proche du précieux concentré (en voyé régulièrement par le siège de la firme à Atlanta, en Georgie) avait été mise au point par un laboratoire de recherche du sud de l'Inde. Aussi bien, l'administration de New-Delhi a-t-elle suspendu les importations de l'ingrédient américain, ce qui compromet les activités des usines d'embouteillage. La société Coca-Cola, qui ne fait en Inde que 0,2 % de ses ventes et de ses profits, accepterait d'y perdre le contrôle de ses filiales mais pas son secret de fabrication. A la vérité, à travers cette affaire, le ministre socialiste veut surtout mettre en garde les multinationales dont les transferts de bénéfices lui paraissent quelquefois beaucoup trop importants.

Sans doute le gouvernement Desai sera-t-il amené à rechercher un compromis, comme il vient de le tenter avec I.B.M., afin de ne pas porter préjudice aux relations indo-américaines, qui semblent s'améliorer. I.B.M. aurait également accepté de perdre la majorité dans sa filiale indienne à condition d'être autorisé à établir une compagnie entièrement étrangère produisant essentiellement pour l'exportation et, d'autre part, de disposer de la liberté de vendre sur le marché indien des ordinateurs de la troisième génération. New-Delhi s'accommoderait volontiers de la première proposition, en accord avec la législation indienne, mais a rejeté la seconde.

Vraisemblablement « payante » d'une point de vue politique, l'attitude du gouvernement indien à l'égard des multinationales pourrait l'être beaucoup moins au regard de l'impératif économique de l'heure : la relance de la production. Paradoxalement, les responsables indiens, y compris M. Fernandes, élaborent actuellement pour ce faire une politique plus libérale à l'égard des investissements étrangers...

En visite, récemment, aux Etats-Unis, le ministre du commerce, M. Mohan Dharia, a indiqué que l'Inde était disposée à accueillir des investissements américains dans l'agriculture, la sidérurgie, l'énergie électrique, le ciment et les secteurs orientés vers l'exportation. Ce n'est pas la moindre contradiction de la coalition au pouvoir depuis six mois à New-Delhi.

GERARD VIRATELLE.

GRANDE-BRETAGNE

● *Les prix de détail ont augmenté* de 0,5 % en août. Ce résultat (moins bon qu'escompté par les pouvoirs publics) conforte celui de juillet qui avait été excellent (+ 0,1 % par rapport à juin). En un an (août 1977 comparé à août 1976), le taux d'inflation est de 16.5 %.

Le gouvernement britannique s'est déclaré très encouragé par ces statistiques. « *Nous nous attendons maintenant à ce que le taux annuel d'inflation tombe chaque mois, de manière à atteindre l'objectif d'une inflation inférieure à 13 % après Noël* », a déclaré M. Harold Walker, ministre d'Etat au département du travail.

● *Les réserves de change de la Grande-Bretagne* ont augmenté de 1,43 milliards de dollars en août. Ce nouvel accroissement porte à 14.8 milliards de dollars les réserves de la Grande-Bretagne, qui ont ainsi presque quadruplé depuis le début de l'année et atteignent maintenant des niveaux records.

La commission des prix créés par le gouvernement a fait savoir quant à elle qu'a ucours des derniers six mois (mars-août), les prix avaient augmenté de 5,7 %, ce qui constitue le taux d'inflation semestriel le plus bas enregistré depuis près de trois ans.

PORTUGAL

● *La balance commerciale* a enregistré un déficit de 57.44 milliards d'escudos (environ 6,72 milliards de F.F.) au cours des sept premiers mois de l'année, soit une augmentation de 69,8 % par rapport à la même période de 1976, vient de faire savoir l'Institut portugais de statistiques. — *A.F.P.)*

SUISSE

● *La balance commerciale* a enregistré, en août, un déficit record de 614,5 millions de francs suisses (1,26 milliards de francs français) le plus important depuis trois ans. Le commerce extérieur de la Suisse avait été excédentaire de 5,4 millions de francs suisses en juillet (11,15 milliards de francs français). Le résultat du mois d'août porte à 1 463.6 millions de francs suisses (3 milliards de francs français) le déficit cumulé du commerce extérieur suisse pour les huit premiers mois de l'année, contre seulement 2.7 millions de francs suisses (5,6 millions de francs français) pendant la même période de 1976.

ÉNERGIE

Un débat sur le nucléaire à l'université de Namur

Demain il sera trop tard pour guérir et rêver l'avenir

L'ambition de l'université de Namur n'était pas mince en organisant, du 13 au 16 septembre, un colloque pluridisciplinaire sur le nucléaire. Il ne s'agissait de rien moins que de donner un nouvel éclairage au débat nucléaire, en décloisonnant les points de vue trop étroitement enfermés dans une discipline ou une situation nationale, enfin et surtout de poser — mais n'est-ce pas déjà trop tard ? — une série de questions vitales dans les domaines technique, économique, politique et social qui devraient être « *résolues avant toute décision définitive* ».

Il fallait le calme académique de l'universeité de la bourgeoise cité wallonne pour que s'entendent physiciens, économistes, sociologues, industriels, philosophes et linguistes d'une dizaine de pays. Tel est d'ailleurs le principal succès de ce colloque que d'avoir toléré — malgré une écrasante majorité d'antinucléaires — des discours fort divers. Du sociologue qui dénonce « *les multinationales voraces, cannibales, qui se développent sur la pourriture fertile du capitalisme d'Etat* » à l'ingénieur de Westinghouse qui déplore que « *la contribution originale de l'Europe dans le débat nucléaire ait été l'occupation des sites* », du scientifique qui étudie « *l'impact des centrales nucléaires sur les écosystèmes dulcicoles* » au philosophe qui accuse les savants partisans de l'industrie nucléaire « de viser à incorporer *toute la problématique éthique et politique dans la problématique scientifique* », de l'industriel qui rappelle que pour assurer notre approvisionnement en énergie « *il n'y a pas d'autre choix que le nucléaire* » au physicien qui clame — à propos du risque nucléaire — « *une fois tous les milliards d'années, mais pourquoi pas dimanche prochain ?* », quoi de commun, sinon, pour reprendre la conclusion d'un spécialiste de science-fiction, la volonté « *de prévenir aujourd'hui, car demain il sera trop tard pour guérir et rêver l'avenir* ».

La synthèse réalisée par cette assemblée disparate peut paraître décevante. Dire que « *le problème de l'énergie est plus vaste que l'option pour ou contre le nucléaire* », ou affirmer qu' « *aucun détenteur d'un savoir particulier ne peut prétendre maîtriser la totalité du problème ni prendre seul la décision* », rappeler que « *l'information apparaît comme une des conditions du contrôle démocratique et qu'elle est incompatible avec la pratique politique du secret* », ajouter que « *cette information doit aussi être fournie avant toute décision irréversible* », une des conditions du contrôle démocratique étant que « *de nombreux groupes différenciés puissent élaborer des projets alternatifs entre lesquels un choix réel devienne possible* », voilà qui paraît peu original.

Mais il est des évidences qui méritent d'être répétées. Comment ne pas souhaiter que de tels débats sortent des frontières belges et de l'atmosphère confinée de l'Université. Mais peut-on encore imaginer en France une discussion sereine entre dirigeants de Creusot-Loire, ingénieurs d'E.D.F. et antinucléaires de tous horizons ? — B. D.

LE CONTRAT NUCLÉAIRE FRANCO-IRANIEN S'ÉLÈVE A 15 MILLIARDS DE FRANCS

Après trois ans de négociation, Framatome et plusieurs entreprises françaises vont signer le 18 septembre à Téhéran, en présence de M. Mentré, délégué général à l'énergie, le contrat par lequel elles s'engagent à livrer deux centrales nucléaires de 900 MW à l'Iran. Le contrat — centrales, infrastructure et combustible — porte finalement sur 15 milliards de francs. Creusot-Loire et Framatome pour le « cœur », Adsthom-Atlantique pour la fabrication de turbo-alternateurs, Spie-Batignolles pour l'infrastructure et la Cogema pour l'uranium enrichi, se partageront cette somme. Une lettre d'intention avait été signée le 18 novembre 1974 par l'office atomique iranien et les entreprises françaises, mais depuis lors les négociations avaient traîné en longueur.

Les deux centrales seront installées au sud de l'Iran sur la rivière Karoun, à proximité de la ville d'Ahzah.

AGRICULTURE

L'application de la taxe de coresponsabilité sur le lait suscite de nombreuses protestations

La mise en place, à compter du vendredi 16 septembre, d'une « *taxe de coresponsabilité* » sur le lait — taxe parafiscale de 1,5 % dont les décrets d'application sont publiés au J.O. du 17 septembre (*le Monde* du 16 septembre) — provoque de nombreuses protestations.

M. Pierre Joxe, chargé des questions agricoles au parti socialiste, écrit dans un communiqué : le P.S. « *juge scandaleux de faire supporter par les producteurs les conséquences d'une situation qui résulte uniquement de la mauvaise gestion des marchés et de son inorganisation. Dans les conditions économiques de la politique actuelle (...), c'est une véritable tromperie de laisser croire aux agriculteurs qu'une coresponsabilité puisse exister pour la gestion des marchés* ».

« L'élimination des petits producteurs »

Les Paysans-travailleurs affirment qu'il faut refuser « *cette taxe ridicule qui n'a d'autre but que de culpabiliser* [les agriculteurs] *vis-à-vis des autres travailleurs (...) et de contribuer à l'élimination des petits producteurs* ».

La Fédération nationale des producteurs de lait rappelle les conditions (taxation des importations de matières grasses végétales et ajustement du franc vert) qu'elle pose pour accepter cette taxe. La Fédération nationale des industries laitières, enfin, fait remarquer que cette taxe impose aux industriels comme aux coopératives « *un rôle de collecteur qu'*[ils] *n'ont pas recherché* » et que « *leur mission ne saurait aller au-delà* ».

Dans l'Ouest, plusieurs manifestations ont été organisées le 16 septembre par les producteurs pour protester contre cette taxe. A Vannes (Morbihan), près de quatre mille agriculteurs se sont réunis ; ils ont enchaîné trente-cinq bidons de lait aux grilles de la préfecture. A Quimper (Finistère), deux mille personnes ont défilé pendant une heure dans les rues de la ville. A Nantes, enfin, deux mille manifestants ont répondu à l'appel de la Fédération des exploitants de la Loire-Atlantique, du MODEF et des Paysans travailleurs.

● *Production mondiale de céréales.* — Le département américain de l'agriculture a publié le 23 août de nouvelles estimations, en baisse, des récoltes céréalières mondiales pour 1977. La production de blé atteindrait 397,6 millions de tonnes contre une précédente estimation de 405,5 millions de tonnes et une récolte 1976 de 412.7 millions de tonnes. En ce qui concerne les céréales fourragères, la récolte est estimée à 688,1 millions de tonnes au lieu de 691,5 millions de tonnes précédemment et de 693,1 millions de tonnes effectivement produites en 1976. Seule la moisson de riz est évaluée en hausse avec 350 millions de tonnes contre 347 millions de tonnes précédemment et 340 millions de tonnes récoltées en 1976.

AÉRONAUTIQUE

LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ WASSMER AVIATION

Le tribunal de commerce d'Issoire (Puy-de-Dôme) a prononcé, le vendredi 16 août, la liquidation de la société aéronautique Wassmer-Aviation.

Des problèmes de financement sont à l'origine du dépôt de bilan de cette entreprise spécialisée dans la réalisation de planeurs et d'avions de tourisme. Installée depuis la première guerre mondiale en bordure de l'aérodrome d'Issoire, Wassmer-Aviation avait acquis une grande avance technique dans le domaine de l'utilisation du plastique pour la fabrication des cellules d'avions.

Sa production, en 1976, était de l'ordre d'une trentaine de machines. Plusieurs appareils de cette firme ont, par le passé, connu un certain succès, tant en France qu'à l'étranger.

La société Wassmer-Aviation avait déjà déposé une première fois son bilan. Son P.-D.G., M. Jean-Pierre Dumont, avait alors laissé la place à l'actuel responsable de la firme, M. Roger Lievin.

A l'annonce de ce dépôt de bilan, qui entraîne le licenciement de quatre-vingt-cinq personnes, les ouvriers ont décidé d'occuper l'entreprise.

L'AIRBUS SOVIÉTIQUE SERA LIVRÉ A LA FIN DE L'ANNÉE PROCHAINE

Moscou. — L'Ilouchine-86, l' « Airbus soviétique », devrait être livré à la compagnie aérienne Aeroflot d'ici à la fin de l'année prochaine, a annoncé le général Genrikh Novojilov, un des responsables de la construction de l'appareil.

Le général Novojilov a précisé que cet avion — il peut accueillir trois cent cinquante passagers — a fait plus de cent vols expérimentaux depuis décembre dernier ; les essais devraient être terminés pour le 7 novembre, au moment où sera célébré le soixantième anniversaire de la révolution d'octobre. Il n'a pas dit exactement quand commenceraient les vols commerciaux de l'Ilouchine-86, mais on estime que ce pourrait être avant 1980.

Ces précisions font suite à la controverse qui oppose Soviétiques et Français à propos de l'Airbus européen, construit par la France en collaboration avec l'Allemagne de l'Ouest, les Pays-Bas, l'Espagne et la Grande-Bretagne, et qui, exploité par Air France, n'a pas encore été autorisé à se poser à Moscou.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 17 septembre 1977,

DES DÉCRETS :

● Portant publication de la convention sur la circulation routière (ensemble sept annexes), faite à Vienne le 8 novembre 1968.

● Relatif aux modalités de recouvrement d'un prélèvement de coresponsabilité sur le lait et certains produits laitiers.

INFORMATIONS PRATIQUES

MÉTÉOROLOGIE

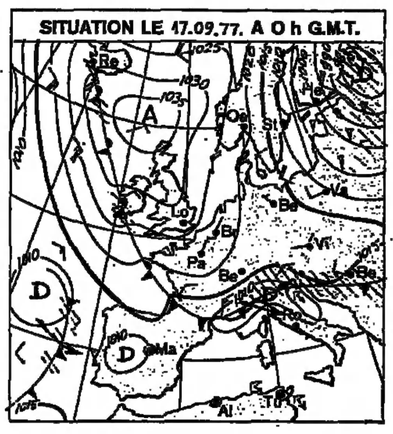

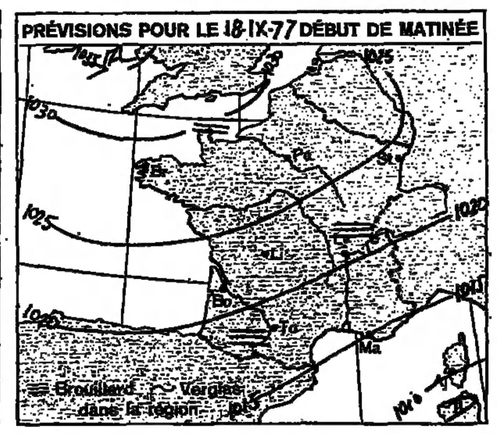

Evolution probable du temps en France entre le samedi 17 septembre à 0 heure et le dimanche 18 septembre à 24 heures :

Des hautes pressions persisteront sur l'Europe occidentale. Ces hautes pressions continueront de protéger la France de la partie active du courant perturbé qui, après les avoir contourné par le nord, circulent ensuite de la Scandinavie à l'Europe centrale. Cependant, nos régions du Nord et du Nord-Est seront en bordure de ce courant.

Dimanche, le temps sera très frais pour la saison sur notre pays, en particulier dans l'intérieur sur la moitié nord, où quelques gelées blanches sont probables. On notera des éclaircies assez nombreuses, mais aussi quelques brouillards ou nuages bas dans les vallées abritées des vents de nord-est, qui seront modérés en général et assez forts sur les régions méditerranéennes. Dans la journée, le temps sera ensoleillé avec quelques nuages passagers. Le soir et la nuit suivante, le temps deviendra très nuageux sur le Nord et la frontière belge. D'autre part, sur le Sud-Est et la Corse, on notera un temps assez instable avec quelques ondées pouvant être orageuses.

Dans l'ensemble, les températures maximales varieront peu.

Samedi 17 septembre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 021.6 millibars, soit 766.3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 16 septembre; le second, le minimum de la nuit du 16 au 17) : Ajaccio, 25 et 17 degrés ; Biarritz, 22 et 15 degrés ; Bordeaux, 27 et 12 ; Brest, 20 et 8 ; Caen, 17 et 11 ; Cherbourg, 16 et 11 ; Clermont-Ferrand, 20 et 5 ; Dijon, 19 et 8 ; Grenoble, 17 et 7 ; Lille, 17 et 9 ; Lyon, 20 et 6 ; Marseille, 24 et 13 ; Nancy, 15 et 5 ; Nantes, 22 et 9 ; Nice, 24 et 18 ; Paris-Le Bourget, 17 et 7 ; Pau, 24 et 15 ; Perpignan, 29 et 14 ; Rennes, 21 et 8 ; Strasbourg, 16 et 6 ; Tours, 21 et 7 ; Toulouse, 36 et 11 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 33 et 21 degrés ; Amsterdam, 16 et 7 ; Athènes, 29 et 20 ; Berlin, 14 et 4 ; Bonn, 15 et 3 ; Bruxelles, 16 et 7 ; Iles Canaries, 27 et 20 ; Copenhague, 14 et 5 ; Genève, 19 et 9 ; Lisbonne, 28 et 18 ; Londres, 16 et 9 ; Madrid, 31 et 13 ; Moscou, 8 et 5 ; New-York, 18 et 16 ; Palma-de-Majorque, 27 et 19 ; Rome, 26 et 18 ; Stockholm, 9 et 4.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 1 870

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I						■			
II		■							
III						■			
IV		■						■	
V						■			
VI		■		■					
VII	■								■
VIII			■			■			
IX								■	
X				■					
XI						■	■		

HORIZONTALEMENT

I. Mentent encore plus quand ils sont incohérents ; Elément d'une frange. — II. En état de travailler. — III. Manque de clairvoyance ; Fin de participe — IV. Contrée mythologique. — V. Voie d'eau ; Ne mange pas le morceau. — VI. Augmentent de volume dans la joie. — VII. Symbole ; Vit une chute fameuse. — VIII. Possessif ; Est imprécis ; Nappe plus ou moins propre. — IX. Peu ouverte. — X. Antique messagère ; Prophète. — XI. Lieu de Concile ; Indique un renouveau astral.

VERTICALEMENT

1. Eût été sévèrement jugé par Louis XIV ; Parfois soignée jusqu'au bout des ongles. — 2. Un sauteur. — 3. Pouvoir ; Mène une vie de chien. — 4. En Belgique ; Cours étranger. — 5. Prirent certaines mesures. — 6. Préfixe ; Infortunée princesse. — 7. Soignées quand elles sont grosses. — 8. Un point dans l'eau ; Bataille historique ; Finit bien. — 9. Légères ; Pour certains, c'est une perspective lointaine qui incite à bien vivre.

Solution du problème n° 1 869

Horizontalement

I. Infanterie ; Dent. — II. Remises ; Roues. — III. AT ; Tarins ; TVA. — IV. Stout ; Ues ; Thés. — V. Ces ; Ré ; Aéra ; Er. — VI. Imérina ; Ren't. — VII. Berceau ; Ili. — VIII. LN ; Lime ; C.G.T. — IX. Etalagistes ; Est. — X. Ça ; Est ; Téos. — XI. Ricin ; Sarong. — XII. Bue ; Lendemain. — XIII. Bergeronnettes. — XIV. Ceint ; Tresse. — XV. Be ; Sallcs ; Si.

Verticalement

1. Irascibles ; BBC. — 2. Nettement ; Ruées. — 3. FM ; Oser ; Aciérie. — 4. Aigu ; RC ; Lac ; GN. — 5. NS ; Triera ; Ilets. — 6. Têt ; Ana ; Gêner. — 7. Esaü ; Au ; Is ; Noël. — 8. Réa ; L.S.T ; Dn. — 9. Iriserait ; Sente. — 10. Eon ; Ré ; Me ; Amera. — 11. Us ; Amies ; Razé. — 12. De ; El ; Toits. — 13. Esthéticiennes. — 14. Ver ; Grog ; Ses. — 15. Tuas ; Entasse.

GUY BROUTY.

هكذا من الأصل

LA SEMAINE FINANCIÈRE

AGRICULTURE

L'application de la taxe de coresponsabilité sur le lait suscite de nombreuses protestations

«L'élimination des petits producteurs»

ATIONS PRATIQUES

MOTS CROISÉS

SUR LES MARCHÉS DES CHANGES

LE FRANC PLUS DISCUTÉ

Stabilité du DOLLAR, bonne santé insolente de la LIVRE STERLING, toujours sous pression, et quelques remous sur le FRANC FRANÇAIS : tel a été le panorama d'une semaine assez calme sur les marchés des changes.

Depuis quelque temps, la tenue du DOLLAR est déterminée par l'évolution des taux d'intérêt. Ainsi la hausse de la monnaie américaine, amorcée vendredi à l'annonce d'un important gonflement de la masse monétaire outre-Atlantique qui laissait présager une tension du loyer de l'argent, s'est-elle amplifiée lundi, et surtout mercredi, après le relèvement de son taux de base par la Chase Manhattan Bank. La diminution de cette même masse monétaire, rendue publique jeudi soir, produisait l'effet inverse, de sorte qu'à la veille du week-end, le DOLLAR retrouvait, à peu de chose près, son cours de la semaine précédente.

Tel fut le cas également pour la LIVRE, mais non sans interventions massives de la Banque d'Angleterre, qui, pour freiner la hausse de sa monnaie, dut, à nouveau, acheter des DOLLARS par centaines de millions, et, en fin de semaine, abaisser à 6 % son taux d'escompte, retrouvant le niveau de 1972. La Banque centrale britannique a clairement fait connaître ses intentions dans son bulletin trimestriel : le niveau actuel de la LIVRE, soit 1,7450 DOLLAR environ, lui paraît satisfaisant, toute appréciation du STERLING lui apparaissant de nature à affecter la capacité concurrentielle des exportateurs du Royaume-Uni.

Comme les taux à long terme sur la place de Londres restent élevés (12 %) et que la situation de la Grande-Bretagne ne cesse de s'améliorer, il ne faut pas s'étonner de voir les capitaux étrangers se ruer à la City : le dernier emprunt de 800 millions de LIVRES émis au-dessous du pair par la Trésorerie, précisément au taux de 12 % sur une durée de dix-huit ans, a été couvert en trois minutes jeudi matin, et l'on estime qu'il a été « sursouscrit » au moins trois fois. Conséquence logique, les réserves de devises de la Grande-Bretagne, qui avaient déjà triplé depuis le début de l'année, atteignant 15 milliards de DOLLARS à la fin du mois d'août, dépassent actuellement les 18 milliards de DOLLARS.

Enfin, depuis le début de cette semaine, et pour la première fois depuis 1959, le cours de la LIVRE à terme n'enregistre plus de décote (« déport »), c'est-à-dire que les cambistes croient à la hausse dans les prochains mois et non plus, traditionnellement, à la baisse.

Le FRANC FRANÇAIS, dont la tenue était très satisfaisante depuis le début de l'année, semble s'être engagé dans des eaux plus agitées ce qui n'étonne pas les cambistes outre mesure. Beaucoup d'entre eux, avant les vacances, prévoyaient quelques difficultés pour notre monnaie au fur et à mesure que la date des élections se rapprocherait. Il est de fait que, depuis le début de septembre, le franc est plus sensible aux aléas de la politique et de l'économie : en hausse après l'éclat de M. Fabre, en baisse le lendemain sur l'annonce d'un important déficit de la balance commerciale en août... Notons enfin que nous entrons dans la période où les entreprises qui peuvent se couvrir à terme pour six mois sur leurs achats de matières premières, par exemple, peuvent être tentées de le faire plus activement : six mois, cela nous mène au-delà du mois de mars...

Au sein du mini-serpent européen, les tensions ont pratiquement disparu sur la couronne danoise, qui reste néanmoins en haut du serpent, le FRANC BELGE occupant le bas.

Sur le marché de l'or, légère hausse de l'once de métal à 148,30 dollars contre 147,45 dollars.

FRANÇOIS RENARD.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(la ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse	Mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres...	—	1,7432	8,5992	4,1549	4,0552	62,5634	4,2978	1540,98
	—	1,7428	8,5876	4,1574	4,0537	62,4270	4,2889	1539,24
New-York.	1,7432	—	20,2718	41,9551	42,9867	2,7862	48,5397	0,1131
	1,7428	—	20,2942	41,9199	42,9922	2,7917	48,6256	0,1132
Paris.....	8,5992	4,9338	—	206,96	212,85	13,7447	200,88	5,5803
	8,5876	4,9275	—	206,56	211,84	13,7562	200,18	5,5791
Zurich....	4,1549	2,3835	48,3174	—	102,4588	6,6411	96,6741	2,6962
	4,1574	2,3855	48,4119	—	102,5588	6,6596	96,9124	2,7009
Francfort.	4,0552	2,3263	47,1579	97,6001	—	6,4817	94,3540	2,6315
	4,0537	2,3260	47,2944	97,5057	—	6,4935	94,4952	2,6336
Bruxelles.	62,5634	35,8980	7,2754	15,0576	15,4279	—	14,5568	4,0599
	62,4270	35,8200	7,2894	15,0157	15,3998	—	14,5521	4,0557
Amsterdam	4,2978	246,55	49,9797	103,4483	105,9837	6,8696	—	2,7850
	4,2889	246,15	49,9543	103,1859	105,8254	6,8718	—	2,7870
Milan.....	1540,98	884,00	179,20	370,88	380,00	24,6388	358,54	—
	1539,24	883,20	179,23	370,23	379,70	24,6566	358,80	—

Nous reproduisons dans ce tableau les cours pratiqués sur les marchés officiels des changes. En conséquence, à Paris, les prix indiqués représentent la contre-valeur en francs de 1 dollar, de 1 livre, de 100 deutschemarks, de 100 florins, de 100 francs belges et de 1 000 lires.

Une fille trop indépendante

La commission des opérations de Bourse (C.O.B.) a décidé de transmettre à la justice le dossier sur les comptes de la société française des téléphones Ericsson (« le Monde » du 14 septembre).

Jusqu'à présent, seule la firme suédoise Ericsson a rompu la règle du silence que semblaient respecter tous les protagonistes de l'affaire. Sa réaction (« le Monde » du 15 septembre) a d'ailleurs quelque peu surpris. Pour la société suédoise, il ne s'agirait que d'une modification intervenue entre 1972 et 1973 des méthodes de facturation de ses matériels. Elle refuse, en quelque sorte, toute responsabilité dans une affaire ne concernant que les anciens dirigeants de sa filiale française, qui était, affirme-t-elle d'« une certaine façon, très indépendante ». On peut s'interroger sur le degré d'« indépendance que peut avoir une filiale à 51 % dans un groupe international comme Ericsson, et dont le directeur financier venait de la maison mère.

On peut également remarquer que :

— Les anomalies décelées par la C.O.B. ne relèvent pas seulement, loin de là, d'un simple changement dans les méthodes de facturation de matériels ;

— De multiples « accrocs » ont été relevés au cours de l'exercice 1975, et pas seulement entre les comptes de 1972 et ceux de 1973 ;

— Les « réviseurs » comptables (le cabinet Price Waterhouse) qui contrôlaient les comptes de la S.F.T.E. pour l'établissement du bilan consolidé de L.M. Ericsson avaient attiré l'attention des dirigeants de la S.F.T.E. (mais non, semble-t-il, celle de tous les administrateurs) et de la maison mère suédoise sur certaines des méthodes comptables de la société.

J.-L. Q.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	12 sept.	13 sept.	14 sept.	15 sept.	16 sept.
Terme	52 342 683	50 155 241	50 918 852	108 875 352	83 342 443
Comptant:					
R. et obl.	97 099 115	128 487 653	91 527 714	175 286 968	61 406 184
Actions.	51 240 554	28 767 075	93 199 096	35 988 294	33 481 635
Total	200 682 352	207 409 969	235 645 662	320 150 634	178 230 262

INDICES QUOTIDIENS (I.N.S.E.E., base 100, 31 décembre 1975)

Valeurs :	88,3	89,4	89,5	92,1	91,3
Franç. ..	102,5	103,2	104	104,1	103,6

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
(base 100, 31 décembre 1976)

Tendance.	95,6	96,4	96,9	100,1	98,9

(base 100, 29 décembre 1961)

Ind. gén.	58,4	58,9	59	60,4	59,7

Bourse de Paris

SEMAINE DU 12 AU 16 SEPTEMBRE 1977

VIVE REPRISE

EN net repli la semaine précédente, la Bourse de Paris semble avoir repris le chemin de la hausse, après avoir réagi très vivement à « l'éclat » de M. Fabre, le premier jour des entretiens sur la mise à jour du programme commun.

Dès les premiers jours de la semaine, une amélioration se dessinait, faisant suite à la baisse sensible enregistrée précédemment. Les boursiers ne savaient trop à quoi attribuer cette amélioration : tout au plus avançaient-ils le fait que les ventes se raréfiaient, dans un marché creux, et que cela suffisait à faire apparaître quelques points de fermeté. Autour de la corbeille, l'on commentait les sondages qui commencent à fleurir, et notamment celui du « Point », qui, très attendu par les milieux financiers, donnerait, sous certaines conditions, des chances égales à la majorité et à l'opposition. Quant à la mise à jour du programme commun, elle éveillait peu de commentaires si ce n'est : « Ils finiront bien par se mettre d'accord. »

C'est dire que la « sortie » des radicaux de gauche, annoncée dramatiquement mercredi soir, fit l'effet d'une petite bombe, d'une « divine surprise » même pour certains. Jeudi, comme on pouvait s'y attendre, une forte hausse des valeurs françaises (+ 3,5 %) se produisait avec un volume d'affaires très sensiblement gonflé. Pour retrouver un décalage aussi sensible, il fallait remonter en avril dernier, avec l'annonce par M. Barre du report d'un an de la mise en application de la taxation des plus-values, ou en mai, au lendemain de l'affrontement télévisé entre le premier ministre et M. Mitterrand.

A noter, toutefois, que la hausse de jeudi dernier reste inférieure à celle d'avril et de mai (plus de 4 %) : M. Fabre n'avait pas battu M. Barre vendredi, une réaction technique se produisait très logiquement, les opérateurs jugeant bon de prendre leurs bénéfices et de garder la tête froide. Cet « éclat » n'est peut-être qu'une péripétie.

Il n'empêche : malgré cette réaction, qui amputait de 1,4 % les gains de la séance précédente, les différents indices ont monté de 2 % à 3 %, et surtout, le moral des opérateurs, qui apparaissait quelque peu atteint, s'est nettement amélioré. A leurs yeux, rien n'est joué certes, sur le tapis vert de la politique, mais le jeu leur apparaît de plus en plus ouvert. C'est également, semble-t-il, l'opinion des étrangers qui ont effectué une réapparition remarquée et procédé à de nouveaux achats, se portant à la fois sur les valeurs nationalisables, et sur les vedettes habituelles (Michelin, Peugeot-Citroën, Elf-Aquitaine, etc.).

Aux valeurs étrangères, le léger redressement de Wall Street a stimulé les américaines, bien touchées depuis quelque temps. Sur le marché de l'or, le lingot a fini par « casser » la barre des 24 000 F, s'élevant à 24 290 F contre 23 940 F, le napoléon se contentant du cours de 247 F (+ 1,50 F). — F. R.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Reprise du café et du sucre

HAUSSE DU PLOMB

METAUX. — Les cours du cuivre ont encore progressé au Metal Exchange de Londres. Les stocks britanniques de métal se sont accrus de 650 tonnes pour atteindre 610 725 tonnes. La consommation britannique a augmenté de 9,3 % durant les sept premiers mois de l'année.

Reprise des cours de l'étain sur les places commerciales. Les Etats-Unis fourniront de 3 500 à 5 000 tonnes de métal excédentaire provenant de leurs stocks stratégiques, quantité qui sera mise à la disposition du directeur du stock régulateur.

Nouvelle avance des cours du plomb à Londres. Selon les prévisions formulées par le vice-président d'une importante société américaine, les perspectives s'annoncent favorables pour ce métal en raison d'une position statistique qui pourrait devenir « serrée ».

Sur le marché libre de Londres, les prix de l'aluminium s'établissent entre 980 et 1 000 dollars la tonne. Les livraisons de métal aux utilisateurs américains augmenteront de 9 % au cours de cette année. Les stocks devraient diminuer de 400 millions de livres pour revenir à un niveau plus normal en fin d'année. A fin juillet, les stocks mondiaux de métal atteignaient 2 273 000 tonnes en diminution de 169 000 tonnes par rapport à ceux d'il y a un an.

TEXTILES. — Légère baisse des cours du coton à New-York. La récolte des Etats-Unis pour la saison 1977-1978 est évaluée par le département de l'agriculture à 13 201 500 balles, supérieure de 25 % environ à celle de 1976-1977. Par rapport à la précédente estimation, la diminution atteint 333 300 balles.

Les cours de la laine ont été soutenus sur les divers marchés à terme. Durant les onze premiers mois de la saison 1976-1977 (1er juillet-31 mai), les exportations australiennes se sont élevées à 753,69 millions de kilos contre 612,53 millions de kilos pour la période correspondante de la saison précédente. Les principaux acheteurs sont le Japon (228,30 millions de kilos) et l'U.R.S.S. (83,64 millions de kilos). Au 26 août, les stocks s'élevaient à 1,14 million de balles contre 1,27 million un an auparavant.

DENRÉES. — *Reprise des cours du café sur les places commerciales. Des craintes de pénurie de disponible ont provoqué des achats de couverture accrus. Des rumeurs relatives à des achats effectués par le Brésil dans un pays africain ont également stimulé le marché.*

Pour la première fois depuis quelques semaines, une amélioration s'est produite sur les cours du sucre. L'achat par le Japon de 150 000 tonnes et les négociations à Genève relatives à l'élaboration d'un accord international de stabilisation des prix ont soutenu le marché.

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

du 16 septembre 1977

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars) comptant 887 (884), à trois mois 700 (697) ; étain comptant 6 305 (6 150), à trois mois 6 300 (6 150) ; plomb 332,50 (324) ; zinc 290,50 (295).

— New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme) 54,70 (54,80) ; aluminium (lingots) inch. (53) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne) inch. (61,50) ; mercure (par bouteille de 76 lbs) inch. (120-125).

— Singapour (en dollars des Détroits par picul de 133 lbs) : 1 625 (1 600).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton oct. 51,15 (51,45), déc. 52,15 (52,70).

— Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec) oct. 238 (235), jute (en dollars par tonne) Pakistan, White grade C inch. (417).

— Roubaix (en francs par kilo) : laine oct. 23,35 (23,40).

— Calcutta (en roupies par maund de 82 lbs) : jute inch. (490).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. comptant 56,50-58 (58,50-59,50).

— Singapour (en nouveaux cents des Détroits par kilo) : 214-214,50 (217,75-218,25).

DENRÉES. — New-York (en cents par lb) : cacao déc. 183,40 (172,25), mars 168 (161,70) ; sucre disp. 7,70 (7,60), oct. 7,79 (7,22) ; café déc. 182 (176,95), mars 169,50 (164,20).

— Londres (en livres par tonne) : sucre oct. 111,30 (107,75), déc. 116,20 (113,40) ; café nov. 2 625 (2 519), janv. 2 195 (2 155) ; cacao déc. 2 466 (2 418), mars 2 288 (2 235).

— Paris (en francs par quintal) : cacao déc. 2 150 1/2 (2 046), mars 2 050 (1 960) ; café nov. 2 043 (1 968), janv. 1 785 (1 710) ; sucre (en francs par tonne) : déc. 909 (898), janv. 918 (910).

CÉRÉALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé déc. 343 (341 3/4), mars 253 1/2 (251 1/4) ; maïs déc. 199 3/4 (201), mars 208 1/4 (209 1/2).

MARCHÉ MONÉTAIRE

Quelques nuages

Quelques nuages sont apparus cette semaine dans le ciel du marché monétaire de Paris, qui semblait pourtant assez serein depuis le début du mois, à la suite de la baisse du taux d'escompte officiel.

Ne donnons pas plus d'importance qu'il ne faut à l'élévation de 1/4 % du loyer de l'argent au jour le jour, passé de 8 1/4 % à 8 3/8 % puis 8 1/2 % : la fin de la période des réserves approche pour les banques, et ces dernières, ayant pris quelque retard, se sont trouvées un peu serrées. La Banque de France a laissé faire, tout en accordant des pensions au jour le jour au taux inchangé de 8 1/8 %, celui de ses adjudications précédentes. En outre, elle a annoncé une adjudication pour mardi prochain, valeur mercredi, et il est fort possible qu'elle maintienne son taux de 8 1/8 %, et qu'une détente se produise sur le marché. Ce dernier, au surplus, ne paraît pas très inquiet, puisque, à terme, les taux qui s'étaient un peu tendus de lundi à mercredi se sont tassés jeudi et vendredi.

En revanche, il convient désormais d'examiner avec attention ce qui va se passer sur le marché des changes, où la position du franc risque d'être un peu moins confortable dans les mois qui viennent (voir la rubrique « changes »). Si notre monnaie était un peu bousculée, nul doute que l'arme des taux serait à nouveau maniée. Pour l'instant, la Banque de France garde un calme imperturbable.

Cela signifie tout de même que le fond de la baisse des taux, en France, est peut-être atteint, pour l'instant du moins, et qu'au mieux on se maintiendrait dans une fourchette 8 % - 8,5 %.

A l'étranger, un mouvement de bascule se produit, avec, comme prévu, un relèvement du taux de base de la Citibank (7,25 % contre 7 %), qui suit celui de la Chase Manhattan, intervenu mardi. Ce relèvement est la conséquence directe de l'action restrictive des autorités monétaires américaines, destinée à freiner la croissance de la masse monétaire, qui, après avoir augmenté de 3 milliards de dollars, il y a quinze jours, a diminué de 800 millions de dollars cette semaine.

En sens inverse la Banque d'Angleterre a abaissé son taux d'escompte de 6,5 % à 6 % au plus bas depuis cinq ans. Rappelons que ce taux avait atteint 15 % il y a un an... Dans le domaine des taux comme dans celui des changes, il ne faut jamais, au grand jamais, jurer de rien. — F. R.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Irrégulier

Wall Street s'est montré très irrégulier cette semaine, après le redressement et la rechute qui ont marqué la quinzaine précédente.

L'évolution des cours s'est faite à peu près uniquement sous le signe des taux d'intérêt. En recul lundi sur la lancée de la baisse de vendredi, due à la crainte d'un durcissement de la politique monétaire, puis en reprise modeste mercredi, le marché a fléchi vendredi à l'annonce d'une généralisation du relèvement du taux de base des banques dont le signal avait été donné mardi par la Chase Manhattan. La diminution de la masse monétaire, rendue publique jeudi soir, n'a exercé aucune influence.

Inquiétude sur la tension du taux, sur l'évolution de l'économie : ces deux facteurs continuent à peser sur la cote, bien que de nombreux économistes et hommes d'affaires se déclarent relativement optimistes pour les mois à venir. A noter enfin que la controverse sur les pratiques bancaires de M. Bertram Lance, directeur du budget et ami du président Carter, a créé un malaise certain.

Plusieurs valeurs ont été assez sensiblement affectées : Alcoa, U.S. Steel, I.B.M. Des arbitrages ont pesé sur I.T.T., très activement traité.

Le volume des transactions a fléchi en raison des fêtes israélites qui ont dépeuplé Wall Street.

	Cours 9 sept.	Cours 16 sept.
Alcoa	46 1/2	45 5/8
A.T.T.	61 1/2	62 1/8
Boeing	54 1/4	53 1/2
Chase Man. Bank .	30 1/4	30 1/2
Du P de Nemours	107	108 1/8
Eastman Kodak ..	59 1/8	60
Exxon	48 3/8	48 1/2
Ford	43 3/4	44 5/8
General Electric ..	54 1/4	53 1/2
General Foods	33 7/8	33 1/2
General Motors ...	67 3/4	68 3/4
Goodyear	19 3/8	19 1/2
I.B.M.	283 1/4	259 1/8
I.T.T	31 1/4	30 7/8
Reunecott	24 1/2	23
Mobil Oil	61 1/4	61 7/8
Pfizer	26 1/4	26 1/4
Schlumberger	67 1/2	68 1/4
Texaco	25	25 1/2
U.A.I. Inc.	19	18 1/8
Union Carbide	45 5/8	44 3/4
U.S Steel	31 7/8	29 5/8
Westinghouse	19 1/8	18 7/8
Xerox Corp	52 1/8	52 7/8

FRANCFORT

Calme

	Cours 9 sept.	Cours 16 sept.
A.E.G.	88,50	86,70
B.A.S.F.	151,60	151,40
Bayer	137,70	137,30
Commerzbank	201	203,50
Hoechst	136	135,90
Mannesmann	153,50	158,50
Siemens	276,50	276,50
Volkswagen	182,50	190,70

LONDRES

Intense activité

Une intense activité a régné cette semaine à la Bourse de Londres, où l'indice des valeurs industrielles a battu son record, établi en mai 1972, en atteignant 549,2 (contre 141 début 1975) après une hausse de 25 % en deux mois.

Un véritable « boom » continue à se produire sur les valeurs anglaises, de fortes ventes bénéficiaires ayant toutefois effacé les gains initiaux jeudi et vendredi. Les milieux financiers restent, toutefois, très optimistes, et voient l'indice à 600 avant la fin de l'année.

Cet optimisme est nourri par une série de nouvelles favorables : ralentissement de l'inflation, excédent record de la balance commerciale en août, nouvel abaissement du taux d'escompte en fin de semaine. A cette occasion, on a assisté à une ruée sur les Fonds d'Etat, les emprunts de la Trésorerie étant souscrits dès l'ouverture.

Les mines d'or, enfin, ont été recherchées. Indices du Financial Times : industrielles, 531,9 contre 530,1 ; Fonds d'Etat, 75,70 contre 73,15 ; mines d'or, 128 contre 120,4.

	Cours 9 sept.	Cours 16 sept.
Bowater	204	191
Brit. Petroleum ..	916	924
Charter	136	137
Courtaulds	128	127
De Beers	281	291
Free State Geduld*	14 5/16	15 1/16
Gt Univ Stores .	387	323
Imp. Chemical ...	428	437
Shell	682	623
Vickers	225	234
War Loan	34 1/8	36

TITRES LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉS A TERME

	Nbre de titres	Val en cap. (F)
Michelin	18 660	23 474 760
Peugeot-Citroën ..	69 575	19 748 224
C.N.E. 3 % *	11 375	21 538 862

(*) Quatre séances seulement.

MARCHÉ DE L'OR

	COURS 9 S	COURS 16/9
Or fin (kilo en barre)	23980 ..	24280 ..
— (kilo en lingot)	23848 ..	24280 ..
Pièce française (20 fr.)	245 50	247 ..
Pièce française (10 fr.)	205 50	208 ..
Pièce suisse (20 fr.)	217 50	217 50
Union latine (20 fr.)	208 80	208 50
● Pièce tunisienne (20 fr.)		
Souverain	221 30	223 90
● Souverain Elizabeth II		250 ..
● Demi-souverain		..
Pièce de 20 dollars	1120 80	1109 80
— 10 dollars	560	565
— 5 dollars	... ..	... ..
— 50 pesos	988 ..	885 50
● — 20 marks	... ..	..
— 10 florins	217 ..	218 10
● — 5 roubles	...	..

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ÉCONOMIQUES

Base 100 : 29 décembre 1961

	9 sept.	16 sept.
Indice général	74,3	75,3
Assurances	129,3	132,3
Banq. et sociétés financ. .	81,3	82
Sociétés foncières	77,7	78
Sociétés investiss. particip. .	75,7	75,9
Agriculture	75,9	73,8
Alimentat., brasseries, distill.	68	68
Autom., cycles et l. équip.	80,3	85,8
Bâtim., matér. constr., T.P.	75,9	80,6
Caoutchouc (ind. et comm.)	61,8	62
Carrières salines, charbon.	88,2	89,3
Constr. mécan. et navales.	66,1	67
Hôtels, casinos, thermal...	87,9	90,4
Imprimeries, pap., cartons.	63,2	64,3
Magas., comptr. d'exportat.	48,7	50,2
Matériel électrique	76,3	78,1
Métall., cons. des pr. métal	46,5	47,1
Mines métalliques	93,5	93,9
Pétroles et carburants ...	95,6	96,1
Prod. chimiq. et d.-méd...	77,1	78,6
Services publics et transp.	85,9	82,7
Textiles	98,1	96,9
Divers	99	101,5
Valeurs étrangères	108,1	108,2
Valeurs à rev. fixe ou ind.	—	—
Rentes perpétuelles	—	—
Rentes amort., fonds gar..	—	—
Sect. indust. publ. à r. fixe	—	—
Sect. ind. publ. à rev. ind.	—	—
Secteur libre	—	—

INDICES GÉNÉRAUX DE BASE 100 EN 1949

Valeurs à rev. fixe ou ind.	—	—
Val. franç. à rev. variable.	514,9	521,8
Valeurs étrangères	784,2	789,7

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 29 décembre 1961

Indice général	58,5	59,7
Produits de base	38,3	38,6
Construction	82	83,3
Biens d'équipement	52,9	53,9
Biens de consom. durables	180,3	185,4
Biens de cons. non durabl.	52,7	53,8
Biens de consom. aliment.	61,6	64,4
Services	85,6	86,7
Sociétés financières	68,8	69,7
Sociétés de la zone franc		
expl. principal. à l'étr..	184,4	183,3
Valeurs industrielles	51,8	52,2

هكذا من الأصل

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. IDÉES
— L'administration et son pouvoir.
3. ÉTRANGER
— Le pouvoir central et les régions en Espagne.
4. EUROPE
4. AFRIQUE
— TRIBUNE INTERNATIONALE : « L'Afrique face au drame érythréen », par Nafi Kurdi.
4. AMÉRIQUES
5. DIPLOMATIE
6. PROCHE-ORIENT
6 - 7. POLITIQUE
— LIBRE OPINION : « Les harkis de l'économie », par Guy Gennesseaux.
— La préparation des élections sénatoriales et des élections législatives.
7. DÉFENSE
8. MÉDECINE
9. ÉDUCATION
— Le projet de budget des universités.

LE MONDE AUJOURD'HUI
PAGES 9 A 16
— Au fil de la semaine : « La plus haute des solitudes », par Pierre Viansson-Ponté.
— Lettre de Bom Jésus de Lapa, par Claudette Savonnet-Guyot.
— Point de vue : « Le père et son enfant » « l'autre alternance », par Paul Elkaïm.
— Histoire : L'amiral de Laborde et le sabordage de la flotte en 1942.
— RADIO-TELEVISION : Et si les radios libres n'étaient plus « pirates » ? ; Le P.S. et la S.F.P. (suite) ; Mankiewicz et les femmes, par Jacques Siclier.
17. JUSTICE
— Un premier succès pour les Journées d'études du barreau.
17. SPORTS
18 - 19. ARTS ET SPECTACLES
20 - 21. RÉGIONS
21 - 22. ÉCONOMIE-SOCIAL

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (11 A 14)
Informations pratiques (22) ; Carnet (21) ; « Journal officiel » (21) ; Météorologie (21) ; Mots croisés (21) ; La semaine financière (23).

Le numéro du « Monde » daté 17 septembre 1977 a été tiré à 556 874 exemplaires.

Au Canada

M. Trudeau annonce un important remaniement ministériel

De notre correspondant

Montréal. — Le premier ministre fédéral, M. Pierre-Elliott Trudeau, a annoncé, vendredi 16 septembre, un important remaniement ministériel. Pour la première fois depuis la création de la confédération, un Canadien français, M. Jean Chrétien, reçoit le portefeuille des finances. Il remplace M. Donald MacDonald, démissionnaire depuis le début du mois. Deux ministères sont créés : un secrétariat d'Etat chargé des relations fédérales provinciales, qui est confié à M. Marc Lalonde, auparavant ministre de la santé publique, un francophone également et très proche de M. Trudeau, et un ministère d'Etat au multiculturalisme, dont sera chargé M. Norman Cafik, quarante-huit ans, d'origine ukrainienne et seul nouveau venu dans l'équipe gouvernementale. D'autre part, douze portefeuilles changent de titulaire.

La nomination de M. Chrétien, quarante-trois ans, avocat, originaire de Shawinigan (province du Québec), était attendue (*Le Monde* du 9 septembre). Il occupait dans le précédent cabinet le poste de ministre de l'industrie et du commerce. Sa tâche sera difficile ; son prédécesseur, M. Mac Donald, a laissé l'économie canadienne dans une phase de récession grave, à laquelle une politique de contrôle des prix et des salaires, appliquée depuis plus d'un an, n'a pu mettre fin. Les taux de chômage et d'inflation oscillent autour de 8,2 % et le dollar canadien a sensiblement perdu de sa valeur sur le marché des changes depuis un an.

M. Allan MacEachen, le plus ancien ministre de M. Trudeau, demeure président du conseil privé et leader du gouvernement aux Communes ; il est nommé en outre, vice-premier ministre. Les missions que lui confiait M. Trudeau l'amenaient fréquemment à exercer, sur les autres ministres, une autorité que ces titres précédents ne prévoyaient pas. M. Warren Allmand passe du ministère des affaires indiennes et du Nord au ministère de la consommation et des corporations. Son départ n'a pas été bien accueilli par les associations indiennes qui l'appréciaient. Il est remplacé par M. Hugh Faulkner, jusqu'à présent ministre de la science et de la technologie. M. Faulkner est remplacé à ce poste par M. Judd Buchanan, qui conserve cependant son portefeuille de ministre des travaux publics. M. Don Jamiesen, cinquante-six ans, originaire de Terre-Neuve, conserve le ministère des affaires extérieures. M. Jack Horner, ancien député conservateur (opposition) de l'Alberta, qui est passé chez les libéraux au début de l'été, se voit confier le poste de ministre de l'industrie et du commerce.

Ce remaniement est le second décidé par M. Trudeau en un an. Le dernier avait eu lieu le 15 septembre 1976 et concernait neuf portefeuilles.

ALAIN-MARIE CARRON.

LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Premier ministre : M. Pierre Elliott Trudeau.
Vice-premier ministre et président du conseil privé : M. Allan Mac Eachen.
Industrie et commerce : M. Jack Horner.
Finances : M. Jean Chrétien.
Travail : M. John Munro.
Justice : M. Ron Basford.
Affaires extérieures : M. Don Jamieson.
Président du conseil du Trésor : M. Robert Andras.
Défense : M. Barney Danson.
Transports : M. Otto Lang.
Approvisionnement et services : M. Jean-Pierre Goyer.
Energie, mines et ressources naturelles : M. Alastair Gillespie.
Agriculture : M. Eugène Whelan.
Affaires indiennes et Nord canadien : M. Hugh Faulkner.
Science, technologie et travaux publics : M. Judd Buchanan.
Anciens combattants : M. Daniel Macdonald.
Santé et bien-être : Mme Monique Begin.
Communications : Mme Jeanne Sauvé.
Leader du gouvernement au Sénat : M. Ray Perreault.
Affaires urbaines : M. André Ouellet.
Pêcheries : M. Roméo Leblanc.
Environnement : M. Len Marchand.
Expansion économique régionale : M. Marcel Lessard.
Main-d'œuvre et immigration : M. Bud Cullen.
Consommation et corporations : M. Warren Allmand.
Revenu national : M. Joseph Guay.
Postes : M. Jean-Jacques Blais.
Ministre d'Etat responsable des sports : M. Iona Campagnolo.
Solliciteur général : M. Francis Fox.
Petites entreprises : M. Tony Abbott.
Secrétaire d'Etat : M. John Roberts.
Chargé des relations fédérales-provinciales : M. Marc Lalonde.
Multiculturalisme : M. Norman Cafik.

Réunie à Paris pour la première fois depuis 1968

L'assemblée de l'Atlantique nord est une conférence interparlementaire des pays membres de l'OTAN

L'assemblée de l'Atlantique nord, qui tiendra, du 21 au 24 septembre, au Sénat, sa session annuelle, et qu'une brochure éditée par ses soins désigne comme « *une sorte de Parlement atlantique* », n'est, en fait, ni une Assemblée ni un Parlement. Il s'agit d'une conférence inter-parlementaire des pays membres de l'OTAN.

Elle n'a avec l'OTAN aucun lien institutionnel. En Belgique, où siège son administration, elle bénéficie, depuis 1974, d'un statut légal particulier. Les délégations qui participent à ses travaux sont désignées au sein de chaque Parlement, selon une procédure qui lui est propre. Leur importance varie de 172 membres pour les Américains à 3 pour les Islandais et les Luxembourgeois. La France a droit à 36 délégués, comme la Grande-Bretagne, l'Italie et la R.F.A. L'assemblée peut discuter de tous les sujets qui intéressent l'alliance ; elle désigne des commissions (qui se réunissent également à Paris du 18 au 21 septembre), elle vote des recommandations à l'intention du Conseil atlantique, institution principale de l'alliance, qui leur accorde une attention distraite.

Créée en 1955 « *dans le contexte de la guerre froide* », comme le rappelle la brochure citée plus haut, l'Assemblée siégea à Paris, — passant plutôt inaperçue — jusqu'à ce que le retrait de la France de l'intégration militaire alliée, effectif en 1967, ne l'incite à déménager à Bruxelles l'année suivante. Elle s'est encore réunie à Paris en 1968. Depuis 1969, elle a tenu des sessions à Bruxelles, La Haye, Ottawa, Bonn, Ankara, Londres, Copenhague, et l'an dernier à Williamsburg (Etats-Unis).

Les vicissitudes de cette pseudo-assemblée reflètent l'évolution de l'alliance atlantique. A l'origine, l'OTAN est d'abord, mais elle n'est pas seulement, une alliance militaire. Nombreux sont ceux qui souhaitent la transformer en une communauté, voire en une union politique atlantique. Or dans les pays démocratiques, l'autorité politique est indissociable de l'institution parlementaire et, dans les années 50, l'habitude était prise de doter les organisations internationales (le Conseil de l'Europe, les Communautés européennes, l'U.E.O.) d'une assemblée. En 1953, le Conseil atlantique et lord Ismay, secrétaire général de l'OTAN, suggérèrent de réunir une conférence des parlementaires de l'alliance. C'est ce qui se fit deux ans plus tard.

L'idée avait pris corps en raison du succès des Communautés européennes. Aux yeux de beaucoup, de part et d'autre de l'océan, une communauté atlantique engloutant la petite Europe anéantirait toute velléité d'indépendance de la part de cette dernière, et le problème, de plus en plus aigu, des relations entre l'Europe et les Etats-Unis serait du même coup résolu. L'assemblée atlantique eut alors le vent en poupe et des vedettes du Congrès des Etats-Unis — Lyndon Johnson, Estes Kefauver entre autres — participèrent à ses débats. La décision de de Gaulle, en 1966, de retirer la France de l'intégration militaire alliée eut comme effet secondaire de mettre un terme à cette évolution.

Le principal intérêt de la session de 1977 de l'assemblée de l'Atlantique nord tient à ce qu'elle se déroule à Paris pour la première fois depuis cette grande crise. Cela ne signifie sans doute pas — le gouvernement a pris soin de le rappeler — que la position de la France à l'égard de l'OTAN soit modifiée. Cela indique du moins que les ressentiments à l'égard de la France dans ce qu'on appelle les « milieux atlantiques » se sont sensiblement atténués.

MM. Poher et Edgar Faure ont mis à sa disposition les locaux nécessaires du palais du Luxembourg et du Palais-Bourbon. Un sénateur socialiste, M. Bourbon, un sénateur socialiste M. Pierre Giraud, dirigera la délégation française ; M. Barre adressera un message que lira M. Taittinger, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. M. Luns, secrétaire général de l'OTAN, prendra la parole mercredi après-midi. Le rapporteur qui traitera de « *la sécurité de l'alliance* », M. Wall (conservateur britannique), s'inquiétera de la situation en Afrique et soulignera aussi l'intérêt du missile américain Cruise.

MAURICE DELARUE.

L'arsenal de Cherbourg a lancé le cinquième et dernier des sous-marins de la force océanique stratégique

De notre correspondant

Cherbourg. — Cinquième et dernier des bâtiments de la force océanique stratégique, le sous-marin à propulsion nucléaire le *Tonnant* a été lancé ce samedi 17 septembre par l'arsenal de Cherbourg. Contrairement aux quatre précédentes mises à l'eau de sous-marins nucléaires, le lancement n'a entraîné aucun déplacement de personnalités dans le port militaire où le vice-amiral d'escadre Wacrenier, préfet maritime de la Ire région, a assisté aux opérations sans cérémonie particulière.

Contrairement cependant aux trois derniers lancements de sous-marins à propulsion classique (*Beveziers*, la *Praya* et *Ouessant*), la direction des constructions navales a autorisé cette fois de nombreux ouvriers civils, dont la présence n'est pas indispensable au moment du lancement, à assister au spectacle, accompagnés de leur famille s'ils l'avaient désiré.

Le *Tonnant* est identique aux quatre sous-marins nucléaires précédemment lancés en ce qui concerne la coque, assemblage de vingt-quatre tronçons préfabriqués et soudés l'un à l'autre. Mais comme l'*Indomptable* il bénéficie par rapport au prototype des progrès réalisés depuis dix ans en matière de propulsion navale et d'armement. Le réacteur, plus compact, permettra grâce à un cœur d'uranium hautement enrichi très améliorés de ne procéder qu'à une seule recharge de combustibles nucléaires au cours de la carrière à la mer du *Tonnant*. A cette durée de vie accrue correspond par ailleurs une amélioration de la capacité dissuasive du bâtiment qui sera doté de seize missiles équipés de charges thermo-nucléaires mégatoniques (chacune représente environ soixante bombes d'Hiroshima) d'une portée de 4 000 kilomètres. Les nouveaux missiles, des M.4, sont durcis, c'est-à-dire mieux protégés contre les défenses adverses. Ils ont été embarqués pour la première fois à bord de l'*Indomptable*, qui assure aux côtés du *Redoutable* et du *Foudroyant* les patrouilles de la Force océanique stratégique, le *Terrible* était actuellement au grand caréna à Brest pour pouvoir les recevoir à son tour.

Le *Tonnant* qui sera achevé à Cherbourg d'ici à 1979, sera le dernier sous-marin du type *Redoutable*. Un sixième prototype avait fait l'objet de premiers travaux de préfabrication dans l'arsenal dès 1975 mais sa construction a été interrompue par le gouvernement en juin 1976, pour l'établissement de sept millions d'heures de travail, ce qui a entraîné une réduction des effectifs. Cherbourg ne lancera pas de sous-marins avant deux ans. Il s'agira alors d'un prototype, le S.N.A. (sous-marin nucléaire d'attaque), nettement plus petit que les S.N.L.E. (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins), mais plus rapide et doté d'un nouveau réacteur naval encore plus compact que celui qui équipe le *Tonnant*.

RENÉ MOIRAND.

UN DÉBAT A « APOSTROPHES »

Les âges de l'orthographe

Les faits et méfaits de l'orthographe donnent chaque année matière au débat le plus rituel de la rentrée. Celui qu'organisait, vendredi 16 septembre, M. Bernard Pivot à « Apostrophes » sur Antenne 2 a heureusement échappé à l'ennui qui se dégage le plus souvent de ces dialogues de sourds.

C'est tout d'abord que le plateau réunissait de façon presque caricaturale les trois « écoles » de pensée qui s'affrontent depuis longtemps autour du thème : l'orthographe, pourquoi ? Comment ?

Sur le pourquoi, déjà deux thèses extrêmes s'opposaient. Pour M. Edouard Bled, instituteur émérite et chevronné, couteur (avec Mme Bled) de livrets d'exercices qui furent longtemps l'alpha et l'oméga de l'apprentissage de l'orthographe, celle-ci est éminemment formatrice ; elle accompagne et soutient chez l'enfant le développement de la pensée. Si l'orthographe est incertaine, fautive, la pensée le sera aussi.

Pour M. André Chervel, lui aussi enseignant, chercheur et spécialiste des problèmes de l'orthographe, celle-ci est, au contraire, dans son incohérence, son arbitraire, ses chinoiseries, une « catastrophe nationale ». Personne n'est à l'abri d'une faute ; et la peur d'en commettre freine chez l'enfant le désir de s'exprimer par écrit. C'est la volonté de justifier à tout prix la complication et l'immobilité de l'orthographe qui a conduit, au dix-neuvième siècle, à inventer une « grammaire du français » qui est à la fois une imposture scientifique (elle prétend décrire la langue et n'en décrit que l'orthographe) et une mystification pédagogique : elle prétend mener à un meilleur emploi de la langue alors que celui-ci préexiste à la grammaire.

Pour Jean et Jeanine Guion, enseignants bien sûr, et eux aussi couteurs d'un récent manuel scolaire et de travaux théoriques appréciés, peu importent les raisons historiques qui ont fait de l'orthographe du français ce qu'elle est : elle est ainsi, mais on doit et on peut l'enseigner autrement qu'il y a trente ans.

En somme, l'hier, l'aujourd'hui et le demain de notre orthographe étaient présents dans un débat exemplaire. Un hier (celui de M. Bled), simplié, sûr, et radieux. Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ? Nous ne le sûmes pas.

L'aujourd'hui de Jean et Janine Guion rendait hommage aux anciens. Mais la pédagogie traditionnelle, enfermée dans le monde clos de l'école, se montrant de moins en moins capable de résoudre le problème, il fallait l'engager dans des voies nouvelles.

Le demain d'André Chervel, utopique à son propre aveu, passait par la destruction du maintenant et la réédification d'un autre système d'écriture du français.

Les choses en étaient là, tournant quelque peu en rond, et l'on commençait à s'interroger sur les raisons de la participation d'Antonine Maillet à ce débat scolastique. Que venait faire ici un écrivain ? En quoi les personnages rustiques, hauts en couleur, pleins de sève marine, de l'auteur acadien des Cordes-de-bois pouvaient-ils être mêlés à cette querelle de pédagogues ?

Quand Bernard Pivot lui donna la parole, le combat changea d'âme, ou plutôt en prit une. Merveilleusement présente en quelques instants, elle prit avec maîtrise, avec gentillesse, de la distance et de la hauteur. Face à des « hexagonaux » rationnels et un peu compassés, elle fit surgir, à travers la chronique tumultueuse d'un village de pêcheurs de l'autre-Atlantique, la réalité de l'Acadie malheureuse et inlassablement courageuse ; et par delà l'Acadie, celle d'une langue vivante et vivifiante, trésor commun de notre mémoire collective.

C'était à la fois simple et vrai, émouvant et drôle, et ce fut le grand moment de l'émission. Après elle, Daniel Morgaine revint au débat et dit des choses fort justes sur la place que les journaux devaient avoir à l'école. Mais le cœur n'y était plus ; nous étions de l'autre côté de l'eau, avec Antonine.

JACQUES CELLARD.

Compromis aux établissements Furnon

Le travail doit reprendre lundi 19 septembre

Les ouvrières cégétistes des établissements Furnon, à Saint-Christol-lès-Alès (Gard), reprendront le travail le lundi 19 septembre. La « table ronde », réunie sous l'égide de l'inspection du travail (M. Gérard Furnon, quatre ouvrières C.G.T., et quatre non syndiquées), a donc finalement débouché sur un compromis : les ouvrières syndiquées et non syndiquées travailleront toujours dans des ateliers différents ; la C.G.T. n'a pu obtenir, malgré les décisions de justice prises en sa faveur, la fin de cette « ségrégation ». Mais les quatre ouvrières C.G.T. licenciées sont réembauchées. Dans un communiqué, la section C.G.T. affirme que « *les ouvrières cégétistes poursuivront la lutte à l'intérieur de l'entreprise afin d'obtenir la réintégration dans l'atelier principal* ».

M. Gérard Furnon s'est engagé, de son côté, à procéder à des élections de délégués du personnel, sous le contrôle de l'inspection du travail, avant le 15 octobre. Mais ces élections n'auront lieu que dans les établissements Furnon, là où travaillent les cégétistes (soixante-dix personnes environ). Elles ne concerneront donc pas le reste du personnel.

D'autre part, le tribunal d'Alès se prononcera, le 22 septembre, sur le paiement des salaires des ouvrières qui n'ont pu travailler depuis le mois de mai. Déjà, ces dernières avaient obtenu le principe d'un versement d'un acompte de 3 000 francs par personne.

Ce conflit, on le sait, avait éclaté à la mi-avril lorsqu'une partie des salariés — dont 95 % de femmes — avait décidé de créer une section syndicale C.G.T. Le P.-D.G. de l'entreprise de confection s'était alors lancé dans une vigoureuse croisade anti-syndicale, en répétant qu'il n'avait pas besoin de syndicat chez lui et en dénonçant « *les syndicats politisés qui veulent détruire les entreprises* ». « *Furnon hors-la-loi !* », rétorquait la C.G.T., qui s'appuyait sur le code du travail et refusait d'être « parquée » dans un atelier annexe, comme l'avait décidé M. Furnon. Elle exigeait l'application de l'arrêt rendu par la cour de Nîmes ordonnant la réintégration des ouvrières cégétistes aux « lieu et place » qu'elles occupaient avant le début des incidents. Des rebondissements de procédure, puis l'annonce par M. Furnon de son « départ » paraissaient bloquer la situation. Est-ce la fin aujourd'hui du conflit qui a paralysé l'entreprise de confection de Saint-Christol-lès-Alès pendant près de six mois et que son P.-D.G. a qualifié de « *test national* » ? Déjà un accord similaire était intervenu le 11 juillet dernier. Une semaine après, M. Furnon licenciait une ouvrière C.G.T.

LES AMBITIONS POLITIQUES DE M. FURNON

M. Gérard Furnon nous a déclaré le 17 septembre qu'il se présenterait aux prochaines élections législatives sous une étiquette « apolitique, mais anti-programme commun : l'Union des Français de bon sens (U.F.B.S.). Encouragée, selon lui, par « un afflux de lettres d'ouvriers et de petits patrons qui en ont ras le bol de la dictature syndicale », l'U.F.B.S. envisage de présenter un candidat dans chaque circonscription en mars 1978. M. Furnon nous a affirmé d'autre part qu'au cours d'une réunion R.P.R. tenue la veille dans le Gard, en présence de MM. Alexandre Sanguinetti et Jean-Claude Servan-Schreiber, des militants R.P.R. auraient vigoureusement applaudi l'action de M. Furnon dans sa « lutte contre le communisme ». Ils auraient déploré le manque de soutien des dirigeants nationaux du parti de M. Chirac.

NOUVELLES BRÈVES

● *L'indice des prix des matières premières importées par la France* a enregistré une légère augmentation en août : + 1,4 % par rapport au mois précédent (contre une baisse de 4 % en juillet).

Cette tendance semble devoir se poursuivre puisque l'indice est remonté à 332 le 30 août contre 330,8 pour la moyenne d'août et 326,2, en juillet. Cette reprise s'explique par une augmentation de l'indice des matières alimentaires, malgré une baisse des matières premières industrielles.

● *Le barrage de Grande-Maison (Isère).* — Le préfet de l'Isère vient de déclarer ouverte l'enquête d'utilité publique du projet de barrage de Grande-Maison qui sera situé dans la combe d'Olle, à 1.700 mètres d'altitude, sur le versant dauphinois du col de la Croix-de-Fer. Cette retenue de 140 millions de mètres cubes d'eau sera couplée avec une autre située à Allemond (Isère) et devrait fournir, à partir de 1985, une puissance de 1.200 mégawatts.

● *Après l'attentat commis contre la cimenterie Vicat*, à Bouvresse-Quirieu (Isère), le 13 septembre (*le Monde* du 16 septembre), le comité Malville de Grenoble vient de publier un communiqué pour déclarer qu'il approuve ce geste — revendiqué par un comité antinucléaire — « *car cette entreprise produit le ciment destiné à la construction de Super-Phénix* ».

● *Trafic en baisse au Mont-Blanc.* — Au cours du mois d'août dernier, le trafic sous le tunnel international du Mont-Blanc a diminué de 4,7 % par rapport à août 1976.

● *La demande de saisie* d'un édition de l'hebdomadaire *Meilleur*, présentée par un industriel marseillais, M. Maurice Genoyer, a été rejetée, le 16 septembre, par le juge des référés au tribunal de Marseille. Dans cette édition, l'hebdomadaire déclarait avoir fait l'objet de menaces pour que soit modifié un article concernant M. Genoyer. D'autre part, l'envoyé spécial permanent du journal *Libération* à Marseille indiqué qu'il venait de déposer plainte contre X pour menaces. *Libération* avait fait état d'un différend opposant M. Genoyer au *Meilleur*. (*Le Monde* daté des 15 et 16 septembre).

● *Overdose à Saint-Etienne.* — M. Kamel Hezzat, un jeune homme âgé de vingt-trois ans, est mort dans la nuit du mercredi 14 au jeudi 15 septembre à l'hôpital de Bellevue à Saint-Etienne. Il s'était drogué à la morphine mardi soir 13 septembre, en compagnie de quatre de cinq amis qui, le voyant malade et effrayé par son état, l'ont abandonné. Ils n'ont prévenu son frère que vingt-quatre heures plus tard.

(Publicité)
Dale Carnegie
RECTIFICATIF
numéro daté 16 septembre
lire : Salon de l'Etoile, 38, av. de Friedland, 8e
Renseignements : G. WEYNE 954-61-06
Sessions dans 33 villes de France

هكذا من الأصل